



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 7878

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 et modifiant :

- 1° le Code de la sécurité sociale ;
- 2° la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des biens et valeurs (« Bewertungsgesetz ») ;
- 3° la loi modifiée du 1^{er} décembre 1936 concernant l'impôt commercial (« Gewerbesteuer-gesetz ») ;
- 4° la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes ;
- 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
- 6° la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs ;
- 7° la loi modifiée du 28 avril 1998 portant
 - a) harmonisation de renseignement musical dans le secteur communal ;
 - b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;
 - c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État ;
- 8° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
- 9° la loi du 7 décembre 2007 autorisant l'État à fournir une garantie bancaire pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain ;
- 10° la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;
- 11° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
- 12° la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant modification 1. du Code de la sécurité sociale ; 2. de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, et abrogeant la loi modifiée du 21 décembre 2007 concernant le boni pour enfant ;
- 13° la loi du 1^{er} août 2019 concernant les mutuelles

Chapitre 1^{er} - Arrêté du budget

Art. 1^{er}. Arrêté du budget

Le budget de l'État pour l'exercice 2022 est arrêté aux montants suivants :

- Recettes courantes	euros	19 417 240 265
- Recettes en capital.....	euros	96 942 500
- Recettes des opérations financières.	euros	2 369 177 540
- Dépenses courantes	euros	18 425 125 450
- Dépenses en capital	euros	2 583 750 751
- Dépenses des opérations financières	euros	1 223 010 100

Le tout conformément aux tableaux annexés.

Chapitre 2 - Dispositions fiscales

Art. 2. Prorogation des lois établissant les impôts

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 2021 sont recouverts pendant l'exercice 2022 d'après les lois qui en règlent l'assiette, les taux ou tarifs et la perception, sous réserve des dispositions des articles 3 à 8.

Art. 3. Modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu

La loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu est modifiée comme suit :

(1) A l'article 22*bis*, alinéa 2, phrase liminaire, les termes « l'associé ne renoncent » sont remplacés par les termes « l'associé ne renonce ».

(2) A l'article 97, alinéa 3, lettre e), la deuxième phrase est remplacée comme suit :
« Pour autant que ces allocations sont mises à disposition dans le cadre d'un contrat individuel de prévoyance-vieillesse, visé à l'article 111*bis* ou à l'article 111*ter*, elles sont imposables aux termes de l'article 99. ».

(3) A l'article 99, les numéros 4 et 5 sont remplacés comme suit :

- « 4. le remboursement sous forme de capital ou sous forme de retraits annuels en exécution d'un contrat individuel de prévoyance-vieillesse, tel que visé à l'article 111*bis*, alinéa 2, ou à l'article 111*ter*, alinéa 2, ainsi que la restitution de l'épargne accumulée, telle que prévue à l'article 111*bis*, alinéa 4, ou à l'article 111*ter*, alinéa 4. Est également visé le remboursement anticipé de l'épargne accumulée de pareil contrat, pour des raisons d'invalidité ou de maladie grave, tel que visé à l'article 111*bis*, alinéa 6, ou à l'article 111*ter*, alinéa 6 ;
5. le remboursement anticipé de l'épargne accumulée ainsi que le capital constitutif de la rente viagère payée de manière anticipative qui deviennent imposables par application de l'article 111*bis*, alinéa 6, ou de l'article 111*ter*, alinéa 6. ».

(4) A l'article 102, alinéa 6, le tableau des coefficients de réévaluation est remplacé par le tableau ci-après :

«

Année	Coefficient	Année	Coefficient	Année	Coefficient	Année	Coefficient
1918 et antérieures	179,95	1944	15,11	1971	4,95	1998	1,50
1919	81,80	1945	12,04	1972	4,70	1999	1,48
1920	43,78	1946	9,56	1973	4,43	2000	1,44
1921	44,81	1947	9,19	1974	4,05	2001	1,40
1922	48,09	1948	8,61	1975	3,66	2002	1,37
1923	40,65	1949	8,17	1976	3,33	2003	1,35
1924	36,19	1950	7,88	1977	3,12	2004	1,32
1925	34,59	1951	7,30	1978	3,03	2005	1,29
1926	29,19	1952	7,18	1979	2,90	2006	1,25
1927	23,13	1953	7,19	1980	2,72	2007	1,23
1928	22,18	1954	7,12	1981	2,52	2008	1,19
1929	20,65	1955	7,13	1982	2,30	2009	1,18
1930	20,29	1956	7,09	1983	2,12	2010	1,16
1931	22,62	1957	6,77	1984	2,01	2011	1,12
1932	26,05	1958	6,73	1985	1,95	2012	1,09
1933	26,20	1959	6,70	1986	1,94	2013	1,07
1934	27,22	1960	6,69	1987	1,94	2014	1,07
1935	27,73	1961	6,64	1988	1,92	2015	1,06
1936	27,58	1962	6,58	1989	1,85	2016	1,06
1937	26,12	1963	6,40	1990	1,79	2017	1,04
1938	25,39	1964	6,21	1991	1,73	2018	1,03
1939	25,47	1965	6,01	1992	1,68	2019	1,01
1940	23,42	1966	5,85	1993	1,62	2020	1,00
1941	15,11	1967	5,71	1994	1,59	et postérieures	
1942	15,11	1968	5,54	1995	1,56		
1943	15,11	1969	5,42	1996	1,54		
		1970	5,18	1997	1,51		

».

(5) L'article 109 est modifié comme suit :

a) A l'alinéa 1^{er}, numéro 1a, la troisième phrase est remplacée comme suit :

« Ne sont pas visés par la présente disposition, les versements effectués au titre d'un contrat individuel de prévoyance-vieillesse en vertu de l'article 111*bis* ou de l'article 111*ter*. ».

b) A l'alinéa 1^{er}, le numéro 2 est remplacé comme suit :

« 2. les cotisations et primes d'assurances visées aux articles 110, 111, 111*bis*, et 111*ter* ainsi que la retenue pour pension opérée dans le secteur public ; ».

(6) L'article 111 est modifié comme suit :

a) A l'alinéa 1^{er}, la lettre c) est remplacée comme suit :

« c) les cotisations versées à des caisses d'épargne-logement agréées au Grand-Duché de Luxembourg ou dans un autre État membre de l'Union européenne en vertu d'un contrat d'épargne-logement souscrit en vue de financer la construction, l'acquisition, l'entretien, la réparation ou la transformation d'un appartement ou d'une maison utilisés par le propriétaire pour ses besoins personnels d'habitation, y compris le prix du terrain, ainsi qu'en vue de financer une installation solaire photovoltaïque ou thermique intégrée à un tel appartement ou à une telle maison et le remboursement d'obligations contractées aux mêmes fins. ».

b) L'alinéa 3a est complété comme suit:

« La présente disposition ne s'applique cependant pas aux contrats d'épargne-logement conclus avant le 31 décembre 2021, lorsque le bénéficiaire des fonds attribués à l'échéance du contrat d'épargne-logement est âgé, au moment de l'attribution des fonds, de moins de 18 ans. ».

(7) L'article 111*bis* est modifié comme suit :

a) A l'alinéa 1^{er}, la troisième phrase est remplacée comme suit :

« Un règlement grand-ducal détermine les produits admis dans le cadre du présent article. ».

b) A l'alinéa 2, la première phrase est remplacée comme suit :

« Au choix du contribuable, le contrat de prévoyance-vieillesse doit prévoir le remboursement différé d'au moins 10 ans, payable au plus tôt à l'âge de 60 ans et au plus tard à l'âge de 75 ans de la totalité de l'épargne accumulée, soit en tant que capital, soit en tant que rente viagère payable mensuellement, soit en tant que retraits annuels, soit de manière combinée. ».

c) A l'alinéa 2, la troisième phrase est remplacée comme suit :

« Sont exclus tout remboursement ou distribution anticipés d'une quelconque partie ou fraction de l'épargne accumulée, à l'exception des cas visés aux alinéas 4 et 6. ».

d) A l'alinéa 6, première phrase, les termes « article 99 » sont remplacés par « article 99, numéro 5 » et la deuxième phrase est remplacée comme suit :

« Un remboursement anticipé avant l'âge minimum de 60 ans du souscripteur ou avant l'écoulement de la période de souscription minimale de 10 ans du contrat peut exceptionnellement être autorisé pour des raisons de maladie grave ou d'invalidité du souscripteur et rend l'intégralité du remboursement anticipé imposable aux termes de l'article 99, numéro 4. La demande de remboursement anticipé du souscripteur est basée sur des documents probants attestant l'état de maladie grave ou d'invalidité entraînant un arrêt d'au moins 50 pour cent de l'activité professionnelle.».

e) L'alinéa 7 est remplacé comme suit :

« (7) Le montant annuel maximal déductible au titre d'un ou de plusieurs contrats individuels de prévoyance-vieillesse au sens du présent article ou de l'article 111*ter*, est fixé à 3.200 euros. ».

(8) Il est inséré un nouvel article 111*ter* libellé comme suit :

« Art. 111*ter*

(1) Sont déductibles, dans les conditions spécifiées aux alinéas suivants, au titre d'un contrat individuel de prévoyance-vieillesse, les paiements entrants sur un sous-compte luxembourgeois d'un compte de « produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle », ci-après « PEPP », enregistré dans le registre public centralisé tenu par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles selon l'article 5 du règlement (UE) 2019/1238 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP).

(2) Au choix du contribuable, le sous-compte luxembourgeois d'un compte PEPP doit prévoir le remboursement différé d'au moins 10 ans, payable au plus tôt à l'âge de 60 ans et au plus tard à l'âge de 75 ans de la totalité de l'épargne accumulée, soit en tant que capital, soit en tant que rente viagère payable mensuellement, soit en tant que retraits annuels, soit de manière combinée. L'épargne accumulée comprend les paiements entrants effectués pendant la durée de souscription du sous-compte luxembourgeois du compte PEPP et les revenus financiers y afférents réalisés au cours de cette période, de même que la valeur de rachat ou la valeur de conversion des droits représentatifs de cette épargne. Sont exclus tout remboursement ou distribution anticipés d'une quelconque partie ou fraction de l'épargne accumulée, à l'exception des cas visés aux alinéas 4 et 6.

(3) Si les conjoints sont imposables collectivement en vertu de l'article 3, le bénéficiaire du sous-compte luxembourgeois d'un compte PEPP peut être soit l'un des conjoints, soit l'un et l'autre des

conjoints. Lorsque des conjoints imposables collectivement souscrivent chacun un sous-compte luxembourgeois d'un compte PEPP, le montant déductible est calculé individuellement pour chaque conjoint suivant les modalités de l'alinéa 7.

(4) Si le souscripteur décède avant l'échéance du sous-compte luxembourgeois d'un compte PEPP, l'épargne accumulée dans le sous-compte luxembourgeois d'un compte PEPP peut être restituée à l'ayant-droit.

(5) Lorsque l'assujettissement du souscripteur n'a pas existé durant toute l'année, la déduction est à réduire en proportion des mois entiers durant lesquels le souscripteur n'a pas été assujetti à l'impôt.

(6) L'anticipation du remboursement de l'épargne accumulée dans le sous-compte luxembourgeois d'un compte PEPP, du paiement de la rente viagère, ou du retrait annuel optionnel, visés à l'alinéa 2, soit avant l'âge de 60 ans du souscripteur, soit avant l'écoulement de la durée effective minimale de souscription du sous-compte luxembourgeois d'un compte PEPP de 10 ans, pour des raisons autres que l'invalidité ou la maladie grave du souscripteur, rend l'intégralité du remboursement anticipé de l'épargne accumulée dans le sous-compte luxembourgeois d'un compte PEPP, le capital constitutif de la rente viagère ou le retrait annuel optionnel imposables aux termes de l'article 99, numéro 5.

Un remboursement anticipé avant l'âge minimum de 60 ans du souscripteur ou avant l'écoulement de la période de souscription minimale de 10 ans du contrat peut exceptionnellement être autorisé pour des raisons de maladie grave ou d'invalidité du souscripteur et rend l'intégralité du remboursement anticipé imposable aux termes de l'article 99, numéro 4. La demande de remboursement anticipé du souscripteur est basée sur des documents probants attestant l'état de maladie grave ou d'invalidité entraînant un arrêt d'au moins 50 pour cent de l'activité professionnelle.

(7) Le montant annuel maximal déductible au titre d'un ou de plusieurs contrats individuels de prévoyance-vieillesse au sens du présent article ou de l'article 111*bis*, est fixé à 3.200 euros.

(8) Le fournisseur de PEPP remet au souscripteur un document attestant le respect des conditions prévues au présent article et indiquant le montant des paiements entrants dans le sous-compte luxembourgeois d'un compte PEPP effectués au titre de l'année d'imposition.».

(9) A l'article 113, alinéa 1^{er}, la première phrase est remplacée comme suit :
« Il est déduit un minimum forfaitaire de 480 euros au titre des dépenses spéciales visées à l'article 109, alinéa 1^{er}, numéros 1 et 1a, à l'article 110, numéro 4, et aux articles 111, 111*bis*, et 111*ter*. ».

(10) L'article 115 est modifié comme suit :

a) Il est inséré un numéro 2a nouveau libellé comme suit :

« 2a. les indemnités allouées par les institutions, organes et organismes, créés par le Traité sur l'Union européenne, le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ou le Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, ou créés en vertu de ces traités, aux experts nationaux qui y sont détachés, en raison des dépenses qui sont imposées à ces experts par leur charge, telles que les indemnités de séjour journalières et les indemnités de séjour mensuelles ; ».

b) Au numéro 14a, la première phrase est remplacée comme suit :

« une tranche de 50% du montant des rentes viagères mensuelles résultant d'un contrat individuel de prévoyance-vieillesse et visées à l'article 111*bis*, alinéa 2, ou à l'article 111*ter*, alinéa 2. ».

c) Au numéro 15, la dernière phrase est remplacée par la phrase suivante :

« Toutefois, les intérêts ne bénéficient de l'exonération que si les avoirs du compte d'épargne-logement sont affectés au financement de la construction, de l'acquisition, de l'entretien, de la réparation ou de la transformation d'un appartement ou d'une maison utilisés par le propriétaire pour ses besoins personnels d'habitation, y compris le prix du terrain, ainsi qu'au financement

d'une installation solaire photovoltaïque ou thermique intégrée à un tel appartement ou à une telle maison et du remboursement d'obligations contractées aux mêmes fins. ».

d) Au numéro 17, la deuxième phrase est remplacée comme suit :

« Ne sont pas visés par l'exemption, le capital et la valeur de rachat touchés en vertu d'un contrat individuel de prévoyance-vieillesse visé à l'article 111*bis* ou à l'article 111*ter*. ».

(11) A l'article 137, il est inséré un nouvel alinéa 5a libellé comme suit :

« (5a) Par dérogation aux dispositions des alinéas 1^{er} à 4 et au régime d'imposition normal, sont imposées forfaitairement les rémunérations versées par les entrepreneurs de travail intérimaire pour un contrat de mission aux salariés intérimaires dont le salaire horaire brut convenu ne dépasse pas le montant de vingt-cinq euros.

Lorsque le salarié intérimaire bénéficie d'éventuels autres avantages en espèces et en nature, le salaire horaire brut convenu est remplacé, pour les besoins de la phrase qui précède, par la rémunération totale brute, avantages en espèces et en nature compris, payée pour la durée totale des contrats de mission exercés pendant la période de paie en question, divisée par le nombre d'heures de travail payées pour ces contrats de mission à titre de la même période de paie.

L'impôt forfaitaire est fixé à dix pour cent de la différence entre, d'une part, le montant brut de la rémunération dont le droit d'imposition revient au Luxembourg et, d'autre part, les cotisations sociales visées à l'article 110, numéro 1 grevant la partie de la rémunération dont le droit d'imposition revient au Luxembourg.

Sont considérés par le présent alinéa comme « entrepreneur de travail intérimaire », « contrat de mission » et « salariés intérimaires » ceux définis comme tels par l'article L. 131-1 du Code du travail.

Si le salaire brut convenu est exprimé en un montant mensuel, le salaire horaire brut au sens de la première phrase est déterminé en divisant le salaire mensuel brut, avantages en espèces et en nature compris, par 173. Si le salarié intérimaire ne travaille pas le mois entier et à temps plein, le salaire mensuel brut convenu est converti, pour les besoins de la phrase qui précède, en un salaire mensuel brut fictif que le salarié intérimaire aurait réalisé s'il avait été, aux mêmes conditions de rémunération, occupé le mois entier et à temps plein.

L'impôt forfaitaire est à percevoir, déclarer et verser par l'entrepreneur de travail intérimaire selon les dispositions de l'article 136.

Ne sont visés par le présent alinéa que les salariés intérimaires accomplissant des contrats de mission chez des utilisateurs autres que des entrepreneurs de travail intérimaire.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, le salarié intérimaire imposé forfaitairement peut demander après la fin de l'année d'imposition en cause, suivant le cas, par décompte annuel ou par voie d'assiette, la régularisation de l'imposition des rémunérations prévues d'après les règles du régime d'imposition normal.

Un règlement grand-ducal déterminera les dispositions d'exécution du présent alinéa. ».

(12) A l'article 139*quater*, il est inséré un nouvel alinéa 5a libellé comme suit:

« (5a) Par dérogation aux dispositions des alinéas précédents relatives à la fiche de retenue d'impôt, l'entrepreneur de travail intérimaire bonifie le crédit d'impôt salaire social minimum au salarié intérimaire imposé forfaitairement selon les dispositions de l'article 137, alinéa 5a. ».

(13) A l'article 154*quater*, il est inséré un nouvel alinéa 2a libellé comme suit:

« (2a) Par dérogation à l'alinéa 1^{er}, deuxième phrase, le crédit d'impôt peut entrer plus d'une fois en ligne de compte pour les contrats de mission soumis à l'imposition forfaitaire prévue par l'article 137, alinéa 5a. Pour les besoins de la phrase qui précède, chaque contrat de mission n'est pas à considérer individuellement, mais l'intégralité des contrats de mission soumis à l'imposition forfaitaire par entrepreneur de travail intérimaire pour un mois est à prendre en compte pour déterminer le crédit d'impôt pour salariés.

Lorsqu'un salarié intérimaire imposé forfaitairement selon les dispositions de l'article 137, alinéa 5a opte pour une régularisation des retenues d'impôt forfaitaires dans le cadre d'un décompte annuel ou d'une imposition par voie d'assiette, le crédit d'impôt est toujours régularisé, nonobstant la dernière phrase de l'alinéa 2. ».

(14) A l'article 164*bis*, alinéa 9, numéro 9, le libellé suivant est inséré à la suite du libellé de la lettre b) :

« Par « groupe consolidé à des fins de comptabilité financière », il y a lieu d'entendre un groupe composé de toutes les entités qui sont pleinement intégrées dans les états financiers consolidés établis conformément aux normes internationales d'information financière ou au système national d'information financière d'un État membre. ».

(15) A l'annexe figurant à l'article 166, alinéa 10, la lettre u) est supprimée.

(16) A l'article 168*bis*, alinéa 1^{er}, numéro 7, lettre j), le point final est remplacé par un point-virgule et il est inséré un numéro 8 nouveau libellé comme suit:

« 8) groupe consolidé à des fins de comptabilité financière: un groupe composé de toutes les entités qui sont pleinement intégrées dans les états financiers consolidés établis conformément aux normes internationales d'information financière ou au système national d'information financière d'un État membre. ».

Art. 4. Modification de la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des biens et valeurs (« Bewertungsgesetz »)

La loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des biens et valeurs (« *Bewertungsgesetz* ») est modifiée comme suit:

1° Le paragraphe 22 est remplacé comme suit :

« § 22 : fixation nouvelle

(1) Il est procédé à une fixation nouvelle de la valeur unitaire :

1. en ce qui concerne les exploitations agricoles et forestières, les fonds et les immeubles d'exploitation, si la valeur unitaire constatée au début d'une année civile varie ou bien de plus de un vingtième, ou bien de plus de 5 000 euros de la valeur unitaire fixée en dernier lieu ; toutefois il ne sera pas tenu compte d'une variation de plus de un vingtième, lorsque son montant sera inférieur à 25 euros ;
2. en ce qui concerne les droits d'exploitation, si la valeur unitaire constatée au début d'une année civile varie ou bien de plus de un cinquième, ou bien de plus de 50 000 euros de la valeur unitaire fixée en dernier lieu ; toutefois il ne sera pas tenu compte d'une variation de plus de un cinquième, lorsque son montant sera inférieur à 2 500 euros.

(2) Le bureau d'imposition procède à une fixation nouvelle au moment où il obtient connaissance que les conditions d'une telle fixation sont remplies. Dans les cas visés à l'alinéa 1^{er} et dans les autres cas de fixation nouvelle visés par le paragraphe 225a, alinéa 1^{er}, numéro 2 de la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung »), la fixation est à établir sur base de la situation existant au début de l'année de calendrier qui suit celle au cours de laquelle le changement est intervenu (date-clé de fixation nouvelle). Les dispositions du paragraphe 32, alinéa 2 et du paragraphe 63 sur la prise en considération d'une date-clé de fixation différente restent inchangées.

(3) Dans les cas visés à l'alinéa 2, une fixation nouvelle est également établie en vue de redresser une fixation antérieure erronée. Par dérogation à l'alinéa 2, la date-clé de fixation d'un redressement pour fixation antérieure erronée est le début de l'année civile au cours de laquelle le nouveau bulletin de fixation de la valeur unitaire est émis. ».

2° Le paragraphe 2a BewDV (Wertgrenzen bei der Fortschreibung) de l'ordonnance d'exécution du 2 février 1935 relative à la loi sur l'évaluation des biens et valeurs – Durchführungsverordnung zum Bewertungsgesetz et l'arrêté ministériel du 28 décembre 1959 relatif à la modification de certaines limites valables en matière d'évaluation unitaire sont abrogés.

3° A l'annexe figurant au paragraphe 60, alinéa 4, la lettre u) est supprimée.

Art. 5. Modification de la loi modifiée du 1er décembre 1936 concernant l'impôt commercial (« Gewerbesteuerengesetz »)

Au paragraphe 8 de la loi modifiée du 1^{er} décembre 1936 concernant l'impôt commercial (« Gewerbesteuerengesetz »), le point final du numéro 9 est remplacé par un point-virgule et il est inséré un numéro 10 nouveau libellé comme suit:

« 10. les montants exonérés de l'impôt sur le revenu des collectivités au titre du même exercice d'exploitation conformément à l'article 164^{ter}, alinéa 4, numéros 6 et 7 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. ».

Art. 6. Modification de la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes

L'article 7 de la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes est remplacé comme suit :

« Art.7. Le service de révision est compétent pour toute l'étendue du pays. ».

Art. 7. Modification de la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs

A l'article 1^{er}, deuxième phrase, de la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs, les termes « 31 décembre 2021 » sont remplacés par les termes « 31 décembre 2023 ».

Art. 8. Modification de la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques

L'article 1^{er} de la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques est modifié comme suit :

1° Le paragraphe 1^{er} est remplacé par le texte suivant :

« (1) Les opérateurs mettant à la consommation de l'essence et du gasoil routier doivent justifier de l'utilisation de biocarburants, au sens de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, qui respectent les critères de durabilité y prévus, à raison d'au moins 8,00%, calculé sur base de la teneur énergétique des carburants avant application de la règle du double comptage prévue à l'alinéa 3.

Après application de la règle du double comptage prévue à l'alinéa 3, les biocarburants mis à la consommation doivent contenir au moins 0,2% de matières premières énumérées à l'annexe IX, partie A de la directive (UE) 2018/2001 précitée, calculé sur base de la teneur énergétique des carburants.

La contribution apportée par les biocarburants produits à partir de matières premières énumérées à l'annexe IX de la directive (UE) 2018/2001 précitée est considérée comme équivalent à deux fois celle des autres biocarburants.

L'électricité renouvelable mis à la consommation pour la mobilité électrique par les opérateurs sur leurs stations-services ou sur leurs stations-services autoroutières à l'intérieur de la surface affectée, peut être comptabilisée suivant les dispositions de la directive (UE) 2018/2001 précitée.

La part d'énergie des biocarburants produits à partir de céréales et d'autres plantes riches en amidon, sucrières et oléagineuses, et à partir de cultures cultivées en tant que cultures principales essentiellement à des fins de production d'énergie sur des terres agricoles, ne doit pas dépasser 5 % des biocarburants mis à la consommation, calculé sur base de la teneur énergétique des carburants.

Dans des cas d'indisponibilité ou de prix excessifs des biocarburants présentant des caractéristiques spécifiques pour une incorporation élevée dans l'essence et le gasoil routier, le seuil de 8,00 % prévu à l'alinéa 1^{er}, peut être réduit par voie de règlement grand-ducal jusqu'à un taux de 7,00 %. La réduction du seuil est fonction de considérations de politique économique et énergétique, ainsi que de la disponibilité de ces biocarburants sur le marché. » ;

2° Le paragraphe 2 est complété par les termes « et conformément aux dispositions de la directive (UE) 2018/2001 précitée ». »

Chapitre 3 - Autres dispositions financières

Art. 9. Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse

L'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse est subordonnée au cours de l'année 2022 au paiement d'une taxe de 150 euros.

Chapitre 4 - Dispositions concernant le budget des dépenses

Art. 10. Crédits pour rémunérations et pensions

Les crédits pour traitements, indemnités, salaires et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice. Dans les limites définies par l'article 11 de la présente loi et par dérogation à l'article 17, paragraphe 5 et à l'article 66 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, le ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions peut dépasser les crédits en relation avec les rémunérations principales des agents de l'État à charge du budget des dépenses courantes sans autorisation préalable du ministre ayant le Budget dans ses attributions.

Art. 11. Nouveaux engagements de personnel

(1) Au cours de l'année 2022, le Gouvernement est autorisé à procéder au remplacement du titulaire d'un emploi vacant dans la limite de l'effectif total autorisé.

(2) Pour l'application de cette disposition, l'effectif total du personnel comprend les fonctionnaires, les employés et les salariés occupés à titre permanent et à tâche complète ou partielle au service de l'État à la date du 31 décembre 2021.

Sont comprises dans l'effectif total les vacances d'emploi qui se sont produites avant le 1^{er} janvier 2022 et qui n'ont pas pu être pourvues de titulaires à cette date.

(3) Par dérogation aux paragraphes 1 et 2, le Gouvernement est autorisé à procéder au cours de l'année 2022 :

- 1° à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'État ainsi que dans les différents ordres d'enseignement dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser de plus de 2306 unités l'effectif total tel qu'il est défini au paragraphe 2 ;
- 2° aux engagements de personnel pour les besoins des services de l'État reconnus nécessaires pour l'occupation anticipée d'emplois non vacants, sans que la durée de l'occupation anticipée puisse être supérieure à six mois ;
- 3° au remplacement à titre définitif des agents de l'État bénéficiant du régime de la préretraite. Lorsque le remplaçant est recruté en vue de son admission ultérieure au statut de fonctionnaire, et lorsque le cadre correspondant de l'administration concernée ne comprend pas de vacance de poste, il est placé temporairement hors cadre jusqu'au moment où les droits du fonctionnaire remplacé à l'indemnité de préretraite cessent de plein droit ;
- 4° à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'État dans la limite de 800 heures-hommes par semaine ;
- 5° dans la limite de 2 200 heures-hommes par semaine :
 - a) à des engagements de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'État, dans les établissements publics et dans la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois disposant de la qualité de travailleur handicapé telle que définie par la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées;

- b) à des réintégrations à tâche complète ou dans le cadre d'un service à temps partiel d'agents qui ne sont plus sujet à des infirmités qui les mettraient hors d'état de continuer leur service à un degré de tâche déterminé par la Commission des pensions prévue par la loi modifiée du 25 mars 2015 instituant un régime de pension spécial transitoire pour les fonctionnaires de l'État et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois et la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'État et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois ;
- c) à des réaffectations d'agents de l'État reconnus hors d'état de continuer leur service, mais déclarés propres à occuper un autre emploi dans l'administration par la Commission des pensions prévue par la loi modifiée du 25 mars 2015 instituant un régime de pension spécial transitoire pour les fonctionnaires de l'État et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois et la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'État et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois ;
- d) à des reclassements internes d'employés et salariés de l'État suite à une décision de la Commission mixte prévue à l'article 10 de loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle ;
- e) à des déplacements d'agents de l'État prononcés par le Conseil de discipline conformément à l'article 47, paragraphe 4 de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ;
- f) à des réintégrations de fonctionnaires et employés de l'État suite à l'arrivée à terme d'un congé sans traitement ou d'un congé pour travail à mi-temps conformément aux articles 30 et 31 de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ;
- g) à des réaffectations d'agents de l'État préconisés à titre de mesure préventive par le Service psychosocial de la fonction publique pour faire cesser un comportement de harcèlement.

(4) Sont prorogées, pour la durée de l'année 2022, les autorisations de création d'emploi pour des salariés pour les besoins de l'administration gouvernementale pour le compte du Ministère de la fonction publique prévues par l'article 24, paragraphe 4 de la loi modifiée du 18 décembre 2009 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2010 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour les exercices antérieurs.

(5) Les décisions relatives aux engagements de personnel au service de l'État y compris celles relatives aux fusions et scissions de postes, incombent au Premier ministre, ministre d'État, sur le vu du rapport motivé du chef d'administration et de l'avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 portant a) allocation d'une indemnité aux fonctionnaires et employés de l'État, b) uniformisation du supplément familial, c) allocation d'un supplément aux pensionnaires, d) adaptation intégrale des traitements, indemnités et pensions au nombre-indice.

Toutefois, pour les demandes des administrations comportant un transfert de postes entre administrations, entre carrières ou une augmentation des effectifs du personnel au service de l'État,

la décision visée à l'alinéa 1^{er} incombe au Gouvernement en conseil. Il en est de même des déplacements d'agents opérés sur décision de la Commission des pensions ou à titre de sanction.

Ces procédures sont applicables à tous les engagements au service de l'État, quel que soit le statut du personnel.

Par dérogation aux alinéas 1^{er} à 3, le Gouvernement en conseil peut, sur avis de la commission spéciale visée à l'alinéa 1^{er}, autoriser le ministre ayant l'Education nationale, l'Enfance et la Jeunesse dans ses attributions, le ministre ayant l'Enseignement supérieur et la Recherche dans ses attributions et le ministre ayant la Famille, l'Intégration et la Grande Région dans ses attributions, à engager, sans autre forme de procédure et pour une durée ne dépassant pas trois mois, des employés temporaires en remplacement de titulaires absents pour des raisons imprévisibles. Le présent alinéa n'est applicable qu'aux établissements d'enseignement. Il se limite au remplacement d'enseignants, de personnel éducatif et social ainsi que de personnel exerçant une profession de santé. Le ministre du ressort transmet tous les trois mois un relevé récapitulatif des engagements effectués sur base du présent alinéa au Premier ministre, ministre d'État, qui le transmet à la commission spéciale visée à l'alinéa 1^{er}.

(6) La participation de l'État aux dépenses d'organismes autres que les institutions de sécurité sociale visées à l'article 404 du Code de la sécurité sociale, et dont les frais de personnel sont couverts, en tout ou en partie, par le budget de l'État, est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par les ministres compétents, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi précitée du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en conseil.

Art. 12. Recrutement d'employés ressortissant de pays tiers auprès des administrations de l'État

(1) Peuvent être autorisés pour 2022, en cas de nécessité de service dûment motivée, par le Gouvernement en conseil sur le vu de l'avis préalable de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 portant a) allocation d'une indemnité aux fonctionnaires et employés de l'État, b) uniformisation du supplément familial, c) allocation d'un supplément aux pensionnaires, d) adaptation intégrale des traitements, indemnités et pensions au nombre-indice, les engagements suivants de personnes de nationalité autre que celle d'un État membre de l'Union européenne :

<u>Administration</u>	<u>Effectif</u>
I. Ministère de l'Education nationale, de l'enfance et de la jeunesse :	
Enseignement fondamental ainsi que enseignement secondaire classique et général	65
Institut national des langues	10
Autres services	10
II. Ministère des Affaires étrangères et européennes :	

Représentations diplomatiques et bureaux décentralisés de la coopération luxembourgeoise	47
III. Ministère de l'Économie :	
Représentations économiques.....	16
IV. Autres services	20

(2) Le recrutement du personnel visé au paragraphe 1^{er} ne peut se faire qu'après publication des postes vacants par voie électronique ou par toute autre voie appropriée.

Le personnel visé au paragraphe 1^{er} est engagé sous le régime de l'employé de l'État, par dérogation à l'article 3, paragraphe 1^{er}, lettres a) et e), de la loi modifiée du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employés de l'État.

Par dérogation à l'alinéa 2, le régime du personnel engagé auprès des représentations diplomatiques, consulaires et économiques et des bureaux décentralisés de la coopération luxembourgeoise à l'étranger est fixé par le droit du travail local du pays d'accréditation.

Art. 13. Dispositions concernant le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière et sans préjudice des dispositions inscrites à l'article 11, paragraphe 6, le Fonds national de solidarité, ne peut ni engager, ni procéder au paiement des frais de fonctionnement considérés comme appartenant à l'exercice 2022 et dépassant les crédits prévus au budget à titre de participation de l'État à ces dépenses que sur autorisation préalable des membres du Gouvernement compétents, le ministre ayant les Finances dans ses attributions entendu en son avis. De telles autorisations ne peuvent toutefois être accordées que s'il s'agit de dépenses urgentes et si tout retard est susceptible de compromettre les services en question.

Chapitre 5 - Dispositions sur la comptabilité de l'État

Art. 14. Transferts de crédits

Par dérogation à l'article 18, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, sont autorisés les transferts de crédit d'une section du budget des dépenses courantes à la section correspondante au budget des dépenses en capital.

Par dérogation à l'article 18, paragraphe 2, de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, les transferts de crédits d'un article à l'autre dans la même section peuvent être opérés au cours de l'année 2022 sans l'autorisation du ministre ayant le Budget dans ses attributions.

Art. 15. Indemnités pour pertes de caisse

Le ministre ayant les Finances dans ses attributions peut, dans la limite des crédits inscrits à ces fins au budget des dépenses courantes, accorder aux comptables de l'État des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.

Art. 16. Avances : marchés à caractère militaire

La limite de 40 pour cent, prévue à l'article 46, alinéa 3, de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics, ne s'applique pas aux travaux, fournitures et services à caractère militaire.

Art. 17. Recettes et dépenses pour ordre : droits de douane

Au cours de l'exercice 2022, les dépenses pour ordre concernant les droits de douane constituant des ressources propres à l'Union européenne peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

Art. 18. Recettes et dépenses pour ordre : rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées

Au cours de l'exercice 2022, les recettes et les dépenses effectuées dans l'intérêt de la rémunération du personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre. Au cours de l'exercice, les dépenses d'un tel article du budget pour ordre peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

Art. 19. Recettes et dépenses pour ordre : Fonds structurels européens, projets ou programmes de l'Union européenne

Les recettes et les dépenses effectuées par l'État pour le compte de l'Union européenne sont imputées aux articles afférents du budget pour ordre, correspondant chacun à un fonds, projet ou programme de l'Union européenne. Au cours de l'exercice, les dépenses d'un tel article du budget pour ordre peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

Art. 20. Recettes et dépenses pour ordre : rémunérations des agents publics du Centre hospitalier neuro-psychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du Service national de santé au travail

(1) Le paiement par l'État des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuro-psychiatrique ainsi que le remboursement par le Centre hospitalier neuro-psychiatrique des montants en question peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Au cours de l'exercice, les dépenses pour ordre concernant le versement des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuro-psychiatrique peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

(2) Les mêmes dispositions s'appliquent pour ce qui est des traitements, indemnités, salaires et charges sociales des agents publics de l'établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées et de l'établissement public dénommé Service national de santé au travail.

Art. 21. Recettes et dépenses pour ordre : surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications

Le produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications et versées à

l'État ainsi que leur répartition à qui de droit peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 22. Recettes et dépenses pour ordre : participations de l'Union européenne dans le financement de divers projets de recherche et d'études des services de la Commission européenne, réalisés par l'Inspection générale de la sécurité sociale

Le paiement par l'État de la quote-part du Grand-Duché de Luxembourg des frais de personnel et de gestion pour la prise en charge de divers projets de recherche et d'études des services de la Commission européenne, réalisés par l'Inspection générale de la sécurité sociale, ainsi que le remboursement des montants en question, peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Au cours de l'exercice, les dépenses pour ordre concernant le versement des frais de personnel et de gestion de divers projets de recherche et d'études, des services de la Commission européenne et réalisés par l'Inspection générale de la sécurité sociale, peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

Chapitre 6 - Dispositions concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 23. Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi

(1) Sont prorogées avec effet au 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022 :

1° les dispositions de la loi modifiée du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi ;

2° les dispositions de la loi modifiée du 24 janvier 1979 complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage ; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu.

(2) Les indemnités d'apprentissage et les primes y relatives d'apprentis placés auprès de l'État et des établissements publics sont à charge du Fonds pour l'emploi.

Art. 24. Mesures concernant les emplois d'insertion pour les chômeurs de longue durée

Le nombre maximal d'emplois d'insertion prévus à l'article L. 541-5 du Code du travail est fixé à 400 nouveaux emplois pour l'année 2022.

Art. 25. Modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse

L'annexe III de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse est remplacée par l'annexe suivante :

« Annexe III ayant pour objet de déterminer le barème des montants déduits de l'aide maximale de l'État au titre du chèque-service accueil pour le repas principal.

<i>Situation de revenu</i>	<i>Âge de l'enfant</i>	<i>Tarif</i>
----------------------------	------------------------	--------------

<i>(art.23)</i>		<i>(en euros)</i>
Situation de précarité et d'exclusion sociale ou bénéficiant d'un revenu minimum garanti	Jeune enfant y non compris l'enfant inscrit à l'éducation précoce	0,00
	Enfant scolarisé ou enfant inscrit à l'éducation précoce	0,00
R < 1,5 * SSM	Jeune enfant y non compris l'enfant inscrit à l'éducation précoce	0,50
	Enfant scolarisé ou enfant inscrit à l'éducation précoce	0,00
1,5 * SSM ≤ R < 2 * SSM	Jeune enfant y non compris l'enfant inscrit à l'éducation précoce	1,00
	Enfant scolarisé ou enfant inscrit à l'éducation précoce	0,00
2 * SSM ≤ R < 2,5 * SSM	Jeune enfant y non compris l'enfant inscrit à l'éducation précoce	1,50
	Enfant scolarisé ou enfant inscrit à l'éducation précoce	0,00
2,5 * SSM ≤ R < 3 * SSM	Jeune enfant y non compris l'enfant inscrit à l'éducation précoce	2,00
	Enfant scolarisé ou enfant inscrit à l'éducation précoce	0,00
3 * SSM ≤ R < 3,5 * SSM	Jeune enfant y non compris l'enfant inscrit à l'éducation précoce	2,00
	Enfant scolarisé ou enfant inscrit à l'éducation précoce	0,00
3,5 * SSM ≤ R < 4 * SSM	Jeune enfant y non compris l'enfant inscrit à l'éducation précoce	2,00
	Enfant scolarisé ou enfant inscrit à l'éducation précoce	0,00
4 * SSM ≤ R < 4,5 * SSM	Jeune enfant y non compris l'enfant inscrit à l'éducation précoce	2,00
	Enfant scolarisé ou enfant inscrit à l'éducation précoce	4,50
R ≥ 4,5 * SSM	Jeune enfant y non compris l'enfant inscrit à l'éducation précoce	2,00
	Enfant scolarisé ou enfant inscrit à l'éducation précoce	4,50

R: situation de revenu au sens de l'article 23

SSM: salaire social minimum (catégorie «18 ans et plus, non qualifié »).

Art. 26. Modification du Code de la sécurité sociale

L'article 272 du Code de la sécurité sociale est modifié comme suit :

1° L'alinéa 1^{er} prend la teneur suivante :

« Le montant de l'allocation familiale est fixé à 31,75 euros par enfant et par mois. Le montant ainsi fixé est majoré mensuellement de 2,40 euros pour chaque enfant à partir du mois où il atteint l'âge de six ans et de 5,99 euros pour chaque enfant à partir du mois où il atteint l'âge de douze ans. » ;

2° A la suite de l'alinéa 2, il est ajouté un alinéa 3 nouveau, libellé comme suit :

« Les montants prévus à l'alinéa 1^{er} correspondent au nombre cent de l'indice pondéré du coût de la vie au 1^{er} janvier 1948 et ils sont adaptés aux variations du coût de la vie conformément aux dispositions applicables aux traitements des fonctionnaires de l'État. ».

Art. 27. Modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant modification 1. du Code de la sécurité sociale ; 2. de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, et abrogeant la loi modifiée du 21 décembre 2007 concernant le boni pour enfant

L'article VI de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant modification 1. du Code de la sécurité sociale ; 2. de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, et abrogeant la loi modifiée du 21 décembre 2007 concernant le boni pour enfant est modifié comme suit :

1° L'alinéa 2 prend la teneur suivante :

« Pour un enfant qui ouvre déjà droit à l'allocation familiale avant l'entrée en vigueur de la présente loi, le montant de l'allocation familiale tel que prévu à l'article 272 du Code de la sécurité sociale se modifie comme suit :

Enfant faisant partie, avant l'entrée en vigueur de la loi, d'un groupe familial de ...	Allocation familiale de l'enfant à partir de l'entrée en vigueur de la loi
2 enfants	35,61
3 enfants	41,26
4 enfants	44,09
5 enfants	45,78
6 enfants	46,91
7 enfants	47,72
8 enfants	48,32
9 enfants	48,79
10 enfants	49,17
11 enfants	49,48
12 enfants	49,73
13 enfants	49,95
14 enfants	50,14
15 enfants	50,30
16 enfants	50,44
17 enfants	50,56
18 enfants	50,67

19 enfants	50,77
20 enfants	50,86
21 enfants	50,94
22 enfants	51,01
23 enfants	51,08
24 enfants	51,14
25 enfants	51,20

2° A la suite de l'alinéa 3, il est ajouté un alinéa 4 nouveau, libellé comme suit :

« Les montants prévus au deuxième alinéa correspondent au nombre cent de l'indice pondéré du coût de la vie au 1^{er} janvier 1948 et ils sont adaptés aux variations du coût de la vie conformément aux dispositions applicables aux traitements des fonctionnaires de l'État. ».

Chapitre 7 - Dispositions concernant les finances communales

Art. 28. Fonds communal de péréquation conjoncturale

(1) Le ministre ayant l'Intérieur dans ses attributions est autorisé à rembourser au cours de l'exercice 2022 aux communes, dont le budget ordinaire n'est plus en équilibre et qui en font la demande, tout ou partie de l'avoir du fonds qui provient de la contribution de ces communes.

(2) Dans le cas où une commune, qui introduit une demande en remboursement, a obtenu un ou plusieurs prêts à charge du fonds, le total de sa contribution pouvant entrer en ligne de compte pour être remboursé est à diminuer, au préalable, du montant du capital restant à rembourser au 31 décembre 2021 au titre de ce ou de ces prêts.

(3) Sous réserve des dispositions qui précèdent, aucune commune ne peut prétendre, au cours de l'exercice 2022, à un remboursement supérieur au déficit du service ordinaire de son budget constaté à la clôture de l'exercice 2020.

Art. 29. Modification de la loi modifiée du 28 avril 1998 portant

- a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal;**
- b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail;**
- c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État**

A l'article 12, paragraphe 2, alinéa 2, les points 1° et 2° de la loi modifiée du 28 avril 1998 portant a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ; b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ; c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, sont remplacés par les textes suivants :

« 1° la durée effective du cours dispensé par l'enseignant pour les cours de musique de chambre et de combo, sans dépasser la durée hebdomadaire déterminée par règlement grand-ducal, la durée effective est proportionnellement réduite en fonction du nombre d'élèves qui participent au cours, les répliques étant exclues ;

2° quatre minutes d'enseignement par élève et par heure de cours pour tous les autres cours collectifs, sans dépasser la durée hebdomadaire déterminée par règlement grand-ducal. ».

Chapitre 8 - Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 30. Modification de la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999

À l'article 50 de la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999, le paragraphe 4 est remplacé comme suit :

« (4) Dispositions concernant les frais d'études et lignes de crédit :

Pour l'exercice 2022, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge du fonds la participation de l'État aux frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation, du dossier projet de loi ainsi que les intérêts débiteurs des lignes de crédit, concernant :

- le projet de construction d'une maison de soins à Rumelange,
- le projet de construction d'une maison de soins à Steinfort,
- le projet de construction d'une maison de soins à Bertrange.

Par projet, les dépenses pour frais d'études et ligne de crédit ne peuvent pas dépasser le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe 1er sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État. ».

Art. 31. Dispositions concernant les fonds d'investissements publics - Projets de construction

(1) Au cours de l'exercice 2022, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous, à réaliser tous les projets énumérés ci-dessous ainsi qu'à procéder ensuite, de cas en cas, par voie d'arrêté grand-ducal pour la déclaration d'utilité publique proprement dite de ces projets.

(2) Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, de transformation et de modernisation ainsi que l'équipement technique et mobilier des bâtiments en question ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

1) Fonds d'investissements publics administratifs

- Centre Marienthal - travaux d'infrastructure	4.022.000 euros
- Administration de la nature et des forêts, Diekirch – nouveau bâtiment sur le site de l'ancien Hôtel du Midi	11.000.000 euros
- Ponts et Chaussées à Mersch - dépôt	17.750.000 euros
- Palais de Justice à Diekirch - réaménagement	10.500.000 euros
- Abbaye Neumünster - passerelles	1.200.000 euros
- Centre mosellan à Ehnen - réaménagement et extension	8.000.000 euros
- Dépôts des ponts et chaussées et hangar des CFL à Echternach	14.000.000 euros
- Laboratoire pour l'ASTA	36.000.000 euros
- Maison Robert Schuman - transformation presbytère	2.500.000 euros
- Les Rotondes à Luxembourg - aménagement en espace culturel	18.500.000 euros
- Administration de la nature et des forêts à Wormeldange - construction de bureaux	1.100.000 euros
- Hémicycle au Kirchberg – mise à niveau	12.000.000 euros
- Centre d'accueil à Burfelt	8.500.000 euros

- Château à Schoenfels – aménagement des bureaux de l’Administration de la nature et des forêts (2 ^e phase)	6.300.000 euros
- Service central des imprimés à Leudelage	8.500.000 euros
- Musée d’histoire naturelle à Luxembourg – adaptation et mise à niveau	3.500.000 euros
- Administration de l’enregistrement, des domaines et de la TVA à Luxembourg, Direction - réaménagement et mise en sécurité	3.600.000 euros
- Stade national d’athlétisme à Fetschenhof	8.400.000 euros
- Château Senningen - centre national de crise	20.500.000 euros
- Château Sanem - assainissement	13.000.000 euros
- Police et bâtiment administratif à Wiltz - nouvelle construction	22.000.000 euros
- Buanderie centrale du centre pénitentiaire à Schrassig - mise en conformité et adaptation	7.000.000 euros
- Place de la Constitution à Luxembourg	9.400.000 euros
- Centre pénitentiaire à Schrassig – rénovations diverses	7.200.000 euros
- Centre polyvalent de la petite enfance au Kirchberg (CPE1+CPE2) nouvelles constructions	28.000.000 euros
- Bâtiment St Louis à Luxembourg – réaménagement	8.700.000 euros
- Bireler Haff, Section canine de l’administration des douanes et accises : transformation	10.800.000 euros
- Centre Hollenfels	22.600.000 euros
- Auberge de jeunesse et structures d’accueil à Ettelbruck	25.000.000 euros
- Auberge de jeunesse à Vianden	14.000.000 euros
- Centre Marienthal – réfection des murs d’enceinte	2.000.000 euros
- Centre de rétention au Findel – construction de 6 chambres supplémentaires	1.400.000 euros
- Défijob à Givenich	2.450.000 euros
- Bassin de rétention à Sandweiler	1.850.000 euros
- Dépôts de l’Administration des ponts et chaussées et gestion de l’eau au Fridhaff	36.000.000 euros
- « Aal Millen » à Brandenburg – rénovation	3.000.000 euros
- Parking St Esprit – rénovation	7.000.000 euros
- Bibliothèque nationale, rue Notre Dame – réaménagement	35.000.000 euros
- Villa Louvigny – rénovation	25.000.000 euros
- Palais de la Cour de justice de l’Union européenne – mesures de sécurité	35.500.000 euros
- Ministère des Finances – transformation des 3 ^e et 4 ^e étages	3.700.000 euros
- Château de Senningen – mise en sécurité du site et aménagements parkings	15.000.000 euros
- Centre national de littérature à Mersch - extension	4.000.000 euros
- Philharmonie - extension du foyer et de l’accueil	18.000.000 euros
- Administration de la nature et des forêts à Dudelange	5.400.000 euros
- Administration des ponts et chaussées à Banzelt	3.000.000 euros
- Ponts et chaussées à Clervaux – extension	9.000.000 euros
- Police Syrdall à Oberanven– nouvelle construction	6.900.000 euros
- Direction des contributions à Luxembourg (y compris bâtiment «Zürich» - assainissement	10.200.000 euros
- Centre pénitentiaire à Schrassig – démolition des logements de service	1.500.000 euros
- Centre pénitentiaire à Givenich – nouvelle étable	4.500.000 euros
- Chambre des députés – sécurisation des bâtiments	18.500.000 euros

- Administration du cadastre et de la topographie à Luxembourg - assainissement	12.500.000 euros
- Institut viti-vinicole à Remich annexe laboratoire	6.700.000 euros
- Bâtiment administratif et piscine à Grevenmacher	27.000.000 euros
- Stand de tir de repli au Bleesdall	3.000.000 euros
- Nouvelle Tour de contrôle au Findel	30.000.000 euros
- Administration des ponts et chaussées à Grevenmacher – dépôt Potaschberg	13.000.000 euros
- Centre pénitentiaire Uerschterhaff à Sanem – stand de tir	10.000.000 euros
- Tour A au Kirchberg – aménagement pour les besoins du Ministère de la fonction publique	29.500.000 euros
- Service de la protection du gouvernement à Verlorenkost – rénovation	15.000.000 euros
- Camp militaire au Waldhof – réaménagement du dépôt de munition	28.000.000 euros
- Château de Senningen – nouvelle construction pour le Centre de communications du Gouvernement	13.000.000 euros
- Police grand-ducale à Esch-sur-Alzette – nouveau commissariat	7.000.000 euros
- Cité policière Grand-Duc Henri – 2 ^e phase	35.000.000 euros
- Installation de panneaux photovoltaïques et travaux d’infrastructures Smart-Grid au Herrenberg	20.000.000 euros
- Pavillon Parc 3 Eechelen	4.100.000 euros

2) Fonds d’investissements publics scolaires

- Lycée technique des arts et métiers à Luxembourg - cantine et structures d’accueil (sports)	19.000.000 euros
- Maacher Lycée - nouvelle construction	29.900.000 euros
- Lycée des Sports à l’I.N.S. Luxembourg (Sportlycée)	19.000.000 euros
- Lycée technique pour professions de santé à Bascharage (pôle Sud)	20.000.000 euros
- Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck	29.000.000 euros
- Centre de Logopédie – nouvelle construction	21.350.000 euros
- Lycée technique du Centre - nouvelle construction sports et réfectoire	21.650.000 euros
- Lycée classique à Echternach - transformation de l’aile de la gendarmerie en salles de classe et nouveau hall des sports (phase 1+2)	21.815.000 euros
- Infrastructures sportives à Diekirch	28.000.000 euros
- Institut national des langues à Limpertsberg - assainissement énergétique, extension et alentours	12.500.000 euros
- Lycée Robert Schuman à Luxembourg – assainissement énergétique	7.000.000 euros
- Lycée de garçons à Luxembourg- assainissement halls sportifs	8.600.000 euros
- Atert-Lycée - extension	11.000.000 euros
- Lycée Michel Lucius à Luxembourg– décontamination et mise à niveau de la sécurité feu	9.000.000 euros
- Lycée technique Mathias Adam à Lamadelaine – extension administration	3.000.000 euros
- Ecole nationale pour adultes	38.000.000 euros
- Internat du Lycée technique agricole et de l’Ecole hôtelière à Diekirch	10.000.000 euros
- Lycée Guillaume Kroll à Esch/Alzette – assainissement toiture, ateliers et modernisation technique	5.000.000 euros
- Château à Walferdange - assainissement	9.700.000 euros

- Lycée technique des arts et métiers à Luxembourg – mise en conformité et assainissement	35.000.000 euros
- Ancienne Université du Luxembourg au Limpertsberg – réaménagement et assainissement	30.000.000 euros
- Centre national de formation professionnelle continue - Centre dans le bâtiment du Lycée technique de Bonnevoie actuel	27.000.000 euros
- Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette – mise en conformité et assainissement	11.000.000 euros
- Lycée Guillaume Kroll à Esch-sur-Alzette – extension	17.000.000 euros
- Centre national de formation professionnelle continue à Ettelbruck - extension	5.000.000 euros
- Lycée Nic Biever à Dudelange – extension de l’annexe Alliance	6.000.000 euros
- Réaménagement du Campus Geesseknaepchen (phase 1)	38.200.000 euros
- Ecole européenne I au Kirchberg – extension des bâtiments de l’école primaire	12.400.000 euros
- Ecole fondamentale internationale à Mondrange – transformation de l’ancien Centre d’éducation différenciée	15.000.000 euros
- Internat Michel Lucius à Luxembourg-Kirchberg	26.000.000 euros
- Ecole européenne agréée à Junglinster (école primaire)	38.000.000 euros
- Ecole européenne agréée Campus Geesseknaepchen	19.500.000 euros
- Site de l’Université du Luxembourg au Kirchberg, démolition, travaux préparatoires et infrastructures	8.500.000 euros

3) Fonds d’investissements publics sanitaires et sociaux

- Réhabilitation du pré-barrage du Pont Misère	5.200.000 euros
- Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne	4.540.000 euros
- Réhabilitation des barrages secondaires de la Haute Sûre	4.000.000 euros
- Internat socio-familial à Dudelange	9.600.000 euros
- Ligue HMC Capellen - nouvelle construction	38.500.000 euros
- Diverses structures d’urgence pour les besoins du Ministère des Affaires étrangères et européennes	30.000.000 euros
- Domaine thermal à Mondorf-les-Bains – château d’eau, puits de captage et traitement d’eau	3.500.000 euros
- Institut étatique d’aide à l’enfance et à la jeunesse (A.I.T.I.A.) à Schifflange (anc. Maison d’enfants)	11.500.000 euros
- Barrage anti-crues à Clervaux	230.000 euros
- Centre pour réfugiés Héliar à Weilerbach - rénovation et assainissement	26.150.000 euros
- Centre socio-éducatif à Schrassig – rénovation et extension	10.500.000 euros
- Centre hospitalier neuro-psychiatrique à Ettelbruck - mise en conformité bâtiment « Building »	3.200.000 euros
- Foyer la Cerisaie à Dalheim - réaménagement et assainissement énergétique	6.800.000 euros
- Centre maternel sur le site « Pro Familia » à Dudelange, transformation	5.000.000 euros
- Foyer pour jeunes à Capellen – nouvelle construction	3.300.000 euros
- Maison pour jeunes adultes à Pétange	9.200.000 euros
- Foyer pour réfugiés et route d’accès à Bascharage	7.000.000 euros
- Foyer ONA à Hesperange – extension	4.800.000 euros
- Nouveau Foyer ONA au Kirchberg	11.950.000 euros

- Foyer Lily Uden II	19.500.000 euros
- Structure d'accueil pour réfugiés à Frisange	7.500.000 euros
- Structures pour demandeurs de protection internationale à Luxembourg, route d'Arlon (anc. Garage Jaguar)	16.000.000 euros
- Structures pour demandeurs de protection internationale à Batzeldelt/Wiltz	9.700.000 euros
- Structures pour demandeurs de protection internationale à Marnach	9.700.000 euros
- Centre pénitentiaire à Schrassig – unité de psychiatrie spéciale judiciaire	24.500.000 euros
- Centre socio-éducatif à Dreibern - rénovation et extension	22.500.000 euros
- Barrage principal à Esch/Sûre - réhabilitation	6.000.000 euros
- Descente de poissons au droit de la centrale hydro-électrique à Rosport	14.000.000 euros
- Structure d'accueil pour demandeurs de protection internationale à Rodange	3.000.000 euros

Art. 32. Dispositions concernant les Fonds d'investissements publics - Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2022, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe 1^{er}, lettre d), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

1) Fonds d'investissements publics administratifs :

- 3^e bâtiment administratif au Kirchberg (Bâtiment Konrad Adenauer)
- Centre d'accueil Mullerthal-Berdorf
- Centre pénitentiaire à Schrassig – rénovation et assainissement
- Foyer d'accueil pour toxicomanes à Luxembourg
- Site Verlorenkost
- Site Limpertsberg
- Bâtiment Robert Schuman – transformation/nouvelle construction
- Maison de Cassal
- Bâtiment administratif à Remich
- Police Grand-Ducale à Esch/Raemerich
- Administration des ponts et chaussées à Redange – nouvel hangar centralisé
- Administration des ponts et chaussées site Monkeler
- Administration des ponts chaussées au Windhof – nouveau hall pour le dépôt
- Bâtiment administratif pour l'E.S.M (European Stability Mecanism) et l'État à Luxembourg-Kirchberg
- Cour des comptes européenne au Kirchberg
- Bâtiment administratif à Luxembourg-Bonnevoie
- Stand de tir au Bleesdall
- Dépôt central Culture
- Hangar pour drones au Herrenberg
- Police et bâtiment administratif à Dudelange

- Nouvelle Ecole de Police
- Musée de la Police
- Bâtiment administratif à Mersch – quartier de la gare
- Théâtre national du Luxembourg – rénovation et extension
- Bâtiment administratif, rue Bender – transformation / nouvelle construction
- Police à Mersch
- Administration de la nature et des forêts à Berbourg - nouveaux ateliers
- Police à Kayl
- Nouveau centre douanier
- Site de Cinqfontaines
- Bâtiment Royal Arsenal
- Bâtiment administratif à Dommeldange
- Police et bâtiment administratif à Redange
- Ancien Laboratoire national – réaménagement pour SSMN
- Nouvelle infrastructure de placement pour mineurs à Dreibern

2) Fonds d'investissements publics scolaires :

- Lycée technique de Bonnevoie : nouveau bâtiment
- Sportlycée
- Ecole Internationale à Mondorf-les-Bains
- Nouveau Lycée technique du Centre
- Campus à Walferdange
- Université du Luxembourg, Faculté de droit, d'économie et de finance et Institut Max Planck à Luxembourg-Kirchberg
- Lycée technique à Ettelbruck – réaménagement et extension de l'ancien LTA et infrastructures communes
- Lycée Michel Lucius à Luxembourg-Kirchberg
- Ecole fondamentale Michel Lucius à Luxembourg-Kirchberg
- Lycée à Clervaux – extension
- Enseignement fondamental de l'école internationale à Clervaux et l'internat
- Lycée technique du Centre - rénovation
- Lycée École de commerce et de gestion au Geesseknaepchen – rénovation
- Athénée - hall des sports
- Bâtiment préfabriqué pour le Nordstad-Lycée
- Nouvelle Ecole de Commerce et de Gestion à Luxembourg-Kirchberg
- Réaménagement du Campus Geesseknaepchen (Phase 2)
- Université populaire (SFA) à Luxembourg
- Lycée technique à Ettelbruck - rénovation

3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- CIPA à Bofferdange : agrandissement
- Foyer Ste Claire à Echternach – mise en conformité
- CIPA à Echternach - transformation du rez-de-chaussée, création d'une cuisine de production
- Domaine thermal à Mondorf-les-Bains – La Roseraie
- Fondation Kräizbiere à Dudelange -: réaménagement et *extension*
- Barrage d'Esch-sur-Sûre - évacuateur de crue et galerie de déviation
- Maison d'enfants « Centre Jean Wolter » à Schiffflange – nouvelle construction

- Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (A.I.T.I.A.) à Soleuvre
- Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (A.I.T.I.A.) à Frisange
- Structure d'accueil pour demandeurs de protection internationale à Bollendorf-Pont
- Structure fermée pour personnes à besoins spécifiques
- Structure d'hébergement d'urgence pour demandeurs de protection internationale au Iergärtchen
- Centre pour le développement des compétences relative à la vue
- Structure d'accueil pour demandeurs de protection internationale à Rumelange
- Structure d'accueil pour demandeurs de protection internationale à Rippig
- Structure d'accueil d'urgence pour adolescents à Capellen

Art. 33. Dispositions concernant le Fonds du rail – Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2022, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds du Rail les frais d'études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruit concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau ferré existant.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe 1^{er}, lettre d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

- Gare périphérique de Howald (espace public).
- Gare de Luxembourg. Modernisation des installations de sécurité en campagne y compris aux postes périphériques.
- Gare de Bettembourg. Modernisation et renouvellement des installations de signalisation et de télécommunication.
- Gare de Bettembourg. Modernisation et renouvellement des infrastructures ferroviaires.
- Triage de Bettembourg-Dudelange. Réaménagement des installations fixes.
- Gare Belval-Université. Modernisation et renouvellement complets des installations fixes.
- Port de Mertert. Réaménagement des installations ferroviaires.
- Ligne de Luxembourg à Troisvierges. Suppression des passages à niveau N^{os} 15 et 16.
- Gare de Rodange. Réaménagement de la tête ouest.
- Réaménagement complet de la ligne Bettembourg - Volmerange-les-Mines.
- Gare de Kleinbettingen. Suppression du passage à niveau 85.
- Gare de Pétange. Renouvellement de voie et d'appareils de voie du faisceau de remisage.
- Gare de Wiltz. Adaptation des installations fixes. Phase 1.
- Gare de Dommeldange. Mise en conformité des infrastructures voyageurs.
- Ligne de Luxembourg à Wasserbillig. Mise à double voie du tronçon de ligne entre Sandweiler-Contern et Oetrange.
- Mise à double voie du tronçon de ligne entre Berchem et Oetrange.
- Construction d'un nouveau Centre de remisage et de maintenance à Rodange. CRM Sud Phase 2.
- Nouveau atelier et magasin au Centre logistique de l'infrastructure ferroviaire à Bettembourg.
- Centre de formation. Rue de la Déportation à Luxembourg.
- Ligne de Luxembourg à Wasserbillig. Suppression du passage à niveau 60 à Moutfort.
- Ligne de Zoufftgen à Luxembourg. Renouvellement de l'assainissement, de la plateforme et de la voie courante entre les points kilométriques 10,400 et 13,400.

Art. 34. Dispositions concernant le Fonds des routes – Projets de construction

(1) Au cours de l'exercice 2022, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des routes les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous, à réaliser tous les projets énumérés ci-dessous ainsi qu'à procéder ensuite, de cas en cas, par voie d'arrêté grand-ducal pour la déclaration d'utilité publique proprement dite de ces projets.

(2) Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, des équipements techniques et des équipements de la voirie ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Division des travaux neufs

Plateforme multimodale Hoehenhof et voirie connexe.....	30 000 000	euros
Adaptation échangeur Strassen (N6).....	9 500 000	euros
Réaménagement échangeur de Schiffflange.....	8 800 000	euros
Déplacement de l'échangeur A6 Mamer/ Capellen depuis la N6 vers le CR102	10.000.000	euros
Ecran anti-bruit sur A13 dans le cadre des projets multi-modaux	4.200.000	euros
A6 : Croix de Cessange fluidification à court terme	8 000 000	euros
Mise à 2x3 voies: Helfent – Mamer.....	23 700 000	euros
Pôle d'échange Gare Centrale	10 000 000	euros
Réaménagement de l'échangeur Senningerberg (A1).....	24 450 000	euros
Mise à 2x2 voies de la N1 entre Senningerberg et aéroport.....	27 400 000	euros
Boulevard du Hoehenhof.....	20 600 000	euros
Park and Ride Mesenich frontière sur A1.....	35 880 000	euros
Extension provisoire du P&R Howald Sud	5 100 000	euros
Réaménagement du Rond-point Irrgarten	20 900 000	euros
Voirie desserte Midfield	15 600 000	euros
Bâtiment Park and Ride à la Cloche-d'Or (part étatique).....	36 000 000	euros
Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas.....	34 000 000	euros
Voirie d'accès vers la nouvelle maison d'arrêt à Sanem.....	7 600 000	euros
Déplacement de la station Shell sur A4.....	8 100 000	euros
Raccordement de l'aire de Wasserbillig à la station d'épuration (part Fonds des routes)	5 850 000	euros
Station de service à Esch-Belval.....	4 250 000	euros
Optimisation parking dynamique Aire de Berchem sur A3 direction Luxembourg.....	5 200 000	euros
Optimisation parking dynamique Aire de Berchem sur A3 direction Metz	6 750 000	euros
Pénétrante de Differdange (N32)	14 500 000	euros
Entrée en ville de Differdange et PC8 vers Niederkorn.....	8 700 000	euros
Reconstruction OA 759 portant N2 à Hamm.....	5 100 000	euros
Mise en conformité des dispositifs de retenue sur l'autoroute A1 entre Wasserbillig et Potaschberg	2 550 000	euros
N2 Giratoire Sandweiler Ouest rond-point turbo.....	4 000 000	euros
Voie bus sur autoroutes.....	1 500 000	euros
Park and Ride et pôles d'échange.....	3 000 000	euros

Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic

Entretien équipements électromécaniques CITA (contrat MAIG).....	6 000 000	euros
Refonte Tunnel Cents (TCE).....	1 000 000	euros
Réfections couches de roulement réseau autoroutier.....	10 000 000	euros

Division des ouvrages d'art

OA1134 Viaduc Sernigerbach	11 800 000	euros
OA383 Pont frontalier à Echternach (part luxembourgeoise).....	5 800 000	euros
Contrat d'entretien ouvrages d'art (5ème)	12 600 000	euros
OA1084 Schiffflange à Bowstring.....	21 000 000	euros
OA509 à Esch-sur-Sûre et OA510 à Tadler-Moulin.....	2 700 000	euros
Inspection des ouvrages d'art.....	5 000 000	euros
OA 788 Pont Passerelle, élargissement pour piste cyclable.....	16 000 000	euros
Remise en état des murs	9 000 000	euros
OA 818 Rond-Point Glacis/Schumann	2 600 000	euros
OA 232 Reconstruction OA à Colmar-Berg.....	15 000 000	euros
Contrat d'entretien ouvrages d'art (6ème)	16 000 000	euros
Park and Ride à Frisange frontière sur l'A13 (OA7001/7002)	24 000 000	euros
OA1004 Réhabilitation - A6 Capellen	4 000 000	euros
OA1210 et OA 1211 A1 à Irrgarten/Sandweiler	4 600 000	euros
OA1113 B7 Ditgesbaach	2 800 000	euros
Divers travaux d'entretien	4 000 000	euros
OA 682 réhabilitation OA entre Schrassig et Oetrange.....	2 300 000	euros
OA1498/OA1499 - PC8 Liaison cyclable entre Esch/Alzette et Belval.....	39 800 000	euros
Contrat d'entretien ouvrages d'art (7ème).....	14 000 000	euros
Pôle d'échange N6 Place de l'Etoile (OA962).....	26 500 000	euros
OA1037 Helfenterbrück.....	19 000 000	euros

Division de la voirie de Luxembourg

N1/CR187 Réaménagement du carrefour à Roodt-sur-Syre.....	3 510 000	euros
N4 Réaménagement du carrefour Esch-Lallange.....	5 100 000	euros
N5 Mise en place de mesures favorisant le bus sur la N5 à Bascharage..	6 590 000	euros
N5 Réaménagement de la N5 entre Dippach et le giratoire « Grevelsbarrière » avec réalisation d'une piste cyclable.....	4 220 000	euros
N5 Apaisement du trafic et promotion de mobilité douce sur la N5 (Dippach - Sprinkange).....	14 450 000	euros
N6/N5 Boulevard de Merl (N6-Bourmicht-N5).....	39 000 000	euros
N6 Axe de délestage Pafebroch / Hireknäppchen / N6.....	10 800 000	euros
N6/A6/CR102 Aménagement d'un P&R au droit de l'échangeur de Mamer – Capellen.....	5 500 000	euros
N7 Facilités pour bus et mobilité douce sur la N7 à Bereldange.....	9 740 000	euros
N7 Réhabilitation et mise en conformité « Impasse Aloyse Kayser » à Mersch et reconstruction du P&R.....	3 000 000	euros
N7/N8/CR123 Réaménagement de la « Stäreplaz » à Mersch.....	3 370 000	euros
N7 / CR115 / CR306 Concept de mobilité global Z.A. « Um Rouscht » à Bissen.....	19 050 000	euros
N7/CR123 route de substitution et suppression PN24 et PN24A à Pettingen.....	18 500 000	euros
N7D Giratoire pour accès vers site agricole projeté à Colmar-Berg.....	7 250 000	euros
N10 Redressement Machtum - Ahn - Hettermillen avec piste cyclable		

PC3.....	16 160 000	euros
N10 Réaménagement de l'esplanade à Remich (Traversée de Remich)..	17 000 000	euros
N11 Réaménagement de la traversée de Junglinster.....	12 610 000	euros
N13 Contournement Dippach-Gare.....	15 500 000	euros
N16 Revalorisation de la traversée de Mondorf-les-Bains.....	5 950 000	euros
N31 Réaménagement entre échangeur Burange et croisement Michelin	5 730 000	euros
N31 Réaménagement entre échangeur Burange et station de service Q8	5 240 000	euros
N50 Réaménagement « boulevard Franklin D. Roosevelt » entre le viaduc et la « Place de Bruxelles » à Luxembourg.....	5 400 000	euros
CR101 Réaménagement du CR101 à Mamer (route de Holzem + rue du Commerce + rue Henri Kirpach).....	3 800 000	euros
CR101/CR102 Sécurisation du carrefour à Schoenfels.....	5 000 000	euros
CR103 Réaménagement entre Holzem - Dippach Lot 1 +2	4 000 000	euros
CR106 Réaménagement de la traversée de Hobscheid	5 200 000	euros
CR106 Kleinbettingen, suppression PN85	8 000 000	euros
CR110 Réaménagement du « Boulevard Kennedy » à Bascharage.....	4 500 000	euros
CR115 Réaménagement du CR 115 entre Bill et Bissen.....	3 700 000	euros
CR122 Suppression PN20b à Lorentzweiler (OA575)	10 850 000	euros
CR122/CR132 Réaménagement des CR122 et CR132 dans la traversée de Gonderange	4 200 000	euros
CR125 Suppression PN17 à Walferdange	7 800 000	euros
CR129 Réaménagement « rue de la Gare » à Junglinster	2 400 000	euros
CR132 Réaménagement traversée d'Eschweiler	2 000 000	euros
CR158 Redressement CR à Roeser avec OA1267, OA85	8 700 000	euros
CR164 Réaménagement de la « route de Boudersberg » à Dudelange ...	3 700 000	euros
CR164/CR165 sortie de Noertzange vers Kayl (sans OA284).....	2 500 000	euros
CR168 Elimination des passages à niveau de la traversée de Schifflange	4 550 000	euros
CR174 Rocade de Differdange. Lot 5: aménagement du AS Parc et renaturation de la Kalkerbach	2 700 000	euros
CR174 Renouvellement à Soleuvre	2 400 000	euros
CR178 Suppression PN7 entre Merl et Schleiwenhaff.....	1 430 000	euros
CR183 à Mersch - nouveau quartier de la gare	3 700 000	euros
CR 190 Réaménagement dans cadre projet Nei Schmelz à Dudelange ...	14 000 000	euros
CR234 Réaménagement des CR234/CR234B avec couloir pour bus et piste mixte entre Sandweiler et Contern	3 330 000	euros
OA86 Reconstruction de l'OA à Obercorn et OA840 réhabilitation à Belvaux sur CFL (N13).....	3 200 000	euros
OA201 Reconstruction de l'OA à Mersch (CR102).....	2 000 000	euros
OA210, OA211 et OA212 Reconstruction des OAs à Dondelange (N12)..	2 500 000	euros
OA447 Reconstruction de l'OA à Fausermillen (CR134).....	2 300 000	euros
OA672 Construction de l'OA à Greiwelsbarrière (PC38)	3 000 000	euros
OA726 Reconstruction de l'OA à Dommeldange sur CFL (CR233)	5 400 000	euros
OA756 Reconstruction de l'OA à Alzingen sur CFL (N3)	6 800 000	euros
OA816 Réhabilitation de l'OA à Bertrange-Gare sur CFL (N35).....	2 800 000	euros
OA897 Construction de l'OA passerelle piétonne/cycliste à Bettembourg-Gare (PC6).....	4 800 000	euros
OA1149 Rétablissement de la structure de l'ancien tunnel ferroviaire entre Hobscheid et Hovelange (PC12).....	2 500 000	euros
VB N2 Aménagement d'un couloir de bus à Remich.....	3 960 000	euros
VB N4 Réaménagement de la « route d'Esch » à Luxembourg.....	7 930 000	euros

VB N6 Mise en fluidité et priorisation des bus sur la N6 Tosseberg.....	2 740 000	euros
VB N11 entre Gonderange et Waldhaff.....	13 380 000	euros
VB N13/N16 Réaménagement de l'intersection et priorisation bus à Aspelt	2 450 000	euros
PC1 Strassen - Bridel – « Juegdschlass ».....	3 300 000	euros
PC5 Junglinster – Godbange - Koedange.....	2 100 000	euros
PC11 Alzingen – Aspelt.....	3 400 000	euros
PC28 Bettembourg – Kockelscheuer	2 120 000	euros
Renforcement, reprofilage et raclage CR, RN, PC, VB, OA	13 775 000	euros
Redressement et aménagement CR, RN, PC, VB, OA	2 000 000	euros

Division de la voirie de Diekirch

N7 Couloir multi-modal entre Ettelbruck et Diekirch.....	30 500 000	euros
N7 Nouvel accès secondaire Fridhaff N7 - caserne Herrenberg.....	9 750 000	euros
N7 Couche de roulement entre Fridhaff et Schinker	3 350 000	euros
N10 Redressement Reisdorf – Hoesdorf	5 250 000	euros
N10/E29/N11 Voies de délestage à Echternach (PST).....	33 300 000	euros
N11 Renforcement Lauterborn - Echternach et réaménagement de l'entrée d'Echternach avec aménagement voie bus + PC2	2 800 000	euros
N12 Accès à la décharge pour matériaux inertes à Folschette	4 000 000	euros
N12 Réaménagement de la traversée Préizerdaul Lot 3.....	2 615 000	euros
N12/N22/N23 Aménagement du carrefour à Reichlange	2 475 000	euros
N15 Renouvellement de la couche de roulement entre Berlé, Pommerloch et frontière belge	2 700 000	euros
N17 Aménagement rue Clairefontaine de Diekirch à Blesbruck avec rec. OA163/Blees.....	8 000 000	euros
N18 Aménagement traversée de Clervaux.....	3 700 000	euros
N18 Aménagement du carrefour N18/CR332E/CR373A à Lentzweiler....	2 100 000	euros
N22/CR304 Axe de desserte/voie de délestage à Redange	11 000 000	euros
N27A (B7) Rond-point Fridhaff-échangeur Erpeldange - accès zone d'activités Fridhaff	20 100 000	euros
Aménagements sécuritaires	10 000 000	euros
CR118/CR121 Redressement carrefour à Breidweiler-Pont (avec reconst. OA355/OA359)	3 800 000	euros
CR137 Redressement Consdorf – Berdorf.....	2 500 000	euros
CR139 Redressement Lellig - Herborn (avec recon. OA371/OA372).....	2 000 000	euros
CR314/N27 Sécurisation du carrefour à Lultzhausen.....	2 800 000	euros
CR324/CR325 Redressement Kirel - Wilwerwiltz Lot 1	2 500 000	euros
CR325 Aménagement Drauffelt – Mecher.....	3 950 000	euros
CR329A/CR319/N26A Reconversion des friches industrielles à Wiltz	15 000 000	euros
CR334/CR373 Redressement traversée de Boxhorn.....	2 550 000	euros
CR337/CR338 Redressement traversée de Binsfeld.....	2 300 000	euros
CR351A Aménagement du CR351A à Diekirch.....	2 625 000	euros
CR356 Stabilisation du talus le long du CR356 entre Waldbillig et Müllerthal.....	4 900 000	euros
CR358 Redressement Reisdorf – Wallendorf	2 750 000	euros
OA796/N10 Dasbourg - Marnach	3 600 000	euros
OA4402/OA4403/OA4404/N10 Born-Moulin – Hinkel	3 300 000	euros
PC3 passerelle (OA640) sur l'Our à Vianden.....	2 000 000	euros
PC7 Nordstad (ZAE Fridhaff) - Weiswampach (le long de la N7).....	5 600 000	euros

PC15 Schieren – Ettelbruck.....	3 300 000	euros
PC18 (anc.PC19) Niederfeulen - Esch/Sûre.....	3 750 000	euros
PC18 (anc.PC17) Arsdorf - Lultzhausen lot 2.....	3 000 000	euros
PC21 Clervaux - Cinqfontaines – Troisvierges	9 950 000	euros
PC21 Goebelsmühle – Kautenbach.....	5 850 000	euros
PC22 Groesteen – Fohren.....	2 625 000	euros
PC22 (anc.PC23) Bleesbruck - Tandel - Fohren (Tunnel inclus).....	2 050 000	euros
PC22 passerelle sur la Sûre à Gilsdorf.....	2 650 000	euros
Renforcement, reprofilage et raclage CR, RN, PC, VB, OA	22 050 000	euros
Redressement et aménagement CR, RN, PC, VB, OA	1 650 000	euros

Divisions diverses

Projets de moindre envergure, projets urgents et imprévus	158 000 000	euros
---	-------------	-------

Art. 35. Dispositions concernant le Fonds des routes - Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2022, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des routes les frais des études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruits concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau existant de la grande voirie.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe 1^{er}, lettre d), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Division des travaux neufs

Réaménagement multi-modal et optimisation A4/A13 entre Foetz et Lankelz
A4: PC express entre échangeur Lankelz-Ehlerange/ZARE et échangeur de Foetz
Pôle d'échange A4/A13
A4: Voie pour tram rapide
Pôle d'échange Quartier de l'Alzette
A4: PC express entre Foetz et Leudelage
A4: Autoroute multimodale entre Foetz et Leudelage
Pôle d'échange Foetz
Pôle d'échange Raemerich
Echangeur Leudelage-Sud
Passage à gibier Leudelage
Echangeur Leudelage-Nord
Couloir pour tram sur la N6 (route d'Arlon) / Pôle d'échange CHL
N1 prolongement tram de Findel vers Kalchesbrueck
Couloir tram dans le cadre du réseau routier bvd Merl - échangeur A6/A4 - bvd Cessange - N4
Contournement routier de Dippach
Descente vers la Vallée de l'Alzette
Desserte interurbaine Differdange-Sanem
Transformation/sécurisation de l'échangeur de Sanem
Echangeur Haneboesch / CR175A

Liaison avec la Sarre - station de service et parking
Boulevard de Cessange (A4-N4)
Boulevard de Cessange (N5-A4 et raccordement zone d'activités Eco-Cluster)
Croix de Cessange : sécurisation à long terme
Boulevard de Hollerich (liaison A4/N4 - Pont Buchler)
Réaménagement A4/B4 et avenue du Geesseknaeppchen
Infrastructures de transport « Southwest », P&R Ouest et P&R Bouillon
Echangeur central A6 entre N5 et N6
Contournement Nord de Strassen (N6, direction échangeur de Bridel)
Elargissement du viaduc Haute-Syre (OA1135)
N1 entre Irrgarten et aéroport
Couloir pour bus A1 - N1 - N2
Mise à 2 X 2 voies de la B7 entre A7 et N7
Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen
Aires de service et parkings dynamiques
Station de service à Esch/Belval
Pôle d'échange à la Cloche d'Or
Optimisation parking dynamique aire de Capellen
Aménagements sécuritaires
Inspection et classification des autoroutes
Entretien grande voirie
Entretien OA grande voirie
Réhabilitation de l'OA 1012 (autoroute A6) entre Kleinbettingen et Kahler
Modernisation tunnels existants
Couloir Bus A7 entre Waldhaff et Kirchberg
Facilités pour bus sur autoroute A1 entre P&R Mesenich et le pôle d'échanges Hoehenhof
Voies combinées bus/covoiturage sur autoroutes
Covoiturage sur la bande d'arrêt d'urgence (BAU) sur l'autoroute A6 entre la frontière belge et l'échangeur de Mamer (phase 1)
Mesures « plan d'action national anti-bruit »
Surveillance des chantiers (non compris projets ayant fait l'objet d'une loi)
Park and Ride et Pôles d'échange
A1 : Réaménagement de l'échangeur Cargo-Center
Park House Hoehenhof et voirie connexe
Nouvel échangeur Zone nationale d'Activités Logistiques Centre sur A1
Réaménagement échangeur de Bridel
Réaménagement échangeur de Schoenfels
Réaménagement échangeur Wandhaff
Réaménagement avenue de l'Europe entre Biff et Athus (PED) et suppression passage à niveau à Rodange
Passage pour gibiers sur l'autoroute A1 entre l'échangeur de Grünwald et l'échangeur de Senningerberg
Ouvrage de franchissement pour un couloir écologique sur l'autoroute A13 entre la Croix de Bettembourg et l'échangeur de Hellange
Pôle d'échange Hollerich
Voirie étatique dans le cadre du développement de la friche Esch-Schiffange
Audits de sécurité sur autoroutes TERN (Trans European Road Network)
Recensement trafic transfrontalier sur le réseau autoroutier
Etudes en rapport avec le transport en commun par l'autoroute
Etudes diverses

Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic

Inspection et classification des autoroutes et tunnels
Refonte Tunnel Pénétrante Sud (TPS)
Refonte Tunnel Markusberg
Optimisation / dédoublement A4 entre échangeurs Ehlerange/Lankelz et Foetz (voie bus A4)
Liaison Micheville - contournement Raemerich
Etudes diverses

Division des ouvrages d'art

OA115 Réhabilitation des piles du pont routier à Bivels
OA1048 Viaduc haubanné - inspection décennale
Etudes ponts à faible portée
Etudes charges admissibles sur OA-PCH pour convois exceptionnels
BD-OA: banque de données OA + études générales OA
Inspections et expertises d'ouvrages d'art
OA1168 - assainissement de la paroi rocheuse et du Tunnel à Esch-sur-Sûre
Passerelles Mobilité Douce
OA34 - Pont frontalier à Schengen (part luxembourgeoise)
OA73 - CR 175 à Sanem
OA233 - N7 à Colmar-Berg
OA391 - N10 à Mertert
OA500 - N27 à Esch-sur-Sûre
OA1110 - N15 à Ettelbruck
OA1065 - A13 Bettembourg
OA376 - Dillingen réhabilitation voûte et étanchéité (part luxembourgeoise)
OA1105 - Réhabilitation pont à Leudelange
Etudes diverses
OA784 - N7 Boufferknupp
OA1001 - A6 Viaduc de Mamer
OA1005 - A6 Kehlen
OA1009 - A6 - Réhabilitation et passage à faune
OA1014 - CR230 - Strassen
OA1131 - A1 Mertert
OA1177 - A1 Viaduc Neudorf
OA1219 Assainissement zone de gonflement Markusberg
OA998 Maertesgrond - Plateau Kirchberg
Renaturation Pétrusse

Division de la voirie de Luxembourg

N1A Réaménagement de la « rue de Trèves » à Luxembourg
N1 / CR134 Aménagement d'un passage inférieur sous la voie CFL entre la route de Wasserbillig (N1) et la « rue de la Moselle » (CR134)
N1 / CR143 Elargissement du CR143 entre Potaschberg et Oberdonven et réaménagement de la bifurcation N1 / CR143 à Potaschberg
N1 Optimisation traversée Wasserbillig
N2 Moutfort , suppression PN60
N2 Voies dynamiques entre Irrgarten et Sandweiler
N3 Contournement Alzingen, nouvelle N3: module sud

N4 Redressement « Boulevard Prince Henri » à Esch-sur-Alzette
N5 Mise en place et optimisation de feux tricolores dans la traversée de Bertrange
N6 Mise en place et optimisation de feux tricolores entre Strassen et Bertrange
N6 Mise en place et optimisation de feux tricolores entre Mamer et Capellen
N6 Réaménagement sécuritaire échangeur N6/A6 à Capellen (voir aussi part VB)
N6 Réaménagement de la « route d'Arlon » entre le giratoire à « Mamer Ouest » et Capellen
N6/N13 Redressement des N6/N13 à Windhof
N6/CR106 Axe de desserte et de délestage à Steinfort entre le CR106 et la N6
N6/CR102/N12 contournement d'Olm et de Kehlen
N7 Réaménagement de la N7 entre les 2 giratoires au Mierscherbiérg
N7 Réaménagement entre « Place Dargent » et la « rue de Beggen »
N7 Apaisement du trafic et promotion de la mobilité douce sur la N7 Walferdange-Mersch
N10 Réaménagement de la N10 le long de l'esplanade de Schengen
N11 « Bamkrounebréck » entre Waldhof et Gonderange
N11 / N11D / CR122 Réaménagement du carrefour N11 N11D (Phase 1) et de la voirie d'accès du CR122 vers la N11 à Gonderange (Phase 2)
N12 Bypass giratoire à Bridel
N12 Traversée de Bridel
N12 Optimisation carrefour N12/CR101 à Kopstal
N13 Hellange - Frisange - Aspelt avec PC6
N13 Réaménagement du carrefour N13/CR101 à Garnich en carrefour giratoire
N13 Aménagement de l'entrée en localité et d'une liaison cycliste entre le giratoire « Cité du Soleil » et le carrefour N13/CR161 à Bettembourg
N13 Pontpierre-Bergem réaménagement
N28 Raccordement N28 / N2 à Bous
N28 Optimisation de l'intersection à feux tricolores N28-CR132 à Oetrange
N31 Aménagement du contournement de Pétange LTMA et P.E.D.
N31 Optimisation des feux tricolores à l'entrée de la Ville de Differdange
N31 Réaménagement de la « route d'Esch » à Belvaux
CR102 Nouvel accès Z.A. Kehlen depuis CR102
CR103 Suppression PN81b à Capellen
CR106 Redressement entre Kahler et Hivange
CR112 Redressement Buschdorf - Boevange
CR118 Réaménagement Larochette - Christnach avec stabilisation murs de soutènement et talus
CR119/CR126 Réaménagement du carrefour formé par les CR119 et CR126 au lieu-dit « Stafelter »
CR122 Réaménagement « rue Principale » à Wormeldange
CR124 Suppression du PN18 à Heisdorf
CR129 de Rodembourg vers Eschweiler
CR132 Réam. Bettembourg - Peppange / Peppange - Crauthem
CR134 Réaménagement « rue du moulin/principale/Beyren » à Mensdorf PR 8.950 - PR 10.230
CR134 Manternach-Wecker Réaménagement/Redressement
CR141 Réaménagement « rue Boxbiérg » à Wasserbillig
CR142 Réaménagement entre Potschbiérg et Flaxweiler
CR142 Ahn - Niederanven avec stabilisation talus
CR142 Réaménagement de la traversée d'Oberdonven
CR164 Réaménagement à Foetz
CR167 « Kettegaass » à Dalheim (Reclassement)
CR172 Réaménagement du Kiemelbach entre la rue des Champs et le CR172 à Mondercange
Restructuration réseau routier au centre de Dudelange en relation avec la suppression des PN 103A, 103B et 104A
OA30 Réhabilitation de l'OA s/Gander à Mondorf (N16A)

OA220 Réhab./reconstr. de l'OA s/Attert à Colmar (N22)
OA265 Réhabilitation/ Reconstruction de l'OA sur CFL à Bettembourg (N13)
OA281 Réhab./reconstr.de l'OA s/passage piétons à Reckange (CR178)
OA294 Reconstruction de l'OA à Dudelange (CR160)
OA394 Réhab./reconstr.de l'OA s/Lennengerbaach à Ehnen (N10)
OA438 Reconstruction de l'OA à Betzdorf sous CFL (CR134)
OA449 / OA450 Reconstruction de l'OA à Mertert sur CFL (CR134)
OA561 Reconstruction de l'OA à Schrassig (CR132)
OA646 Réhab./reconstr.de l'OA s/Eisch à Roodt (CR105A)
OA654 Réhab./reconstr.de l'OA s/Giewelerbaach à Koerich (CR109)
OA675 Réhab./reconstr.de l'OA de décharge de l'Alzette à Müllendorf (CR124)
OA688 Reconstruction de l'OA entre Alzingen et Syren sur CFL (CR154)
OA700 Réhab./reconstr.de l'OA s/Zéisséngerbaach à Luxembourg-Hollerich (CR178)
OA716 Réhab./reconstr.de l'OA s/Alzette à Luxembourg-Bonnevoie (CR225)
OA723 Réhab./reconstr.de l'OA s/Alzette à Luxembourg-Weimerskirch (CR232)
OA730 Reconstruction de l'OA à Moutfort sur CFL (CR234)
OA755 Réhab./reconstr.de l'OA s/Itzigerbaach à Alzingen (N3)
OA772 Réhabilitation de l'OA à Cents (N1a)
OA952 (=OA438bis) Construction de l'OA à Betzdorf sous CFL (CR134)
OA1276 Reconstruction de l'OA s/Pissbaach à Pissange (CR172)
VB N2 Pôle d'échange Moutfort
VB N3 Facilités bus dans traversée Hesperange
VB N4 Cloche d'Or - Leudelange (Lot 6)
VB N4 Carref. Z.A. am Bann bret. éch. (Lots 2 3a 4a)
VB N6 Pôle d'échange bus à Windhof
VB N6 Mise en fluidité et priorisation des bus Steinfort et Capellen
VB N6 Réaménagement sécuritaire échangeur N6/A6 à Capellen (voir aussi part RN)
VB N7 Place Dargent - rue de Beggen
VB N7 Couloir pour bus le long de la Côte d'Eich
VB N12 Couloir d'approche pour bus à Kopstal entre intersection CR103 et CR101
VB N33 Facilités bus dans traversées Kayl, Tétange et Rumelange
Bus à haut niveau de service (BHNS) dans la région Sud (Dudelange - Rodange)
Renaturation Pétrusse
PC1 Décharge Strassen - PC13
PC1 Pescatore - Pont Adolphe
PC2 Gonderange - Junglinster
PC6 Bascharage - Linger
PC6 Ellange Gare - Elvange
PC6 Schifflange - Esch/Alzette
PC6 Entretien de la PC6 entre Lallange et Sanem
PC6 Liaison Allemagne - Luxembourg
PC6 Remerschen - Wintrange
PC8 Niedercorn - Pétange
PC8 Bettembourg - Dudelange - Kayl
PC8 Kayl - Rumelange
PC9 Leudelange am Bann
PC9 sur CR179 à Leudelange
PC10 Leudelange am Bann
PC11b Itzig-Contern Réalisation PC11b
PC11b Hesperange - Contern
PC12 Kleinbettingen - Steinfort

PC12 Bissen - Boevange
PC12b ZAE Rouscht
PC13 Luxembourg (Ville haute) - Luxembourg (Merl)
PC14 Kopstal - Schoenfels
PC14 Capellen - Kehlen
PC14 Kopstal - Mamer
PC14a Lintgen - PC14
PC14b Keispelt - PC14
PC15 Beggen - Walferdange
PC15 Mersch - Walferdange - Lot 1
PC15 Mersch - Walferdange - Lot 2
PC15 Mersch - Walferdange - Lot 3
PC15 Mersch - Walferdange - Lot 4
PC15a Hesperange - Howald
PC24 Cruchten - Schronweiler
PC24 Schronweiler - Medernach
PC26 PC3 - Ehnen - Gostingen - Roedt/Syre - PC4
PC27 Stadtbredimus - Bous
PC27 Bous - Rolling
PC27 Rolling - Moutfort
PC27 Gare Cents - Pulvermühle
PC27 Moutfort - Gare Sandweiler
PC28 Centre logistique -Bettembourg Gare
PC28 Capellen - PC12 Steinfort
PC29 Junglinster - Lintgen
PC37 Useldange - Keispelt
PC38 Grevelsbarrière - Helfenterbrueck
Réaménagement dans diverses localités concernant le couloir multimodal entre la capitale et aggro-
Sud
Etudes en rapport avec le transport en commun par la route
Etudes diverses

Division de la voirie de Diekirch

N7 Contournement Nord Diekirch
N7/E421 Contournement de Heinerscheid
N7 Boulevard urbain entre Ettelbruck et Diekirch
N7/N14/N17 Réorganisation du réseau routier au centre de Diekirch
N7 Réorganisation du trafic entre le lieu-dit Schmiede et Wemperhardt
N7 Réaménagement N7 à Ettelbruck (Land-Immo)
N10 Mur de soutènement le long N10 entre Echternach et Steinheim
N11 Renouvellement du drainage le long de la N11 entre Graulinster et Echternach
N12 Contournement de Troisvierges
N12 Réaménagement traversée de Winorange
N15 Contournement Ettelbruck - Niederfeulen
N15/N26/CR318 Réaménagement du carrefour au lieu-dit Schuman
N26 Aménagement place de village à Bavigne
CR137 Renforcement entre N11 et Consdorf
CR138 Renforcement entre Bech et Herborn
CR139 Renforcement Osweiler - Echternach
CR305 Renforcement Michelbouch - Carelshof
CR305 Aménagement croisement à Michelbouch

CR324 Redressement Pintsch - Bockholtz (avec recon.OA475)
CR326 CFL-ligne du Nord - suppression des PN39/40/41/41A à Enscherange et Wilwerwiltz
CR331 Réaménagement Kautenbach - Alscheid
CR332 Elargissement Lullange - Doennange
CR335 Elargissement Weiswampach - Beiler
CR337 Aménagement à Hautbellain
CR364 Aménagement de la sortie de Beaufort direction Grundhof
CR365 Renforcement Kräizenhéicht - Colbette
CR365A Aménagement Kräizenhéicht - Kobebour
OA475/CR343 sur la Pintsch (avec CR324 Pintsch - Bockholtz)
OA951/PC17 Jänglis Bréck sur l'Attert à Redange
PC3 Bollendorf/Pont - Grundhof
PC3 Bettel - Hoesdorf
PC7 Weiswampach - PC21
PC7/PC15/PC16 Création d'un réseau performant dans la Nordstad
PC12 Optimisation à Useldange
PC16 (anc.PC34) Diekirch – campus LTA Gilsdorf
PC18 le long de la N27 Esch-s-Sûre - Lultzhausen près de l'OA499
PC18a Bavigne - Lultzhausen
PC18 (anc.PC17) Arsdorf - Lultzhausen lot 1
PC20 rue des Sports - Centre sportif à Wiltz
PC21 Niederfeulen - Warken - Ettelbruck (Feler Dielchen)
PC21 Clervaux - Wilwerwiltz
PC23 Bavigne - PC20 Winseler
PC23 Boulaide - Bavigne
PC23 PC17 - Bigonville - Boulaide
PC24 Medernach - Schrondweiler
PC25 Niederfeulen - Grosbous
PC36 Niederwampach - Troisvierges
Arrêts bus à l'extérieur des agglomérations
Etudes en rapport avec le transport commun par la route
Etudes diverses

Art. 36. Fonds pour la gestion de l'eau – Participation aux frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2022, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds pour la gestion de l'eau la participation de l'État aux frais d'études, de la relation coût-efficacité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'étude préalable avec la comparaison de variantes, du projet détaillé, des dossiers d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructures, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que la participation de l'État relative aux frais d'études des incidences sur l'environnement (EIE), les frais des études olfactives, géotechniques, des études de bruit, de protection de la nature et de l'étude relative à la gestion de projets concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe 1^{er}, lettre d), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État. Le taux de la participation de l'État aux frais d'études est celui qui est applicable aux projets énumérés ci-dessous :

- Travaux d'agrandissement et de modernisation y inclus une quatrième étape épuratoire (élimination de micropolluants) de la station d'épuration de Luxembourg-Beggen.
- Travaux d'agrandissement et de modernisation y inclus une quatrième étape épuratoire (élimination de micropolluants) de la station d'épuration de Pétange du Syndicat intercommunal SIACH.
- Mise en œuvre d'une solution de rechange d'envergure pour la protection d'eau potable.

Chapitre 9 – Dispositions concernant la sécurité sociale

Art. 37. Modification de la valeur de la lettre-clé des infirmiers

Par dérogation aux articles 65, alinéa 2 et 67 à 70 du Code de la sécurité sociale, la valeur de la lettre-clé pour la nomenclature des infirmiers visée à l'article 61, alinéa 2, point 3) du Code de la sécurité sociale est fixée au 1^{er} janvier 2022 à 0,79134 au nombre cent de l'indice pondéré du coût de la vie au 1^{er} janvier 1948. Cette valeur est augmentée de 0,07344 pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Art. 38. Dotation annuelle maternité

La disposition prévue à l'article 14, alinéa 1^{er}, de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et modifiant : 1. Le Code de la sécurité sociale ; 2. la loi modifiée du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers est prorogée jusqu'au 31 décembre 2023.

Art. 39. Fixation de l'enveloppe budgétaire globale des dépenses du secteur hospitalier

(1) Par dérogation à l'article 74, alinéa 1^{er}, du Code de la sécurité sociale, le gouvernement reconsidère, sur base d'un avis de l'Inspection générale de la sécurité sociale, les éléments liés aux obligations découlant de l'application des articles L.162-8 et 164-8 du Code du travail utilisés pour la détermination de l'enveloppe budgétaire globale des dépenses du secteur hospitalier pour les exercices 2021 et 2022.

(2) Au cas où l'enveloppe mentionnée à l'alinéa 1^{er} est insuffisante pour couvrir les frais de personnel liés aux obligations mentionnées au même alinéa, le Gouvernement refixe l'enveloppe pour les exercices 2021 et 2022.

Art. 40. Modification de la loi du 1^{er} août 2019 concernant les mutuelles

À l'article 13 de la loi du 1^{er} août 2019 concernant les mutuelles, le terme « deux » est remplacé par le terme « trois ».

Chapitre 10 - Dispositions diverses

Art. 41. Constitution de services de l'État à gestion séparée

Les administrations suivantes sont constituées comme services de l'État à gestion séparée :

I. Administrations dépendant du Ministère de la Culture:

- Musée national d'histoire et d'art;
- Musée national d'histoire naturelle;
- Centre national de l'audiovisuel;
- Bibliothèque nationale;
- Archives nationales;
- Centre national de littérature

II. Administrations dépendant du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse :

- Centre de logopédie ;
- Athénée de Luxembourg ;
- Lycée classique et technique de Diekirch ;
- Lycée classique d'Echternach ;
- Lycée de garçons de Luxembourg ;
- Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette ;
- Lycée Robert Schuman ;
- Lycée Michel Rodange ;
- Lycée Hubert Clément ;
- Lycée Aline Mayrisch ;
- Lycée technique agricole ;
- Lycée des Arts et Métiers ;
- Lycée Guillaume Kroll ;
- Lycée technique d'Ettelbruck ;
- Lycée du Nord ;
- Maacher Lycée ;
- Lycée technique de Bonnevoie ;
- Ecole d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg ;
- Lycée Michel Lucius ;
- Lycée Mathias Adam ;
- Lycée Nic Bieber ;
- Ecole de commerce et de gestion – School of Business and Management ;
- Lycée technique pour professions de santé ;
- Lycée technique du Centre ;
- Lycée Josy Barthel ;
- Lycée technique de Lallange ;
- Atert-Lycée ;
- Lycée Ermesinde ;
- Lycée technique pour professions éducatives et sociales ;
- Service des restaurants scolaires ;
- Nordstad-Lycée ;
- Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive (Eis Schoul) ;
- Service de la formation professionnelle ;
- Institut national des langues ;
- Ecole nationale pour adultes ;
- Lycée Bel-Val ;

- Sportlycée ;
- Service de la formation des adultes ;
- Lënster Lycée ;
- Centre de gestion informatique de l'éducation nationale ;
- Service national de la jeunesse ;
- Lycée Edward Steichen ;
- Ecole internationale Differdange et Esch-sur-Alzette ;
- Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques ;
- Lycée à Mondorf-les-Bains ;
- Centre pour le développement des compétences relatives à la vue ;
- Lycée à Mersch.

III. Administration dépendant du Ministère de l'Économie :

- Commissariat aux affaires maritimes.

IV. Administration dépendant du Ministère des Sports :

- Ecole nationale de l'éducation physique et des sports
- Institut national des sports.

V. Administration dépendant du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics :

- Administration de la navigation aérienne.

VI. Administration dépendant du Ministère de la Digitalisation :

- Centre des technologies de l'information de l'État

VII. Administration dépendant du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire :

- Agence pour le développement de l'emploi.

VIII. Administration dépendant du Ministère d'État

- Autorité nationale de sécurité.

IX. Administration dépendant du Ministère de la Justice

- Bureau de gestion des avoirs.

Art. 42. Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État pour l'exercice 2022

Pour l'exercice 2022, par dérogation à l'article 9, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Pour l'exercice 2022, par dérogation à l'article 9, paragraphe 2, de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

Pour l'exercice 2022, par dérogation à l'article 72 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, les fonds dont le comptable extraordinaire n'a pas fait emploi au 30 janvier de l'année qui suit celle qui donne sa dénomination à l'exercice sont reversés à la trésorerie de l'État pour le 16 février au plus tard.

Pour l'exercice 2022, par dérogation à l'article 73, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, le comptable extraordinaire rend compte de l'emploi de ses fonds à l'ordonnateur dans le délai indiqué dans la décision d'allocation des fonds et qui ne peut être postérieur à l'avant-dernier jour du mois de février qui suit l'exercice sur lequel ils sont imputables.

Art. 43. Modification de la loi du 7 décembre 2007 autorisant l'État à fournir une garantie bancaire pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain

La loi du 7 décembre 2007 autorisant l'État à fournir une garantie bancaire pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain est modifiée comme suit :

1° À l'article 1^{er}, les termes « trente et un mille euros » sont remplacés par les termes « quatre millions d'euros » ;

2° À l'article 3, le terme « vingt » est remplacé par le terme « quarante ».

Art. 44. Création d'un fonds spécial pour les dépôts de fonds des entités appartenant au périmètre de consolidation des administrations publiques

(1) La Trésorerie de l'État est autorisée à prendre en dépôt des fonds des institutions de sécurité sociale, des communes, syndicats de communes ou autres établissements publics appartenant au périmètre de consolidation des administrations publiques conformément au règlement (UE) no. 549/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne.

A cet effet, il est créé un fonds spécial dénommé « Fonds de dépôt de fonds des entités appartenant au périmètre de consolidation des administrations publiques », ci-après le « Fonds », dont le but exclusif est la conservation des dépôts visés à l'alinéa 1^{er}.

(2) Le Fonds est alimenté par les dépôts de liquidités faits par les entités visées au paragraphe 1^{er}, alinéa 1^{er}, auprès de la Trésorerie de l'État.

La restitution des fonds déposés aux déposants se fait à charge dudit Fonds jusqu'à concurrence du montant de leurs dépôts respectifs. Le pouvoir d'ordonnancement appartient au ministre ayant le Trésor dans ses attributions.

Art. 45. Versements à la Banque centrale du Luxembourg dans le cadre des engagements du Luxembourg envers le Fonds monétaire international

Le Gouvernement est autorisé à effectuer des versements à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2022 et des années ultérieures pour un montant maximal en euros équivalant à 529.727.909 droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international afin de financer des opérations découlant des engagements du Luxembourg envers le Fonds monétaire international.

Art. 46. Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme

(1) Le ministre ayant le Trésor dans ses attributions est autorisé à émettre au cours de l'année 2022 ou des années ultérieures, un ou plusieurs emprunts pour un montant global de 1 200 millions d'euros.

(2) Il est autorisé en outre, à émettre un ou plusieurs emprunts pour un montant global de 3 150 millions d'euros, en vue du remboursement du principal de la dette publique venant à échéance au cours des années 2022 et 2023.

Chapitre 11 – Dispositions finales

Art. 47. Intitulé de citation

La référence à la présente loi se fait sous la forme suivante : « loi du xx décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 ».

Art. 48. Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, à l'exception :

1° de l'article 3, paragraphe 6, lettre b), et paragraphe 10, lettre a) qui produisent leurs effets à partir de l'année d'imposition 2021 ;

2° de l'article 3, paragraphes 1 à 5, paragraphe 6, lettre a), des paragraphes 7 à 9, paragraphe 10, lettres b) à d), des paragraphes 11 à 13, paragraphe 15, et de l'article 4 qui sont applicables à partir de l'année d'imposition 2022 ;

3° de l'article 3, paragraphe 14 et 16, et de l'article 5 qui sont applicables aux exercices d'exploitation commençant à partir du 1^{er} janvier 2022 ;

4° de l'article 25, qui produit ses effets au 1^{er} septembre 2022 ; et

5° des articles 26 et 27, qui produisent leurs effets au 1^{er} octobre 2021.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 16 décembre 2021

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Le Président,

s. Fernand Etgen

Budget des recettes

CHAPITRE Ier

RECETTES COURANTES

64.0 — Impôts directs

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
64 — MINISTÈRE DES FINANCES					
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)					
Section 64.0 — Impôts directs					
37.000 (37.10)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités ..	1.931.437.289	1.950.000.000	1.980.000.000
37.001 (37.10)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	145.377.000	146.774.194	149.032.258
37.010 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....	808.966.601	795.000.000	860.000.000
37.011 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires.....	4.470.059.016	4.545.000.000	5.240.000.000
37.012 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents.....	814.380	1.500.000	1.500.000
37.013 (37.20)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.....	409.579.574	414.310.345	473.275.862
37.014 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les contributions versées à un régime complémentaire de pension agréé pour indépendants	5.772.186	5.000.000	6.000.000
37.020 (37.00)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux.....	419.555.316	350.000.000	500.000.000
37.021 (37.00)	13.60	Impôt sur la fortune	773.534.665	660.000.000	800.000.000
37.022 (37.00)	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	—	100	100
37.023 (26.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard.....	25.773.475	25.000.000	26.000.000
37.024 (38.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	5.813.854	7.000.000	7.000.000
37.025 (37.00)	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	61.153.359	53.000.000	54.000.000
37.026 (37.00)	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts.....	22.391.536	26.000.000	22.500.000

64.0 — Impôts directs

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
37.027 (37.00)	13.60	Contributions de crise	28.852	100	28.852
37.028 (37.00)	13.90	Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire.....	1.203.561	100	100
37.029 (37.00)	13.60	Prélèvement immobilier	—	—	5.000.000
Total de la section 64.0			9.081.460.664	8.978.584.839	10.124.337.172
Section 64.1 — Impôts indirects					
36.090 (36.09)	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées.....	—	100	100
36.092 (36.09)	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino.....	9.525.657	10.000.000	17.600.000
Total de la section 64.1			9.525.657	10.000.100	17.600.100
Section 64.2 — Recettes d'exploitation, taxes et redevances					
16.010 (16.11)	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro- électriques.....	—	320.000	300.000
16.070 (16.00)	01.22	Taxe pour frais administratifs et produits de la vente d'objets divers	760.126	600.000	600.000
36.100 (16.00)	01.22	ILNAS: recettes du service de Métrologie légale	203.290	150.000	150.000
36.101 (36.09)	13.90	ILNAS: recettes d'étalonnages du service de Métrologie industrielle et scientifique	2.525	30.000	40.000
38.000 (16.00)	13.90	ILNAS: imputation des recettes de redevances d'accréditation	14.400	18.900	18.900
38.040 (38.50)	13.90	Autres transferts de revenus des ménages	—	100	100
38.050 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	—	100	100
Total de la section 64.2			980.341	1.119.100	1.109.100

64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat					
28.001 (36.02)	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	—	1.000.000	1.000.000
28.003 (16.00)	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies.....	1.272.927	1.500.000	1.500.000
28.005 (28.10)	13.90	Redevances à payer par les sociétés des satellites.....	—	—	50.000
Total de la section 64.3.....			1.272.927	2.500.000	2.550.000
Section 64.4 — Remboursements de dépenses					
10.010 (10.00)	13.90	Remboursements divers de sommes indûment touchées	16.637	100	100
11.350 (11.00)	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	659.733	1.000.000	1.000.000
12.090 (12.21)	13.90	Ecostart: remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat.....	—	100	100
14.380 (38.00)	12.12	Installations d'éclairage routier: remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	339.530	300.000	300.000
Total de la section 64.4.....			1.015.900	1.300.200	1.300.200
Administration des douanes et des accises					
Section 64.5 — Douanes et accises					
16.070 (16.00)	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	51.498	35.000	35.000
28.000 (36.02)	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	1.208.460	1.100.000	1.100.000
36.010 (36.02)	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	937.335.591	904.691.574	984.408.207

64.5 — Douanes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
36.011 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	179.535.371	166.560.912	183.808.957
36.012 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes.....	177.800.104	178.758.077	201.935.443
36.013 (36.02)	13.60	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	46.470.968	47.037.795	53.813.748
36.014 (36.02)	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	1.956.941	2.400.000	2.400.000
36.015 (36.02)	13.60	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	105.181.538	103.940.000	110.483.324
36.016 (36.02)	13.60	Produit de la contribution spéciale à l'assurance-dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique	1.917.165	2.000.000	2.000.000
36.017 (36.02)	13.60	Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	69.484.384	100	100
36.018 (36.02)	13.90	Produit de la contribution taxe CO2	—	159.391.200	259.583.735
36.020 (36.03)	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs.....	68.143.965	68.000.000	67.000.000
36.021 (16.00)	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	14.946.647	14.500.000	14.500.000
36.022 (37.00)	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	181.224	150.000	150.000
36.023 (36.02)	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	4.471.989	4.600.000	4.600.000
36.024 (36.02)	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	25.577	50.000	50.000
36.060 (36.07)	13.60	Taxe sur les cabarets.....	471.922	600.000	600.000
36.071 (26.00)	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	21.729	50.000	50.000
38.000 (16.00)	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	46.433	50.000	50.000
38.050 (38.00)	13.60	Produits d'amendes, de confiscations et recettes similaires	379.443	20.000	20.000
39.001 (16.11)	01.22	Remboursement par l'Union Européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	—	6.000.000	6.000.000
		Total de la section 64.5.....	1.609.630.949	1.659.934.658	1.892.588.514

64.6 — Impôts, droits et taxes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (sections 64.6 à 64.9)					
Section 64.6 — Impôts, droits et taxes					
16.011 (16.11)	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	64.937	90.000	90.000
36.000 (36.01)	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée.....	3.843.379.544	4.012.827.164	4.779.338.000
36.030 (36.05)	13.60	Droits d'hypothèques	68.173.963	75.595.000	95.505.000
36.031 (36.05)	13.60	Hypothèques: salaires	1.099.276	1.175.000	1.175.000
36.032 (36.04)	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société.....	1.050.378.110	1.093.989.000	1.380.302.000
36.050 (36.06)	13.60	Droits d'enregistrement.....	360.238.828	383.857.000	524.670.000
36.100 (36.09)	11.70	Taxe sur les assurances	60.468.537	62.200.000	66.200.000
36.101 (36.09)	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation.....	744.102	850.000	750.000
38.040 (38.50)	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures).....	11.131	11.500	11.000
38.041 (16.00)	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	8.101	6.000	6.000
38.050 (37.00)	13.60	Droits de timbre.....	17.334.536	20.000.000	21.400.000
39.010 (39.20)	11.10	Taxes et annuités provenant de la gestion des brevets d'invention	1.831.557	1.865.000	1.850.000
39.011 (39.20)	13.90	Recettes en relation avec la gestion de la flotte fluviale et de l'équipage.....	2.100	6.000	42.000
Total de la section 64.6.....			5.403.734.722	5.652.471.664	6.871.339.000
Section 64.7 — Recettes domaniales					
16.000 (16.20)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	1.317.229	1.422.000	1.387.000

64.7 — Recettes domaniales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
16.010 (16.11)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises.....	86.027.701	74.205.000	81.362.000
16.020 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées.....	603.813	670.000	595.000
16.050 (16.12)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois.....	1.239.144	1.984.500	1.654.700
16.051 (16.12)	10.10	Recettes provenant de l'Institut viti-vinicole.....	30.387	90.000	55.000
16.052 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages.....	3.998.675	4.632.000	4.108.000
16.060 (16.13)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes.....	3.435.056	3.460.000	3.496.000
16.061 (16.13)	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg.	2.203.187	2.100.000	1.700.000
16.062 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg.....	743.776	744.000	744.000
16.063 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment de la Cour de justice des Communautés européennes.....	—	—	100
16.070 (16.00)	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement.....	38.934	50.000	38.750
16.071 (16.00)	10.30	Produit des pépinières de l'Etat.....	9.251	10.150	10.000
16.072 (16.00)	01.20	Ventes mobilières.....	—	100	100
17.000 (13.00)	02.10	Vente de biens militaires durables.....	—	100	100
28.000 (28.10)	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation.....	753.280	1.200.000	1.200.000
28.020 (28.30)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche.....	227.967	183.500	183.500
28.021 (28.30)	13.90	Recettes en relation avec la gestion du domaine public fluvial.....	41.484	135.000	60.000
		Total de la section 64.7.....	100.669.884	90.886.350	96.594.250
		Section 64.8 — Recettes d'exploitation et autres			
12.320 (16.12)	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes.....	99.076	90.000	100.000

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.321 (16.12)	13.90	Taxes, amendes, redevances liées au contrôle de la chaîne alimentaire	—	320.000	320.000
12.322 (16.12)	13.90	Pharmacie: perception de nouvelles taxes liées à l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament.....	1.350	2.500	2.500
12.323 (16.12)	13.90	Taxe sur la délivrance de l'autorisation d'exercer dans le domaine de la Santé.....	349.299	300.000	350.000
12.360 (16.12)	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	8.428	7.050	8.500
12.361 (16.12)	10.10	Recettes en relation avec des prestations par des services relevant du département de l'agriculture	87.122	115.000	115.000
12.380 (16.12)	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	652.383	700.000	700.000
16.000 (16.20)	13.90	Redevance d'utilisation du réseau ferroviaire	—	21.000.000	21.000.000
16.046 (16.12)	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé.....	3.551.648	3.000.000	3.000.000
16.072 (16.00)	13.90	Réalisation de mesures par le service d'analyses radiologiques de la radioprotection	—	15.000	15.000
16.074 (16.00)	13.90	Vente de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs).....	21.297	50.000	50.000
16.075 (16.00)	13.90	Régime de taxation des autorisations	131.200	80.000	80.000
16.076 (36.02)	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours.....	5.691.365	5.000.000	5.100.000
16.077 (16.00)	05.30	Taxes dans le cadre des demandes d'autorisation en vue de la réalisation d'essais cliniques, d'études ou d'expérimentation cliniques	22.100	25.000	25.000
16.078 (36.02)	07.40	Taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées.....	5.886.207	8.845.000	8.595.000
28.000 (28.10)	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz.....	1.564.861	1.000.000	1.000.000
36.100 (38.10)	13.60	Droits en sus et amendes	6.741.464	9.500.000	9.500.000
36.101 (16.00)	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides.....	64.193	75.000	75.000

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
38.000 (16.00)	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	1.363.095	1.500.000	1.500.000
38.001 (16.00)	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises.....	16.055	325.000	325.000
38.002 (16.00)	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments.....	—	100	100
38.003 (16.00)	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines	423.262	300.000	1.500.000
38.004 (16.00)	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés.....	—	100	100
38.005 (38.10)	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	—	100	100
38.006 (16.00)	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	948.608	2.000.000	2.000.000
38.007 (38.10)	13.90	Taxe d'instruction et taxe annuelle en relation avec les licences d'exploitation et les cartes de conducteurs de taxis	223.781	290.000	247.530
38.050 (16.00)	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	108.237	150.000	150.000
38.051 (38.00)	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	27.547.872	29.400.000	27.630.000
38.052 (34.40)	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels	74.137	90.000	90.000
38.054 (16.00)	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs).....	2.205.489	400.000	400.000
39.020 (39.30)	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines payées par des entreprises étrangères	849.180	2.000.000	3.000.000
		Total de la section 64.8.....	58.631.709	86.579.850	86.878.830
Section 64.9 — Remboursements					
12.360 (12.30)	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures).....	—	100	100

64.9 — Remboursements

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.361 (12.30)	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	—	100	100
12.380 (12.30)	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	34.320	35.000	35.000
12.381 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	12.844	10.000	10.000
14.380 (38.10)	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	1.654.649	1.650.000	1.650.000
38.000 (38.10)	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	21.155	15.000	15.000
		Total de la section 64.9	1.722.968	1.710.200	1.710.200
		Total du département 64	16.268.645.721	16.485.086.961	19.096.007.366

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
-10	Recettes non ventilées	16.637	100	100
-11	Remboursement de dépenses de personnel	659.733	1.000.000	1.000.000
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	1.244.822	1.579.850	1.641.300
-14	Remboursement de dépenses de réparation et d'entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	1.994.179	1.950.000	1.950.000
16	Vente de biens non durables et de services	115.827.531	128.427.750	134.040.650
17	Vente de biens militaires durables	—	100	100
28	Autres produits du patrimoine	5.068.979	6.118.500	6.093.500
36	Impôts indirects et prélèvements	7.008.964.604	7.302.977.922	8.760.688.614
37	Impôts directs	9.081.460.664	8.978.584.839	10.124.337.172
38	Autres transferts de revenus	50.725.735	54.576.900	55.363.930
39	Transferts de revenus de l'étranger	2.682.837	9.871.000	10.892.000
Total		16.268.645.721	16.485.086.961	19.096.007.366

65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
65 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR					
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)					
Section 65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats de communes					
11.300 (48.22)	Divers codes	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilées: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois .	1.884.347	1.985.000	2.570.462
11.301 (48.22)	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	6.468.491	7.020.000	6.800.000
11.302 (48.22)	10.30	Communes: remboursement de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	2.577.413	1.000	2.000.000
12.300 (48.22)	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	168.695	26.500	100.000
12.301 (48.22)	13.90	Communes: contribution aux coûts de la certification de groupe FSC	—	1.700	1.700
26.000 (26.20)	13.10	Intérêts payés par les syndicats de communes sur prêts liés au rachat de terrains et halls	—	—	100
Total de la section 65.0			11.098.946	9.034.200	11.472.262
Section 65.1 — Recettes versées par les établissements de sécurité sociale					
11.353 (47.00)	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	1.952	1.500	1.500
16.000 (16.20)	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation aux frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	—	100	—
42.000 (11.00)	06.12	Assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance pension	11.511.781	100	100

65.1 — Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
42.001 (42.00)	13.90	Assurance maladie et Mutualité des employeurs: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance maladie	17.915.181	100	100
42.002 (42.00)	13.90	Autres organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	741.877	836.000	729.595
42.003 (42.00)	13.90	Caisse pour l'avenir des enfants: restitution sur la contribution versée par l'Etat	—	640.000	100
42.004 (67.00)	06.12	Assurance dépendance: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	18.535.824	100	100
Total de la section 65.1			48.706.615	1.477.900	731.495
Section 65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établissements publics					
11.300 (48.22)	Divers codes	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois.....	142.969	100.000	125.806
11.301 (48.22)	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	64.897	120.000	90.000
11.321 (11.00)	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	105.482	272.000	120.000
11.323 (11.00)	05.22	Autres établissements publics: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat.....	13.873.000	15.025.000	14.500.000
27.000 (27.10)	13.90	Etablissements publics divers: part de l'Etat dans le bénéfice	—	100	100
28.015 (27.10)	12.60	POST : part de l'Etat dans le bénéfice	20.000.000	15.000.000	15.000.000
28.016 (28.20)	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice.....	—	30.000.000	40.000.000
28.017 (46.40)	13.90	ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation): part de l'Etat dans le bénéfice.....	17.731.807	3.300.000	3.300.000
42.310 (38.00)	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	19.841.065	120.000	2.000.000
Total de la section 65.2.....			71.759.220	63.937.100	75.135.906

65.3 — Remboursements versés par les sociétés

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 65.3 — Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non- financières					
10.320 (16.00)	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance.....	212.169	170.000	212.000
11.320 (16.00)	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement).....	33.218	216.000	200.000
11.330 (11.00)	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions.....	165.753	157.000	165.000
11.340 (11.00)	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat.....	40.550	41.000	41.000
16.010 (16.11)	12.20	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): participation aux frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat.....	—	100	—
16.071 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations.....	59.862	33.000	33.000
38.000 (16.00)	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit.....	287.799	485.542	518.000
38.003 (16.00)	13.90	Administration des Services Vétérinaires: inspection des viandes..	419.715	320.000	350.000
38.010 (38.10)	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative).....	—	100	100
38.011 (38.10)	13.90	Remboursement d'aides étatiques.....	34.505	100	100
38.012 (38.10)	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public.....	815.883	1.035.000	1.000.000
38.013 (51.12)	13.90	Remboursement d'aides étatiques versés par le Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises.....	—	100	100
38.014 (38.20)	13.90	Recettes provenant de la mise en œuvre du droit de la consommation.....	—	100	100
Total de la section 65.3.....			2.069.454	2.458.042	2.519.400

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 65.4 — Recettes versées par les comptables extraordinaires					
10.011 (16.12)	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition.....	8.677.265	1.200.000	2.000.000
11.000 (46.12)	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la navigation aérienne.....	—	13.100.000	11.500.000
16.000 (16.20)	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat.....	53	1.100.000	1.100.000
16.010 (16.11)	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs.....	—	55.000	55.000
16.020 (16.12)	13.90	Administration des transports publics: versement des recettes	—	929.300	300.000
16.040 (16.12)	06.32	Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (aitia) (anc. Maisons d'enfants de l'État) : versement des frais d'entretien recouverts des pensionnaires	249.807	270.000	250.000
16.041 (16.12)	06.32	Recettes provenant de la participation des bénéficiaires de la protection internationale aux frais d'hébergement; recettes diverses.....	3.439.709	3.500.000	4.000.000
16.042 (16.12)	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger	—	100	100
16.043 (16.12)	06.32	ONE (Office national de l'enfance) : versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance.....	2.587.762	2.620.000	2.550.000
16.050 (16.12)	10.10	Ministère de l'agriculture: versement des recettes et remboursements.....	141.435	150.000	150.000
16.051 (16.12)	Divers codes	Département de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses	516	2.900	2.900
16.052 (16.00)	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	1.346.364	1.500.000	1.400.000
16.053 (16.12)	08.30	INS (Institut National des Sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes.....	73.264	100.000	100.000
16.056 (16.12)	13.90	Ministère de la Culture : versement des recettes	12.278	100	100
16.057 (16.12)	13.90	CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'Etat): recettes provenant de la production de cartes d'identité.....	811.707	730.000	750.000

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
16.058 (16.12)	13.90	CTIE (Division "Imprimés et fournitures de bureau de l'Etat"): versement des recettes autres que des publications	—	100	100
16.070 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements ...	176.663	255.000	300.000
16.071 (16.00)	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements .	97.317	125.000	125.000
16.072 (16.00)	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes.....	2.083.533	1.689.000	1.800.000
16.073 (16.00)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes.....	134.479	220.000	220.000
16.074 (16.00)	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement.....	35.287	40.000	40.000
16.075 (16.00)	13.90	Recettes provenant de l'exploitation de la Centrale des bilans	—	5.000	100
16.076 (16.00)	06.32	Centre de rétention: versement des recettes	35.692	60.000	60.000
16.079 (16.00)	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	421.838	310.000	445.000
16.080 (16.00)	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes	42.162	50.000	60.000
16.081 (16.00)	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: recettes provenant de la mise à disposition de la chambre anéchoïque du laboratoire d'essais de l'ILNAS.....	—	500	100
36.100 (16.00)	07.33	Administration de la gestion de l'eau: produit des analyses du laboratoire	—	100	100
36.101 (16.00)	03.20	Police grand-ducale: remboursement de frais en matière de police judiciaire et de police administrative	—	100	100
36.102 (36.09)	07.30	Environnement : recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.....	6.891.236	4.000.000	8.000.000
38.042 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée.....	13.449	50.000	50.000
38.043 (38.50)	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire.....	20.504	103.000	150.000

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
38.044 (38.50)	01.40	Bureau des passeports, visas et légalisations: recettes des titres délivrés.....	2.406.337	2.700.000	3.000.000
38.045 (38.50)	01.40	Immigration: recettes de la délivrance des titres de séjour pour ressortissants de pays tiers.....	953.227	960.000	1.000.000
38.046 (38.50)	01.40	Département des Affaires étrangères: autres recettes et remboursements.....	2.993.837	600.000	600.000
38.047 (38.50)	13.90	Département des Sports: versement des recettes.....	—	100	100
38.055 (16.00)	12.10	Administration des Ponts et Chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais.....	—	45.000	45.000
39.000 (39.10)	01.32	Département de l'Economie: versement des recettes et remboursements.....	336.895	200.000	350.000
		Total de la section 65.4.....	33.982.616	36.670.300	40.403.700
		Section 65.5 — Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé			
27.000 (27.10)	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A.: dividende..	—	100	100
28.004 (27.10)	12.14	SNCT sàrl (Société Nationale de Contrôle Technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat).....	—	100	—
28.010 (28.20)	13.90	Dividendes provenant de la participation de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé.....	23.048.373	112.500.000	128.000.000
		Total de la section 65.5.....	23.048.373	112.500.200	128.000.100
		Section 65.6 — Recettes versées par les institutions de l'Union Européenne et par d'autres organismes internationaux			
10.000 (39.40)	13.90	Institutions de l'Union Européenne et autres organismes internationaux publics ou privés: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise.....	4.573	100	100
10.010 (39.40)	01.40	Recettes et remboursements dans le cadre de la coopération internationale.....	160.644	500.000	160.644
11.300 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions.....	17.689	120.000	120.000

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11.301 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	16.415	100	100
11.302 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	7.395	21.000	21.000
11.360 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	214.153	285.000	285.000
11.361 (39.40)	13.90	Société Internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle.....	562.730	1.350.000	1.350.000
12.300 (12.30)	13.90	Remboursements au titre des missions FRONTEX	—	100	100
12.360 (39.10)	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention.....	—	100	—
12.380 (39.40)	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	—	100	100
14.010 (39.40)	12.34	Société Internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	—	100.000	100.000
16.045 (39.10)	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	—	100	100
16.060 (16.13)	13.90	Participation de pays partenaires à des capacités liées à l'effort de la défense	—	100	100
39.000 (39.10)	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	—	100	—
39.001 (39.10)	13.90	Union Européenne : participation aux dépenses dans le cadre du Fonds européen pour le retour et du Fonds Asile Migration	89.150	600.000	655.000
39.002 (39.10)	13.90	Union Européenne: recettes provenant de la facilité pour la reprise et la résilience (RRF)	—	100	25.976.992
39.003 (59.10)	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers.....	—	100	100
39.004 (16.00)	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	—	100	—

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
39.005 (39.10)	13.90	Remboursements de la part de l'Union européenne au titre des ressources propres de cette union.....	—	100	100
39.006 (39.10)	13.90	Union Européenne: recettes provenant d'instruments budgétaires européens divers	—	—	100
39.008 (39.10)	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH).....	9.654	13.000	13.000
53.000 (59.10)	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05	—	100	—
		Total de la section 65.6.....	1.082.403	2.990.300	28.682.536
Section 65.7 — Recettes d'exploitation					
10.002 (57.00)	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	5.283	6.000	6.000
16.011 (16.00)	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 et des aides de minimis accordées dans le cadre du soutien au redressement économique	80.400	50.000	80.400
26.010 (26.10)	13.10	Intérêts créditeurs sur avoirs en compte et dépôts à terme	37.176.276	1.000.000	1.000.000
26.011 (26.10)	13.90	Intérêts négatifs reçus en amont sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux	—	—	100
26.012 (26.10)	01.23	Remboursements d'aides dans le cadre de la crise sanitaire: intérêts	—	—	100
38.000 (16.00)	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de trésorerie	370.150	1.000	1.000
38.001 (38.10)	01.23	Rémunérations reçues sur garanties de l'Etat octroyées.....	—	—	100
		Total de la section 65.7.....	37.632.109	1.057.000	1.087.700
Section 65.8 — Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
10.000 (12.00)	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	4.871.241	1.035.000	3.000.000

65.8 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
10.001 (10.00)	13.90	Avocats: remboursements d'assistance judiciaire trop perçue.....	17.404	20.000	20.000
10.002 (34.00)	13.90	Ministère de la Justice: versement des recettes et remboursements	64.812	15.000	65.000
10.003 (39.00)	13.90	Recettes en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne.....	374.614	133.000	140.000
10.005 (10.00)	13.90	Remboursement des frais liés aux activités de l'autorité nationale de surveillance des prestataires de services de navigation aérienne.....	—	100	100
10.006 (10.00)	13.90	Remboursement des frais liés aux activités d'autorité de l'aviation militaire.....	—	100	100
10.010 (16.20)	13.90	Recettes diverses non ventilées	58.986.697	2.100.000	2.100.000
16.040 (33.00)	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat.....	5.235.369	3.000.000	5.100.000
16.041 (16.12)	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur d'éducation et d'accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat	5.842.403	3.000.000	5.800.000
16.042 (16.12)	13.90	Intervenants bénéficiaires de chèques-service accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	84.302	100.000	100.000
16.043 (16.12)	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur handicap: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	4.857.084	2.000.000	4.800.000
16.050 (16.12)	13.90	Enseignement: recettes de l'établissement de l'équivalence des diplômes.....	—	100	100
16.051 (16.12)	13.90	Etudiants: restitution d'aide financière CEDIES trop perçue	73.970	300.000	74.000
36.040 (36.05)	07.30	Produit provenant de la vente de droits d'émissions destiné au Fonds climat et énergie.....	17.002.400	12.000.000	12.000.000
38.001 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail.....	—	100	100
38.052 (38.00)	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	—	100	100
38.053 (38.40)	13.90	Dons en faveur du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises	—	100	100
39.010 (39.20)	13.60	Transfert en provenance de la Belgique dans le cadre de l'union belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	—	100	100

65.8 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
98.000 (98.00)	13.90	Recettes en provenance de fonds clôturés	—	100	100
		Total de la section 65.8	97.410.296	23.703.800	33.199.800
		Total du département 65	326.790.032	253.828.842	321.232.899

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du ministère des Finances: Trésor**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
-10	Recettes non ventilées	73.374.702	5.179.300	7.703.944
-11	Remboursement de dépenses de personnel	26.176.454	39.814.600	39.889.868
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	168.695	28.500	101.900
-14	Remboursement de dépenses de réparation et d'entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	—	100.000	100.000
16	Vente de biens non durables et de services	27.923.256	22.195.500	29.696.100
26	Intérêts de créances des pouvoirs publics	37.176.276	1.000.000	1.000.300
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	—	200	200
28	Autres produits du patrimoine	60.780.180	160.800.100	186.300.000
36	Impôts indirects et prélèvements	23.893.636	16.000.200	20.000.200
38	Autres transferts de revenus	8.315.406	6.300.342	6.714.900
39	Transferts de revenus de l'étranger	435.699	813.600	26.995.392
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	68.545.728	1.596.300	2.729.995
-53	Remboursement de transferts de capitaux aux ménages	—	100	—
98	Prélèvements sur les fonds de réserve	—	100	100
Total		326.790.032	253.828.842	321.232.899

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes courantes**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
-10	Recettes non ventilées	73.391.339	5.179.400	7.704.044
-11	Remboursement de dépenses de personnel	26.836.187	40.814.600	40.889.868
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	1.413.517	1.608.350	1.743.200
-14	Remboursement de dépenses de réparation et d'entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	1.994.179	2.050.000	2.050.000
16	Vente de biens non durables et de services	143.750.787	150.623.250	163.736.750
17	Vente de biens militaires durables	—	100	100
26	Intérêts de créances des pouvoirs publics	37.176.276	1.000.000	1.000.300
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	—	200	200
28	Autres produits du patrimoine	65.849.159	166.918.600	192.393.500
36	Impôts indirects et prélèvements	7.032.858.240	7.318.978.122	8.780.688.814
37	Impôts directs	9.081.460.664	8.978.584.839	10.124.337.172
38	Autres transferts de revenus	59.041.141	60.877.242	62.078.830
39	Transferts de revenus de l'étranger	3.118.536	10.684.600	37.887.392
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	68.545.728	1.596.300	2.729.995
-53	Remboursement de transferts de capitaux aux ménages	—	100	—
98	Prélèvements sur les fonds de réserve	—	100	100
Total		16.595.435.753	16.738.915.803	19.417.240.265

Budget des recettes

CHAPITRE II

RECETTES EN CAPITAL

94.1 — Autres recettes en capital

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
94 — MINISTÈRE DES FINANCES					
Section 94.1 — Autres recettes en capital					
56.040 (56.50)	13.60	Droits de succession.....	80.151.107	85.000.000	85.000.000
57.010 (57.20)	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945).....	176.773	70.000	70.000
58.010 (51.00)	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location.....	—	100	100
58.031 (58.22)	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués.....	589.441	500.000	500.000
76.040 (76.31)	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques.....	362.476	1.500.000	1.500.000
76.050 (76.32)	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques.....	241.261	1.500.000	1.500.000
77.030 (77.00)	01.20	Ventes de biens meubles durables.....	1.198.543	800.000	800.000
Total de la section 94.1.....			82.719.601	89.370.100	89.370.100
Total du département 94.....			82.719.601	89.370.100	89.370.100

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
56	Impôts en capital	80.151.107	85.000.000	85.000.000
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	176.773	70.000	70.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	589.441	500.100	500.100
76	Vente de terrains et bâtiments dans le pays	603.737	3.000.000	3.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	1.198.543	800.000	800.000
Total		82.719.601	89.370.100	89.370.100

95.1 — Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
95 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR					
Trésorerie de l'Etat					
Section 95.1 — Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
12.371 (59.11)	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA.....	72.000	75.000	72.000
17.000 (59.11)	02.00	Pays membres de l'OTAN: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	—	100	100
53.360 (53.12)	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière..	10.320.931	7.500.000	7.500.000
59.000 (59.11)	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	—	100	100
63.007 (63.21)	07.10	Remboursement d'aides revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants.....	—	100	100
66.030 (98.00)	13.90	Remboursements par le CGDIS d'une part du coût des immeubles transférés.....	—	46.500.000	100
Total de la section 95.1			10.392.931	54.075.300	7.572.400
Total du département 95			10.392.931	54.075.300	7.572.400

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du ministère des Finances: Trésor**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	72.000	75.000	72.000
17	Vente de biens militaires durables	—	100	100
-53	Remboursement de transferts de capitaux aux ménages	10.320.931	7.500.000	7.500.000
59	Transferts en capital de l'étranger	—	100	100
-63	Remboursement de transferts de capitaux aux administrations publiques, régionales et locales	—	100	100
66	Transfert en capital de l'administration centrale	—	46.500.000	100
Total		10.392.931	54.075.300	7.572.400

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes en capital**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	72.000	75.000	72.000
17	Vente de biens militaires durables	—	100	100
-53	Remboursement de transferts de capitaux aux ménages	10.320.931	7.500.000	7.500.000
56	Impôts en capital	80.151.107	85.000.000	85.000.000
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	176.773	70.000	70.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	589.441	500.100	500.100
59	Transferts en capital de l'étranger	—	100	100
-63	Remboursement de transferts de capitaux aux administrations publiques, régionales et locales	—	100	100
66	Transfert en capital de l'administration centrale	—	46.500.000	100
76	Vente de terrains et bâtiments dans le pays	603.737	3.000.000	3.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	1.198.543	800.000	800.000
	Total	93.112.532	143.445.400	96.942.500

Budget des recettes

CHAPITRE III

RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES

99.0 — Opérations financières

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
99 — OPERATIONS FINANCIERES					
Section 99.0 — Opérations financières					
29.000 (96.00)	13.90	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises.....	1.239.940	301.000	1.239.940
58.030 (97.00)	01.24	Recettes en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	875.000	925.000	875.000
84.090 (84.23)	01.53	Institutions financières internationales: Restitutions en rapport avec des ajustements de valeur de la participation dans le capital et remboursement de prêts octroyés par l'Etat	—	100	100
86.000 (86.10)	01.23	Remboursements d'aides dans le cadre de la crise sanitaire: principal.....	—	—	100
86.030 (86.40)	04.42	Produit de vente de participations de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé	350.000	100	100
96.000 (96.11)	14.10	Produit d'emprunts nouveaux	3.049.500.000	2.511.000.000	1.200.000.000
96.001 (96.11)	01.23	Produit de certificats de trésorerie nouveaux.....	350.000.000	100	100
96.002 (96.11)	01.23	Remboursement de prêts octroyés par l'Etat.....	61.904	100	62.000
96.003 (96.11)	13.90	Produit d'emprunts nouveaux pour refinancement de la dette publique	950.500.000	167.000.000	1.167.000.000
96.004 (96.11)	13.90	Surcote sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux	—	—	100
96.040 (96.30)	07.20	Remboursement du capital des prêts, octroyés aux syndicats de communes, liés au rachat de terrains et halls.....	—	—	100
Total de la section 99.0.....			4.352.526.844	2.679.226.400	2.369.177.540
Total du département 99.....			4.352.526.844	2.679.226.400	2.369.177.540

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes des opérations financières**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
29	Intérêts imputés en crédit	1.239.940	301.000	1.239.940
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	875.000	925.000	875.000
-84	Remboursement de crédits octroyés à l'étranger	—	100	100
86	Remboursement de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	350.000	100	200
96	Produits des emprunts publics consolidés	4.350.061.904	2.678.000.200	2.367.062.300
Total		4.352.526.844	2.679.226.400	2.369.177.540

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
-10	Recettes non ventilées	73.391.339	5.179.400	7.704.044
-11	Remboursement de dépenses de personnel	26.836.187	40.814.600	40.889.868
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	1.485.517	1.683.350	1.815.200
-14	Remboursement de dépenses de réparation et d'entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	1.994.179	2.050.000	2.050.000
16	Vente de biens non durables et de services	143.750.787	150.623.250	163.736.750
17	Vente de biens militaires durables	—	200	200
26	Intérêts de créances des pouvoirs publics	37.176.276	1.000.000	1.000.300
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	—	200	200
28	Autres produits du patrimoine	65.849.159	166.918.600	192.393.500
29	Intérêts imputés en crédit	1.239.940	301.000	1.239.940
36	Impôts indirects et prélèvements	7.032.858.240	7.318.978.122	8.780.688.814
37	Impôts directs	9.081.460.664	8.978.584.839	10.124.337.172
38	Autres transferts de revenus	59.041.141	60.877.242	62.078.830
39	Transferts de revenus de l'étranger	3.118.536	10.684.600	37.887.392
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	68.545.728	1.596.300	2.729.995
-53	Remboursement de transferts de capitaux aux ménages	10.320.931	7.500.100	7.500.000
56	Impôts en capital	80.151.107	85.000.000	85.000.000
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	176.773	70.000	70.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	1.464.441	1.425.100	1.375.100
59	Transferts en capital de l'étranger	—	100	100
-63	Remboursement de transferts de capitaux aux administrations publiques, régionales et locales	—	100	100
66	Transfert en capital de l'administration centrale	—	46.500.000	100
76	Vente de terrains et bâtiments dans le pays	603.737	3.000.000	3.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	1.198.543	800.000	800.000
-84	Remboursement de crédits octroyés à l'étranger	—	100	100
86	Remboursement de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	350.000	100	200
96	Produits des emprunts publics consolidés	4.350.061.904	2.678.000.200	2.367.062.300
98	Prélèvements sur les fonds de réserve	—	100	100
Total		21.041.075.129	19.561.587.603	21.883.360.305

Budget des dépenses

CHAPITRE IV

DEPENSES COURANTES

Remarques générales

- 1) Les **crédits pour rémunérations** (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés) **et pensions** sont "non limitatifs" et "sans distinction d'exercice" (voir l'article correspondant de la loi budgétaire).

Le caractère "non limitatif" de ces crédits permet d'y imputer les augmentations des rémunérations et pensions attribuables à des variations imprévisibles des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires ainsi que d'autres augmentations éventuelles des mêmes catégories de dépenses (voir l'article 08.0.11.310).

La mention "sans distinction d'exercice" permet de régler à charge des crédits des arriérés de rémunérations et de pensions.

- 2) Conformément à l'article 1er de la loi modifiée du 25.03.2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat, le terme de "fonctionnaire" vise indistinctement les fonctionnaires de l'Etat et les personnes qui leur sont assimilées quant au traitement et dont les fonctions figurent aux annexes A et B de ladite loi.

Le terme de "traitement" comprend, outre le traitement de base et l'allocation de famille, les allocations et primes prévues par la loi précitée du 25.03.2015 ainsi que la part patronale dans les cotisations sociales.

Ces remarques s'appliquent pareillement aux "indemnités des employés" et aux "salaires des salariés".

- 3) Les crédits pour rémunérations (y compris ceux concernant le personnel de diverses institutions dont les rémunérations sont totalement ou partiellement à charge de l'Etat) sont calculés sur la base de la valeur du point indiciaire fixée par la loi modifiée du 25 mars 2015 et en fonction de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 855,62 points pour toute l'année 2022.
- 4) Les **autres crédits** concernant des dépenses dont les montants nominaux sont **liés** directement à l'**échelle mobile des salaires** sont également calculés sur la base de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 855,62 points pour toute l'année 2022.

00.0 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
00 — MINISTERE D'ETAT					
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc					
10.000 (11.00)	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	1.241.590	1.241.590	1.264.870
		<i>Détail:</i>			
		1) Pensions complémentaires.....	928.205		
		2) Personnel de remplacement / soutien via sociétés de personnel temporaire.....	108.149		
		3) Auxiliaires de service lors d'événements à caractère protocolaire ou social.....	228.516		
		<i>Total</i>	1.264.870		
10.001 (11.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la Cour Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.740.923	—	—
10.002 (12.30)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat.....	744.000	480.000	488.500
10.003 (12.30)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier	166.000	200.000	203.600
10.007 (12.30)	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	726.000	—	—
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel (fonctionnaires, employés ou salariés de l'Etat).....	—	4.886.969	8.319.233
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	7.359.438		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	57.482		
		3) Charges sociales patronales.....	724.489		
		4) Allocations de repas	177.824		
		<i>Total</i>	8.319.233		
11.300 (11.00)	13.90	Rémunération du personnel de la Maison du Grand-Duc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	8.286.545	—
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.500	15.400
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	40.000	440.000
12.013 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour: Protection rapprochée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	85.000	85.000

00.0 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	122.000	102.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			25.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			34.000
		3) Réparation et entretien.....			43.000
		<i>Total</i>			102.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	33.500	60.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	80.000	77.500
12.140 (12.16)	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses	—	118.000	171.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....			103.950
		4) Expositions.....			10.000
		9) Divers.....			57.300
		<i>Total</i>			171.250
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	746.500	546.280
		<i>Détail:</i>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection....			109.100
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....			104.880
		9) Frais de promotion du bien-être et de la santé au travail.....			30.000
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		2) Frais téléphoniques.....			35.000
		8) Réseau multimédia			95.000
		9) Divers.....			12.000
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			
		1) Location.....			40.800
		1219 Frais de formation.....			119.500
		<i>Total</i>			546.280
12.270 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	75.000	394.930
12.271 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Colmar-Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	225.000	721.200

00.0 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.272 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	120.000	236.200
12.273 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	80.000	122.600
12.301 (12.30)	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	100.000
12.321 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	122.000	252.000
12.322 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; visites à caractère officiel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	400.000	300.000
24.010 (24.10)	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	60.500	105.600
Total de la section 00.0.....			10.618.513	17.506.104	14.006.163
Section 00.1 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)					
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés. (Crédit non limitatif).....	46.764.225	42.599.000	52.567.227
10.001 (10.00)	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.624.424	1.804.564	1.931.814
10.003 (10.00)	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	480.842	435.033	718.490
10.004 (10.00)	06.36	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	278.475	703.035	1.523.597
10.020 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	5.174.459	4.953.332	4.964.274
Total de la section 00.1.....			54.322.425	50.494.964	61.705.402

00.2 — Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 00.2 — Conseil d'Etat					
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	2.106.793	2.067.817	2.144.447
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	2.471.367	2.459.296	2.777.426
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.511.026					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 37.453					
3) Charges sociales patronales..... 165.019					
4) Allocations de repas 63.928					
<i>Total</i> 2.777.426					
Total de la section 00.2.....			4.578.160	4.527.113	4.921.873
Section 00.3 — Gouvernement					
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	20.215.705	10.459.244	11.335.884
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 10.172.316					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 155.148					
3) Charges sociales patronales..... 761.101					
4) Allocations de repas 247.319					
<i>Total</i> 11.335.884					
11.006 (11.11)	13.90	Rémunération des membres du Gouvernement.....	4.127.462	4.135.815	4.033.928
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 3.877.685					
3) Charges sociales patronales..... 106.666					
4) Allocations de repas 49.577					
<i>Total</i> 4.033.928					
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	208.606	201.308	208.500
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.165	8.900	8.900
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12.797	29.563	30.000

00.3 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.011 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63.983	30.135	31.000
12.012 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	223.672	837.689	800.000
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8.269	7.900	7.900
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	921.988	872.820	922.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	85.119	87.000	102.295
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage	53.156		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	41.311		
		9) Divers	7.828		
		<i>Total</i>	102.295		
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.783.625	1.451.974	1.450.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	94.876	482.500	1.811.870
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.021.161	2.360.000	2.500.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	25.000	50.000
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	77	500	500
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11.805	22.600	21.805
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau	16.197		
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	5.608		
		<i>Total</i>	21.805		

00.3 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	813.981	858.749	858.749
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	193.158	900.000	1.100.000
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	198.897	200.000	200.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.113.250	5.235.821	5.648.238
12.345 (12.30)	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19.826	68.100	265.000
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.053.499	30.000	30.000
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.370 (12.30)	01.30	Service de la communication de crise, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	3.475	20.000	15.000
33.005 (33.00)	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.528.773	2.600.000	3.528.800
33.012 (33.00)	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	120.000
34.040 (34.40)	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.157	85.534	50.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	1.000	10.000	10.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
41.050 (41.12)	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service "Autorité nationale de sécurité". (Crédit non limitatif).....	—	220.100	220.100
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100

00.3 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	—	2.405
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)..... 2.405					
12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	354	5.439	294
12.550 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	—	5.675	2.720
<i>Détail:</i>					
1) Frais postaux..... 2.720					
12.821 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	—	—	8.000
43.500 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes	18.107	—	—
Total de la section 00.3.....			49.744.787	31.252.766	35.374.188
Section 00.4 — Service Information et Presse					
11.005 (11.11)	01.10	Rémunérations du personnel.....	2.889.770	3.007.249	3.267.108
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.968.180					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 21.301					
3) Charges sociales patronales..... 204.958					
4) Allocations de repas 72.669					
<i>Total</i> 3.267.108					
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	250	250
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.881	53.500	40.200
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95.487	130.000	165.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	876.809	700.000	780.000

00.4 — Service Information et Presse

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.340 (12.30)	01.10	Journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	591.696	310.000	340.000
12.341 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	129.785	137.500	138.000
12.346 (12.30)	12.60	Frais de développement de réseaux électroniques d'information ...	54.967	50.000	50.000
33.001 (33.00)	13.90	Cotisation annuelle à des organisations internationales	—	10.000	10.000
Total de la section 00.4.....			4.663.395	4.398.499	4.790.558
Section 00.5 — Conseil économique et social					
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	612.359	557.074	570.514
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			522.101		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			7.773		
3) Charges sociales patronales.....			30.203		
4) Allocations de repas			10.437		
Total			570.514		
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires - membres et experts fonctionnaires de l'Etat, employés de l'Etat et employés publics (CES, CESGR, CESE). (Crédit non limitatif).....	—	—	52.323
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail).....			52.323		
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	922	3.000	3.500
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	21.486	25.000	25.665
12.120 (12.30)	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	241.467	240.000	200.000
12.121 (12.30)	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	3.371	7.000	5.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	1.000	1.000

00.5 — Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23.479	60.000	60.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau	26.200		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	15.300		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	500		
		1213 Frais de publication.....	18.000		
		<i>Total</i>	60.000		
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.500	4.500	4.500
		Total de la section 00.5.....	907.584	897.574	922.502
		Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale			
11.005 (11.11)	02.00	Rémunération du personnel.....	20.685.405	4.723.909	4.825.676
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.358.648		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	59.562		
		3) Charges sociales patronales.....	309.356		
		4) Allocations de repas	98.110		
		<i>Total</i>	4.825.676		
11.100 (11.40)	02.00	Indemnités d'habillement	379	390	390
12.000 (12.15)	02.00	Indemnités pour services de tiers.	3.000	11.000	3.000
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour.....	1.393	2.000	2.000
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18.848	23.000	24.000
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	258.088	150.000	275.000
12.125 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	168.125	249.743	355.000
12.130 (12.16)	13.90	Frais de publication.....	—	27.000	27.000
12.190 (12.30)	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	94.432	145.400	215.000

00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.270 (12.30)	02.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses : loyer pour hall de stockage de matériel à Mersch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	98.928	432.545	424.000
12.345 (12.14)	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses	39.412	28.954	28.954
12.356 (12.30)	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.699.583	2.000.000	2.000.000
12.385 (12.30)	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	656.441	723.161	780.000
Total de la section 00.6			142.724.034	8.517.102	8.960.020
Section 00.7 — Cultes					
11.005 (11.11)	08.50	Rémunération du personnel..... <i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 22.239.200 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 921.779 3) Charges sociales patronales..... 1.393.900 4) Allocations de repas 586.573 Total 25.141.452	25.438.724	25.685.763	25.141.452
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien.....	23.436	29.000	24.000
33.010 (33.00)	08.50	Subsides au culte musulman. (Crédit non limitatif).....	484.593	485.000	493.678
33.011 (12.12)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6.250	6.250	6.250
33.012 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes protestants. (Crédit non limitatif)..... <i>Détail:</i> 1) Eglise protestante du Luxembourg et Eglise protestante européenne à Luxembourg 100	—	100	100
33.013 (33.00)	08.50	Subsides au culte israélite. (Crédit non limitatif)..... <i>Détail:</i> 1) Communauté israélite de Luxembourg..... 500	365	500	500
33.015 (33.00)	08.50	Subsides au culte catholique. (Crédit non limitatif).....	—	100	100

00.7 — Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.016 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Eglise orthodoxe hellénique.....			100
33.017 (33.00)	08.50	Subsides au culte anglican. (Crédit non limitatif).....	134.609	134.650	137.133
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire.....	2.400	2.400	2.400
		Total de la section 00.7.....	26.090.377	26.343.863	25.805.713
		Section 00.8 — Médias et Communications			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel.....	3.524.029	3.672.436	3.877.762
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			3.571.853
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			5.225
		3) Charges sociales patronales.....			219.534
		4) Allocations de repas.....			81.150
		Total.....			3.877.762
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	88.277	102.100	187.887
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour.....	—	250	250
12.011 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	—	2.000	1.000
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.721	116.000	100.000
12.013 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	4.014	8.000
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.804	3.500	5.000
12.041 (12.12)	13.90	Frais de bureau (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	3.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers.....			4.000

00.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.557	446	50.000
12.081 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers..... 1.000			
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	278.924	267.222	1.548.000
12.121 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72.177	164.000	85.000
12.125 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	—
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle	7.825	8.117	20.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50.000	50.000
12.345 (12.30)	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	455.630	554.246	500.000
12.346 (12.30)	13.90	Indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de formation, frais de maintenance, frais de publicité, de sensibilisation et d'information, acquisition de machines de bureau, dépenses diverses (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.907	16.000	10.000
12.347 (12.30)	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	84.775	400.000	885.000
12.348 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	93.000
12.349 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	351.000

00.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35.460	35.460	55.000
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.363.340	7.540.887	7.810.189
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Fonctionnement du réseau</i>	6.961.299		
		2) <i>Formation des utilisateurs</i>	35.100		
		3) <i>Expertise technique externe</i>	369.775		
		4) <i>Fonctionnement Service RENITA</i>	27.495		
		5) <i>Projets</i>	205.920		
		6) <i>Divers</i>	210.600		
		<i>Total</i>	7.810.189		
12.390 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	519.665	800.000	800.000
31.010 (12.30)	13.90	Subventions dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	967.182	6.600.000	4.435.191
31.020 (31.22)	08.40	Promotion de la presse en ligne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400.000	1.400.000	100
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.885.963	6.648.065	100
31.051 (31.32)	13.90	Contribution de l'Etat au financement du service public de télévision assuré par CLT-UFA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	9.620.000	9.780.000
31.052 (33.00)	12.60	Subside à la société BCE (Broadcasting Center Europe S.A.) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	700.000	100	—
31.053 (31.32)	08.40	Initiatives en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240.000	300.000	380.000
31.054 (31.32)	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.251.200	100	10.500.000
31.055 (31.32)	13.90	Co-financement public de la radiodiffusion DAB+ en multiplex numérique au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100.000	100.000

00.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
31.056 (31.32)	13.90	Co-financement de l'installation de couverture DAB+ dans les tunnels autoroutiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	720.000
32.020 (32.00)	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	100.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	283.350	293.350	325.000
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.418	4.732	8.200
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.667.224	7.200.000	7.909.314
41.012 (41.40)	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	41.032.000	40.576.000	40.576.000
41.013 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	829.421	1.400.000	1.480.000
41.014 (41.40)	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.621.750	6.923.041	7.061.502
41.015 (41.40)	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif).....	790.183	1.200.000	1.578.575
41.016 (41.40)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique « GIE - MyConnectivity ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	1.200.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.632 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	9.502	—
12.847 (12.30)	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information	—	3.218	—
		Total de la section 00.8.....	78.230.872	96.119.086	102.596.070

00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	466.014	448.311	546.392
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	473.680		
		3) Charges sociales patronales.....	59.013		
		4) Allocations de repas.....	13.699		
		<i>Total</i>	546.392		
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1.125	1.069	1.200
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers.....	5.363	5.000	5.200
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	100	100
12.011 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	352	9.000	9.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien.....	3.317	300	4.000
12.190 (12.30)	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	6.000	6.000
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9.636	7.800	7.600
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau.....	6.500		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	500		
		1213 Frais de publication.....	600		
		<i>Total</i>	7.600		
35.060 (35.00)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	8.891	8.754	8.928
		Total de la section 00.9.....	494.698	486.334	588.420
		Total du département 00.....	372.374.845	240.543.405	259.670.909

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	67.047.731	54.484.371	65.806.819
11	Salaires et charges sociales	80.729.222	68.636.980	65.145.675
12	Achat de biens non durables et de services	152.618.556	31.427.878	37.866.044
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	—	60.500	105.600
31	Subventions d'exploitation	10.444.345	24.668.265	25.915.391
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	100.000	100.000	100.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	4.437.940	3.530.150	4.621.661
34	Transferts de revenus aux ménages	20.557	97.934	62.400
35	Transferts de revenus à l'étranger	17.809	18.086	21.728
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	56.940.578	57.519.141	60.025.491
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	18.107	100	100
Total		372.374.845	240.543.405	259.670.909

01.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
01 — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES					
Section 01.0 — Dépenses générales					
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	15.059.168	14.668.858	16.281.274
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 14.576.743					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 148.181					
3) Charges sociales patronales..... 1.124.853					
4) Allocations de repas 431.497					
<i>Total</i> 16.281.274					
11.130 (11.12)	01.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	21.420	21.000	21.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence 21.000					
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	395.931	1.600.000	1.600.000
12.061 (12.12)	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.748	36.000	142.000
12.120 (12.15)	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.917	14.000	12.400
12.140 (12.16)	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.869	16.800	16.800
12.190 (12.30)	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes, stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11.041	40.000	60.000
12.192 (12.30)	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100

01.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.230 (12.00)	01.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.910	145.000	145.000
12.250 (12.30)	01.42	Présidence luxembourgeoise de "International Holocaust Remembrance Alliance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38.297	—	—
12.251 (12.30)	01.42	Prise en charge transitoire des frais de fonctionnement de la Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	205.000	205.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau	40.000		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	5.000		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage	50.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	15.000		
		4) Réparations et entretien.....	5.000		
		9) Divers.....	30.000		
		1212 Frais d'experts et d'études.....	60.000		
		<i>Total</i>	205.000		
12.252 (12.30)	01.40	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	378.711	500.000	509.650
		<i>Détail:</i>			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances	600		
		2) Carburants et lubrifiants	3.300		
		3) Réparations et entretien.....	4.000		
		9) Divers.....	500		
		1204 Frais de bureau			
		1) Frais de bureau.....	39.500		
		2) Frais de transport.....	160.000		
		3) Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données	92.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien.....	1.800		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage	145.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	14.500		
		9) Divers.....	100		
		12121 Frais de traduction.....	15.000		
		12125 Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger; dépenses diverses.....	9.350		
		12350 Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger.....	24.000		
		<i>Total</i>	509.650		
12.253 (12.30)	01.40	Activités en relation avec la candidature du Luxembourg pour un siège de membre au Conseil des Droits de l'Homme, département et missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	487.881	622.000	622.000

01.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1109 Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger.....			
					442.604
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement ..			10.000
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation			40.000
		1223 Frais de fonctionnement			98.700
		1230 (Co-)financement des projets en relation avec la campagne.....			30.000
		1231 Dépenses diverses			696
		<i>Total</i>			622.000
12.300 (12.30)	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	706.566	676.000	717.351
12.310 (12.30)	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	30.000	40.000	40.000
12.340 (12.30)	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	283.837	420.000	366.000
12.352 (12.30)	01.42	Aide aux personnes en situation de détresse à l'étranger ; aide, information et sensibilisation ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	226.734	8.000	18.000
12.361 (12.30)	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires étrangères et européennes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24.789	20.295	25.000
12.362 (12.30)	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.010 (33.00)	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	5.000	18.000	10.000
33.017 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre du Fonds "Asile, Migration et Intégration" (AMIF). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	414.450
35.010 (35.20)	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
35.060 (35.00)	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.122	12.307	14.000

01.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	1.970	—
12.752 (12.30)	01.42	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses	2.546	90	—
		Total de la section 01.0	17.827.487	19.065.620	21.220.225
		Section 01.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger			
11.005 (11.11)	01.42	Rémunération du personnel.....	18.394.248	17.642.201	18.265.367
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 16.881.857			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 271.121			
		3) Charges sociales patronales..... 799.402			
		4) Allocations de repas 312.987			
		Total 18.265.367			
11.090 (11.12)	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.237.620	11.367.986	11.576.878
11.140 (11.40)	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.126.946	1.269.400	2.048.000
11.141 (11.40)	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250.818	240.450	382.950
11.300 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.194.177	15.563.128	16.047.186
12.011 (12.13)	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	732.006	770.000	1.000.000
12.012 (12.13)	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	179.283	500.000	490.910
12.084 (12.11)	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	732.626	699.023	804.500

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.251 (12.00)	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	616.167
12.256 (12.00)	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	157.786	235.330	221.500
		<i>Détail:</i>			
		1211 Frais de contentieux	40.000		
		1212 Frais d'experts et d'agences	181.500		
		<i>Total</i>	221.500		
12.260 (12.30)	01.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.249.839	1.802.995	1.780.400
		<i>Détail:</i>			
		1201 Frais de route et de séjour à l'intérieur des pays d'accréditation.....	228.100		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances et assurances-casco	78.100		
		2) Carburants et lubrifiants	115.000		
		3) Réparations et entretien	75.500		
		4) Divers.....	47.000		
		1204 Frais de bureau	407.800		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	508.400		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	60.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques.	65.000		
		1219 Formation et stages.....	70.000		
		1220 Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	13.700		
		1230 Frais de banque.....	36.800		
		1231 Taxes et impôts	25.000		
		1232 Frais de transport.....	50.000		
		<i>Total</i>	1.780.400		
12.270 (12.30)	01.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.538.050	6.646.856	7.355.444
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage			
		a) Contrats de nettoyage	183.656		
		b) Produits et matériel de nettoyage	75.082		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	663.113		
		3) Chauffage	183.140		
		4) Réparations et entretien			
		a) Contrats d'entretien	304.296		
		b) Menus travaux.....	301.569		
		5) Assurances et assurances multirisques.....	135.986		
		9) Divers.....	266.370		
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques			
		1) Loyers.....	4.340.294		
		2) Charges locatives accessoires.....	751.938		

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		3) Garanties locatives..... 150.000			
		Total 7.355.444			
12.300 (12.30)	01.42	Frais de représentation, actions de promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger, dons, cadeaux, pourboires, étrennes, divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	653.150	1.005.600	995.600
		<u>Détail:</u>			
		1230 Frais de représentation 735.600			
		1231 Actions de promotion économique et commerciale du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions 30.000			
		1232 Actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions 80.000			
		1233 Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: dépenses dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg..... 150.000			
		Total 995.600			
		Total de la section 01.1	52.446.549	57.743.069	61.584.902
		Section 01.2 — Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux			
11.300 (11.00)	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales; dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	33.000	36.000
12.300 (35.40)	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	40.000	43.000
35.030 (35.40)	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.563.988	8.180.316	8.697.516
		<u>Détail:</u>			
		1) Organisation des Nations Unies (ONU)			
		a) Contributions au budget ordinaire..... 1.855.790			
		2) Organisation du traité Atlantique nord (OTAN)..... 445.000			
		3) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), y compris l'agence internationale pour l'énergie..... 2.089.716			
		4) Conseil de l'Europe, y compris le Fonds Européen pour la Jeunesse 875.585			
		6) Union économique Benelux 472.827			
		7) Bureau international du travail (B.I.T.)..... 251.638			
		8) Organisation Mondiale des Douanes (OMD)..... 28.474			
		9) Organisation mondiale pour le commerce (OMC) 1.006.209			
		10) Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)..... 12.650			
		11) Conférence de La Haye de droit international privé.... 12.032			
		12) Cour permanente d'arbitrage à La Haye 3.000			

01.2 — Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		14) Organisation maritime internationale (OMI).....	51.488		
		15) OSCE			
		a) Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).....	707.630		
		b) O.S.C.E.: Court of Conciliation and Arbitration ..	834		
		16) WASENAAR - Arrangement.....	4.461		
		19) CTBTO et OPCW			
		a) Traité de non-prolifération des armes nucléaires (CTBTO).....	83.433		
		b) Prohibition des armes chimiques (OPCW).....	46.167		
		20) Cour Pénale Internationale	181.240		
		21) Union Européenne.....	87.000		
		23) Tribunal International de la Mer	12.000		
		24) International Seabed Authority.....	6.227		
		25) Juridiction unifiée du brevet	150.000		
		26) Organisation internationale de la Francophonie	224.731		
		28) IHRA International Task Force on Holocaust Education	30.000		
		29) Convention on Cluster Munitions Implementation Support Unit.....	651		
		30) Arms Trade Treaty.....	3.653		
		31) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (MTPJ)....	50.080		
		32) Divers, imprévus.....	5.000		
		Total	8.697.516		
35.031 (35.40)	Divers codes	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.126.812	1.105.360	1.100.000
		<u>Détail:</u>			
		A – Subventions à des institutions et organisations internationales			
		1) Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies.....	190.000		
		2) Actions d'appui au processus démocratique et à la promotion des droits de l'homme	195.000		
		B – Subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité			
		1) Promotion des droits de l'homme	350.000		
		2) Action dans le secteur du désarmement et de la non-prolifération	75.000		
		D – Projets du Conseil de l'Europe	97.500		
		E – Projets OSCE	97.500		
		F – Organisation internationale de la Francophonie	95.000		
		Total	1.100.000		
35.032 (35.40)	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.857.862	4.130.000	4.124.825
		<u>Détail:</u>			
		1) Force intérimaire des Nations Unies engagée au Liban (F.I.N.U.L.).....	307.143		
		3) Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO).....	36.559		
		4) Mission de l'ONU en R.D. du Congo (MUNOSCO)	674.222		
		5) Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNIFICYP).....	35.094		
		2) Force des NU chargé d'observer le dégage- ment (FNUOD).....	39.387		
		10) Opération hybride UA-NU au Darfour (UNAMID)	52.677		

01.2 — Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		11) Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union Africaine en Somalie..... 341.209 b) Mission d'administration intérimaire des N.U. au Kosovo (MINUK)..... 26.403 c) Mission des Nations Unies au Soudan du Sud..... 721.237 d) Force intérimaire de sécurité des N.U. pour Abiyé 172.916 13) MINUSCA..... 670.440 14) Mission d'observation au Mali..... 756.891 16) Compte d'appui, UNLB, RSCE..... 280.647 17) Divers..... 10.000 Total 4.124.825			
35.033 (35.40)	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51.000	50.000	51.000
35.060 (35.00)	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280.000	275.000	275.000
35.061 (35.00)	01.54	Contribution financière à l'Institut Européen d'Administration Publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.678	546.964	570.000
		Total de la section 01.2.....	13.380.340	14.360.640	14.897.341
		Section 01.3 — Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions			
12.101 (12.11)	13.90	Local de promotion et de vente de produits luxembourgeois: loyers d'immeubles, charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques et contrôle des comptes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.644	56.000	65.000
		<i>Détail:</i> 1) Loyers..... 65.000			
12.140 (12.16)	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.604.609	1.660.983	1.800.000
35.040 (35.50)	Divers codes	Assistance économique et technique et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900.766	1.094.927	1.100.000
		Total de la section 01.3.....	2.561.019	2.811.910	2.965.000

01.4 — Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 01.4 — Immigration					
11.005 (11.11)	01.40	Rémunération du personnel.....	21.609.276	20.195.770	20.638.739
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	17.645.944		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	416.792		
		3) Charges sociales patronales.....	1.975.427		
		4) Allocations de repas	600.576		
		<u>Total</u>	20.638.739		
12.000 (12.15)	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	307.034	440.000	480.000
12.012 (12.13)	01.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.000	300.000	250.200
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	589.023	697.500	688.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de gardiennage.....	432.500		
		2) Frais de nettoyage.....	127.200		
		9) Divers.....	128.500		
		<u>Total</u>	688.200		
12.120 (12.30)	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.000	73.500	34.000
12.150 (12.30)	01.40	Frais d'examens médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.236	22.680	24.020
12.190 (12.30)	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.136	3.500	3.500
12.250 (12.30)	01.40	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16.120	24.190	23.500
		<u>Détail:</u>			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances	300		
		2) Carburants et lubrifiants	2.500		
		3) Réparation et entretien.....	1.700		
		9) Divers.....	300		
		1204 Frais de bureau			
		6) Documentation et bibliothèque	1.550		
		1230 Achats de biens et services spécifiques.....	12.150		

01.4 — Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>1207 Location et entretien des équipements informatiques</i> 2) Contrats d'entretien 5.000 Total 23.500			
12.251 (12.00)	01.42	Centre de rétention: Frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.698.715	2.928.366	3.076.918
		<u>Détail:</u> 1110 Indemnités d'habillement 15.645 1200 Indemnités pour services de tiers 4) Prestations individuelles: frais de traduction 1.100 1201 Frais de route et de séjour 50 1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances 260 2) Carburants et lubrifiants 300 3) Réparation et entretien 2.500 4) Divers 209 1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection... 6.000 1204 Frais de bureau: 1) Articles et matériel de bureau 11.680 1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications 25.949 1206 Location et entretien des installations de télécommunications 2.800 1207 Location et entretien des équipements informatiques. 4.829 1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage 100.007 2) Eau, gaz, électricité, taxes 142.000 4) Réparations et entretien 49.013 8) Frais de gardiennage 1.509.966 9) Divers 40.000 1215 Soins médicaux 698.727 1219 Formation du personnel et frais d'encadrement des retenus 57.800 1221 Frais d'alimentation 274.833 1223 Frais de représentation 1.500 3401 Entretien des retenus: vêtements et matériel de première nécessité 20.000 3409 Pécules des retenus 56.750 8300 Dépenses remboursables par les détenus 55.000 Total 3.076.918			
12.252 (12.30)	01.42	Structure d'hébergement d'urgence: Frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.400.741	4.604.400	4.554.913
		<u>Détail:</u> 1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances 130 2) Carburants et lubrifiants 200 3) Réparation et entretien 750 9) Divers 100 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau 6.000 1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage 98.064 2) Eau, gaz, électricité, taxes 132.089 4) Réparations et entretien 5.695 8) Gardiennage 3.182.760 9) Divers 30.360 1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques 1) Loyers 564.000 1215 Frais médicaux 100			

01.4 — Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		1221 Dépenses d'alimentation..... 514.665			
		3401 Entretien des retenus: vêtements et matériel de première nécessité 20.000			
		Total 4.554.913			
12.300 (12.30)	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	486.272	950.200	750.000
12.301 (12.30)	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	393.120	100	544.050
12.330 (12.30)	01.40	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds "Asile, migration et intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	178.968	238.250	45.750
33.300 (35.00)	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.000	205.000	25.000
35.030 (35.40)	01.40	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	34.397	37.500	39.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Organisation internationale pour les migrations (OIM) 39.500			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.751 (12.30)	13.90	Centre de rétention: Frais de fonctionnement.....	9.000	11.385	235
12.752 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation courants	—	—	157
		Total de la section 01.4.....	30.799.038	30.732.341	31.178.682
		Section 01.5 — Direction de la Défense			
11.005 (11.11)	02.10	Rémunération du personnel.....	4.233.368	4.484.449	5.379.332
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 4.800.647			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 108.489			
		3) Charges sociales patronales..... 354.473			
		4) Allocations de repas 115.723			
		Total 5.379.332			

01.5 — Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	904	1.000	1.000
11.300 (11.00)	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	104.396	300.000	300.000
		<i>Détail:</i>			
		1) A l'intérieur du pays	5.000		
		2) A l'étranger	295.000		
		<i>Total</i>	300.000		
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	521.029	900.000	938.369
12.190 (12.30)	13.90	Frais de participation à des cours, stages, séminaires et formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	15.000	15.000
12.230 (12.00)	02.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.596	10.500	11.500
12.260 (12.30)	02.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159.678	60.500	230.200
		<i>Détail:</i>			
		<i>1200 Indemnités pour services de tiers.</i>			
		4) Prestations individuelles.....	54.100		
		<i>1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs</i>			
		1) Assurances	500		
		3) Réparation et entretien.....	1.000		
		9) Divers.....	2.000		
		<i>1204 Frais de bureau</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.000		
		5) Documentation et bibliothèque.....	10.100		
		<i>1208 Frais administratifs divers</i>			
		2) SPC	107.500		
		1) contrat de maintenance.....	53.000		
		<i>Total</i>	230.200		
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	858.536	1.538.000	69.700
12.300 (12.30)	02.00	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine de la cyber défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	87.750	780.500	1.738.750
12.301 (12.30)	13.90	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des technologies spatiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	7.000.000	12.210.296

01.5 — Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) SatCom			2.154.000
		2) Observation			10.056.296
		<i>Total</i>			12.210.296
12.302 (12.30)	13.90	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des systèmes de communication et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	5.000.000
12.310 (12.30)	13.90	Participation aux frais liés aux prestations de services réalisées au profit de la Défense par d'autres entités publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	750.000	750.000
24.000 (24.10)	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	50	50
33.010 (33.00)	02.00	Subside aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve	10.000	10.000	10.000
33.011 (33.00)	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire	10.000	10.000	10.000
34.040 (35.40)	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.500	4.500
35.030 (35.40)	02.00	Contributions aux frais pour mise à disposition de personnel détaché au Luxembourg dans le cadre de conventions bilatérales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
35.031 (35.40)	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.448.380	2.300.000	2.527.700
35.032 (35.40)	02.00	Contributions du Luxembourg aux frais de postes d'experts auprès d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.330	85.000	87.750
35.033 (35.40)	02.00	Contributions aux quotes-parts de divers programmes de défense, états-majors et quartiers généraux multinationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	219.385	243.000	254.218
35.034 (35.40)	02.00	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.483.448	—	—

01.5 — Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
35.035 (35.40)	02.10	Contribution du Luxembourg dans le cadre de la politique de défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.790.956	21.000.000	31.832.500
		<i>Détail:</i>			
		<i>A – pour assistance aux partenaires dans le contexte de missions et d'opérations internationales.....</i>			25.430.000
		<i>B – dans le cadre de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN.....</i>			2.902.500
		<i>C – pour des projets de réhabilitation et d'actions post-conflit en matière de sécurité et de défense effectués dans le cadre d'organisations internationales ou de la coopération bilatérale</i>			1.200.000
		<i>D – pour des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales</i>			2.300.000
		<i>Total</i>			31.832.500
35.036 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.043.761	14.170.000	17.000.000
35.037 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'exploitation de l'unité binationale d'avions de transport militaire A400M. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.181.936	6.000.000	10.000.000
35.038 (35.40)	02.00	Soutien à des projets et programmes en matière de recherche, technologie et développement à objectifs ou retombées visées dans le domaine de la défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.881.068	1.900.000	4.254.566
35.039 (35.40)	02.10	Contributions et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.187.527	—	—
35.040 (35.50)	02.00	Projets de réhabilitation et d'actions post-conflit en matière de sécurité et de défense effectués dans le cadre d'organisations internationales ou de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700.000	—	—
35.041 (12.30)	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.893.933	4.500.000	2.950.000
37.010 (37.20)	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.019.137	1.570.000	2.020.000

01.5 — Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
35.541 (35.50)	13.90	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication	—	341.052	—
		Total de la section 01.5	51.911.121	67.975.551	97.597.431
		Section 01.6 — Défense nationale			
11.005 (11.11)	02.10	Rémunération du personnel	67.450.134	66.933.663	69.648.317
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	56.799.810		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	4.543.493		
		3) Charges sociales patronales	6.949.217		
		4) Allocations de repas	1.355.797		
		Total	69.648.317		
11.080 (11.31)	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	82.291	114.000	92.000
11.081 (11.20)	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
11.090 (11.12)	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.064.166	1.241.000	1.241.000
11.100 (11.40)	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	238.860	240.000	240.000
11.110 (11.12)	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	185	185	185
11.120 (11.12)	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif)	33.227	31.000	31.000
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	118.806	138.000	22.000
11.131 (11.12)	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif)	15.106	50.000	30.000
11.141 (11.40)	02.10	Frais d'alimentation. (Crédit sans distinction d'exercice)	920.984	950.000	964.000

01.6 — Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11.150 (11.10)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notamment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraînements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280.769	1.131.000	711.000
		<i>Détail:</i>			
		B) Membres de l'armée	96.000		
		A) Enseignants de l'armée	58.000		
		C) Indemnités de compensations pour entraînement et instructions militaires	557.000		
		Total	711.000		
11.300 (11.10)	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée ou membres originaires au service de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	339.833	600.000	566.000
12.000 (12.15)	02.10	Indemnités pour services de tiers	299.946	293.000	287.000
12.010 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	191.289	351.000	371.000
		<i>Détail:</i>			
		1) A l'intérieur du pays	53.000		
		2) A l'étranger	318.000		
		Total	371.000		
12.020 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.560.471	2.633.000	2.991.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	60.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	344.000		
		3) Réparation et entretien	2.587.000		
		Total	2.991.000		
12.120 (12.30)	02.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	557.997	1.500.000	2.251.000
12.190 (12.30)	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	865.874	1.196.000	1.200.000
12.191 (12.30)	02.10	Reconversion des soldats volontaires de l'armée. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14.142	—	—
12.192 (12.30)	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.797	30.000	30.000
12.260 (12.30)	02.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.695.911	7.372.000	8.092.000

01.6 — Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection....	2.000.000		
		1204 Frais de bureau	96.000		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	112.000		
		1206 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques.....	4.163.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques.	525.000		
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information..	782.500		
		1215 Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	17.000		
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire	376.000		
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	2.500		
		1220 Frais d'assurances autres que RC automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	18.000		
		<i>Total</i>	8.092.000		
12.270 (12.30)	02.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.826.732	1.790.000	3.206.000
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien	3.031.000		
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques.....	88.000		
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	87.000		
		<i>Total</i>	3.206.000		
12.303 (12.30)	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.775.625	2.395.000	2.401.000
12.304 (12.30)	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.639.000	5.324.000	3.982.000
12.310 (12.30)	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	11.844	34.000	58.000
12.320 (12.30)	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses...	43.627	65.000	77.000
12.350 (12.30)	02.10	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.368.528	1.025.000	2.359.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Acquisition de munitions	2.063.000		

01.6 — Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>2) Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers.....</i>			
		<i>296.000</i>			
		<i>Total</i>			
		<i>2.359.000</i>			
12.352 (12.30)	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices (frais de transport pour matériel et personnel militaire et civil) et autres frais en relation avec exercices et manoeuvres. (Crédit sans distinction d'exercice).....	217.845	540.000	685.000
12.360 (12.30)	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.....	591.708	390.000	490.000
12.370 (12.30)	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique.....	30.531	42.000	46.000
12.380 (12.30)	02.10	Education et loisirs.....	8.440	—	—
12.381 (12.30)	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.305	55.000	50.000
32.010 (32.00)	13.90	Compensation de gaz à effet de serre	—	—	400.000
35.030 (35.40)	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.210	36.000	89.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	—	1.053
		<i>Détail:</i>			
		<i>9) Divers.....</i>			<i>1.053</i>
11.631 (11.12)	13.90	Indemnités de permanence à domicile	8.494	—	—
11.650 (11.12)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	2.027	3.260	891
12.510 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1.423	180	1.485
12.690 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	—	17.347
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	2.493	—	—
12.803 (12.30)	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions	16.656	—	—
12.820 (12.30)	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses...	—	—	1.074

01.6 — Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.850 (12.30)	02.10	Frais d'armement et munition.....	—	—	2.498
		Total de la section 01.6.....	90.365.276	96.503.388	102.634.950
Section 01.7 — Coopération au développement et action humanitaire					
11.005 (11.11)	01.53	Rémunération du personnel.....	2.956.833	5.909.674	6.331.586
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			5.680.908
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			65.682
		3) Charges sociales patronales.....			447.355
		4) Allocations de repas			137.641
		Total			6.331.586
12.012 (12.13)	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	81.006	600.000	600.000
12.050 (12.12)	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif).....	5.352	6.786	8.000
12.070 (12.12)	01.53	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.120 (12.30)	01.53	Efficacité de l'aide au développement: Expertise, suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	481.612	630.000	1.000.000
12.140 (12.16)	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	89.700	89.361	300.000
12.190 (12.30)	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18.711	75.000	100.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	50.000
32.020 (35.40)	01.52	Congé de la coopération au développement et congé spécial des volontaires des services de secours pour actions humanitaires: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.450	80.000	90.000

01.7 — Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.000 (33.00)	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.470.563	2.750.000	4.000.000
33.010 (33.00)	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement.....	389.340	425.000	437.750
35.000 (35.10)	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.044.498	10.750.000	7.750.000
35.030 (35.40)	Divers codes	Coopération au développement: contributions aux budgets, aux programmes et à des priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	48.730.000	43.200.000	51.000.000
<i>Détail:</i>					
<i>A – Banque mondiale</i>					
<i>1) Contribution à la Banque mondiale..... 500.000</i>					
<i>B – Organisation mondiale de la santé (OMS)</i>					
<i>1) Contribution à l'Organisation mondiale de la santé (OMS)..... 7.150.000</i>					
<i>C – Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</i>					
<i>1) Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)..... 6.200.000</i>					
<i>D – Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</i>					
<i>1) Contribution au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)..... 6.000.000</i>					
<i>E – Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF)</i>					
<i>1) Contribution au Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF)..... 1.200.000</i>					
<i>F – Programme des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA)</i>					
<i>1) Contribution au Programme des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA)..... 6.100.000</i>					
<i>G – Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)</i>					
<i>1) Contribution au Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)..... 4.600.000</i>					
<i>H – Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)</i>					
<i>1) Contribution à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)..... 900.000</i>					
<i>J – Fonds international de développement agricole (FIDA)</i>					
<i>1) Contribution au Fonds international de développement agricole (FIDA)..... 1.300.000</i>					
<i>K – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)..... 100.000</i>					
<i>L – Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)..... 4.000.000</i>					
<i>M – Global Alliance for Vaccines and Immunization (GAVI)..... 1.000.000</i>					
<i>O – Fonds global de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria (GFATM)..... 3.300.000</i>					

01.7 — Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Q – Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes / UN Women).....</i> 1.400.000 <i>S – Bureau international du travail (BIT).....</i> 1.000.000 <i>T – Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).....</i> 300.000 <i>U – Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).....</i> 50.000 <i>V – Contributions volontaires au système des Nations Unies.....</i> 5.900.000 <i>Total.....</i> 51.000.000			
35.032 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	370.392	450.000	450.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).....	290.000		
		2) Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	80.000		
		3) Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD).....	10.000		
		4) Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ..	70.000		
		<i>Total.....</i>	450.000		
35.060 (35.00)	Divers codes	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48.999.450	—	—
93.000 (93.00)	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	230.148.550	226.765.796	308.116.755
		Total de la section 01.7.....	347.789.457	291.731.717	380.234.191
		Section 01.8 — Office national de l'accueil			
11.005 (11.11)	06.36	Rémunération du personnel.....	11.248.887	11.499.175	12.536.707
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	10.963.107		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	178.792		
		3) Charges sociales patronales.....	1.073.765		
		4) Allocations de repas	321.043		
		<i>Total.....</i>	12.536.707		
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	1.049	11.853	12.000

01.8 — Office national de l'accueil

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	41.490	53.226	53.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	3.500		
		2) Carburants.....	24.000		
		3) Entretien et réparations.....	23.000		
		9) Divers.....	2.500		
		<i>Total</i>	53.000		
12.120 (12.16)	06.36	Frais d'experts, d'études et de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	295.374	281.629	449.000
12.260 (12.30)	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	79.457	72.113	97.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau	97.000		
12.270 (12.30)	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.554.937	12.386.346	14.473.350
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage	2.517.800		
		2) Eau, chauffage, électricité, taxes.....	2.831.112		
		9) Divers.....	3.341.703		
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques			
		1) Loyers.....	936.446		
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques			
		1) Loyers.....	4.263.476		
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	582.813		
		<i>Total</i>	14.473.350		
12.300 (12.30)	06.36	Frais de formation	29.559	41.896	42.000
12.302 (12.30)	06.36	Services de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.015.766	25.918.754	29.528.970
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale initiant et mettant en oeuvre des projets en faveur de l'accueil des personnes étrangères	58.966	26.689	30.000
33.012 (33.00)	06.36	Prestations d'accueil et d'encadrement à des demandeurs de protection internationale et autres ressortissants de pays tiers logés provisoirement dans les structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.059.227	28.230.000	31.012.400

01.8 — Office national de l'accueil

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.017 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre du Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	167.809	187.000	120.000
34.010 (34.31)	06.36	Soutien ponctuel en faveur de certains ressortissants de pays tiers logés provisoirement dans les structures d'hébergement; frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	385.231	150.000	300.000
41.010 (12.30)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec l'Université du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	86.902	121.875	205.000
Total de la section 01.8			78.024.654	78.980.556	88.859.427
Total du département 01			685.104.941	659.904.792	801.172.149

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires étrangères et européennes**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	168.888.547	174.329.299	183.094.565
12	Achat de biens non durables et de services	83.011.317	104.613.057	126.703.004
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	3	50	50
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	3.450	80.000	490.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	31.175.905	31.861.689	36.069.600
34	Transferts de revenus aux ménages	385.231	154.500	304.500
35	Transferts de revenus à l'étranger	169.385.899	120.408.526	144.168.675
-37	Remboursement d'impôts directs	2.019.137	1.570.000	2.020.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	86.902	121.875	205.000
93	Dotation de fonds de réserve	230.148.550	226.765.796	308.116.755
Total		685.104.941	659.904.792	801.172.149

02.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
02 — MINISTÈRE DE LA CULTURE					
Section 02.0 — Culture. - Dépenses générales					
11.005 (11.11)	08.00	Rémunération du personnel.....	4.183.876	4.510.753	4.559.704
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			4.110.852
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			33.973
		3) Charges sociales patronales.....			319.596
		4) Allocations de repas			95.283
		<i>Total</i>			4.559.704
11.131 (11.12)	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires ..	2.434	2.600	6.305
12.002 (12.15)	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers.....	2.952	2.500	7.578
12.003 (12.15)	08.00	Rémunération des stagiaires volontaires	—	8.000	—
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3.074	8.372	10.000
12.012 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.199	61.056	50.000
12.020 (12.14)	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.671	8.000	10.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.500
		3) Réparation et entretien			6.000
		9) Divers			1.000
		<i>Total</i>			10.500
12.120 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	61.103	150.000	175.000
12.190 (12.30)	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	—	4.000	—
12.250 (12.30)	08.00	Mise en oeuvre du plan de développement culturel: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.141.433	139.031	150.000
12.260 (12.30)	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	43.448	60.000	40.000

02.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.000		
		9) Divers.....	1.500		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Envois postaux (colis).....	2.000		
		2) Frais téléphoniques.....	500		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		3) Réparations et pièces de rechange.....	7.000		
		9) Divers.....	5.000		
		1213 Frais de publication.....	8.000		
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants.....	5.000		
		9) Divers.....	7.000		
		<i>Total</i>	40.000		
12.262 (12.30)	13.90	Frais relatifs au nouveau département "Artothèque" du ministère. (Crédit non limitatif).....	—	—	30.000
12.270 (12.30)	08.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	74.492	71.373	80.000
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	22.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	5.000		
		3) Chauffage.....	12.500		
		9) Divers.....	5.000		
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques			
		1) Loyers.....	35.000		
		<i>Total</i>	80.000		
12.271 (12.11)	08.00	Location d'un immeuble dans l'intérêt de la Biennale de Venise: charges locatives accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	24.175	25.000	25.700
12.300 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses.....	14.568	15.000	28.000
12.302 (12.30)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	85.962	89.574	70.000
12.303 (12.30)	01.40	Relations culturelles internationales: frais divers.....	90.113	153.820	125.000
12.304 (12.30)	08.00	Mission culturelle du Luxembourg en France: dépenses diverses..	28.113	31.000	—
12.305 (12.30)	08.00	Frais en relation avec l'utilisation de licences informatiques.....	—	—	40.000
12.306 (12.30)	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes. (Crédit non limitatif).....	—	100	100

02.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.307 (12.30)	08.00	Droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.309 (12.30)	08.00	Coordination de la stratégie numérique culturelle nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.135.845	660.628	900.000
12.310 (12.30)	08.10	Frais en relation avec l'organisation des journées européennes des patrimoines culturel et naturel	28.421	40.000	48.000
12.311 (12.30)	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation d'expositions de grande envergure par les divers départements du Ministère. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.312 (12.30)	08.00	Commandes d'oeuvres musicales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	57.920	60.000	65.000
12.313 (12.30)	08.00	Participation aux frais de formation du personnel des associations oeuvrant dans le domaine culturel	37.946	60.000	60.000
12.314 (12.30)	08.00	Sauvegarde du patrimoine immatériel: dépenses diverses.....	—	—	100.000
12.321 (12.30)	08.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.164	23.408	30.000
32.000 (32.00)	08.00	Aide financière de l'Etat aux organismes professionnels du secteur culturel.....	50.000	75.000	—
32.010 (32.00)	08.00	Aide financière de l'Etat aux organismes professionnels du secteur culturel.....	—	—	75.000
33.000 (33.00)	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	10.817.163	11.100.000	9.394.162
33.001 (33.00)	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal.....	100.000	100.000	140.000
33.003 (33.00)	08.50	Contribution aux frais de fonctionnement et d'entretien courant d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	184.595	67.911	67.996
33.004 (33.00)	08.00	Dotation à la "Fondation Musée national de la Résistance"	220.000	400.000	406.000
33.005 (33.00)	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	1.833.000	1.933.000	2.033.000
33.007 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	264.500	258.725	274.150

02.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.008 (33.00)	08.10	Participation au financement des activités de l'ensemble professionnel de musique contemporaine : United Instruments of Lucilin.....	—	—	500.000
33.009 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Capitale européenne de la Culture 2022". (Crédit non limitatif).....	13.500.000	6.500.000	9.000.000
33.010 (33.00)	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles.....	815.272	800.000	700.000
33.011 (33.00)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	22.000	30.000	45.000
33.012 (33.00)	08.20	Participation de l'Etat au financement des festivals de théâtre: conventions avec des associations.....	65.259	91.600	100.000
33.013 (33.00)	08.00	L'accès à la culture: subsides	—	80.000	90.000
33.014 (31.00)	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	82.000	78.000	85.000
33.017 (41.40)	08.00	Participation au financement des activités de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.178.042	850.000	867.000
33.032 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	360.000	40.000	400.000
33.035 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes". (Crédit non limitatif).....	2.023.000	2.000.000	2.107.834
33.036 (33.00)	08.10	Participation au financement des activités des fédérations et réseaux professionnels	—	—	1.150.984
33.037 (33.00)	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non-commerciales....	—	—	90.000
33.038 (33.00)	08.10	Aide à la structuration dans les différents domaines culturels.....	—	—	244.000
34.060 (34.40)	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique.....	160.000	155.000	200.000
34.062 (34.40)	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	408.603	375.000	425.000
34.070 (34.51)	08.10	Concours, récompenses et prix culturels	36.750	57.500	35.000
34.072 (34.51)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel. (Crédit non limitatif).....	—	—	10.000

02.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
35.010 (35.20)	08.00	Location d'une scène de théâtre dans l'intérêt du festival d'Avignon. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	30.000
35.030 (35.40)	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	223.757	220.000	227.500
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.793	36.050	40.000
41.011 (41.40)	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif).....	4.255.000	4.200.000	4.600.000
41.012 (41.40)	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif).....	22.273.490	22.150.000	24.100.000
41.013 (41.40)	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif).....	3.521.000	2.800.000	2.900.000
41.015 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	2.624.100	2.600.000	2.695.444
41.016 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif).....	8.408.000	8.400.000	8.900.000
41.017 (41.40)	08.30	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine culturel.....	100.000	100.000	100.000
41.018 (12.30)	08.00	Réalisation par divers acteurs d'enquêtes statistiques nationales sur le secteur culturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50.000	50.000
41.019 (33.00)	08.00	Dotation à la structure en charge de la préfiguration du futur "Arts Council".....	100.000	1.350.000	2.135.000
41.020 (33.00)	08.00	Convention avec le Fonds culturel national dans l'intérêt de l'organisation du volet culturel dans le cadre de l'exposition mondiale à Dubai.....	250.000	250.000	—
41.021 (41.40)	08.00	Dotation à la structure en charge du futur Centre des Monuments du Grand-Duché du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
41.050 (41.12)	01.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.133.000	690.000	865.000
41.051 (41.12)	08.20	Promotion de la culture dans les écoles	6.638	50.000	50.000

02.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
43.000 (43.22)	Divers codes	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures culturelles gérées par des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	496.450	1.510.480	1.511.000
43.001 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	350.000	—	—
43.002 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du conservatoire de la ville de Luxembourg	154.000	—	—
43.003 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette.....	350.000	—	—
43.004 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	99.200	—	—
43.005 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du conservatoire du Nord	50.000	—	—
43.007 (43.22)	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles .	44.000	66.500	66.500
43.008 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	294.500	288.000	300.250
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.950.000	3.200.000	3.200.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.631 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	—	1.163
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail).....			1.163
12.502 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	—	525
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail).....			525
12.510 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	92	—	—
12.512 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	—	460
12.761 (12.30)	08.00	Galerie d'exposition Korschthaus beim Engel: frais divers.....	—	1.602	—
33.535 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes".....	—	—	2.300

02.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
41.515 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	—	—	2.410
		Total de la section 02.0	91.875.113	79.138.783	86.828.865
Section 02.1 — Service des sites et monuments nationaux					
11.005 (11.11)	08.10	Rémunération du personnel.....	2.702.811	2.694.741	3.386.821
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.987.355		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	26.194		
		3) Charges sociales patronales.....	295.515		
		4) Allocations de repas	77.757		
		Total	3.386.821		
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.194	2.098	2.270
12.010 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	17.463	21.813	21.800
12.020 (12.14)	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.775	4.139	3.775
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	851		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.122		
		3) Réparation et entretien	1.427		
		9) Divers.....	375		
		Total	3.775		
12.080 (12.11)	08.10	Bâtiments abritant le service des sites et monuments nationaux: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17.750	14.777	19.447
12.120 (12.30)	08.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	243.505	243.735	200.000
12.190 (12.30)	08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	864	902	1.000
12.260 (12.30)	08.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	99.033	87.097	85.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	11.800		
		2) Location et entretien des machines à photocopier	19.250		
		4) Abo journaux quotidiens et périodiques.....	2.400		
		6) Documentation et bibliothèque.....	800		

02.1 — Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>7) Frais en relation avec procédures de protection nationale 450</i> <i>9) Numérisation des dossiers de protection nationale 25.000</i> 1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications 1) Frais postaux 7.500 2) Frais téléphoniques 7.800 1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .. 9.000 1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur 1.000 <hr/> <i>Total 85.000</i>			
12.261 (12.30)	08.10	Publication de l'inventaire scientifique: frais divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	135.000
12.320 (12.30)	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	396.075	400.672	425.000
35.060 (35.00)	08.10	Participation au financement de projets interrégionaux	11.000	11.000	2.000
		Total de la section 02.1	3.494.470	3.480.974	4.282.113
Section 02.2 — Musée national d'histoire et d'art					
11.005 (11.11)	08.10	Rémunération du personnel.....	7.666.150	7.505.753	7.813.165
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 6.700.193			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 311.216			
		3) Charges sociales patronales..... 648.133			
		4) Allocations de repas 153.623			
		<hr/> Total 7.813.165			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8.974	10.950	11.200
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Musée national d'histoire et d'art.....	3.101.000	2.766.000	2.966.000
		Total de la section 02.2.....	10.776.124	10.282.703	10.790.365
Section 02.3 — Bibliothèque nationale					
11.005 (11.11)	08.20	Rémunération du personnel.....	10.494.805	9.927.708	10.755.530
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 9.452.812			

02.3 — Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 191.960</i> <i>3) Charges sociales patronales..... 881.160</i> <i>4) Allocations de repas 229.598</i> <i>Total 10.755.530</i>			
11.100 (11.40)	08.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.159	1.808	3.126
41.050 (41.12)	08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Bibliothèque nationale	7.123.012	6.418.079	7.124.012
		Total de la section 02.3	17.619.976	16.347.595	17.882.668
		Section 02.4 — Archives nationales			
11.005 (11.11)	01.34	Rémunération du personnel.....	3.607.388	3.366.343	3.994.253
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Rémunérations de base..... 3.534.715</i> <i>2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 56.891</i> <i>3) Charges sociales patronales..... 311.191</i> <i>4) Allocations de repas 91.456</i> <i>Total 3.994.253</i>			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	258	259	1.336
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1.190	1.190	1.190
41.050 (41.12)	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Archives nationales.....	1.209.000	1.150.000	1.570.000
41.051 (41.12)	01.34	Dotation dans l'intérêt de la réalisation des tableaux de tri	485.000	485.000	485.000
		Total de la section 02.4	5.302.836	5.002.792	6.051.779
		Section 02.5 — Centre national de l'audiovisuel			
11.005 (11.11)	08.20	Rémunération du personnel.....	4.914.870	4.972.985	5.086.300
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Rémunérations de base..... 4.413.600</i> <i>2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 76.521</i> <i>3) Charges sociales patronales..... 490.632</i>			

02.5 — Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		4) Allocations de repas 105.547			
		Total 5.086.300			
11.070 (11.11)	08.10	Rémunérations des volontaires et de personnel en formation auprès de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	25.425	23.025	29.540
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 25.734			
		3) Charges sociales patronales..... 3.806			
		Total 29.540			
33.000 (33.00)	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commerciales....	90.000	87.750	—
33.003 (33.00)	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création	34.977	35.000	35.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre National de l'Audiovisuel	3.125.240	2.899.940	2.875.000
		Total de la section 02.5.....	8.190.512	8.018.700	8.025.840
		Section 02.6 — Musée national d'histoire naturelle			
11.005 (11.11)	08.10	Rémunération du personnel.....	8.418.535	8.083.889	8.451.038
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 7.450.591			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 227.842			
		3) Charges sociales patronales..... 614.611			
		4) Allocations de repas 157.994			
		Total 8.451.038			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.082	2.000	2.190
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3.338	3.000	3.000
33.002 (33.00)	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie".....	586.450	590.000	660.000
33.010 (33.00)	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle.....	12.250	12.600	13.000
34.070 (34.50)	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	21.000	24.000	27.200

02.6 — Musée national d'histoire naturelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
34.071 (34.51)	08.10	Prix national du patrimoine naturel "Präis Hëllef fir d'Natur"	—	—	5.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Musée national d'histoire naturelle	2.247.900	2.175.000	2.275.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement	—	—	575
Total de la section 02.6			11.291.555	10.890.489	11.437.003
Section 02.7 — Centre national de littérature					
11.005 (11.11)	01.34	Rémunération du personnel	1.914.434	1.703.649	2.234.647
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base			1.975.524		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			52.208		
3) Charges sociales patronales			165.036		
4) Allocations de repas			41.879		
Total			2.234.647		
41.050 (41.12)	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre national de littérature	548.000	480.000	618.000
Total de la section 02.7			2.462.434	2.183.649	2.852.647
Section 02.9 — Musée national d'histoire et d'art. - Centre national de recherche archéologique					
11.005 (11.11)	08.10	Rémunération du personnel	2.601.631	2.497.686	2.523.526
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base			2.276.552		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			2.484		
3) Charges sociales patronales			190.999		
4) Allocations de repas			53.491		
Total			2.523.526		
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.416	4.798	4.776
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	—	3.000	3.597

02.9 — MNHA. - Centre national de recherche archéologique

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile 3.597			
12.220 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles préventives et d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.801.524	2.300.000	1.800.000
12.221 (12.30)	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique: fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.510.356	2.470.459	2.470.000
12.300 (12.30)	08.10	Frais de fonctionnement du Centre national de recherche archéologique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	221.846	233.101	280.000
32.010 (32.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des entreprises privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	200.000
33.000 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des associations sans but lucratif et fondations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	10.000
34.090 (34.49)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	150.000
41.010 (41.40)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des établissements publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	200.000
43.000 (43.22)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	150.000
43.020 (43.52)	13.90	Participation de l'État aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	90.000
		Total de la section 02.9.....	8.139.773	7.509.044	7.881.899
		Total du département 02.....	159.152.793	142.854.729	156.033.179

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	46.556.970	45.318.235	48.875.252
12	Achat de biens non durables et de services	13.170.882	7.449.359	7.487.085
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	50.000	75.000	275.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	32.188.508	25.054.586	28.415.426
34	Transferts de revenus aux ménages	626.353	611.500	852.200
35	Transferts de revenus à l'étranger	261.550	267.050	299.500
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	60.510.380	59.014.019	64.510.966
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	1.838.150	1.864.980	2.117.750
93	Dotation de fonds de réserve	3.950.000	3.200.000	3.200.000
Total		159.152.793	142.854.729	156.033.179

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
03 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
Section 03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales					
11.005 (11.11)	04.60	Rémunération du personnel.....	4.875.317	4.960.715	5.808.712
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 5.227.740					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 34.151					
3) Charges sociales patronales..... 408.112					
4) Allocations de repas 138.709					
<i>Total</i> 5.808.712					
11.060 (43.22)	04.40	Indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.470	35.380	15.375
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 13.505					
3) Charges sociales patronales..... 1.870					
<i>Total</i> 15.375					
11.130 (11.12)	04.40 04.60	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145.259	202.160	145.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence 35.200					
2) Cours et examens..... 109.800					
<i>Total</i> 145.000					
11.132 (11.12)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	456.475	275.000	275.000
12.000 (12.15)	04.40 04.60	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.180	18.583	13.200
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence 3.015					
2) Cours et examens..... 10.185					
<i>Total</i> 13.200					
12.001 (12.15)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.311.206	710.000	1.000.000

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.010 (12.13)	04.40 04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	945	2.445	2.000
12.012 (12.13)	04.60 04.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	10.661	73.726	50.000
12.020 (12.14)	04.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.584	1.084	1.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	250		
		2) Carburants et lubrifiants.....	500		
		3) Réparation et entretien	750		
		<i>Total</i>	<i>1.500</i>		
12.050 (12.12)	04.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.750	123.377	100.000
12.120 (12.30)	04.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	265.347	126.338	150.000
12.125 (12.30)	04.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	217.286	200.000	217.000
12.142 (12.16)	04.40	Frais d'organisation de manifestations destinées à l'information en matière d'études et de formations	212.064	258.228	200.000
12.192 (12.30)	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	2.913	4.235	3.000
12.260 (11.12)	04.60	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	47.748	62.968	48.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1204 Frais de bureau</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	21.330		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	2.500		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....	1.070		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	200		
		6) Documentation et bibliothèque.....	3.600		
		<i>1206 Location et entretien des installations de télécommunications</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	6.800		
		<i>1207 Location et entretien des équipements informatiques</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	4.000		
		<i>1213 Frais de publication.....</i>	<i>5.000</i>		
		<i>1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information</i>			
		1) Brochures et dépliants.....	3.500		
		<i>Total</i>	<i>48.000</i>		
12.270 (12.30)	04.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	181.852	183.309	189.200

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage			66.002
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques			
		1) Loyers			123.198
		Total			189.200
12.300 (12.30)	04.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.652	28.250	20.000
12.302 (12.30)	04.40	Accréditation des formations de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	288.588	273.414	287.000
12.303 (12.30)	04.43	Evaluation externe de l'Université, des centres de recherche publics et du Fonds National de la Recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	128.700	300.000	300.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	—	—	65.520
		Total de la section 03.0	8.290.997	7.839.212	8.890.507
		Section 03.1 — Enseignement supérieur			
32.010 (32.00)	04.43 04.44	Aide particulière aux établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'étudiants BTS en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	300.000	300.000
33.000 (33.00)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	50.000	50.000	50.000
33.001 (41.40)	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	724.400	725.000	725.000
33.002 (33.00)	04.40	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY". (Crédit sans distinction d'exercice).....	220.000	220.000	220.000
33.010 (33.00)	04.40	Subsides aux associations estudiantines.....	9.750	10.100	10.000
34.060 (34.40)	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collège d'Europe de Bruges et de Natolin. (Crédit non limitatif).....	87.800	99.000	98.800

03.1 — Enseignement supérieur

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
34.062 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290	500	500
34.063 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	141.498.831	131.000.000	144.000.000
34.065 (34.40)	04.42	Bourses aux étudiants dans le cadre des accords de coopération entre le Luxembourg et d'autres pays. (Crédit non limitatif).....	15.000	15.000	100
35.010 (35.20)	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	1.560.411	1.490.590	1.491.000
35.040 (35.50)	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	66.000	166.000	166.000
35.060 (34.40)	04.40	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
41.010 (33.00)	04.43	Dotation de l'Etat dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.939.000	10.000.000	10.000.000
41.011 (41.40)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.029.000	2.297.000	2.341.000
41.012 (41.40)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un GIE "Media and Digital Design Centre". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.025.000	500.000	500.000
41.013 (12.30)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un GIE « Plateforme Nationale d'Echange de Données »	—	—	6.000.000
41.050 (41.12)	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant le brevet de technicien supérieur.....	145.000	142.000	145.000
44.000 (33.43)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center.....	207.000	207.000	207.000
44.003 (35.30)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70.000	71.000	72.000
Total de la section 03.1			158.647.482	147.293.290	166.326.500

03.2 — Université du Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 03.2 — Université du Luxembourg					
11.005 (11.11)	04.40	Rémunération du personnel.....	5.500.416	5.570.395	5.243.534
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.812.172		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	63.745		
		3) Charges sociales patronales.....	269.637		
		4) Allocations de repas	97.980		
		<i>Total</i>	5.243.534		
33.000 (33.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation "Amis de l'Université"	45.000	45.000	45.000
33.001 (33.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Université de la Grande Région - UniGR".....	35.000	35.000	35.000
41.010 (41.40)	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif).....	198.130.000	215.600.000	220.670.000
41.011 (41.40)	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de la formation médicale au sein de l'Université du Luxembourg.....	8.571.000	9.711.000	9.711.000
41.012 (41.40)	04.42	Bourses pour études supérieures à l'Université du Luxembourg en faveur d'étudiants nécessiteux ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux.....	420.000	420.000	435.000
		Total de la section 03.2.....	212.701.416	231.381.395	236.139.534
Section 03.3 — Recherche et innovation					
33.000 (33.00)	04.60 08.30	Contributions financières à divers organismes et organisations afin de soutenir des activités d'enseignement supérieur et de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	300.000
33.006 (33.00)	04.60	Contributions financières en matière de sciences et technologies dans le domaine de l'agriculture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	150.000
33.011 (33.00)	04.60	Contributions financières au Grand Séminaire du Luxembourg - Centre Jean XXIII. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	630.375	646.135	646.135

03.3 — Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.015 (33.00)	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion du programme de recherche européen: participation aux frais de fonctionnement du GIE Luxinnovation.....	705.000	730.000	755.000
41.013 (41.40)	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche.....	66.790.000	66.830.000	69.030.000
41.015 (41.40)	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Social Economic Research (LISER)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	11.990.000	14.000.000	14.430.000
41.021 (41.40)	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	47.770.000	51.360.000	52.940.000
41.022 (41.40)	04.60	Contribution financière à divers établissements publics et Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ayant fait l'objet d'un contrat ou d'une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47.592.832	7.000.000	9.000.000
41.024 (41.40)	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Health (LIH)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	38.770.000	43.260.000	44.300.000
		Total de la section 03.3.....	214.698.207	184.276.135	191.551.135
		Total du département 03.....	594.338.102	570.790.032	602.907.676

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	10.997.937	11.043.650	11.487.621
12	Achat de biens non durables et de services	2.793.476	2.365.957	2.646.420
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	300.000	300.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.869.525	2.911.235	2.936.135
34	Transferts de revenus aux ménages	141.601.921	131.114.500	144.099.400
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.626.411	1.656.690	1.657.100
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	434.171.832	421.120.000	439.502.000
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	277.000	278.000	279.000
Total		594.338.102	570.790.032	602.907.676

04.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
04 — MINISTÈRE DES FINANCES					
Section 04.0 — Dépenses générales					
10.000 (10.00)	01.23	Dotation au profit du Conseil national des finances publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	100.000
11.005 (11.11)	01.23	Rémunération du personnel.....	10.148.354	9.959.932	11.293.349
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 10.344.829			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 41.433			
		3) Charges sociales patronales..... 661.986			
		4) Allocations de repas 245.101			
		<i>Total</i> 11.293.349			
11.090 (11.12)	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	59.147	61.876	62.021
11.130 (11.12)	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35.100	40.949	40.949
12.000 (12.15)	11.70	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	959	3.300	3.300
12.012 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170.599	770.000	770.000
12.020 (12.14)	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.687	7.000	7.000
12.040 (12.12)	01.20	Frais de bureau.....	56.753	80.000	75.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 117			
		6) Documentation et bibliothèque..... 63.103			
		9) Divers..... 11.780			
		<i>Total</i> 75.000			
12.080 (12.11)	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	134.583	136.316	140.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage 12.607			

04.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		2) Frais de gardiennage.....			127.393
		Total.....			140.000
12.120 (12.30)	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	523.892	990.000	784.000
12.123 (12.30)	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.741.674	6.161.500	10.000.000
12.124 (12.30)	13.90	Soutien au développement de la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	876.518	2.101.000	3.500.000
12.190 (12.30)	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	319	1.500	10.000
12.230 (12.00)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	79.328	75.000	75.000
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
12.270 (12.30)	01.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	97.431.022	40.000.000	53.000.000
		<u>Détail:</u>			
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques.....			13.000.000
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques			40.000.000
		Total.....			53.000.000
12.300 (12.30)	01.10	Crédit commun: dépenses imprévues et dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	182.049	1.000	1.000
12.301 (12.30)	08.00	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée internationale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	253.300	500.000	500.000
12.320 (12.30)	13.90	Restauration de documents anciens. (Crédit non limitatif).....	—	—	50.000
32.010 (32.00)	13.90	Indemnités de départ et de préavis de fin de contrat dans le cadre de l'arrêt de l'exploitation d'une station-service. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
33.011 (33.00)	01.22	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département des finances.....	29.750	58.500	58.500

04.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
34.040 (34.40)	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
35.000 (35.10)	01.43	Quote-part à verser à l'Union Européenne à titre de ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64.072.763	60.318.570	69.588.235
35.001 (35.10)	01.43	Quote-part à verser à l'Union Européenne comme contribution assise sur le revenu national brut. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	366.760.585	384.347.342	420.737.798
35.002 (35.10)	13.90	Quote-part à verser à l'Union Européenne comme contribution assise sur le volume des déchets en plastique non-recyclés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	13.600.000	14.000.000
35.010 (35.20)	13.90	Transfert vers la Belgique dans le cadre de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122.497.485	45.000.000	45.000.000
35.030 (35.40)	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	63.848	64.291	66.362
35.060 (35.00)	01.43	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.130.000	3.230.000	1.900.000
41.010 (12.00)	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	3.849.351	3.300.000	3.848.072
41.011 (41.40)	01.20	Dotation de l'établissement public "Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.030.606	53.879.096	55.036.349
93.000 (93.00)	01.20	Alimentation du fonds de rééquilibrage budgétaire institué par la loi modifiée du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
Total de la section 04.0.....			737.235.672	624.787.472	690.647.335
Section 04.1 — Inspection générale des finances					
11.005 (11.11)	01.23	Rémunération du personnel.....	4.896.289	4.730.451	4.911.652
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			4.499.746		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			71.940		

04.1 — Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales.....			254.381
		4) Allocations de repas			85.585
		<i>Total</i>			4.911.652
12.000 (12.15)	01.23	Indemnités pour services de tiers	—	100	100
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour	—	1.200	1.200
12.020 (12.14)	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	514	2.000	2.000
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	6.647	7.200	7.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage			3.200
		2) Eau, gaz, électricité, taxes			3.500
		9) Divers			500
		<i>Total</i>			7.200
12.120 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	939.104	820.000	950.000
12.125 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.190 (12.30)	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	—	10.000	33.000
12.260 (12.30)	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.844	26.190	26.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			23.000
		1207 Location et entretien des équipements informatiques.....			3.000
		<i>Total</i>			26.000
		Total de la section 04.1	5.853.398	5.597.241	5.931.252
		Section 04.2 — Trésorerie de l'Etat			
11.005 (11.11)	01.23	Rémunération du personnel.....	2.931.918	3.105.850	3.344.018
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			3.057.210
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			28.364
		3) Charges sociales patronales.....			187.601
		4) Allocations de repas			70.843
		<i>Total</i>			3.344.018

04.2 — Trésorerie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11.300 (11.00)	13.90	Régularisation de créances non recouvrables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17.711	34.000	27.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage			27.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	—	—	117.000
12.125 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	110.000
12.190 (12.30)	01.23	Frais de perfectionnement du personnel.....	—	2.629	17.200
12.260 (12.30)	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.378	14.431	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			9.000
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....			3.000
		Total			12.000
12.300 (12.12)	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	308.983	200.000	300.000
12.310 (12.30)	13.10	Intérêts négatifs sur avoirs en compte et dépôts à terme. (Crédit non limitatif).....	11.754.413	9.025.000	15.000.000
		Total de la section 04.2.....	15.023.403	12.382.010	18.927.318
		Section 04.3 — Direction du contrôle financier			
11.005 (11.11)	01.30	Rémunération du personnel.....	4.893.939	4.930.194	5.306.706
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			4.938.778
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			20.900
		3) Charges sociales patronales.....			246.439
		4) Allocations de repas			100.589
		Total			5.306.706
11.130 (11.12)	01.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	5.000	5.000

04.3 — Direction du contrôle financier

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		4) Indemnités de remplacement..... 5.000			
12.010 (12.13)	01.30	Frais de route et de séjour.....	42	1.000	1.000
12.040 (12.12)	01.30	Frais de bureau.....	5.673	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 1.500			
		4) Consommables bureautiques..... 2.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 500			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 6.000			
12.120 (12.30)	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.170	1.500	1.300
12.190 (12.30)	01.30	Formation du personnel.....	—	1.000	1.000
		Total de la section 04.3.....	4.900.824	4.944.694	5.321.006
		Section 04.4 — Contributions directes			
11.005 (11.11)	01.22	Rémunération du personnel.....	82.805.156	82.252.013	90.069.269
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 77.748.321			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.777.272			
		3) Charges sociales patronales..... 5.301.475			
		4) Allocations de repas..... 2.242.201			
		Total..... 90.069.269			
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement.....	757	800	800
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	44.923	80.000	136.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 125.000			
		4) Indemnités de remplacement..... 11.000			
		Total..... 136.000			
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour.....	17.756	25.000	25.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16.766	42.000	43.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 5.000			

04.4 — Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants 12.000 3) Réparations et entretien 20.000 9) Divers 6.000 <hr/> Total 43.000			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	123.908	133.500	148.000
		<u>Détail:</u> 2) Frais téléphoniques 144.000 4) Téléx et Téléfax 4.000 <hr/> Total 148.000			
12.055 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	2.814.521	4.015.000	3.250.000
		<u>Détail:</u> 1) Frais postaux 3.250.000			
12.110 (12.30)	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	174.073	160.000	250.000
12.120 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	20.000	5.405.000
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	592.374	976.000	6.276.570
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	9.856	102.500	88.000
12.260 (12.30)	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	497.699	740.000	1.300.700
		<u>Détail:</u> 1204 Articles et matériel de bureau 810.077 1206 Frais téléphonie 490.623 <hr/> Total 1.300.700			
12.270 (12.30)	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8.845.974	12.831.000	12.108.200
		<u>Détail:</u> 1208 Exploitation et entretien 2.008.200 1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques..... 2.300.000 1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques 7.800.000 <hr/> Total 12.108.200			

04.4 — Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.300 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux; frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	269.612	339.207	300.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	164.989	160.000	180.000
Total de la section 04.4			96.378.364	101.877.020	119.580.539
Section 04.5 — Enregistrement, domaines et TVA					
11.005 (11.11)	01.22	Rémunération du personnel	41.390.028	40.520.918	42.784.888
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base			36.898.627		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			2.642.577		
3) Charges sociales patronales			2.193.981		
4) Allocations de repas			1.049.703		
Total			42.784.888		
11.100 (11.40)	01.22 01.25	Indemnités d'habillement	637	660	655
11.110 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	5.000	5.000	5.000
11.130 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires	24.686	57.200	58.000
11.132 (11.12)	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif)	215.849	216.500	216.500
12.000 (12.15)	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers	66.713	81.446	83.000
12.010 (12.13)	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.160	15.000	14.500
12.020 (12.14)	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	13.423	15.713	16.000
12.050 (12.12)	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	989.237	1.050.000	980.000
12.125 (12.12)	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.640.467	3.650.000	4.900.000

04.5 — Enregistrement, domaines et TVA

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	51.736	45.000	50.000
12.260 (12.30)	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	175.559	200.000	215.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau	187.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques.....	28.000		
		<i>Total</i>	215.000		
12.270 (12.30)	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	970.220	975.000	1.375.000
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien	187.630		
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques.....	484.635		
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	702.735		
		<i>Total</i>	1.375.000		
12.300 (12.30)	01.22 01.25	Frais d'acquisition de timbres et d'imprimés administratifs fiscaux et spéciaux, codes et études fiscaux; frais d'adjudication; impôt foncier, dépenses en relation avec le domaine de l'Etat; dépenses de l'office des séquestres; frais de banque et frais d'abonnement à des banques de données internationales; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.120.376	1.030.000	1.277.900
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.398.802	1.070.000	1.250.000
12.320 (12.30)	01.22	Dépenses à faire dans le cadre de la procédure en débet en matière de faillite, règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.899.315	2.300.000	2.500.000
23.000 (21.11)	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.000	75.000	50.000
24.010 (12.12)	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	4.111	4.910	6.680

04.5 — Enregistrement, domaines et TVA

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	2.046	—	—
		Total de la section 04.5.....	52.048.365	51.312.347	55.783.123
		Section 04.6 — Douanes et accises			
11.005 (11.11)	01.22	Rémunération du personnel.....	44.195.112	43.827.859	44.971.053
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	38.320.076		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	3.313.698		
		3) Charges sociales patronales.....	2.206.838		
		4) Allocations de repas	1.130.441		
		Total	44.971.053		
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	343.026	378.000	397.000
11.120 (11.12)	01.22	Gratifications pour croix de service	24.418	21.000	23.000
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	320.990	380.000	431.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	46.314	28.000	28.000
12.011 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour (Plan VIGILNAT). (Crédit non limitatif).....	—	1.000	1.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	313.462	330.000	350.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....	19.525		
		2) Carburant	128.138		
		3) Réparations et entretien.....	202.337		
		Total	350.000		
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	860.171	921.000	921.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux	830.000		
		2) Frais téléphoniques	50.000		
		3) Luxpac.....	20.000		
		4) Téléx et téléfax	6.000		

04.6 — Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		9) Divers 15.000			
		Total 921.000			
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.263.906	4.900.000	6.200.000
12.190 (12.30)	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	14.155	44.000	46.000
12.260 (12.30)	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	490.097	580.000	631.000
		<i>Détail:</i>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection.... 159.873			
		1204 Frais de bureau 96.423			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications..... 81.935			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques. 189.851			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur..... 102.918			
		Total 631.000			
12.270 (12.30)	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	992.453	1.009.000	1.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien 736.843			
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques..... 5.741			
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques 257.416			
		Total 1.000.000			
12.300 (12.30)	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir; frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250.574	270.000	270.000
12.320 (12.30)	01.22	Fiches et imprimés, documents et documentation administratifs; honoraires et frais d'experts; frais de banque; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	377.302	440.000	440.000
24.010 (12.12)	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	34.991	66.000	73.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	1.309	1.700	—

04.6 — Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.820 (12.30)	01.22	Achats de biens et services spécifiques	—	—	852
		Total de la section 04.6	52.528.280	53.197.559	55.782.905
Section 04.7 — Cadastre et topographie					
11.005 (11.11)	01.22	Rémunération du personnel.....	12.951.863	12.838.711	13.404.619
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	12.235.809		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	196.648		
		3) Charges sociales patronales.....	660.610		
		4) Allocations de repas	311.552		
		Total	13.404.619		
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement	8.347	9.090	8.800
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	18.902	20.000	23.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	23.000		
12.000 (12.15)	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.190	29.000	19.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour	10.297	18.000	18.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25.142	35.000	35.000
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.124.787	1.200.000	1.250.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation et de perfectionnement du personnel	7.437	17.000	17.000
12.260 (12.30)	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	189.643	287.000	350.000
		<i>Détail:</i>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection....	3.000		
		1204 Frais de bureau	48.000		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	54.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques.	122.000		
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information..	7.000		
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	20.000		
		1230 Achats de biens et services spécifiques.....	96.000		
		Total	350.000		

04.7 — Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.270 (12.30)	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	468.510	486.800	479.000
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien	47.000		
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	432.000		
		<i>Total</i>	479.000		
12.300 (12.30)	01.22	Frais en relation avec les festivités "75 Joer Kadaster"	37.073	15.000	—
12.330 (12.30)	01.22	Création et mise à jour des données cartographiques de référence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	305.028	555.000	305.000
12.370 (12.30)	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59.670	61.000	65.000
12.390 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	1.638	3.500	2.500
24.010 (12.12)	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	558	600	650
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	45.284	—
		Total de la section 04.7	15.216.085	15.620.985	15.977.569
		Section 04.8 — Dette publique			
12.300 (12.30)	01.23	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.628.007	6.100.000	6.100.000
12.301 (12.30)	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66.755	100	100
21.005 (21.11)	13.10	Intérêts échus sur dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	179.098.895	103.600.000	103.217.798

04.8 — Dette publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
93.000 (41.40)	07.20	Intérêts échus sur prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
93.002 (41.40)	07.20	Intérêts échus sur prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.920.541	2.864.000	819.000
		Total de la section 04.8	188.714.198	112.564.200	110.136.998
		Total du département 04	1.167.898.589	982.283.528	1.078.088.045

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	100.000	100.000	100.000
11	Salaires et charges sociales	205.317.796	203.488.987	217.493.379
12	Achat de biens non durables et de services	166.912.309	108.285.832	146.091.822
21	Intérêts de la dette publique	179.098.895	103.600.000	103.217.798
23	Intérêts imputés en débit	75.000	75.000	50.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	39.660	71.510	80.330
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	100	100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	29.750	58.500	58.500
34	Transferts de revenus aux ménages	—	100	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	557.524.681	506.560.203	551.292.395
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	56.879.957	57.179.096	58.884.421
93	Dotation de fonds de réserve	1.920.541	2.864.200	819.200
Total		1.167.898.589	982.283.528	1.078.088.045

05.0 — Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
05 — MINISTERE DE L'ECONOMIE					
Section 05.0 — Economie					
11.005 (11.11)	11.10	Rémunération du personnel.....	21.751.185	22.055.038	25.336.635
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	23.025.164		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	137.390		
		3) Charges sociales patronales.....	1.617.776		
		4) Allocations de repas	556.305		
		<i>Total</i>	25.336.635		
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	8.022	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	5.000		
11.300 (11.00)	11.70	Luxembourg Trade and Investment Offices: indemnités, salaires et charges sociales des employés recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.549.022	1.704.000	1.789.000
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	4.049	300	300
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence	300		
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.860	600	600
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	183.524	700.000	660.000
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11.636	15.716	17.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	937		
		2) Carburants et lubrifiants.....	5.025		
		3) Réparations et entretien.....	11.038		
		<i>Total</i>	17.000		
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	341.161	320.000	348.000

05.0 — Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	158.498		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes, déchets.....	4.699		
		4) Réparations et entretien.....	17.998		
		5) Gardiennage.....	160.803		
		9) Divers.....	6.002		
		<i>Total</i>	348.000		
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.068.847	1.250.000	1.300.000
12.121 (12.30)	11.10	Luxembourg Stratégie, Observatoire de la Compétitivité, Observatoire de la Formation des prix et Conseil national de la Productivité: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	125.637	150.000	420.000
12.140 (12.16)	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	455.576	978.000	995.000
12.141 (12.30)	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Crédit sans distinction d'exercice).....	514.957	776.917	780.000
		<i>Détail:</i>			
		A – Participation à des foires et à des salons spécialisés.	755.002		
		B – Acquisition de matériel d'exposition et de promotion..	24.998		
		<i>Total</i>	780.000		
12.191 (12.30)	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	107.869	196.000	200.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.020	85.000	70.000
12.260 (12.30)	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	93.663	100.000	215.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.386		
		2) Frais relatifs aux études NPC (Nation Contact Point) OCDE.....	27.706		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	13.853		
		4) Consommables bureautiques.....	3.386		
		6) Documentation et bibliothèque.....	10.651		

05.0 — Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		7) Courrier.....			3.358
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien.....			12.055
		9) Divers.....			5.954
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants.....			66.945
		2) Campagnes publicitaires.....			27.706
		3) Frais pour enregistrements vidéos.....			40.000
		Total			215.000
12.300 (12.30)	11.10	Office de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	891.850	425.000	688.000
12.303 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.287.645	2.250.000	2.250.000
12.305 (12.30)	11.10	Luxembourg Stratégie, Observatoire de la Compétitivité, Observatoire de la Formation des prix et Conseil national de la Productivité: frais de fonctionnement.....	49.622	60.000	90.000
12.307 (12.30)	11.70	Single Window for Logistics Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	349.876	100.000	75.000
12.310 (12.30)	11.10	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	704.791	778.000	816.000
12.326 (12.30)	11.10	Mise en oeuvre du plan sectoriel "zones d'activités économiques": frais d'experts et d'études, frais de communication et de sensibilisation, frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	37.500	105.000
12.327 (12.30)	11.70	Frais de remplacement en cas de conflit d'intérêt du Médiateur de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.610	11.000	5.000
14.010 (14.10)	07.50 11.10	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: Gestion et entretien d'infrastructures, de bâtiments et équipements à usage public ou privé ainsi que de zones de verdure dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales, dépenses et frais connexes: dépenses.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	496.954	1.500.000	1.100.000
		<u>Détail:</u>			
		1) "EUROHUB SUD".....			953.335
		2) Autres.....			146.665
		Total			1.100.000

05.0 — Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
31.030 (31.12)	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.100.000	250.000
31.050 (31.32)	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	889.474	1.270.756	889.474
31.051 (31.32)	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger.....	250.000	250.000	250.000
31.053 (31.32)	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
31.054 (31.32)	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes FEDER. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	166.082	189.435	266.000
31.055 (31.32)	11.10	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la société "Technoport S.A". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	100
31.056 (31.32)	11.70	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion du commerce extérieur et de la prospection économique; frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000	50.000	50.000
		<i>Détail:</i>			
		a) Trade and Investment Board.....			50.000
32.012 (32.00)	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE)	45.000	45.000	45.000
32.013 (32.00)	13.90	Mesures et interventions dans le cadre de l'affiliation de l'Etat à EuroNCAP, dépenses et frais connexes: participations à ces dépenses	378.585	512.000	542.000
32.015 (12.30)	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises.....	—	150.000	205.000
32.017 (32.00)	11.70	Veille et diffusion des connaissances	18.568	55.000	55.000

05.0 — Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.002 (33.00)	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers.....	98.940	101.440	101.440
33.010 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.011 (33.00)	11.00	Subside à la branche luxembourgeoise de "Transparency International"	15.000	15.000	15.000
33.031 (33.00)	13.90	Subsides à caractère bénévole aux administrations privées; sponsoring d'événements	50.000	100.000	100.000
33.032 (33.00)	13.90	Subside aux clusters logistique et maritime	—	—	85.000
35.060 (35.00)	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	157.397	150.000	131.200
41.008 (12.30)	13.90	Convention de partenariat projet HelloFuture	50.000	50.000	50.000
41.009 (41.50)	13.90	Participation financière à la Fondation Product Circularity Data Sheet (PCDS)	—	—	800.000
41.010 (12.30)	11.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche, de développement et d'innovation réalisés par l'Observatoire de la compétitivité en collaboration avec le Statec: frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif dénommée "STATEC Research ASBL". (Crédit sans distinction d'exercice).....	690.000	—	—
41.011 (41.40)	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Security made in Lëtzebuerg (smiLe)"	3.240.000	3.340.000	3.370.000
41.013 (41.40)	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "InCert"	2.059.558	2.113.856	2.174.779
41.015 (41.40)	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg	1.400.000	1.430.000	1.470.000
41.016 (31.32)	11.10	Remboursement des frais relatifs au courrier postal dans le cadre du service d'intérêt économique général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.895.294	13.000.000	13.500.000
41.017 (12.30)	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxinnovation"	1.700.000	1.700.000	1.700.000
		<u>Détail:</u>			
		A) Frais de personnel			
		1) – Commerce extérieur.....			1.035.000

05.0 — Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>B) Frais de fonctionnement</i>			
		1) – Commerce extérieur.....			665.000
		<i>Total</i>			1.700.000
41.018 (41.40)	13.90	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: chaire universitaire et programme de recherche " Secteur logistique". (Crédit sans distinction d'exercice).....	95.191	269.000	301.500
41.019 (12.00)	13.90	Dotation de l'Etat au Groupement d'Intérêt Economique "LU-CIX". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.735.146	2.735.146	2.735.146
41.020 (12.30)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "NEOBUILD". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	256.000
41.021 (41.40)	13.90	Dotation Luxembourg Space Agency. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	5.200.000
43.001 (43.22)	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques : Participation aux frais de gestion et d'entretien d'infrastructures, de bâtiments et équipements, ainsi que de zones de verdure dans le cadre de la mise en œuvre de zones d'activités économiques régionales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques régionales, dépenses et frais connexes : participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
43.002 (43.22)	13.90	Mise en place de personnes dédiées à la planification et la viabilisation de zones d'activités économiques régionales ainsi qu'à la planification et la gestion d'infrastructures, de bâtiments et d'équipements mutualisés réalisés en leur sein : participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	250.000
44.000 (44.00)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement des cours organisés par les écoles japonaise, chinoise et coréenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61.000	61.000	61.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	3.669	—
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	530	—

05.0 — Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
14.510 (14.10)	13.90	Gestion et entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes. Entretien des infrastructures publiques, des zones de verdure, des bassins de rétention et d'incendie, et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la viabilisation de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales.....	—	1.956.000	—
32.515 (32.00)	13.90	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises privées.....	—	—	150.000
Total de la section 05.0.....			72.081.611	64.246.203	72.269.474
Section 05.1 — Institut national de la statistique et des études économiques					
11.005 (11.11)	01.32	Rémunération du personnel.....	20.557.435	19.875.434	20.784.150
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 18.802.132					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 140.378					
3) Charges sociales patronales..... 1.394.665					
4) Allocations de repas..... 446.975					
Total..... 20.784.150					
11.070 (11.10)	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.....	—	32.000	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.100 (11.40)	01.32	Indemnités d'habillement.....	895	1.000	1.000
11.130 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	6.568	14.000	8.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 1.033					
2) Cours de formation..... 5.162					
3) Séances d'information RP2021..... 2.305					
Total..... 8.500					
12.000 (12.15)	01.32	Indemnités pour services de tiers.....	1.515	1.000	3.300
12.010 (12.13)	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2.116	8.500	3.800
12.020 (12.14)	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.526	9.000	10.000

05.1 — STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			1.110
		2) Carburants et lubrifiants.....			4.110
		3) Réparations et entretien.....			4.780
		Total			10.000
12.120 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	906.225	950.000	1.050.000
12.121 (12.30)	01.32	Centrale des bilans	66.447	50.000	50.000
12.125 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	410.607	320.000	350.000
12.190 (12.30)	01.32	Frais de formation	58.639	60.000	60.000
12.192 (12.30)	01.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	9.691	25.000	20.000
12.193 (12.30)	13.90	Conférence IARIW (International Association for Research in Income and Wealth); frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	—	—	25.000
12.260 (12.30)	01.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	529.800	570.000	575.000
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....			24.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			17.300
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....			5.000
		4) Consommables bureautiques.....			14.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			1.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			37.000
		9) Divers.....			3.400
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux			160.500
		9) Divers.....			5.500
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		1) Location			46.000
		2) Maintenance de matériel informatique.....			45.800
		3) Réparations et pièces de rechange.....			2.000
		9) Divers.....			13.000
		1213 Frais de publication.....			200.500
		Total			575.000
12.270 (12.30)	01.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.198.746	1.200.000	1.198.000
		<u>Détail:</u>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage et entretien.....			146.000

05.1 — STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>9) Divers..... 30.000</i> <i>1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires</i> <i>payés au secteur administrations publiques</i> <i>1) Loyers..... 717.000</i> <i>2) Charges locatives accessoires..... 295.000</i> <i>3) Charges locatives salles informatiques..... 10.000</i> <i>Total 1.198.000</i>			
12.300 (12.30)	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne et programmes de recherche concernant des sujets macro-économiques: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.337.500	2.350.000	2.067.000
12.302 (12.30)	01.32	Système INTRASTAT: développements informatiques et maintenance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	392.997	390.000	409.000
12.310 (11.00)	01.32	Recensement de la population. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	323.495	2.890.000	520.000
12.320 (12.30)	01.32	Enquête sur les budgets des ménages.....	196.989	310.000	350.000
24.010 (12.12)	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	299.306	350.000	355.000
33.011 (33.00)	11.00	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations	2.860	4.000	5.000
35.060 (35.00)	01.32	Contributions à des institutions nationales et internationales.....	3.673	4.600	6.000
41.010 (33.00)	01.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif STATEC Research.....	295.000	990.000	990.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.621 (12.30)	13.90	Centrale des bilans	—	—	3.072
		Total de la section 05.1.....	27.611.030	30.404.534	28.843.922
		Section 05.2 — Conseil de la concurrence			
11.005 (11.11)	11.10	Rémunération du personnel.....	1.336.317	1.331.011	1.454.234
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.261.505			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			
		3) Charges sociales patronales..... 74.298			

05.2 — Conseil de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		4) Allocations de repas 29.355			
		Total 1.454.234			
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles 30.000			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.398	100	100
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité et de sensibilisation.....	9.793	10.000	16.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants 6.000			
		2) Campagnes publicitaires..... 10.000			
		Total 16.000			
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	2.826	5.000	10.000
12.260 (12.30)	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	21.355	20.000	38.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 7.598			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 7.788			
		6) Documentation et bibliothèque..... 15.208			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 2.468			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 3.038			
		9) Divers..... 1.900			
		Total 38.000			
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	259.398	265.500	270.000
41.000 (12.00)	13.90	Participation financière à l'Autorité de concurrence du Grand- Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Total de la section 05.2.....	1.634.087	1.636.711	1.818.434
		Section 05.4 — Commissariat aux affaires maritimes			
11.005 (11.11)	12.34	Rémunération du personnel.....	1.837.829	1.690.424	1.647.955

05.4 — Commissariat aux affaires maritimes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.478.405		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	21.117		
		3) Charges sociales patronales.....	113.599		
		4) Allocations de repas	34.834		
		<i>Total</i>	1.647.955		
11.131 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	4.983	4.823	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence	1.000		
		2) Cours et examens.....	3.000		
		3) Permanence à domicile	6.000		
		<i>Total</i>	10.000		
41.050 (41.12)	12.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	300.000	300.000	100
		Total de la section 05.4.....	2.142.812	1.995.247	1.658.055
		Section 05.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)			
11.005 (11.11)	09.00	Rémunération du personnel.....	5.742.969	5.686.597	6.240.265
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.640.725		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	86.114		
		3) Charges sociales patronales.....	377.090		
		4) Allocations de repas	136.336		
		<i>Total</i>	6.240.265		
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.065	1.907	2.200
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	7.840	7.168	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité d'accréditation.....	9.000		
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	7.056	5.936	8.100

05.5 — I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité d'accréditation.....			8.100
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2.034	3.393	5.390
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20.329	20.300	22.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			1.300
		2) Carburants et lubrifiants.....			8.000
		3) Réparations et entretien.....			12.600
		9) Divers.....			100
		<u>Total</u>			22.000
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	83.600	129.300	129.300
		<u>Détail:</u>			
		2) Autres.....			129.300
12.191 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	29.670	27.400	48.300
12.250 (12.00)	11.10	Frais de fonctionnement des laboratoires de l'ILNAS	86.301	211.445	90.200
12.260 (12.30)	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	86.862	79.565	86.550
		<u>Détail:</u>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection....			2.800
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....			5.300
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			2.000
		4) Consommables bureautiques.....			3.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			4.400
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.800
		9) Divers.....			1.500
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux			4.500
		2) Frais téléphoniques.....			10.600
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien			43.400
		3) Réparation et pièces de rechange.....			4.100
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		2) Campagnes publicitaires.....			1.900
		1220 Frais d'assurances autres que RC automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles			1.250
		<u>Total</u>			86.550
12.270 (12.30)	11.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	873.773	900.000	1.176.850

05.5 — I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>1208 Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		1) Nettoyage	98.200		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	42.000		
		3) Chauffage	9.300		
		4) Réparations et entretien.....	5.000		
		<i>1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques</i>			
		1) Loyers.....	869.350		
		2) Charges locatives accessoires	151.000		
		5) Assurances	2.000		
		<i>Total</i>	<i>1.176.850</i>		
12.300 (12.30)	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.475	18.760	19.000
12.301 (12.30)	11.10	Surveillance du marché des produits et équipements relevant de la compétence de l'ILNAS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	157.945	168.658	250.000
12.304 (12.30)	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	274.747	515.200	550.000
12.320 (12.30)	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du service de Métrologie: dépenses diverses	15.518	12.000	12.000
35.060 (35.00)	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	179.806	187.700	232.700
41.011 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance"	1.003.271	1.086.153	1.120.000
41.012 (41.40)	11.10	Contribution financière à l'Université du Luxembourg dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de Métrologie	15.000	15.000	—
41.013 (41.40)	04.60	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: Programme de recherche "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine "Smart ICT"	210.600	210.600	210.600
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	28.259	—	—
		Total de la section 05.5.....	8.841.120	9.287.082	10.212.455

05.6 — Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 05.6 — Classes moyennes					
12.120 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	136.219	160.000	250.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	12.958	110.000	60.000
24.010 (12.30)	11.40	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques	—	—	40.000
31.031 (31.12)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59.442	400.000	100.000
31.040 (31.31)	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50.000	50.000	—
31.050 (31.32)	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger.....	125.000	125.000	125.000
31.051 (31.32)	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	35.000	50.000	50.000
31.052 (31.32)	11.40	Cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	4.000	4.000	4.000
32.016 (31.00)	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, de séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	283.166	305.000	300.000
33.000 (33.00)	11.40	Mise en place des mesures retenues dans le cadre du PAKT Pro Commerce, PAKT Pro Artisanat et Creative Industries Cluster Luxembourg, de même que les études, les réflexions et les actions en matière de complémentarité des sexes, en vue de soutenir et renforcer les entreprises luxembourgeoises. (Crédit sans distinction d'exercice).....	770.750	1.150.000	900.000

05.6 — Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
41.000 (31.00)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels.....	2.150.000	2.150.000	2.150.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Service de promotion auprès de la chambre des métiers (études et recherches d'ordre technique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel) 2.150.000			
41.002 (31.00)	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais.....	120.000	115.000	115.000
41.003 (41.50)	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des métiers. (Crédit non limitatif).....	—	—	25.000
41.004 (31.00)	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels.....	—	50.000	150.000
41.005 (41.50)	13.90	Financement de projets d'optimisation au sein de la Chambre des Métiers.....	800.000	800.000	800.000
41.006 (41.40)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxembourg for shopping"	475.000	650.000	600.000
41.007 (41.50)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Observatoire National PME"....	—	—	250.000
		Total de la section 05.6.....	5.021.535	6.119.000	5.919.000
		Section 05.7 — Tourisme			
12.120 (12.30)	11.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195.000	100	100
12.124 (12.30)	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du ministère du Tourisme. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	665.982	450.000	885.000
12.125 (12.30)	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	7.800	10.000
12.140 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	776.908	1.000.000	900.000

05.7 — Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.141 (12.16)	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	481.165	486.000	481.000
12.300 (12.30)	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	342.041	330.000	380.000
12.302 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec la mise en œuvre de projets liés au développement du secteur touristique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.133	345.000	350.000
33.011 (33.00)	08.10	Participation aux frais de gérance des musées de la région de la Moselle luxembourgeoise : Centre mosellan, musée A Possen et Schengen asbl	497.000	545.000	577.000
33.012 (33.00)	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	709.129	750.000	800.000
33.014 (33.00)	11.60	Participation aux frais de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg et de la Basilique d'Echternach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	184.595	67.911	67.900
33.019 (12.00)	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.600	15.000	15.000
33.021 (33.00)	11.60	Participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.943.482	3.084.515	3.010.000
33.028 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast - Culinary World Cup, organisé par le Vatel Club asbl. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	85.000	85.000
33.029 (33.00)	11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	105.307	120.000	110.000
33.030 (33.00)	11.60	Frais en relation avec l'organisation de congrès et autres manifestations internationales à Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	97.869	410.000	415.000

05.7 — Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
35.010 (35.20)	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.602	200.000	400.000
41.000 (41.40)	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg for Tourism. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.000.000	4.372.000	5.144.000
41.001 (12.30)	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg Convention Bureau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	900.000	1.000.000	1.010.000
43.001 (43.22)	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	20.624	50.000	80.000
43.004 (43.22)	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.700	15.000	20.000
43.010 (43.21)	01.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes pour l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	18.000	17.000	20.000
Total de la section 05.7			12.085.137	13.350.326	14.760.000
Total du département 05			129.417.332	127.039.103	135.481.340

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	52.805.130	52.417.071	57.318.039
12	Achat de biens non durables et de services	19.358.231	22.649.520	21.776.962
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	496.954	3.456.000	1.100.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	299.306	350.000	395.000
31	Subventions d'exploitation	1.608.998	3.589.291	1.984.674
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	725.319	1.067.000	1.297.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.480.532	6.447.966	6.286.440
35	Transferts de revenus à l'étranger	406.478	542.300	769.900
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	48.134.060	36.376.855	44.122.225
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	41.324	82.100	370.100
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	61.000	61.000	61.000
Total		129.417.332	127.039.103	135.481.340

06.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
06 — MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE					
Section 06.0 — Dépenses générales					
11.005 (11.11)	03.20	Rémunération du personnel.....	1.646.784	1.781.720	2.051.659
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			1.864.603
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			17.243
		3) Charges sociales patronales.....			121.932
		4) Allocations de repas			47.881
		<i>Total</i>			2.051.659
11.130 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	730	3.000	1.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			1.500
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.031	27.000	27.000
12.020 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	288	2.900	1.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			150
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.000
		3) Réparation et entretien			500
		<i>Total</i>			1.650
12.080 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.253	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage			4.000
		9) Divers.....			1.000
		<i>Total</i>			5.000
12.120 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	79.390	300.000	250.000
12.230 (12.00)	03.20	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.697	5.000	5.000

06.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.250 (12.00)	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses..... <i>Détail:</i> 1204 Frais de bureau..... 10.500 1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications..... 4.000 1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.. 160.000 1219 Frais de stage à l'étranger; frais de cours dépenses diverses..... 5.500 <hr/> Total 180.000	125.298	190.000	180.000
35.060 (35.00)	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	69.860	85.000	85.000
35.061 (35.00)	03.20	Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.318.352	4.500.000	4.500.000
Total de la section 06.0.....			6.251.683	6.899.620	7.106.809
Section 06.1 — Police grand-ducale					
11.005 (11.11)	03.20	Rémunération du personnel..... <i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 200.661.858 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 23.864.976 3) Charges sociales patronales..... 17.127.722 4) Allocations de repas 6.870.444 <hr/> Total 248.525.000	225.655.309	228.462.938	248.525.000
11.080 (11.31)	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48.060	47.000	52.000
11.090 (11.12)	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	51.030	52.000	54.000
11.100 (11.40)	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	1.126.952	1.300.000	1.300.000
11.120 (11.12)	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	170.514	165.141	175.000
11.130 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.012	65.500	66.500
<i>Détail:</i> 2) Cours et examens..... 57.500					

06.1 — Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		5) Prestations individuelles 9.000			
		Total 66.500			
11.131 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	30.900	70.580	71.000
11.141 (11.40)	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.877	107.860	105.000
11.150 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	628.684	800.000	630.000
11.300 (11.12)	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	118.991	91.378	120.000
12.000 (12.15)	03.20	Indemnités pour services de tiers	6.346	39.000	25.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 25.000			
12.010 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225.707	440.000	420.000
		<u>Détail:</u>			
		1) A l'intérieur du pays 120.000			
		2) A l'étranger 300.000			
		Total 420.000			
12.020 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.638.774	2.753.000	2.908.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 162.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.200.000			
		3) Réparation et entretien 1.546.000			
		Total 2.908.000			
12.023 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.771.178	3.893.684	4.002.374
12.070 (12.12)	03.20	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.523.687	3.539.000	3.870.000
		<u>Détail:</u>			
		9) Divers 3.870.000			
12.071 (12.12)	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	974.260	1.146.000	1.585.000

06.1 — Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.072 (12.12)	03.20	Location et entretien des équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	30.000	474.000
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers			474.000
12.120 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	96.482	53.269	115.000
12.121 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	923.039	1.903.000	2.684.000
12.190 (12.30)	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses	806.513	900.000	1.000.000
12.251 (12.00)	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31.400	29.969	40.000
		<i>Détail:</i>			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			11.500
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			28.500
		Total			40.000
12.260 (12.30)	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.529.765	3.600.000	3.613.481
		<i>Détail:</i>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection....			2.310.981
		1204 Frais de bureau			180.000
		1) Articles et matériel de bureau.....			180.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier			30.000
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....			18.000
		4) Consommables bureautiques.....			535.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			22.000
		6) Documentation et bibliothèque			30.000
		12042 Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers.....			45.000
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			300.000
		2) Campagnes publicitaires			300.000
		1220 Frais d'assurances autres que RC automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles			67.500
		1239 Frais de banque.....			75.000
		Total			3.613.481
12.261 (12.30)	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.914.189	5.168.000	5.500.000

06.1 — Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	1.341.000		
		2) Frais téléphoniques	494.000		
		12051 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications; voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications	1.202.000		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			
		2) Contrats d'entretien	1.483.000		
		9) Divers	980.000		
		<i>Total</i>	5.500.000		
12.270 (12.30)	03.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.155.288	10.035.306	11.377.387
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage	2.614.776		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	2.535.305		
		3) Chauffage	60.000		
		4) Réparations et entretien	1.700.000		
		9) Divers	160.000		
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques			
		1) Loyers	305.534		
		2) Charges locatives accessoires	45.615		
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques			
		1) Loyers	3.367.173		
		2) Charges locatives accessoires	588.984		
		<i>Total</i>	11.377.387		
12.301 (12.30)	03.20	Acquisition de petits matériels de protection C.B.R.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	309.197	10.000	239.861
		<i>Détail:</i>			
		1235 Frais d'armement et munitions	239.861		
12.303 (12.30)	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.538	27.776	43.538
12.310 (12.30)	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	30.308	42.595	55.000
12.320 (12.30)	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses...	8.936	40.358	41.000
12.321 (12.30)	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—

06.1 — Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.330 (12.30)	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	54.262	52.000	55.000
12.350 (12.30)	03.20	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.788.940	2.114.353	2.014.362
		<i>Détail:</i>			
		1) Acquisition de munitions			1.055.136
		2) Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers.....			959.226
		<i>Total</i>			2.014.362
12.360 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	297.409	347.000	352.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	13.90	Indemnités d'habillement	2.234	—	—
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	—	69.890
12.803 (12.30)	13.90	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales.	45.248	—	—
12.850 (12.30)	13.90	Frais de d'armement et munitions	—	175.500	—
		Total de la section 06.1	261.049.029	267.502.307	291.583.393
		Section 06.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale			
11.005 (11.11)	03.10	Rémunération du personnel.....	4.225.491	4.704.091	5.121.226
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			4.300.299
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			380.412
		3) Charges sociales patronales.....			339.361
		4) Allocations de repas			101.154
		<i>Total</i>			5.121.226
12.250 (12.00)	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	108.993	149.260	152.040
		<i>Détail:</i>			
		1110 Indemnités d'habillement			21.500
		1112 Gratifications pour croix de service			3.000
		1113 Indemnités de permanence à domicile.....			15.000

06.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>12012 Frais de route à l'étranger.....</i>	<i>12.340</i>		
		<i>1200 Indemnités pour services de tiers.....</i>	<i>300</i>		
		<i>1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....</i>	<i>17.300</i>		
		<i>1204 Frais de bureau.....</i>	<i>16.200</i>		
		<i>1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications.....</i>	<i>7.700</i>		
		<i>1206 Location et entretien des installations de télécommunication.....</i>	<i>1.000</i>		
		<i>1208 Bâtiments: exploitation et entretien.....</i>	<i>27.000</i>		
		<i>1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....</i>	<i>500</i>		
		<i>1219 Frais de stage à l'étranger, frais de cours.....</i>	<i>15.100</i>		
		<i>1232 Frais de représentation: cérémonies, réceptions, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte divers....</i>	<i>2.000</i>		
		<i>1234 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radioélectrique.....</i>	<i>12.350</i>		
		<i>1235 Acquisition de munition.....</i>	<i>500</i>		
		<i>12351 Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers.....</i>	<i>250</i>		
		<i>Total.....</i>	<i>152.040</i>		
		Total de la section 06.2.....	4.334.484	4.853.351	5.273.266
		Total du département 06.....	271.635.196	279.255.278	303.963.468

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité intérieure**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	233.747.568	237.651.208	258.272.885
12	Achat de biens non durables et de services	33.499.416	37.019.070	41.105.583
35	Transferts de revenus à l'étranger	4.388.212	4.585.000	4.585.000
	Total	271.635.196	279.255.278	303.963.468

07.0 — Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
07 — MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 07.0 — Justice					
11.005 (11.11)	03.10	Rémunération du personnel.....	8.483.406	8.207.491	9.988.471
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	9.000.525		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	100.595		
		3) Charges sociales patronales.....	664.058		
		4) Allocations de repas	223.293		
		<i>Total</i>	9.988.471		
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	2.850	3.500	4.600
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	1.924	2.000	3.000
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.280	50.000	70.000
12.012 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66.385	260.000	150.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.155	1.500	1.155
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, gardiennage, dépenses diverses.....	10.035	18.000	63.700
12.120 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.437.306	468.000	1.404.407
12.130 (12.16)	03.10	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.919	15.000	15.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	75.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers	30.000		
12.190 (12.30)	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	271.868	220.000	220.000

07.0 — Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.191 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.621	13.000	42.570
12.230 (12.00)	03.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.602	67.000	163.000
12.260 (12.30)	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	73.013	82.000	88.500
		<i>Détail:</i>			
		1204 Bibliothèque.....			68.000
		1230 Frais de bureau, achats de biens et services spécifiques			20.500
		Total			88.500
12.303 (12.30)	03.10	Frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Commission des normes comptables"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290.000	290.000	290.000
12.305 (12.30)	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.310 (12.30)	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	277.542	300.000	300.000
12.311 (11.12)	03.10	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.947	156.000	160.000
33.010 (31.00)	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales.....	1.500	17.656	8.000
33.011 (33.00)	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des détenus et anciens détenus	3.000	3.000	3.000
33.013 (33.00)	13.90	Subsides pour appel à projets - Accès à la culture	—	—	15.000
34.050 (11.00)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.168.200	1.035.000	1.200.000
34.070 (34.50)	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit.....	4.500	4.500	4.500
34.090 (34.40)	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	480.583	500.000	500.000

07.0 — Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
35.060 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	14.950	39.500	140.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9.431	—	—
12.810 (12.30)	13.90	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire.....	—	4.200	—
12.811 (12.30)	13.90	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice	—	1.650	—
34.550 (34.38)	13.90	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	—	—	900
		Total de la section 07.0.....	13.735.017	11.834.097	14.866.403
		Section 07.1 — Services judiciaires			
11.005 (11.11)	03.10	Rémunération du personnel.....	85.484.383	84.965.236	89.112.086
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.104.148		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	2.212.655		
		3) Charges sociales patronales.....	4.920.407		
		4) Allocations de repas	1.874.876		
		Total	89.112.086		
11.080 (12.00)	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	405	564	800
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	4.089	4.923	4.968
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	66.879	70.000	70.000
11.133 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	11.000	11.000
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	6.766	10.000	10.600
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.695	62.000	38.000
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.120.452	4.247.463	4.449.283

07.1 — Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	27.521	33.216	35.000
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	97.783	305.100	305.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	33.310	48.900	48.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	5.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	19.000		
		3) Réparation et entretien	24.900		
		<i>Total</i>	48.900		
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.182.801	2.402.607	2.221.714
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	2.103.776		
		2) Frais téléphoniques	117.938		
		<i>Total</i>	2.221.714		
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	247.261	585.000	600.000
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.146	130.000	166.725
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.433	10.000	11.600
12.260 (12.30)	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	624.134	620.000	675.100
		<i>Détail:</i>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection....	20.000		
		1204 Frais de bureau	632.500		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	22.600		
		<i>Total</i>	675.100		
12.270 (12.30)	03.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.855.702	1.989.000	2.136.151
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien	717.500		

07.1 — Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques</i>			
		<i>1.418.651</i>			
		<i>Total</i>			
		<i>2.136.151</i>			
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.430.074	9.175.000	9.331.920
12.301 (12.30)	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	47.704	49.498	25.000
12.302 (12.30)	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	103.787	138.250	139.000
12.305 (12.30)	03.20	Méthodes particulières de recherches; frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine: - de la libre circulation des personnes et l'immigration - de la traite des êtres humains - de la protection et de la sécurité des victimes de la traite des êtres humains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	210.500	5.000	5.000
12.310 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.283.583	7.000.000	7.000.000
12.330 (12.30)	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général.....	9.371	16.000	16.000
12.335 (12.30)	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.128	30.000	30.000
33.000 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch. (Crédit non limitatif).....	822.413	880.000	880.000
33.001 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement de la justice restaurative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.404	125.000	130.647
33.002 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement de la médiation civile et commerciale. (Crédit non limitatif).....	—	95.000	150.000
33.090 (33.00)	13.90	Programme de transition entre la vie en prison et la vie en société. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	235.076
34.090 (34.40)	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	120.825	125.000	125.000
34.091 (34.40)	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse.....	62.167	90.000	80.000

07.1 — Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
34.092 (34.49)	13.90	Programme d'aide aux mineurs tombant sous le régime de la justice pénale. (Crédit non limitatif).....	—	—	50.000
35.060 (35.00)	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	18.686	19.500	24.287
44.000 (44.00)	13.90	Dotation pour le bureau de gestion et de recouvrement des avoirs. (Crédit non limitatif).....	—	100	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	268	113
<i>Détail:</i>					
		9) Divers.....			113
12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	466	2.109	2.428
12.501 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiateurs.....	—	211	—
12.510 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	63	—	337
12.800 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales	145.209	55.811	75.983
12.835 (12.30)	13.90	Achats de biens et services spécifiques	1.058	—	—
33.500 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch.....	—	83.270	—
Total de la section 07.1.....			112.073.198	113.385.026	118.197.718
Section 07.2 — Administration pénitentiaire					
11.005 (11.11)	03.30	Rémunération du personnel.....	45.394.882	45.265.048	52.152.835
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....			42.214.925
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			4.634.395
		3) Charges sociales patronales.....			3.771.067
		4) Allocations de repas			1.532.448
		Total			52.152.835
11.100 (11.40)	03.30	Direction: Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	199.104	210.793	236.250

07.2 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11.110 (11.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Indemnités pour pertes de caisse.....	300	300	300
11.111 (11.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Indemnités pour pertes de caisse.....	100	100	100
11.112 (11.12)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Indemnités pour pertes de caisse.....	—	—	100
11.120 (11.12)	03.30	Direction: Gratifications pour croix de service.....	23.590	38.000	40.000
11.130 (11.12)	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Indemnités pour services extraordinaires.....	10.553	56.000	67.000
12.000 (12.15)	03.30	Direction: Indemnités pour services de tiers.....	6.176	6.000	7.500
12.010 (12.13)	03.30	Direction: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	934	1.200	2.500
12.011 (12.13)	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	13.829	17.000	16.000
12.012 (12.13)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4.599	6.500	6.500
12.013 (12.13)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	—	7.000
12.020 (12.14)	13.90	Direction: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	850	1.500	5.000
12.021 (12.14)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14.139	15.871	14.139
12.022 (12.14)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14.519	23.183	23.200
12.023 (12.14)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	8.000
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers.....			8.000
12.040 (12.12)	03.30	Direction: frais de bureau.....	2.483	8.500	9.500
12.041 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau.....	30.582	28.460	30.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			5.800

07.2 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		2) Location et entretien des machines à photocopier 21.700 3) Location et entretien des autres machines de bureau 1.500 6) Documentation et bibliothèque..... 1.500 <hr/> Total 30.500			
12.042 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	10.147	10.892	11.350
		<u>Détail:</u>			
		1) Entretien machines de bureau 1.500 2) Documentations, livres, journaux 1.350 3) Matériel de bureau 8.500 <hr/> Total 11.350			
12.043 (12.12)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais de bureau.....	—	—	32.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau (1ère mise)..... 15.000 4) Consommables bureautiques 14.400 9) Divers 2.700 <hr/> Total 32.100			
12.044 (12.12)	13.90	Institut de formation pénitentiaire: frais de bureau	—	—	7.780
		<u>Détail:</u>			
		1) Matériel de formation 1.229 2) Matériel de bureau 1.286 3) Bibliothèque 3.510 4) Entretien des machines et produits complémentaires 1.755 <hr/> Total 7.780			
12.050 (12.12)	03.30	Direction: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	5.221	6.000	6.090
12.051 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	371.336	378.650	371.336
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux 371.336			
12.052 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.994	9.736	13.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Frais téléphoniques & postaux..... 13.000			
12.053 (12.12)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	102.800
		<u>Détail:</u>			
		2) Frais téléphoniques 102.800			

07.2 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.060 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications.....	58.916	55.867	82.500
12.061 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications.....	15.239	11.313	27.050
		<i>Détail:</i>			
		1) Installation téléphonique.....	7.000		
		9) Divers.....	20.050		
		<i>Total</i>	27.050		
12.062 (12.12)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Location et entretien des installations de télécommunications.....	—	—	66.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....	65.000		
		9) Divers.....	1.250		
		<i>Total</i>	66.250		
12.070 (12.12)	03.30	Direction: Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	106.698	122.750	194.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....	48.050		
		2) Contrats d'entretien.....	101.850		
		3) Réparation et pièces de rechange.....	45.000		
		<i>Total</i>	194.900		
12.080 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours.....	220.832	235.000	220.832
12.081 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours.....	50.748	47.966	48.216
12.082 (12.11)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours.....	—	—	164.000
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers.....	164.000		
12.083 (12.11)	13.90	Direction: exploitation et entretien;dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.781	20.050	21.000
12.084 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.599.110	1.495.659	1.495.659

07.2 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.085 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	305.663	398.608	398.000
12.086 (12.11)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	831.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage	245.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	407.000		
		4) Réparations et entretien	70.000		
		9) Divers	109.250		
		<i>Total</i>	831.250		
12.125 (12.30)	03.30	Direction: Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50.000	100.000
12.141 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	100.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliant	5.000		
		2) Campagnes publicitaires	61.000		
		3) Foires	2.500		
		9) Divers	31.500		
		<i>Total</i>	100.000		
12.150 (12.30)	13.90	Direction : frais d'expertise et de psychothérapies au profit des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	83.000	88.800
12.151 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.409.815	3.876.439	3.716.630
12.152 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	592.776	698.525	714.000
12.153 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	350.000
12.190 (12.30)	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70.716	150.000	200.000

07.2 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.191 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	108.225	133.400	108.225
12.192 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13.425	30.000	24.500
12.193 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	351.870
12.210 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.399.364	1.379.966	1.399.364
12.211 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	157.653	152.045	169.500
12.212 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.022.837	1.049.989	250.000
12.213 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Economat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	1.022.837
12.214 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Economat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	50.000
12.230 (12.00)	13.90	Direction: Frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	1.100
12.231 (12.00)	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	1.500
12.232 (12.00)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	1.500
12.233 (12.00)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	28.950
12.234 (12.00)	13.90	Institut de formation pénitentiaire: frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	500
12.250 (12.30)	03.30	Frais de mise en place du Centre pénitentiaire Uerschterhaff. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.440	44.100	—
12.260 (12.30)	13.90	Direction: Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	181.500	84.000

07.2 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.310 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	201.964	210.000	201.964
12.311 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	288.835	284.941	284.941
12.312 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	38.844	40.000	38.844
12.313 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	58.162	48.000	48.000
12.314 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	—	—	363.300
12.315 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	—	—	146.100
12.320 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	226.717	237.513	226.717
12.321 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	186.285	165.797	176.750
12.322 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	—	—	98.100
12.330 (12.30)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier de Luxembourg et aux Hôpitaux Robert Schuman et au Centre Hospitalier Emile Mayrisch. (Crédit sans distinction d'exercice).....	82.541	82.468	127.993
12.331 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg et de Givenich: Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.664.177	6.796.750	7.637.361
12.332 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Remboursement au Centre Hospitalier Emile Mayrisch et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	2.000.000
12.333 (12.30)	13.90	Direction : Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe.....	—	20.600	9.400

07.2 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.335 (12.30)	13.90	Direction : Frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif).....	—	6.000	4.000
12.340 (12.50)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Droit d'accise et taxe de consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000	2.000
12.350 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire Luxembourg: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	109.842	92.672	92.672
12.351 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	7.167	11.000	11.000
12.352 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'acquisition et d'entretien de matériel de protection individuelle; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	—	—	154.000
12.353 (12.30)	13.90	Institut de formation pénitentiaire: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	—	—	3.000
12.354 (12.30)	13.90	Direction: Acquisition de croix de service.....	9.969	100	100
12.370 (12.30)	03.30	Direction: Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	976.572	1.121.802	1.575.055
33.000 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Crédit sans distinction d'exercice).....	419.126	532.819	546.549
34.090 (11.00)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	1.442.649	1.356.000	1.355.000
34.091 (34.49)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	355.000	244.000	266.000
34.092 (34.49)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	—	—	144.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	133	—	—
12.540 (12.12)	13.90	Frais de bureau.....	—	155	—

07.2 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.550 (12.12)	13.90	Direction: frais de télécommunication	—	—	3.301
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers			3.301
12.651 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service.....	777	—	—
12.691 (12.30)	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement.....	192	—	—
12.821 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières.....	—	719	81
12.831 (12.30)	03.30	Remboursement au CHL et au CHNP des frais découlant de l'organisation des services de soins au CPL.....	344.131	3.500	—
12.850 (12.30)	13.90	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service	—	24	—
33.500 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	—	—	10.719
		Total de la section 07.2.....	66.688.659	67.656.770	81.010.760
		Section 07.3 — Juridictions administratives			
11.005 (11.11)	03.10	Rémunération du personnel.....	4.886.755	4.886.424	5.118.267
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			4.648.387
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			95.477
		3) Charges sociales patronales.....			269.378
		4) Allocations de repas			105.025
		Total			5.118.267
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement	258	265	270
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	417.308	430.500	491.500
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	178.548	178.548
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	300	300

07.3 — Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.079	14.617	14.617
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.649	70.000	92.000
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	4.887	9.500
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	711	10.000	10.000
12.260 (12.30)	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90.771	111.440	115.840
		<i>Détail:</i>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection....	3.000		
		1204 Frais de bureau	61.000		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	46.790		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	5.000		
		1207 Médicaments et matériel de premier secours.....	50		
		<i>Total</i>	115.840		
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000	2.000
35.060 (35.00)	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	4.360	4.360	4.360
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	21	—	—
		Total de la section 07.3.....	5.467.912	5.713.341	6.037.202
		Section 07.4 — Conseil national de la Justice			
11.005 (11.11)	13.90	Traitements des fonctionnaires	—	—	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	—	—	100.000

07.4 — Conseil national de la Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)..... 100.000			
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.. (Crédit non limitatif).....	—	—	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)..... 100.000			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	—	1.000
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	1.000
		Total de la section 07.4.....	—	—	202.100
		Section 07.5 — Bureau de gestion des avoirs			
11.005 (11.11)	13.90	Traitements des fonctionnaires	—	—	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
41.050 (41.12)	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Bureau de gestion des avoirs). (Crédit non limitatif).....	—	—	300.000
		Total de la section 07.5.....	—	—	300.100
		Total du département 07	197.964.786	198.589.234	220.614.283

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	144.974.862	144.150.412	157.398.860
12	Achat de biens non durables et de services	48.049.561	49.284.117	57.041.885
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.268.443	1.736.745	1.978.991
34	Transferts de revenus aux ménages	3.633.924	3.354.500	3.725.400
35	Transferts de revenus à l'étranger	37.996	63.360	169.147
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	—	—	300.000
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	—	100	—
Total		197.964.786	198.589.234	220.614.283

08.0 — Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
08 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE					
Section 08.0 — Fonction publique.- Dépenses diverses					
11.005 (11.11)	01.33	Rémunération du personnel.....	5.598.888	5.558.306	5.637.178
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.084.289		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	78.153		
		3) Charges sociales patronales.....	359.352		
		4) Allocations de repas	115.384		
		<i>Total</i>	5.637.178		
11.006 (11.11)	01.33	Rémunération du personnel détaché hors de l'Etat luxembourgeois.....	—	715.364	631.051
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	523.786		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	35.956		
		3) Charges sociales patronales.....	62.176		
		4) Allocations de repas	9.133		
		<i>Total</i>	631.051		
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des élèves et étudiants.....	1.126.723	1.500.000	1.126.723
		<i>Détail:</i>			
		<i>B – Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base	1.126.723		
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72.546	64.406	64.400
11.130 (11.12)	01.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	396.559	400.000	396.559
11.150 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	357.318	55.000	55.000
11.170 (11.31)	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.467	90.000	24.467

08.0 — Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11.310 (11.00)	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	129.975.100	130.935.100
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Dépenses supplémentaires résultant du recrutement de personnel:</i>			
		a) <i>Engagements de renforcement à titre permanent et à tâche complète</i>	188.220.000		
		b) <i>Engagements de renforcement à titre permanent prévus aux exercices antérieurs: (postes non encore occupés)</i>	21.930.000		
		c) <i>Remplacements anticipatifs</i>	200.000		
		d) <i>Engagements de renforcement à titre permanent et à tâche partielle</i>	1.170.000		
		e) <i>Engagements de renforcement temporaires</i>	16.830.000		
		f) <i>Engagements de remplacement temporaires</i>	3.670.000		
		g) <i>Engagements de renforcement à titre permanent relevant du statut de travailleur handicapé et agents réaffectés</i>	2.650.000		
		h) <i>Provision pour régularisations de statuts ou contrats (coût net)</i>	100		
		2) <i>Cotisations pour le financement du service national de santé au travail</i>	125.000		
		3) <i>A déduire: moins-values de dépenses résultant de la non-occupation temporaire d'emplois et de diverses autres mesures d'économies</i>	-103.860.000		
		<i>Total</i>	130.935.100		
11.311 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	581.908	100	100
11.312 (12.15)	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
11.313 (12.15)	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.001 (12.16)	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	9.658	19.000	19.000
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif)	—	100	100
12.012 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.537	65.000	20.500

08.0 — Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	25.159	25.000	25.000
12.110 (12.30)	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	151.799	30.000	30.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	317.652	340.000	350.000
12.190 (12.30)	01.33 01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel	—	180.000	160.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.836	35.000	35.000
12.260 (12.30)	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	8.447	17.000	20.000
		<i>Détail:</i> 1204 Frais de bureau 6) Documentation et bibliothèque			20.000
12.270 (12.30)	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.513	150.740	155.000
		<i>Détail:</i> 1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage			60.000
		5) Assurances			10.000
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques 2) Charges locatives accessoires			85.000
		Total			155.000
33.000 (11.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.937.727	3.310.315	3.212.000
34.010 (11.00)	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la prétraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.388.226	2.916.000	2.696.000
34.080 (34.50)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	2.610.598	2.800.000	2.600.000
		<i>Détail:</i> 1) Bonification d'intérêt aux agents publics.....			2.600.000

08.0 — Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
41.000 (33.00)	01.33	Subside à la Chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau.....	37.185	37.185	37.185
41.001 (41.50)	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics	98.477	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	01.33	Indemnités pour services extraordinaires.....	10.431	6.347	23.213
<i>Détail:</i>					
2) Cours et examens..... 23.213					
11.650 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires	—	12.801	—
Total de la section 08.0.....			16.917.654	148.302.964	148.253.776
Section 08.1 — Pensions					
11.130 (11.12)	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.015	50.000	50.000
12.150 (12.30)	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	5.000
93.000 (93.00)	01.33 12.20	Alimentation du Fonds de pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	616.916.707	660.634.473	683.460.370
Total de la section 08.1.....			616.944.722	660.689.473	683.515.370
Section 08.2 — Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État					
11.005 (11.11)	01.33	Rémunération du personnel.....	10.326.912	10.464.761	12.154.969
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 10.832.936					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 194.120					

08.2 — CGPO

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales.....			856.349
		4) Allocations de repas			271.564
		<i>Total</i>			12.154.969
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour	2.928	4.000	4.000
12.030 (12.16)	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
12.120 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	570.736	512.000	1.570.000
12.140 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	186.169	200.000	280.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Campagnes publicitaires.....			158.762
		3) Foires			74.200
		9) Divers			47.038
		<i>Total</i>			280.000
12.190 (12.30)	13.90	Frais de formation du personnel	—	—	30.000
12.250 (12.00)	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif).....	120.638	120.000	90.000
12.260 (12.30)	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	10.069	37.665	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau			1.193
		2) Location et entretien des machines de bureau.....			1.592
		3) Location et entretien des autres machines de bureau			198
		4) Consommables bureautiques			2.196
		5) Frais d'impression et de reliure			1.193
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.592
		7) Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....			6.773
		9) Divers			263
		<i>Total</i>			15.000
12.270 (12.30)	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	837	4.000	4.000
12.300 (12.30)	01.33	Frais liés aux procédures de recrutement et à la sélection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	377.017	371.000	430.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	2.070	184
		Total de la section 08.2	11.595.306	11.715.596	14.578.253

08.3 — Institut National d'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 08.3 — Institut National d'Administration Publique					
11.005 (11.11)	01.33	Rémunération du personnel.....	3.974.330	3.939.959	4.721.454
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 4.204.476					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 47.079					
3) Charges sociales patronales..... 355.546					
4) Allocations de repas 114.353					
<i>Total</i> 4.721.454					
11.130 (11.12)	01.33	Direction de l'institut et indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	203.861	379.309	310.000
<i>Détail:</i>					
1) Formation générale..... 95.373					
2) Formation continue..... 214.627					
<i>Total</i> 310.000					
12.000 (12.15)	01.33	Service de tiers: frais de formation et d'études, frais de perfectionnement et de stage à l'étranger, frais d'organisation et de formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	791.440	886.016	886.016
<i>Détail:</i>					
2) Formation continue..... 757.651					
6) Participation à des formations certifiantes de type Master..... 11.999					
7) Coaching..... 116.366					
<i>Total</i> 886.016					
12.122 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	915.391	950.000	740.000
<i>Détail:</i>					
7) Conception d'une stratégie de communication et de promotion des produits et services de l'INAP..... 34.847					
8) Conception d'un parcours de développement en management et leadership..... 104.419					
9) Formation au digital - Conception d'un parcours de développement en matière de compétences digitales 151.377					
10) Formation par le digital - Conception de contenus de formation digitales..... 178.377					
11) Conception et mise à jour de l'offre de formation de l'INAP..... 201.146					
12) Développement et mise en place d'un environnement d'apprentissage adapté à la nouvelle approche pédagogique de l'INAP..... 69.834					
<i>Total</i> 740.000					
12.260 (12.30)	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	51.940	50.890	50.890

08.3 — Institut National d'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	31.393		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	6.499		
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants.....	9.998		
		1217 Acquisitions et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de petites valeurs.....	3.000		
		Total.....	50.890		
12.261 (12.30)	13.90	Acquisitions et entretien de petit outillage et équipements informatiques; dépenses diverses.....	—	—	35.000
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19.733	19.954	19.733
		<i>Détail:</i>			
		3) Location bacs hygiéniques et autre matériel de nettoyage.....	15.733		
		4) Frais d'entretien récurrents (salles de formation, câblage, portes, dispositif de sécurité, installation sanitaires).....	4.000		
		Total.....	19.733		
		Total de la section 08.3.....	5.956.695	6.226.128	6.763.093
		Section 08.4 — Sécurité dans la fonction publique			
11.005 (11.11)	01.34	Rémunération du personnel.....	1.046.897	1.244.974	1.177.451
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.070.540		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.531		
		3) Charges sociales patronales.....	72.330		
		4) Allocations de repas.....	28.050		
		Total.....	1.177.451		
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1.785	3.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	3.500		
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers.....	—	2.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens.....	2.000		
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour.....	—	4.000	2.000

08.4 — Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.088	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	2.000		
		3) Réparation et entretien.....	1.000		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total</i>	4.000		
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études, frais d'échantillonnage et d'analyse par un laboratoire dans le cadre de la surveillance des exigences réglementaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	92.362	80.000	40.000
12.190 (12.30)	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	410	16.000	17.000
12.200 (12.30)	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	162.500	165.000	102.000
12.260 (12.30)	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	12.408	15.000	13.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1204 Frais de bureau</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	500		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....	500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	3.000		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications</i>			
		1) Frais postaux.....	3.000		
		<i>Total</i>	13.000		
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	2.334	1.000	25.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.690 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	—	840
		Total de la section 08.4.....	1.319.784	1.535.474	1.386.791

08.6 — Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 08.6 — Service médical. - Dépenses diverses					
11.005 (11.11)	01.33	Rémunération du personnel.....	1.494.198	1.454.451	1.775.115
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.581.463					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 46.192					
3) Charges sociales patronales..... 115.496					
4) Allocations de repas 31.964					
<i>Total</i> 1.775.115					
12.000 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	104.130	15.000	15.000
<i>Détail:</i>					
4) Prestations individuelles 15.000					
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	60	900	1.000
12.190 (12.30)	01.33	Frais de formation du personnel	3.249	6.500	7.000
<i>Détail:</i>					
1) Formation continue..... 7.000					
12.260 (12.30)	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	32.160	38.000	32.160
<i>Détail:</i>					
1204 Frais de bureau					
1) Articles et matériel de bureau..... 6.916					
4) Consommables bureautiques..... 2.671					
1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications					
1) Frais postaux 7.281					
1215 Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires 5.290					
1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire 10.002					
<i>Total</i> 32.160					
12.270 (12.30)	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31.060	38.000	38.000
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage 38.000					
Total de la section 08.6.....			1.664.857	1.552.851	1.868.275
Total du département 08.....			654.399.018	830.022.486	856.365.558

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction publique**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	25.244.838	155.914.578	159.086.480
12	Achat de biens non durables et de services	4.165.260	4.409.935	5.273.523
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.937.727	3.310.315	3.212.000
34	Transferts de revenus aux ménages	4.998.824	5.716.000	5.296.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	135.662	37.185	37.185
93	Dotation de fonds de réserve	616.916.707	660.634.473	683.460.370
Total		654.399.018	830.022.486	856.365.558

09.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
09 — MINISTERE DE L'INTERIEUR					
Section 09.0 — Dépenses générales					
11.005 (11.11)	01.33	Rémunération du personnel.....	9.027.955	8.958.949	10.215.549
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	9.229.507		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	98.005		
		3) Charges sociales patronales.....	654.895		
		4) Allocations de repas	233.142		
		<i>Total</i>	10.215.549		
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	600	3.300	7.260
		<i>Détail:</i>			
		1) Conseil supérieur des finances communales	1.205		
		2) Conseil supérieur de la sécurité civile	6.055		
		<i>Total</i>	7.260		
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	—	3.325	2.745
		<i>Détail:</i>			
		1) Commission d'aménagement: frais d'experts.....	1.305		
		2) Conseil supérieur de la sécurité civile	1.440		
		<i>Total</i>	2.745		
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12.768	26.000	30.000
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	679	36.000	36.000
12.110 (12.30)	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50.000	50.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	207.220	80.000	80.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Autres.....	80.000		
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	16.500	15.000

09.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.140 (12.16)	01.10	Frais de sensibilisation et d'information dans le cadre de la directive SEVESO. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24.353	20.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Campagnes publicitaires..... 20.000			
12.141 (12.16)	01.10	Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	148.472	120.000	135.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Campagnes publicitaires..... 135.000			
12.230 (12.00)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.697	35.000	40.000
12.260 (12.30)	01.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55.047	55.000	60.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.450			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 4.750			
		4) Consommables bureautiques..... 1.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 10.500			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux..... 4.000			
		12043 Entretien autre machine			
		2) Maintenance et entretien..... 5.000			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation..... 28.300			
		Total..... 60.000			
12.270 (12.30)	01.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.482	85.000	92.000
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 12.420			
		2) Gardiennage..... 75.060			
		4) Réparations et entretien..... 4.520			
		Total..... 92.000			
12.301 (12.30)	01.10	Services d'incendie et secours: secours dans le cadre de catastrophes naturelles et en cas d'assistance internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	5.000.000

09.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	—	552
		Total de la section 09.0.....	9.507.273	9.489.174	15.784.106
		Section 09.1 — Finances communales			
43.000 (43.22)	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes.....	991.574	991.574	991.574
43.002 (43.22)	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays	35.945	35.945	35.945
43.003 (43.22)	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical.....	17.104.000	18.269.000	19.756.000
43.004 (43.22)	08.20	Subventions au secteur communal pour encourager les activités de jumelage des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50.000	50.000
43.010 (43.21)	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	—	100	100
43.011 (43.21)	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500.000	1.500.000	1.500.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: dotation complémentaire. (Crédit non limitatif).....	805.655.643	823.633.705	933.914.252
93.002 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif).....	346.326.384	356.816.100	427.931.500
93.003 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	13.628.793	13.600.000	13.400.000
93.004 (93.00)	13.90	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: produit de la taxe de consommation sur l'alcool. (Crédit non limitatif).....	46.470.968	46.982.795	53.758.748
		Total de la section 09.1.....	1.232.713.307	1.261.879.219	1.451.338.119

09.3 — Caisse de prévoyance

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 09.3 — Caisse de prévoyance					
42.000 (42.00)	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.741.798	57.526.500	61.021.000
<i>Détail:</i>					
a) Part contributive dans les cotisations d'assurance-pension..... 60.992.891					
b) Part contributive dans les cotisations d'assurance-maladie..... 28.109					
Total 61.021.000					
42.002 (42.00)	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.681.762	5.000.000	4.500.000
Total de la section 09.3			62.423.560	62.526.500	65.521.000
Section 09.5 — Incendie et Secours					
12.152 (12.30)	03.50	Frais résultant de missions ne tombant pas sous le champ d'application de la convention en vigueur entre l'asbl Luxembourg Air Rescue et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
31.050 (33.00)	03.50	Subside à l'asbl Luxembourg Air Rescue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	735.000	1.000.000	1.000.000
33.010 (33.00)	03.40	Subvention à la Commission des jeunes pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.000	40.000	40.000
33.012 (33.00)	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.197	6.197	6.197
33.013 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240.000	240.000	240.000
33.020 (33.00)	03.40	Subvention à l'Amicale des vétérans du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000	15.000	15.000
33.030 (33.00)	13.90	Subvention extraordinaire au comité d'organisation World Rescue Challenge 2022 asbl	—	—	100.000

09.5 — Incendie et Secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
35.040 (35.50)	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionnement du CSEM (Centre Sismologique Euro-Méditerranéen). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.500
35.060 (35.00)	03.50	Frais résultant d'assistance au et du Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux et du mécanisme de protection civile de l'Union. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
41.001 (41.40)	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours. (Crédit non limitatif).....	23.001.776	26.041.923	32.204.000
41.002 (41.40)	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	3.289.785	5.805.000	4.500.000
41.003 (41.40)	03.50	Réaffectation à l'établissement public "Corps grand-ducal d'incendie et de secours" du produit de l'impôt spécial à charge des assureurs. (Crédit non limitatif).....	5.276.951	5.000.000	5.100.000
41.004 (41.40)	01.10	Réaffectation à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours du produit de la hausse de la TVA opérée en 2015. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.184.000	43.997.000	52.401.000
43.000 (43.22)	03.40	Subventions engagées pour équipements courants au titre du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
Total de la section 09.5.....			77.789.709	82.146.420	95.607.997
Total du département 09.....			1.382.433.849	1.416.041.313	1.628.251.222

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	9.028.555	8.962.249	10.222.809
12	Achat de biens non durables et de services	478.718	527.025	5.561.397
31	Subventions d'exploitation	735.000	1.000.000	1.000.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	301.197	301.197	401.197
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.000	1.100	1.600
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	76.752.512	80.843.923	94.205.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	62.423.560	62.526.500	65.521.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	20.631.519	20.846.719	22.333.719
93	Dotation de fonds de réserve	1.212.081.788	1.241.032.600	1.429.004.500
Total		1.382.433.849	1.416.041.313	1.628.251.222

10.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
10 et 11 — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE					
Section 10.0 — Dépenses générales					
11.005 (11.11)	04.00	Rémunération du personnel.....	31.917.103	32.927.433	37.322.160
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	33.399.960		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	470.431		
		3) Charges sociales patronales.....	2.620.322		
		4) Allocations de repas	831.447		
		<i>Total</i>	37.322.160		
11.060 (43.22)	04.00	Cotisations sociales des élèves majeurs fréquentant les établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général et le centre national de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.982	40.000	40.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	40.000		
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.092	115.000	110.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence	6.556		
		2) Cours et examens.....	103.444		
		<i>Total</i>	110.000		
12.001 (12.15)	Divers codes	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.613	106.200	105.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence	6.173		
		2) Cours et examens.....	98.827		
		<i>Total</i>	105.000		
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.195	55.500	56.000
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.668	109.495	100.000

10.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.020 (12.14)	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16.158	18.081	16.158
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	699		
		2) Carburants et lubrifiants.....	11.069		
		3) Réparation et entretien.....	3.923		
		9) Divers.....	467		
		<i>Total</i>	16.158		
12.090 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.115.892	2.130.000	2.115.892
12.110 (12.30)	04.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.974	100	100
12.120 (12.30)	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	146.452	100.000	90.000
12.121 (12.30)	04.00	Bureau de coordination des politiques éducatives: frais d'experts et d'études	—	100	—
12.190 (12.30)	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	77	100	3.000
12.260 (12.30)	04.00	Directions de région de l'enseignement fondamental: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.261 (12.30)	04.00	Frais de publication, d'information et de sensibilisation : dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.455.348	1.500.000	1.500.000
12.270 (12.11)	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.206.825	22.922.430	30.200.059
12.301 (12.30)	04.00	Administration générale: dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif).....	28.773	71.235	28.773
12.302 (12.30)	Divers codes	Maison de l'Orientation: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	114.689	104.323	300.000
12.303 (12.30)	04.01	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63.507	103.331	100.000
12.304 (12.30)	04.00	Observatoire national de la qualité scolaire: dépenses de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	607.417	297.556	470.000

10.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.305 (12.30)	Divers codes	Mise en place de l'accueil virtuel de la Maison de l'Orientation: part nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.287	100	—
12.306 (12.30)	04.00	Commissaire à la langue luxembourgeoise: dépenses de fonctionnement	7.722	10.000	10.000
12.307 (12.30)	04.00	Centre pour le luxembourgeois; dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	375.562	500.000	500.000
12.308 (12.30)	04.00	Service de médiation de l'Education nationale: dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.760	23.000	25.000
12.315 (12.30)	04.00 02.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	178.692	200.000	200.000
24.000 (24.10)	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.220	18.221	18.321
32.020 (32.00)	04.00	Congé de représentation des parents: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	16.000	12.000
33.000 (33.40)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.443.656	1.982.085	5.843.500
33.001 (33.00)	04.00	Participation financière de l'État à l'organisme ayant pour objet l'éducation politique et l'éducation à la citoyenneté. (Crédit non limitatif).....	1.000.000	975.000	1.196.000
33.002 (41.40)	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général aux services téléinformatiques.....	725.000	725.000	725.000
33.003 (33.00)	06.32	Promotion des sciences et des technologies auprès des jeunes	2.822.831	2.935.000	3.075.000
33.004 (33.00)	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement du centre d'éducation interculturelle-ikl.....	—	115.000	115.000
33.012 (33.00)	04.00	Subside à la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL) pour la réalisation de la campagne "Hello Future"	43.214	89.298	—
33.013 (33.00)	04.00 04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides	154.000	150.620	—
33.014 (33.00)	04.10	Participation aux frais de fonctionnement de la FAPEL	—	18.966	60.000
33.015 (33.00)	04.13	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEL	228.611	225.000	225.000

10.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.016 (33.00)	04.12	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEP	345.000	590.000	520.000
33.017 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORÉ chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie	340.000	340.000	340.000
35.011 (35.20)	04.20	Participation financière de l'Etat à la création de classes supplémentaires aux Ecoles européennes de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.087.506	1.466.666	1.300.000
35.060 (35.00)	04.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.575	51.406	25.000
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Dotation au Centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire classique et secondaire général ...	374.400	369.695	280.000
41.052 (41.12)	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.120.345	7.934.718	7.700.000
Total de la section 10.0			80.321.146	79.336.759	94.726.963
Section 10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation					
11.005 (11.11)	04.10	Rémunération du personnel	7.071.248	6.949.764	7.794.572
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base			6.899.406		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			42.306		
3) Charges sociales patronales			661.301		
4) Allocations de repas			191.559		
Total			7.794.572		
41.050 (41.12)	04.10	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre de gestion informatique de l'éducation. (Crédit non limitatif)	4.070.600	4.070.600	8.750.000
Total de la section 10.1			11.141.848	11.020.364	16.544.572
Section 10.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques					
11.005 (11.11)	04.01	Rémunération du personnel	9.229.886	9.265.915	9.681.986
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base			8.662.501		

10.2 — Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 171.458 <i>3) Charges sociales patronales.....</i> 676.583 <i>4) Allocations de repas</i> 171.444 <i>Total</i> 9.681.986			
11.130 (11.12)	04.01	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	541.494	786.231	725.000
12.130 (12.16)	04.01	Gratuité des livres scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.432.207	8.620.132	9.500.000
41.050 (41.40)	04.01	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques.....	5.190.000	4.857.750	4.858.000
Total de la section 10.2.....			24.393.587	23.530.028	24.764.986
Section 10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires					
11.005 (11.11)	04.10	Rémunération du personnel.....	2.700.770	2.944.276	3.532.196
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Rémunérations de base.....</i> 3.152.723 <i>2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 23.376 <i>3) Charges sociales patronales.....</i> 291.027 <i>4) Allocations de repas</i> 65.070 <i>Total</i> 3.532.196			
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	6.062	6.755	4.098
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers	96.540	72.300	107.000
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1.911	6.253	6.240
12.140 (12.16)	04.10	Frais de sensibilisation et d'information	—	—	25.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Brochures et dépliants</i> 5.675 <i>2) Campagnes publicitaires.....</i> 15.500 <i>3) Foires</i> 3.177 <i>9) Divers.....</i> 648 <i>Total</i> 25.000			
12.191 (12.30)	04.10	Formation continue du personnel des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaire et du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires.....	35.060	41.000	50.000

10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.260 (12.12)	04.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	20.138	28.007	20.000
12.300 (12.30)	04.10	Frais divers en relation avec l'encadrement psycho-pédagogique des élèves.....	26.737	29.399	35.000
34.061 (34.40)	04.32	Subventions aux ménages à faible revenu et subvention du maintien scolaire. (Crédit non limitatif).....	7.226.984	7.275.000	7.500.000
41.010 (41.40)	04.10	Projets de recherche avec l'Université du Luxembourg: élaboration et évaluation du test "SKIL" et évaluation de projets pédagogiques mis en place par le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	73.242	73.242	74.938
Total de la section 10.3.....			10.187.444	10.476.232	11.354.472
Section 10.4 — Enseignement musical					
11.005 (11.11)	08.00	Rémunération du personnel.....	428.704	407.290	395.673
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	361.005		
		2) Primes, indemnités et autres rémunérations.....	2.939		
		3) Charges sociales.....	22.834		
		4) Allocations de repas.....	8.895		
		Total.....	395.673		
11.130 (11.12)	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	—
12.000 (12.15)	08.00	Indemnités pour services de tiers.....	9.908	10.500	10.700
12.001 (12.15)	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers.....	4.809	—	—
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	337	953	1.000
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien.....	711	725	—
12.190 (12.30)	08.00	Formation continue des enseignants, colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation, dépenses diverses.....	—	9.000	9.000
12.260 (12.30)	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	5.878	2.866	3.000
<i>Détail:</i>					
		1204 Frais de bureau			
		9) Divers.....	3.000		

10.4 — Enseignement musical

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.000 (33.00)	08.00	Convention avec l'École de musique de l'Union Grand-Duc Adolphe.....	65.000	65.000	70.000
33.001 (33.00)	08.00	Convention avec l'Association des écoles de musique du Grand-Duché de Luxembourg.....	15.000	15.000	52.500
33.005 (33.00)	08.00	Subside à destination d'associations sans but lucratif pour des projets pédagogiques de l'enseignement musical.....	—	—	85.000
34.060 (34.41)	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet.....	1.500	10.000	7.500
34.090 (34.49)	08.00	Subventions diverses aux ménages, subsides au minerval de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif).....	173.018	185.873	173.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
41.010 (12.00)	08.00	Convention avec l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte".....	210.000	210.000	210.000
43.000 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical.....	17.104.000	18.269.000	19.756.000
43.001 (43.22)	08.00	Participation aux frais liés à la prestation de projets pédagogiques par des enseignants de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100.000
Total de la section 10.4.....			18.018.865	19.186.407	20.873.473
Section 10.5 — Etablissements privés d'enseignement					
44.000 (33.40)	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	109.058.602	115.228.591	120.941.073
Total de la section 10.5.....			109.058.602	115.228.591	120.941.073
Section 10.6 — Service des restaurants scolaires					
11.005 (11.11)	04.10	Rémunération du personnel.....	7.516.488	7.664.139	8.223.843
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	6.644.368		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	580.873		

10.6 — Service des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 945.230 4) Allocations de repas 53.372 Total 8.223.843			
11.060 (11.00)	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41.874	123.450	90.000
		<u>Détail:</u> 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 90.000			
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	5.255	7.140	7.140
41.050 (41.12)	04.10 02.00	Dotation financière de l'Etat au profit du Service des restaurants scolaires "Restopolis". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.581.170	15.588.600	26.509.762
41.051 (41.12)	04.10	Dotation dans l'intérêt de Restopolis - Services pour l'exploitation et l'entretien de bâtiments du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	1.657.472	2.100.000	—
41.052 (41.12)	04.10	Dotation supplémentaire au Service des restaurants scolaires résultant d'aléas de fonctionnement non maîtrisables sur les sites existants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000.000	—
		Total de la section 10.6.....	23.802.259	27.483.329	34.830.745
		Section 10.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques			
11.005 (11.11)	04.52	Rémunération du personnel.....	78.153.478	75.507.619	85.693.352
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 76.090.487 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.034.719 3) Charges sociales patronales..... 6.835.801 4) Allocations de repas 1.732.345 Total 85.693.352			
11.060 (11.10)	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11.100 (11.40)	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	28.257	21.227	30.000
11.130 (11.12)	04.52	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.586	7.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles			7.000
11.150 (11.12)	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76.813	96.810	100.000
12.000 (12.15)	04.52	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	16.566	125.000	130.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Prestations individuelles			130.000
12.010 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4.200	11.000	10.000
12.012 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.734	49.426	60.000
12.140 (12.16)	04.52	Développement et mise en oeuvre d'une stratégie de sensibilisation et d'information sur la situation et l'inclusion des élèves à besoins spécifiques et des enfants, jeunes et adultes handicapés.....	—	20.000	20.000
12.190 (12.30)	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	51.654	100.000	100.000
12.253 (12.00)	04.52	Centre pour le développement moteur et corporel: frais d'exploitation courants	115.982	110.000	115.000
12.262 (12.00)	04.52	Centre pour le développement socio-émotionnel: frais d'exploitation courants	265.999	210.000	250.000
12.273 (12.00)	04.52	Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme: frais d'exploitation courants	109.183	110.000	160.000
12.274 (12.30)	04.52	Centre pour le développement des apprentissages: frais d'exploitation courants	138.463	130.000	135.000
12.275 (12.30)	04.52	Centre pour le développement intellectuel: frais d'exploitation courants	801.638	790.000	793.000
12.276 (12.30)	04.52	Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces: frais d'exploitation courants.....	60.340	55.000	57.000
12.277 (12.30)	04.52	Commission nationale d'inclusion: frais d'exploitation courants	15.935	13.448	11.000

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.278 (12.30)	04.52	Agence de transition à la vie active: frais d'exploitation courants ...	19.409	18.330	19.000
12.280 (12.00)	04.52	Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.294	24.363	19.000
12.300 (12.30)	04.52	Mesures supplémentaires à mettre en place auprès d'un certain nombre d'élèves à besoins spécifiques durant le transport scolaire – dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	2.500.000
12.301 (12.30)	04.52	Scolarisation des élèves hospitalisés ou en rémission – dépenses diverses.....	—	—	44.000
33.000 (33.00)	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des enfants et jeunes à besoins spécifiques dans des institutions spécialisées au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.728	39.468	100
33.001 (33.00)	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services conventionnés œuvrant au bénéfice d'élèves à besoins spécifiques.....	—	—	4.770.000
33.003 (33.00)	06.34	Participation de l'État aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage.....	—	35.500	35.500
33.010 (33.00)	06.34	Subsides aux associations s'occupant des enfants et jeunes à besoins spécifiques.....	1.000	1.000	1.000
34.010 (34.31)	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'élèves à besoins spécifiques.....	11.789	5.643	5.643
35.010 (35.20)	04.52	Contribution à l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive	17.150	17.150	18.865
35.011 (35.20)	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires auprès de la communauté germanophone de Belgique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.034.303	1.173.612	1.000.000
35.020 (35.30)	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.010.861	819.783	900.000
35.021 (35.30)	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires à l'étranger à la demande des instances autres que la commission nationale d'inclusion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	517.889	427.000	500.000
41.010 (12.30)	04.52	Conventions avec l'Université du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	359.775	421.200	485.000

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
41.050 (41.12)	04.52	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives	536.840	536.840	536.840
41.051 (41.12)	04.52	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre des compétences relatives à la vue.....	190.195	190.195	350.000
44.000 (44.00)	04.52	Caritas Jeunes et Familles asbl: participation de l'État aux frais de fonctionnement du service "Dys-Positiv"	650.485	789.686	—
44.004 (33.00)	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt d'élèves à besoins spécifiques	57.970	57.000	57.970
44.007 (33.00)	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'asbl "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement ...	1.302.538	1.550.000	—
44.008 (33.00)	04.52	"Lëtzebuenger Aktiounskrees Psychomotorik" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	1.532.956	2.225.000	—
44.009 (33.00)	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	494.993	487.900	490.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel	490.000		
		Total de la section 10.7	87.624.003	86.176.300	99.404.370
		Section 10.8 — Service de la formation des adultes			
11.005 (11.11)	04.30	Rémunération du personnel.....	8.486.136	8.021.895	9.611.301
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	8.490.240		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	27.756		
		3) Charges sociales patronales.....	880.376		
		4) Allocations de repas	212.929		
		Total	9.611.301		
11.060 (11.00)	04.53	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.260	41.000	67.000
11.130 (11.12)	04.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	324.664	417.862	447.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	447.500		

10.8 — Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.250 (12.30)	04.53	Mesures diverses dans l'intérêt de l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise et de l'intégration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	575.000
12.251 (12.30)	04.53	Mise en place d'une université populaire: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	813.200
33.000 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.330.000	1.250.000	1.634.256
33.002 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement de cours d'instruction de base et d'insertion: conventions avec les associations organisatrices.....	343.167	350.000	355.000
33.003 (33.00)	04.53	Participation financière aux institutions socio-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateurs en alternance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	107.478	98.344	145.000
35.010 (35.20)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes : conventions avec les associations organisatrices étrangères. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	20.000
35.020 (35.30)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes : conventions avec prestataires institutionnels à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	20.000
41.050 (41.12)	04.53	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de la formation des adultes.....	711.578	760.000	516.700
43.000 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	670.000	661.000	800.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	—	80.000
<i>Détail:</i>					
2) Cours et examens..... 80.000					
33.503 (33.00)	13.90	Participation financière aux institutions soci-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateur.....	—	—	5.582
Total de la section 10.8.....			12.000.283	11.600.101	15.090.539

10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental					
11.005 (11.11)	04.20	Rémunération du personnel.....	68.655.062	48.632.449	74.509.004
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	65.851.635		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	561.345		
		3) Charges sociales patronales.....	7.056.451		
		4) Allocations de repas	1.039.573		
		<i>Total</i>	74.509.004		
11.131 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55.096	76.546	76.546
11.132 (11.12)	04.20	Indemnités dans l'intérêt de la collaboration aux travaux du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	491.253	1.037.793	500.000
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif).....	80.032	140.000	110.000
12.190 (12.30)	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	11.727	11.207	11.207
12.260 (12.12)	04.20	Directions de région: frais d'exploitation courants.....	336.062	327.000	327.000
12.275 (12.30)	04.20	Collège des directeurs de région: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.295	3.500	3.500
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	11.000	—
Total de la section 10.9.....			69.632.527	50.239.495	75.537.257
Section 11.0 — Enseignement fondamental					
11.005 (11.11)	04.20	Rémunération de personnel.....	669.840.075	676.175.489	706.923.573
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	637.986.168		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	16.025.059		
		3) Charges sociales patronales.....	39.123.556		

11.0 — Enseignement fondamental

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		4) Allocations de repas 13.788.790			
		Total 706.923.573			
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	153.936	240.000	220.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence 100.000			
		2) Cours et examens..... 120.000			
		Total 220.000			
11.133 (11.12)	04.20	Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.400.000	4.300.000	4.736.000
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	52.620	24.000	19.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence 19.200			
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4.315	9.058	15.000
12.120 (12.30)	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	29.500
12.305 (12.30)	04.20 02.00	Classes spécialisées de l'Etat: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	114.158	185.000	150.000
32.020 (32.00)	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.001 (33.00)	04.00	Participation de l'État aux frais du centre de documentation et d'animation interculturelles-lkl (C.D.A.I.C.)	11.500	—	—
33.004 (33.00)	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association MUSEP asbl.....	4.750	10.000	5.000
33.005 (33.00)	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école".....	2.500	2.500	2.500
41.050 (41.12)	04.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	238.995	235.000	200.000
41.053 (41.12)	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'enseignement primaire international et européen aux établissements d'enseignement public	869.400	1.265.900	1.427.300

11.0 — Enseignement fondamental

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
43.000 (43.22)	04.20 02.00	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.144.694	1.177.859	1.325.000
43.001 (43.22)	04.20	Remboursement aux communes des frais d'entretien des locaux occupés par les classes spécialisées de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
43.002 (43.22)	04.20	Participation aux frais liés à la prestation des cours de natation par des instructeurs de natation dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	253.557	430.000	500.000
43.008 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	699.405	600.000	660.000
43.009 (43.22)	04.12	Participation aux frais liés à la prestation des cours de musique par des chargés d'enseignement musical dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	117.335	100.000	—
Total de la section 11.0.....			677.907.240	684.755.106	716.213.273
Section 11.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général					
11.005 (11.11)	04.33	Rémunération du personnel.....	723.957.386	713.896.215	782.803.295
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	709.563.293		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	9.358.330		
		3) Charges sociales patronales.....	49.493.610		
		4) Allocations de repas	14.388.062		
		Total	782.803.295		
11.100 (11.40)	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69.746	68.973	70.000
11.130 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.945.834	1.502.453	2.200.000
11.132 (11.12)	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.281.357	22.374.006	23.000.000
11.150 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif).....	—	100	100

11.1 — Enseignement second. class. et enseign. second. gén.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.000 (12.15)	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	970.904	820.000	1.000.000
12.010 (12.13)	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27.917	85.638	80.000
12.190 (12.30)	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	100	5.000
12.300 (12.30)	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.073	1.857	2.500
32.010 (31.00)	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire général en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	537.391	1.011.327	1.200.000
33.000 (33.00)	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: subside de l'Etat aux frais de secrétariat .	30.843	30.327	30.327
35.010 (35.20)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	532.618	540.286	531.566
41.010 (12.00)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement d'un hôtel-restaurant d'application. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
41.085 (41.12)	04.33 04.34	Dotation financière de l'Etat au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général: frais de fonctionnement	21.547.947	21.282.100	22.623.000
41.086 (12.00)	04.34	Dotation dans l'intérêt de la participation à l'exposition universelle de 2020 à Dubaï	148.352	—	—
Total de la section 11.1			771.053.368	761.613.382	833.545.888
Section 11.2 — Institut national des langues					
11.005 (11.11)	04.34	Rémunération du personnel.....	16.673.812	16.789.229	19.719.640
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	17.684.785		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	171.707		
		3) Charges sociales patronales.....	1.476.399		
		4) Allocations de repas	386.749		
		Total	19.719.640		

11.2 — Institut national des langues

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11.100 (11.40)	04.53	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	258	517	522
11.130 (11.12)	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.828	60.000	70.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 70.000			
		Total de la section 11.2.....	16.739.898	16.849.746	19.790.162
		Section 11.3 — Service de la formation professionnelle			
11.005 (11.11)	04.34	Rémunération du personnel.....	17.604.649	18.397.627	20.750.188
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 18.536.921			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 208.345			
		3) Charges sociales patronales..... 1.580.260			
		4) Allocations de repas 424.662			
		Total 20.750.188			
11.060 (43.22)	04.34	Indemnités pour élèves apprentis dans le cadre de la formation professionnelle de base et indemnités pour apprentis dans le cadre de la formation professionnelle initiale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	422.116	1.000.000	500.000
11.100 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	258	254	263
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	528.362	710.000	750.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 750.000			
11.150 (11.12)	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	394.310	425.000	475.000
12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	542.149	600.000	675.000
12.001 (12.15)	04.34	Prise en charge des frais pour formations prestées par des tiers dans le cadre du programme officiel de la formation professionnelle et indemnités pour formateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	406.931	450.000	550.000

11.3 — Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.305 (12.30)	04.34	Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.466	170.000	120.000
12.306 (12.30)	04.34	Prise en charge des frais générés par le projet formation Diplom+ et des projets similaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	744.000
12.307 (12.30)	04.34	Prise en charge des frais générés par le projet de formation Digital Learning Hub. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	664.000
31.020 (31.22)	04.32	Participation aux frais de formation des apprenants dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175.855	220.000	220.000
32.010 (31.00)	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit sans distinction d'exercice).....	44.616.780	45.348.782	42.000.000
32.011 (31.00)	04.32	Aide particulière aux entreprises pour l'accueil d'élèves de la formation professionnelle en stage de formation et d'apprentis de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.161	8.750.000	2.500.000
32.020 (32.00)	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.379.815	10.500.000	10.750.000
32.021 (32.00)	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.148.566	2.674.882	2.350.000
33.001 (33.00)	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et à la formation dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.002 (33.00)	04.00	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides	—	—	154.000
33.005 (33.00)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation	91.377	91.377	99.900
34.051 (34.31)	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	770.469	851.482	852.000
34.052 (34.30)	04.34	Primes d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.703.580	4.786.115	4.703.580

11.3 — Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
41.001 (41.50)	04.34	Participation aux frais d'organisation de la formation professionnelle et des cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la Chambre des métiers	1.575.000	2.100.000	2.250.000
41.002 (41.50)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.489.587	1.600.000	1.946.000
41.004 (41.50)	04.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat de Worldskills Luxembourg	—	42.700	—
41.005 (41.50)	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la révision du brevet de maîtrise	105.200	88.000	110.000
41.006 (41.50)	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la réforme du brevet de maîtrise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600.000	1.425.000	1.425.000
41.007 (41.50)	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre d'Agriculture pour le développement de la formation CCP ouvrier agricole	—	—	10.000
41.010 (41.40)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue ...	2.199.000	2.350.000	2.580.000
41.050 (41.12)	04.34	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif)	2.040.000	2.300.000	5.229.377
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	—	66.039
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)			66.039
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	—	12.144
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)			12.144
Total de la section 11.3			91.018.631	104.881.319	102.486.591

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales					
10.000 (41.40)	06.36	Dotation au profit de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	139.238	—	—
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	163.372	140.000	220.000
12.124 (12.30)	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque- service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310.000	307.915	310.000
12.190 (12.30)	06.36	Frais d'organisation de la Semaine nationale de l'Enfance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	171.000
12.250 (12.30)	06.36	Mise en place de l'observatoire de l'enfance et de la jeunesse.....	8.962	100	—
12.300 (12.30)	06.32	Promotion et soutien du bien-être des enfants et des jeunes: Droits de l'enfant, intégration sociale, développement personnel; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	74.821	45.000	45.000
12.301 (12.30)	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique des services socio-éducatifs des lycées	14.686	17.500	15.000
12.302 (12.30)	04.00	Centres familiaux.- frais de fonctionnement et frais divers.....	—	—	900.000
12.310 (12.30)	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans les services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	77.495	143.000	50.000
12.311 (12.30)	04.00	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans le Secteur de l'Aide à l'Enfance et à la Famille. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	55.000
31.040 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	213.070.259	202.500.000	220.400.000
31.041 (31.31)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de formations continues organisées par des organismes de formation agréés et conventionnés, gérés par des entreprises commerciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
32.010 (32.00)	06.36	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	128.550	88.000	100

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.000 (33.00)	06.36 02.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour enfants et jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.340.678	19.263.620	18.728.748
33.001 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.288.916	1.400.000	1.487.000
33.003 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.579.550	14.650.000	15.787.700
33.004 (33.00)	06.36	Droits de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans l'intérêt de la promotion des droits de l'enfant. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	111.739	133.195	991.465
33.008 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis dans des structures de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.572.563	4.129.472	5.026.966
		<u>Détail:</u>			
		a) Frais de vie et de logement pour jeunes suivis en milieu ouvert par des gestionnaires d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance.....	3.895.773		
		b) Frais spécifiques liés à l'accueil socio-éducatif en famille d'accueil	819.193		
		c) frais gardiennage.....	312.000		
		Total	5.026.966		
33.009 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services logements pour jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	1.288.296
33.023 (33.00)	06.32	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.026 (33.00)	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes.....	106.500	105.000	105.000
33.032 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de projets innovateurs dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	41.505	92.754	30.000
33.034 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes. (Crédit non limitatif).....	73.525	110.000	110.000

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.037 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un soutien au secteur de l'éducation non-formelle des enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.333.428	7.401.892	9.626.960
33.038 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	191.280.777	202.500.000	232.400.000
33.040 (33.00)	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	250.000	100
33.041 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de conventions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.858.804	17.900.000	19.971.796
33.042 (33.00)	06.32	Participation aux frais de loyer des organismes intervenant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	490.846	100	100
33.043 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de convention: foyers d'accueil de type "mère SOS". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.868.620	2.800.000	3.273.450
33.044 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de la mise en place des centres de prise en charge socio-éducative intense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.270.597	9.100.000	11.514.048
33.045 (33.00)	06.32	Mesures d'urgence dans l'intérêt de l'enfance et de la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
34.090 (34.49)	06.32	Participation de l'Etat aux assistants parentaux dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.565.197	16.000.000	14.400.000
41.010 (41.40)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'établissement public Centre national de Prévention des Addictions - CNAPA.....	—	125.986	240.099
41.011 (12.30)	06.32	Renforcement des capacités du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi: collaboration avec les instituts de recherche dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.904	100	100
41.012 (41.40)	06.32	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans le domaine de la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice).....	502.000	502.000	530.000

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	548.862	559.197	567.913
43.005 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.587.814	100.000.000	121.900.000
43.020 (43.52)	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.123.605	1.267.822	1.083.186
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
33.500 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour enfants et jeunes	—	74.860	—
33.534 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes.....	—	14.306	—
Total de la section 11.4.....			587.547.813	601.622.119	681.229.227
Section 11.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse					
11.005 (11.11)	06.32	Rémunération du personnel.....	12.046.413	11.448.699	12.280.808
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	10.737.511		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	178.948		
		3) Charges sociales patronales.....	1.102.390		
		4) Allocations de repas	261.959		
		Total	12.280.808		
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	667	763	782
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	23.895	33.242	35.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens.....	2.000		
		4) Prestations individuelles	30.000		
		9) Divers.....	3.000		
		Total	35.000		
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	51.556	73.565	70.000

11.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	8.500		
		3) Prestations individuelles	60.000		
		9) Divers.....	1.500		
		<i>Total</i>	<u>70.000</u>		
12.012 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.959	12.733	13.000
12.150 (12.30)	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76.909	53.186	80.000
12.250 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses	558.755	568.000	635.000
12.251 (12.00)	06.32	Services prestés par le département prévention: frais d'exploitation, dépenses diverses	183.197	255.000	325.000
12.254 (12.30)	06.32	Frais relatifs à des interventions auprès d'enfants et de leurs familles, à des consultations, à des interventions d'experts, à la formation continue à des projets innovateurs, à la collaboration avec les professionnels et services de santé mentale, à des colloques, séminaires, dépenses diverses.....	24.333	33.000	36.000
12.270 (12.30)	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	171.823	321.000	261.602
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien	231.002		
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques.....	30.600		
		<i>Total</i>	<u>261.602</u>		
34.010 (34.31)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat.....	13.971	13.910	13.910
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.751 (12.30)	06.32	Service National "Treff-Punkt": frais d'exploitation, dépenses diverses.....	3.475	—	—
		Total de la section 11.5.....	13.158.953	12.813.098	13.751.102
		Section 11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat			
11.005 (11.11)	06.32	Rémunération du personnel.....	16.907.954	16.775.201	18.075.662

11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			15.311.050
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			660.784
		3) Charges sociales patronales.....			1.705.948
		4) Allocations de repas			397.880
		<i>Total</i>			18.075.662
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13.148	15.256	14.800
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	9.511	8.888	12.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			1.100
		9) Primes des chefs d'unités			11.400
		<i>Total</i>			12.500
11.131 (11.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	67.623	51.733	115.000
12.001 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'encouragement...	10.000	4.000	—
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	12.122	14.000	15.000
12.012 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.149	2.559	5.000
12.120 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	36.958	82.800	54.500
12.151 (12.30)	06.32	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et thérapeutiques et frais pharmaceutiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	143.985	109.867	138.000
12.210 (12.30)	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	222.049	250.500	250.000
12.252 (12.00)	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie et en faveur du bien-être des jeunes du centre socio-éducatif et frais divers	16.292	15.921	—
12.254 (12.30)	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: frais d'exploitation et frais divers....	547.713	538.791	365.000
12.260 (12.30)	06.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	17.511	18.083	—
12.270 (12.30)	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	437.201	492.500	539.500

11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>1208 Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		1) Nettoyage	315.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	133.200		
		3) Chauffage	69.600		
		9) Divers.....	100		
		<i>1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques</i>	<i>21.600</i>		
		<i>Total</i>	<i>539.500</i>		
12.300 (12.30)	06.32	Dépenses relatives à l'encadrement et au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières, frais divers. (Crédit non limitatif).....	101.483	101.351	339.000
34.090 (34.49)	06.32	Transport des élèves des centres socio-éducatifs de Dreiborn et de Schrassig. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	342.977	700.000	495.700
		Total de la section 11.6.....	18.889.676	19.181.550	20.419.762
		Section 11.7 — Office national de l'enfance			
11.005 (11.11)	06.32	Rémunération du personnel.....	6.504.193	6.673.575	7.603.079
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.808.279		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	4.899		
		3) Charges sociales patronales.....	627.966		
		4) Allocations de repas	161.935		
		<i>Total</i>	<i>7.603.079</i>		
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41.524	70.000	80.000
12.012 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.916	14.000	7.500
12.020 (12.14)	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.800		
		2) Carburants et lubrifiants.....	2.000		
		3) Réparation et entretien	800		
		9) Divers.....	400		
		<i>Total</i>	<i>5.000</i>		

11.7 — Office national de l'enfance

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.110 (12.30)	06.32	ONE: frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.120 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.350	7.500	10.500
12.150 (12.30)	06.32	ONE: frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Office National de l'Enfance. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
12.250 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation courants	51.524	60.000	60.000
12.251 (12.30)	06.32	Frais d'exploitation courants des guichets régionaux ONE	25.505	46.000	72.000
12.270 (12.30)	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80.933	105.000	109.000
33.001 (33.00)	02.00	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers et horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1, 6, 8 et 9 pour des mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.573.030	5.142.802	7.268.165
33.005 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1,2,3 et 6. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58.420.948	60.400.000	71.000.000
33.008 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.569.947	5.795.000	6.854.000
33.009 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 8 et 9. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.644.228	32.527.000	37.687.700
34.011 (34.30)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.809.104	7.260.000	7.177.714
34.012 (34.30)	06.32	Contribution aux mesures d'accueil à l'étranger de mineurs ou de jeunes adultes en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.521.931	11.365.000	10.600.000
Total de la section 11.7			122.250.133	129.466.077	148.534.858

11.8 — Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 11.8 — Service national de la jeunesse					
11.005 (11.11)	06.32	Rémunération du personnel.....	15.747.363	15.543.325	16.676.782
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	14.525.616		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	202.650		
		3) Charges sociales patronales.....	1.617.015		
		4) Allocations de repas	331.501		
		<i>Total</i>	16.676.782		
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	558	5.630	5.630
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles	5.630		
33.010 (33.00)	06.32	Participation aux frais des projets "Go". (Crédit sans distinction d'exercice).....	86.441	100.000	100.000
34.012 (34.30)	06.32	Soutien aux bénévoles: remboursement de frais de formation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.000	12.500	15.500
34.061 (34.40)	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	82.568	291.694	280.000
41.050 (41.12)	06.32	Dotation financière de l'Etat au profit du Service National de la Jeunesse.....	7.495.000	7.328.000	8.350.000
41.051 (41.12)	06.32	Dotation dans l'intérêt des programmes soutenant les jeunes dans la transition vers la vie active. (Crédit non limitatif).....	2.815.000	2.860.000	3.600.000
41.052 (41.12)	06.32	Dotation dans l'intérêt de la formation continue organisée par le Service National de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	—	1.152.000	4.470.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
33.500 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ferme pédagogique à Marienthal.....	16.116	—	—
Total de la section 11.8.....			26.253.046	27.293.149	33.497.912

11.9 — IFEN

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 11.9 — Institut de formation de l'Education nationale					
11.005 (11.11)	04.01	Rémunération du personnel.....	5.066.177	4.997.176	6.416.875
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.766.861		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	39.794		
		3) Charges sociales patronales.....	474.200		
		4) Allocations de repas	136.020		
		<i>Total</i>	6.416.875		
11.130 (11.12)	04.01	Formation continue: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140.627	195.410	260.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles	260.000		
11.131 (11.12)	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio- éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.352.953	1.772.945	1.600.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	1.600.000		
11.132 (11.12)	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.605	65.746	75.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles	75.000		
11.133 (11.12)	04.01	Formation continue des centres de compétences en psycho- pédagogie spécialisée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.970	6.449	20.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles	20.000		
12.190 (12.30)	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.972.182	2.070.000	2.175.000
12.191 (12.30)	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio- éducatif; frais d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	746.963	805.637	700.000
12.192 (12.30)	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	299.816	237.814	290.000

11.9 — IFEN

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.193 (12.30)	04.01	Formation continue des centres de compétences en psychopédagogie spécialisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	217.759	375.000	335.000
12.260 (12.30)	04.01	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	118.292	84.727	120.000
12.300 (12.30)	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	65.838	75.460	70.000
Total de la section 11.9.....			10.051.182	10.686.364	12.061.875
Total du département 10 et 11			2.781.050.504	2.803.439.516	3.095.599.100

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	139.238	—	—
11	Salaires et charges sociales	1.731.124.524	1.708.580.062	1.864.410.109
12	Achat de biens non durables et de services	51.397.924	49.281.255	64.957.975
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	18.220	18.221	18.321
31	Subventions d'exploitation	213.246.114	202.720.100	220.620.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	57.961.263	68.389.091	58.812.200
33	Transferts de revenus aux administrations privées	365.643.413	394.024.786	462.796.959
34	Transferts de revenus aux ménages	44.233.088	48.757.217	46.224.547
35	Transferts de revenus à l'étranger	4.223.902	4.496.003	4.315.531
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	77.716.002	83.769.626	105.262.216
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	122.249.272	123.064.978	146.692.199
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	113.097.544	120.338.177	121.489.043
Total		2.781.050.504	2.803.439.516	3.095.599.100

12.0 — Famille et Intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12 — MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION					
Section 12.0 — Dépenses générales					
11.005 (11.11)	06.36	Rémunération du personnel.....	12.218.371	10.416.150	11.710.298
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	10.496.577		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	81.654		
		3) Charges sociales patronales.....	859.329		
		4) Allocations de repas.....	272.738		
		<i>Total</i>	11.710.298		
11.131 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	2.283	4.500	5.010
11.300 (31.11)	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	144.354	150.131	152.947
12.001 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	2.207	4.500	12.160
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour.....	2.356	9.000	9.000
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.458	35.000	30.000
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.975	7.159	7.293
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.146		
		2) Carburants et lubrifiants.....	4.168		
		3) Réparation et entretien	1.979		
		<i>Total</i>	7.293		
12.120 (12.30)	13.90	Frais en relation avec l'accessibilité à l'information. (Crédit non limitatif).....	—	50.000	30.000
12.123 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124.914	150.000	90.000

12.0 — Famille et Intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.190 (12.30)	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	307	1.500	1.500
12.230 (12.00)	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.015	20.000	20.000
12.260 (12.30)	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	95.051	130.000	140.365
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.271		
		6) Documentation et bibliothèque	36.844		
		9) Divers	36.620		
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information..	62.630		
		Total.....	140.365		
12.270 (12.30)	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.471	314.695	312.343
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	274.920		
		9) Divers.....	37.423		
		Total.....	312.343		
41.010 (12.30)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	276.169	804.000	777.000
		Total de la section 12.0.....	12.920.931	12.096.635	13.297.916
		Section 12.1 — Famille			
12.121 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études; assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
12.122 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.140 (12.16)	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées.....	66.080	70.000	114.000
12.251 (12.30)	13.90	Centres d'hébergement d'urgence: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.128.951	100	100

12.1 — Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.306 (12.30)	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers.....	80	15.000	15.000
12.311 (12.30)	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance....	690	1.500	1.500
12.312 (33.00)	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	1.000	3.000	1.000
12.313 (12.30)	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à la mise à disposition d'interprètes en langue des signes afin d'assister les personnes sourdes dans leurs relations avec les administrations relevant de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	1.108	6.000	6.000
12.321 (12.30)	06.20	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.875	100	100
12.322 (12.30)	13.90	Mise en oeuvre du Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes	18.166	140.000	195.000
12.331 (12.30)	06.33	Mise en oeuvre de la politique pour personnes âgées - dépenses diverses	29.541	96.000	82.500
12.332 (12.30)	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.216	16.757	35.000
12.333 (12.30)	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses....	9.389	11.328	9.389
12.334 (12.30)	13.90	Mise en oeuvre d'actions dans le domaine du Plan cadre national "Gesond lessen, Méi Bewegen"; dépenses diverses.....	2.746	7.000	21.000
12.335 (12.30)	13.90	Elaboration et travaux de mise en oeuvre du plan national gérontologique, du plan national « Soins palliatifs – fin de vie » et de la stratégie « Active ageing ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.413	55.000	110.000
12.350 (33.00)	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	640	5.600	5.600
32.020 (32.00)	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets en faveur des seniors	—	100	20.000
32.021 (32.00)	13.90	Congé pour soutien familial: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100

12.1 — Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales	7.110.663	8.255.730	8.579.520
33.001 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	330.884	411.324	451.887
33.002 (33.00)	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.919.632	6.200.000	6.200.000
33.003 (33.00)	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.112.349	1.115.000	1.150.000
33.005 (33.00)	06.30	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.010 (33.00)	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique	3.200	60.000	60.000
33.031 (33.00)	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées.....	78.997.545	86.710.976	96.587.725
33.032 (33.00)	06.34	Participation à la prise en charge de situations médico-sociales atypiques dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif).....	26.977	172.000	172.000
33.033 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre d'Orientation Socio-Professionnelle pour le projet COSP-HR.....	537.758	788.000	634.400
33.040 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes, de centres médico-sociaux, d'initiatives de travail social communautaire, aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement et aux frais d'études, de mise en place et de fonctionnement de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	24.722.098	25.415.343	29.333.528

12.1 — Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.041 (33.00)	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	116.410	135.000	149.385
33.042 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la structure d'urgence multifonctionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.743.651	1.837.419
33.050 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prestation "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	214.212	280.000	280.000
33.051 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	9.678.606	9.920.366	10.959.361
33.052 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	839.670	1.842.600	1.790.000
33.054 (31.00)	06.33	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la promotion d'initiatives et d'activités contribuant à la citoyenneté, intervenant au niveau de l'entraide et traitant des sujets du vieillissement ainsi que de la prise en charge de la personne âgée	155.982	294.700	165.000
33.055 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10.000	10.000
33.056 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de soutien et de suivi de l'entourage des personnes en fin de vie dans le cadre du maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	177.353	141.968	150.000
33.057 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en psycho-gériatrie et en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.705	100.000	100.000
33.058 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du Plan cadre national "Gesond lessen, Méi Bewegen"	—	36.000	17.500
34.010 (34.31)	06.20	Secours divers; subventions diverses; rapatriements; cotisations de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.876	60.000	60.000
34.012 (53.20)	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180.093	50.000	50.000
34.013 (34.31)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80.156	80.000	110.000

12.1 — Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
34.014 (34.32)	06.20	Centres d'hébergement d'urgence: prestations sociales et formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.417	100	100
34.090 (34.40)	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif).....	—	12.000	12.000
41.011 (12.30)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Centre de la Communication Accessible à Tous". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	425.400
43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes et aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement.....	1.054.638	1.805.810	2.014.679
43.003 (43.22)	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Senior".....	—	20.000	100
43.020 (43.52)	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	314.384	372.883	372.883
43.040 (43.52)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.968.718	13.123.490	13.826.093
43.041 (31.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	468.194	520.350	570.057
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.831 (12.30)	06.33	Mise en oeuvre de la politique pour personnes âgées - dépenses diverses	—	—	192
		Total de la section 12.1.....	142.438.415	160.105.076	176.685.818
		Section 12.2 — Intégration			
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	112	1.300	150
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	1.952	7.000	4.000

12.2 — Intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.000	95.000	30.000
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	20.098	17.000	100.000
12.300 (12.30)	06.36	Mesures en faveur de l'intégration: plan national d'intégration; contrat d'accueil et d'intégration (CAI); parcours d'intégration accompagné (PIA). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.894.758	2.428.000	1.550.000
12.310 (12.30)	13.90	Frais de formation.....	—	8.000	8.000
12.350 (12.30)	06.36	Conseil national pour étrangers: frais de fonctionnement.....	4.074	30.000	30.000
33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations oeuvrant dans le domaine de l'intégration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.013.863	3.037.615	4.191.169
33.001 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination ainsi que dans le cadre du Fonds social européen et du Fonds "Asile, Migration et Intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	100.000	50.000
33.010 (33.00)	13.90	Subsides à des projets dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations.....	94.700	122.179	50.000
41.010 (12.30)	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	—	330.000	150.000
43.000 (43.22)	06.36	Subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional, initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration et de l'accueil des étrangers	43.025	300.000	400.000
Total de la section 12.2.....			4.192.582	6.476.094	6.563.319
Section 12.4 — Fonds national de solidarité					
11.005 (11.11)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: rémunération du personnel	6.323.477	8.304.229	8.658.929
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			7.869.653		
3) Charges sociales patronales.....			543.477		
4) Allocations de repas			245.799		
Total.....			8.658.929		

12.4 — Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.110 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	244.559	177.000	249.200
12.125 (12.30)	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement: Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif).....	—	—	5.148
12.250 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif).....	486.644	528.031	522.818
		<i>Détail:</i>			
		1110 Indemnités d'habillement	251		
		1113 Indemnités pour services extraordinaires.....	33.391		
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement ..	1.582		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteur.....	10.565		
		1204 Frais de bureau	53.802		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	407.480		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	1.979		
		1214 Annonces et publicité.....	1.384		
		1216 Achat de matériel informatique	4.454		
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	2.968		
		1220 Frais de représentation.....	2.968		
		1230 Divers.....	1.994		
		<i>Total</i>	522.818		
12.270 (12.30)	06.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.091.808	1.077.900	1.075.000
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage	87.329		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	14.346		
		4) Réparations et entretien.....	38.945		
		5) Assurances.....	1.736		
		6) Gardiennage.....	61.589		
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques			
		1) Loyers.....	871.055		
		<i>Total</i>	1.075.000		
12.300 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.395	61.931	57.300
12.310 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.177.807	1.397.896	1.495.359

12.4 — Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
34.010 (34.31)	06.20	Dotation du Fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 28.7.2018 relative au revenu d'inclusion sociale, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	171.691.600	190.384.000	195.654.862
34.011 (42.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125.954	106.225	91.500
34.013 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les dépenses résultant de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires. (Crédit non limitatif).....	543.400	647.500	468.300
34.014 (34.32)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80.820.800	39.593.900	53.883.900
34.015 (34.32)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psycho-gériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.791.154	6.792.800	6.897.100
34.016 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes gravement handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.883.302	53.984.000	54.943.000
42.010 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51.402.618	49.769.000	48.577.000
Total de la section 12.4.....			370.640.518	352.824.412	372.579.416

12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants					
42.000 (42.00)	13.90	Dotation de l'Etat à la Caisse pour l'avenir des enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.213.733.152	1.236.776.000	1.269.106.008
42.006 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
42.011 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	207.224	100	100
Total de la section 12.5.....			1.213.940.376	1.236.776.200	1.269.106.208
Section 12.7 — Office national d'inclusion sociale					
11.005 (11.11)	06.20	Rémunération du personnel.....	1.916.806	1.815.502	1.940.807
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	1.755.172		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	13.307		
		3) Charges sociales patronales.....	122.490		
		4) Allocations de repas	49.838		
		Total	1.940.807		
12.010 (12.13)	06.20	Frais de route et de séjour	473	2.000	2.000
12.110 (12.30)	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	6.295	100	100
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	2.461	5.000	2.461
12.150 (12.30)	06.20	Frais d'expertises médicales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.504	17.000	15.000
12.200 (12.30)	06.30	Frais d'assurance couvrant les dommages corporels et/ou matériels éventuels causés par les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.969	4.000	4.000

12.7 — Office national d'inclusion sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.260 (12.30)	06.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	60.998	60.700	68.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Documentation et bibliothèque.....	713		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	62.240		
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		9) Divers.....	5.047		
		<i>Total</i>	68.000		
12.321 (12.30)	13.90	Mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	83.750	57.725
33.001 (33.00)	06.20	Participation aux frais d'encadrement des bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.246.294	11.250.615	11.592.859
34.090 (34.49)	06.20	Fourniture de vêtements de travail et de matériel de protection pour les bénéficiaires REVIS affectées à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45.631	55.000	55.000
43.040 (43.52)	06.20	Participation aux frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale auprès des Offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.813.396	9.217.490	10.249.582
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	8.401.379		
		2) Frais de fonctionnement.....	1.848.203		
		<i>Total</i>	10.249.582		
		Total de la section 12.7.....	15.105.827	22.511.157	23.987.534
		Section 12.8 — Grande Région			
12.260 (12.30)	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	155	155
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		4) Consommables bureautiques.....	155		
12.270 (12.30)	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	23.405	41.000	41.000

12.8 — Grande Région

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>1208 Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		10) Maison de la Grande Région.....			41.000
12.320 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région.....	23.146	50.000	50.000
35.065 (35.20)	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	143.302	162.035	165.000
		Total de la section 12.8.....	189.853	253.190	256.155
		Total du département 12.....	1.759.428.502	1.791.042.764	1.862.476.366

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	20.605.403	20.691.812	22.468.141
12	Achat de biens non durables et de services	6.808.995	7.240.902	6.616.508
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	100	20.100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	133.392.901	158.143.167	174.511.853
34	Transferts de revenus aux ménages	310.196.383	291.765.525	312.225.762
35	Transferts de revenus à l'étranger	143.302	162.035	165.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	276.169	1.134.000	1.352.400
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	1.265.342.994	1.286.545.200	1.317.683.208
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	22.662.355	25.360.023	27.433.394
Total		1.759.428.502	1.791.042.764	1.862.476.366

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
13 — MINISTERE DES SPORTS					
Section 13.0 — Sports.- Dépenses générales					
11.005 (11.11)	08.30	Rémunération du personnel.....	3.916.700	4.358.783	4.324.259
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.897.355		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	59.542		
		3) Charges sociales patronales.....	275.645		
		4) Allocations de repas	91.717		
		Total	4.324.259		
11.130 (11.12)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires..	573	5.000	7.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence	7.400		
11.131 (11.12)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	50.396	60.000	61.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles	61.000		
11.132 (11.12)	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	800	800
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles	800		
11.133 (11.12)	Divers codes	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.050	90.000	95.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens	95.000		
11.134 (11.12)	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence	100		
12.000 (12.15)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers.....	724	4.000	7.400

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence 7.400			
12.001 (12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	492.923	900.000	930.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles 930.000			
12.002 (12.15)	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	50.000	50.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles 50.000			
12.003 (12.15)	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	520	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence 100			
12.004 (12.15)	08.30	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	189.530	350.000	360.000
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	7.576	6.500	9.000
12.012 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.381	80.000	80.000
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.890	8.000	8.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.550			
		2) Carburants et lubrifiants..... 2.000			
		3) Réparation et entretien 4.450			
		Total 8.000			
12.120 (12.30)	08.30	Frais d'experts et d'études	200.657	150.000	155.000
12.140 (12.16)	08.30	Communication, médias sociaux et campagnes de sensibilisation, frais divers	—	—	100.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Médias sociaux..... 30.000			
		3) Campagnes de sensibilisation 60.000			
		4) Acquisition de matériel de promotion 10.000			
		Total 100.000			

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.160 (12.30)	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	200.500	204.000	108.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Examens sportifs d'élite.....	56.000		
		2) Analyses médicales.....	5.000		
		3) Matériel et entretien.....	25.000		
		5) Dépenses diverses.....	22.000		
		<i>Total</i>	108.000		
12.191 (12.30)	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	900	2.500	2.500
12.200 (12.30)	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	107.441	110.000	155.000
12.260 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	22.356	32.000	32.500
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	5.050		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.000		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau	1.000		
		4) Consommables bureautiques.....	7.100		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	5.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.250		
		9) Divers	5.400		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		2) Frais de transport courrier	2.700		
		<i>Total</i>	32.500		
12.270 (12.30)	08.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	14.508	32.000	115.500
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	2.000		
		3) Chauffage	5.000		
		4) Réparations et entretien.....	6.000		
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques			
		1) Loyers.....	85.500		
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques			
		2) Charges locatives accessoires.....	17.000		
		<i>Total</i>	115.500		
12.300 (12.30)	08.30	Trophée national et autres distinctions	11.000	5.400	18.000

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.302 (12.30)	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	22.652	45.000	45.000
12.304 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses.....	—	3.000	3.000
12.305 (12.30)	08.30	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	40.000	40.000
12.310 (12.30)	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses.....	19.351	60.000	60.000
12.320 (12.30)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	—	3.000	3.000
12.330 (12.30)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	571	2.500	2.500
12.340 (12.30)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses	—	10.000	10.000
12.360 (12.30)	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	58.500	58.500
12.361 (12.30)	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses	22.620	80.000	80.000
12.362 (12.30)	08.30	Participation de l'Etat aux frais générés par la semaine européenne du sport. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.053	36.000	—
12.363 (12.30)	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	11.560	80.000	50.000
12.364 (12.30)	08.30	Participation du Luxembourg aux Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses.....	—	—	80.000
12.365 (12.30)	08.30	Mesures d'appui particulières pour le sportif d'élite: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.791	10.000	15.000
12.366 (12.30)	08.30	Participation du Ministère des Sports à l'Expo 2020 à Dubai et aux Jeux olympiques et para-olympiques: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	100.000	200.000
24.000 (24.10)	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	24.879	25.000	25.000

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
32.020 (32.00)	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	237.735	480.000	580.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Sportifs d'élite et personnel d'encadrement..... 580.000			
33.000 (33.00)	08.30	Convention avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la participation de l'Etat aux frais de personnel de l'organe suprême du sport luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	581.904	750.000	765.000
33.001 (33.00)	08.30	Contribution financière au "Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit non limitatif).....	866.552	1.000.000	1.100.000
33.002 (33.00)	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris par l'association sans but lucratif "Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science" (LIROMS).....	92.000	115.000	115.000
33.010 (33.00)	08.30	Subsides au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées.....	1.976.932	1.700.000	1.750.000
33.011 (33.00)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides.....	14.730	40.000	45.000
33.012 (33.00)	08.30	Promotion de l'image du Luxembourg dans le sport. (Crédit sans distinction d'exercice)	288.000	515.000	525.000
33.013 (33.00)	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées	4.285.534	4.800.000	5.000.000
33.017 (35.00)	08.30	Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77.875	200.000	240.000
33.018 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	186.777	250.000	275.000
33.020 (33.00)	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite: dépenses diverses.....	1.010.024	1.325.000	1.395.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Programmes fédéraux et mesures diverses..... 60.000			
		2) Section des sports d'élite de l'armée..... 325.000			
		3) Préparation olympique..... 150.000			
		4) Concepts fédéraux pour le sport d'élite..... 565.000			
		5) Stages pour cadres nationaux et stages des centres de formation..... 270.000			
		6) Préparation des paralympics..... 25.000			
		<i>Total</i> 1.395.000			

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.021 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	705.486	690.000	713.000
33.023 (33.00)	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	232.000	300.000	400.000
33.024 (33.00)	08.30	Subvention d'intérêts au profit de la Confédération européenne de volleyball	48.634	48.634	—
33.028 (33.00)	08.30	Participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.505.460	3.200.000	3.200.000
33.029 (33.00)	08.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000	15.000	100
33.030 (33.00)	08.30	Mesures en faveur d'une éducation motrice de base adaptée aux enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	205.000	300.000	391.500
35.031 (35.40)	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	20.571	23.000	24.000
35.060 (35.20)	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.523	20.000	18.000
41.011 (31.22)	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice)	61.232	62.000	70.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif.....</i>			<i>70.000</i>
41.013 (41.40)	08.30	Participation aux frais d'exploitation du "High Performance Training and Recovery Centre (HPTRC)": convention avec le Centre national sportif et culturel	150.000	150.000	150.000
41.050 (41.12)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la base nautique à Lultzhausen.....	103.734	105.000	105.000
41.051 (41.12)	Divers codes	Dotation financière de l'Etat au profit du service Sportlycée: participation du Ministère des Sports.....	70.000	70.000	75.000

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
43.000 (43.22)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	511.331	660.000	1.350.464
		Total de la section 13.0.....	22.647.616	23.822.137	25.578.623
Section 13.1 — Institut national des sports					
11.005 (11.11)	08.30	Rémunération du personnel.....	2.041.217	1.836.797	1.944.786
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			1.591.822
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			129.678
		3) Charges sociales patronales.....			206.325
		4) Allocations de repas			16.961
		Total			1.944.786
11.100 (11.40)	08.30	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	258	600	600
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers	—	100	—
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	100	—
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.814	6.000	—
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	154.372	160.000	—
12.210 (12.30)	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	23.343	125.000	—
12.260 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	3.120	5.000	—
12.300 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe); dépenses diverses	13.243	29.000	—
41.050 (41.12)	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service de l'Etat à gestion séparée "Institut national des sports"	—	—	391.520
		Total de la section 13.1.....	2.239.367	2.162.597	2.336.906

13.2 — Centre national sportif et culturel

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 13.2 — Centre national sportif et culturel					
11.005 (11.11)	08.30	Rémunération du personnel.....	161.971	148.871	153.705
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	132.473		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.197		
		3) Charges sociales patronales.....	10.426		
		4) Allocations de repas.....	2.609		
		<i>Total</i>	153.705		
41.010 (41.40)	08.30	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Centre national sportif et culturel". (Crédit non limitatif).....	7.401.000	7.800.000	7.312.500
Total de la section 13.2.....			7.562.971	7.948.871	7.466.205
Section 13.3 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports					
11.005 (11.11)	08.30	Rémunération du personnel.....	834.680	891.726	1.270.070
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.132.144		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.531		
		3) Charges sociales patronales.....	100.083		
		4) Allocations de repas.....	31.312		
		<i>Total</i>	1.270.070		
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	96.955	150.000	150.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens a) Formations.....	150.000		
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	260.831	300.000	300.000
41.050 (41.12)	08.30	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports.....	200.000	250.000	295.000
Total de la section 13.3.....			1.392.466	1.591.726	2.015.070
Total du département 13.....			33.842.420	35.525.331	37.396.804

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Sports**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	7.142.800	7.543.577	8.007.720
12	Achat de biens non durables et de services	1.810.707	3.088.120	3.078.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	24.879	25.000	25.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	237.735	480.000	580.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	16.106.908	15.248.634	15.914.600
35	Transferts de revenus à l'étranger	22.094	43.000	42.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	7.985.966	8.437.000	8.399.020
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	511.331	660.000	1.350.464
Total		33.842.420	35.525.331	37.396.804

14.0 — Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
14 — MINISTERE DE LA SANTE					
Section 14.0 — Ministère de la Santé					
11.005 (11.11)	05.00	Rémunération du personnel.....	5.417.822	5.597.278	7.417.348
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			6.662.641
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			37.743
		3) Charges sociales patronales.....			548.468
		4) Allocations de repas			168.496
		<i>Total</i>			<u>7.417.348</u>
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	16.852	49.000	35.000
12.000 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers	18.174	60.000	42.560
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour.....	—	5.700	5.700
12.012 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.753	25.000	30.000
12.015 (12.13)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	150	150
12.020 (12.14)	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.980	3.000	3.980
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			796
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.327
		3) Réparations et entretien			1.857
		<i>Total</i>			<u>3.980</u>
12.043 (12.12)	05.00	Conseil supérieur de certaines professions de santé: frais de fonctionnement	16.729	45.000	20.000
12.044 (12.12)	05.00	Comité National d'Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat.....	112.241	—	—
12.045 (12.12)	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif).....	—	10.000	10.000

14.0 — Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	144.243	150.000	168.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	27.000		
		2) Frais de surveillance du bâtiment.....	13.700		
		3) Eau, gaz, électricité, taxes.....	117.000		
		4) Réparations et entretien.....	8.000		
		5) Chauffage.....	1.000		
		9) Divers.....	1.500		
		<i>Total</i>	<i>168.200</i>		
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	414.643	53.000	53.000
12.122 (12.30)	05.22	Système de soins de santé, planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	239.558	68.000	170.000
12.123 (12.30)	05.00	Frais d'experts chargés par l'Etat du contrôle général de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	415.222	800.000	850.000
12.126 (12.30)	05.00	Frais d'experts et d'études: projets et programmes dans le secteur conventionné. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	70.026	100	100
12.128 (12.30)	13.90	Communication et nouveaux médias.....	63.501	100.000	112.500
12.129 (12.30)	13.90	Professions de santé et professions médicales, revalorisation et mise-à-jour du cadre légal: frais d'experts et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	410.612	1.000.000	1.300.000
12.131 (12.16)	13.90	Programme National Santé : Elaboration.....	—	10.000	10.000
12.132 (12.16)	13.90	Financement des activités visant à accompagner la digitalisation du système de santé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	328.765	250.000	250.000
12.150 (12.30)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge à domicile dans le contexte de soins extrahospitaliers fournis au profit de personnes à besoins médicaux spécifiques exceptionnels. (Crédit non limitatif).....	20.000	50.000	1.000.000
12.151 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	804	1.000	1.000
12.152 (12.30)	13.90	Indemnité pécuniaire au profit des pharmaciens en contrepartie d'une disponibilité pendant les plages de garde. (Crédit non limitatif).....	764.750	—	—

14.0 — Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.153 (12.30)	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à la CNS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63.559	45.494	45.494
12.190 (12.30)	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	—	4.454	5.000
12.191 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	1.989	45.000	90.000
12.250 (12.00)	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes et des médecins pédiatres: frais de fonctionnement et indemnités ; frais de rénovation des maisons médicales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.709.796	7.339.500	—
12.251 (12.30)	13.90	Service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins : indemnités et frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	2.800.000
12.260 (12.30)	05.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	8.146	12.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		4) Consommables bureautiques.....	850		
		6) Documentation et bibliothèque	9.200		
		9) Divers	1.000		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		2) Frais téléphoniques.....	150		
		1220 Frais d'assurances autres que RC automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	800		
		<i>Total</i>	12.000		
12.320 (12.30)	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses.....	1.141	40.000	40.000
12.321 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	30.930	34.791	40.000
12.345 (12.30)	05.00	Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.187	24.500	24.500
12.346 (12.30)	13.90	Observatoire national de la Santé. (Crédit non limitatif).....	23.622	55.000	—
12.356 (12.30)	13.90	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises sanitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	200.000	150.000
31.002 (31.11)	13.90	Participation aux frais des activités de l'Institut national du cancer.	—	717.000	964.600

14.0 — Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
31.012 (31.21)	05.23	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	102.923	125.000	173.171
31.031 (31.12)	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs.....	—	5.000	5.000
31.032 (31.12)	05.22	Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV: remboursement de frais non opposables à la CNS	44.000	43.847	45.679
31.050 (31.32)	05.20	Service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	767.058	779.800	814.809
31.051 (31.32)	13.90	Actions et projets dans le cadre de la stratégie nationale eSanté en collaboration avec le GIE Agence eSanté. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.842.141	3.535.155	5.438.056
31.052 (31.32)	04.50	Interventions de l'Etat au profit des médecins lors de l'installation de cabinets de groupe. (Crédit non limitatif).....	—	250.000	100
31.053 (31.32)	13.90	Service de continuité des gardes des pharmacies: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	770.000	770.000
31.054 (31.32)	13.90	Service de garde vétérinaire: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	810.000	810.000
33.001 (33.00)	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge.....	1.122.019	1.205.069	1.076.632
33.002 (33.00)	13.90	Remboursement aux associations conventionnées des frais d'affiliation à l'assurance-maladie de personnes non affiliées par un autre moyen. (Crédit non limitatif).....	—	—	1.000.000
33.003 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement.....	89.000	88.250	90.000
33.004 (33.00)	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue	—	80.000	85.000
33.006 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	—	50.000	50.000
33.007 (33.00)	13.90	Participation aux frais du centre d'orientation socio-professionnelle. (Crédit sans distinction d'exercice)	537.758	730.000	634.000

14.0 — Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.008 (33.00)	13.90	Prise en charge d'un Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (cesas)	470.787	525.431	580.000
33.009 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du Dos	25.753	300.000	297.000
33.011 (33.00)	05.00	Subsides à la société des sciences médicales et au conseil scientifique du domaine de la santé.....	—	10.000	10.000
33.014 (33.00)	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique.....	11.406.676	12.769.287	13.956.485
33.015 (33.00)	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies.....	17.744.721	20.208.125	26.190.968
33.016 (33.00)	05.10	Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	60.539	61.000	68.400
33.017 (33.00)	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale.....	19.410.371	21.697.697	24.299.051
33.018 (33.00)	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	25.000	25.000	25.000
33.019 (33.00)	05.10	Subsides dans l'intérêt de la promotion de la santé, de l'action socio-thérapeutique, de la formation continue, de congrès et de publications scientifiques	48.000	120.000	120.000
33.020 (33.00)	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social.....	27.000	27.000	27.000
33.021 (33.00)	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....	5.767.561	5.913.238	6.098.263
33.022 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	80.582	83.871	85.356
33.023 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information prévus par la loi du 15.11.1978	2.857.984	3.289.717	3.523.058
33.024 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	318.102	397.873	556.327
33.025 (33.00)	05.00	Douleurs chroniques: prise en charge des frais non opposables à la CNS. (Crédit sans distinction d'exercice)	146.200	147.045	146.361

14.0 — Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.026 (33.00)	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.027 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Santé: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	277.313	100	100
33.030 (33.00)	13.90	Prise en charge du plan canicule au niveau national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	85.000	—
34.011 (34.32)	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.139.958	2.099.928	2.300.000
34.030 (34.30)	13.90	Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique des frais de prise en charge de patients étant des placés judiciaires au sens de l'article 71 du Code pénal et ne bénéficiant pas d'une couverture assurance maladie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	511.211	300.000	300.000
34.050 (34.30)	13.90	Participation aux frais directs et indirects liés à l'encadrement des médecins en voie de spécialisation de l'Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	—	106.500	537.600
34.060 (34.40)	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides.....	—	1.500	1.500
34.061 (34.40)	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif).....	309.015	327.600	310.000
34.062 (31.32)	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale, oncologie et neurologie. (Crédit non limitatif).....	2.202.528	2.969.250	5.367.786
34.063 (34.41)	13.90	Participation aux rémunérations des médecins en voie de spécialisation des autres spécialités hors Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	—	636.000	2.664.930
35.010 (35.20)	05.00	Collaboration de l'Etat luxembourgeois avec des centres antipoison à l'étranger: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	213.903	216.500	219.000

14.0 — Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
35.060 (35.00)	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	325.374	315.000	315.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cotisations à l'OMS.....	310.000		
		2) Autres cotisations et contributions.....	5.000		
		Total.....	315.000		
41.010 (12.00)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.426.500	—	—
41.011 (12.00)	13.90	Projet de recherches cliniques: remboursement des frais générés par des médecins-chercheurs implantés dans les établissements hospitaliers nationaux. (Crédit non limitatif).....	—	720.000	720.000
42.000 (42.00)	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70.000	70.000	70.000
42.003 (31.00)	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20.000	25.000	35.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	3.082	192
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	641	—
12.543 (12.12)	13.90	Conseil supérieur de certaines professions de santé: frais de fonctionnement.....	—	800	—
12.651 (12.30)	13.90	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses....	—	56	—
41.510 (12.00)	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	207.205	—	—
		Total de la section 14.0.....	84.936.227	98.719.429	115.468.056
		Section 14.1 — Direction de la Santé			
11.005 (11.11)	05.00	Rémunération du personnel.....	25.722.837	25.450.582	29.170.406
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	26.015.422		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	417.362		

14.1 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales.....	2.087.208		
		4) Allocations de repas.....	650.414		
		<i>Total</i>	29.170.406		
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	37.765	30.000	52.000
12.001 (12.15)	05.00	Service audiophonologique: indemnités pour services de tiers	21.718	23.000	29.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour.....	50.972	86.000	86.000
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	95.000	60.000
12.040 (12.12)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau, frais d'experts et d'études et dépenses diverses	4.708	14.000	14.000
12.042 (12.12)	13.90	Carnets médicaux et vaccinaux pour les enfants et adolescents....	18.562	35.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Carnets de santé.....	9.000		
		2) Carnets de maternité.....	1.000		
		3) Carnets de vaccination.....	9.000		
		4) Carnets médicaux scolaires.....	3.500		
		5) Fiches dentaires.....	1.500		
		6) Fiches de courbes de croissance.....	1.000		
		<i>Total</i>	25.000		
12.080 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	176.727	230.000	300.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de nettoyage.....	100.000		
		2) Accueil et gardiennage.....	190.000		
		1) Divers.....	10.000		
		<i>Total</i>	300.000		
12.101 (12.11)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1.491.229	2.212.000	2.183.300
		<i>Détail:</i>			
		3) Loyer de bâtiments (Hamm).....	1.837.000		
		4) Loyer pour hall de stockage.....	72.600		
		5) Loyer pour emplacements de voitures.....	13.700		
		6) Charges et frais locatifs.....	260.000		
		<i>Total</i>	2.183.300		
12.120 (12.30)	05.00	Contrôle et inspections des médicaments et des cosmétiques: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	14.076	50.000	50.000

14.1 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.121 (12.30)	13.90	Organisation et participation à des études et conférences nationales, européennes et internationales	2.500	55.000	40.000
12.122 (12.30)	05.00	Division de la Radioprotection: mesures pour réduire l'irradiation médicale et l'exposition au Radon au Luxembourg.....	17.523	26.800	27.000
12.123 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études dans le cadre de la planification et l'organisation de la qualité en santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76.635	255.500	300.000
12.124 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études relatifs à la médecine environnementale et aéronautique	—	63.000	—
12.125 (12.30)	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la médecine environnementale et aéronautique	1.600	63.000	20.000
12.126 (12.30)	05.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	126.050	200.000	175.000
12.127 (12.30)	13.90	Création de l'agence nationale du médicament et des produits de santé: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	75.128	1.000	1.000
12.128 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités, accords internationaux et divers. (Crédit non limitatif).....	2.422	100	100
12.130 (12.16)	13.90	Service épidémiologie et statistiques: frais d'experts et dépenses spécifiques au service	10.000	30.000	50.000
12.134 (12.16)	13.90	Plans nationaux de Santé. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.187.591	4.620.000	4.860.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Plan national Cancer			1.635.000
		2) Plan national maladies rares 2018-2022.....			1.281.000
		3) Plan national antibiotiques 2018-2022			150.000
		4) Plan d'action national de lutte contre les hépatites 2018-2022			291.500
		6) Plan d'action national HIV 2018-2022.....			367.000
		7) Plan cadre national « Gesund lessen, Méi Bewegen » 2018-2025			247.500
		9) Plan national de lutte contre le tabagisme.....			88.500
		10) Plan d'action national de lutte contre le mésusage de l'alcool			132.500
		11) Plan National Maladies Cardio-Neuro-Vasculaires.....			327.000
		12) Programme national "Promotion de la santé affective et sexuelle			62.000
		15) Plan national drogues.....			212.000
		16) Autres plans			66.000
		<i>Total</i>			4.860.000

14.1 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.140 (12.30)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	122.668	267.500	200.000
12.143 (12.16)	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	—	3.000	—
12.170 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif).....	35.347	44.000	44.000
12.190 (12.30)	13.90	Frais d'inscription à des stages de formation et de spécialisation du personnel des services relevant de la Direction de la santé	10.235	60.000	60.000
12.250 (12.12)	05.00	Service de la Direction de la santé: frais administratifs, frais postaux et téléphoniques, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses.....	429.724	425.000	425.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>A – Frais administratifs</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	65.000		
		2) Frais d'impression et de reliure.....	3.000		
		3) Documentation et bibliothèque.....	4.000		
		4) Frais postaux et téléphoniques.....	258.000		
		5) Frais postaux Point focal OEDT.....	15.000		
		<i>B – Frais d'exploitation des véhicules automoteurs</i>			
		1) Assurances.....	4.500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	9.500		
		3) Réparations et entretien.....	31.000		
		<i>C – Dépenses diverses</i>	35.000		
		<i>Total</i>	425.000		
12.251 (12.12)	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, acquisition de produits de désinfection et de protection et dépenses spécifiques au service	3.406	5.000	4.000
12.252 (12.12)	05.20	Division de la médecine curative et de la qualité en santé: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	8.955	16.000	16.000
12.253 (12.12)	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	6.623	6.000	6.000
12.254 (12.12)	05.00	Service audiophonologie: frais de bureau, d'exploitation et de bâtiment, acquisition et entretien de matériel thérapeutique et dépenses spécifiques au service	21.963	22.000	22.500
12.255 (12.12)	05.00	Service d'orthoptie: frais de bureau, frais d'exploitation et de bâtiment, acquisition et entretien de matériel orthoptique et didactique et dépenses spécifiques au service.....	21.461	22.000	23.000

14.1 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.256 (12.12)	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radioactivité, frais de bureau, achat de biens et de services postaux et de télécommunications et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice)	132.091	115.000	142.500
12.257 (12.30)	05.10	Service Communication et relations internationales: frais de fonctionnement	10.152	25.000	87.000
12.258 (12.12)	05.00	Service informatique et gestion de projets: frais de bureau, acquisition et entretien d'équipement informatique, gestion des imprimantes et consommables et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice)	204.263	331.100	332.000
12.259 (12.12)	05.10	Division de la médecine préventive: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	—	1.000	3.000
12.260 (12.12)	05.10	Division de médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	1.190	14.500	13.500
12.261 (12.12)	05.10	Division de la médecine de l'environnement: frais de bureau, acquisition et entretien de matériel médical, frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement et dépenses spécifiques au service	6.866	5.000	5.000
12.262 (12.12)	05.00	Division de la médecine sociale, des maladies de la dépendance et de la santé mentale: frais d'impression et de reliure, documentation et bibliothèque, acquisition de matériel médical et dépenses spécifiques au service	1.139	1.800	1.800
12.263 (12.30)	13.90	Comité national d'Ethique de Recherche Luxembourg : frais d'impression et de reliure, documentation et bibliothèque, frais d'experts et dépenses spécifiques au service.....	—	4.000	4.000
12.300 (12.30)	13.90	Frais de laboratoire pour la mise en oeuvre de la directive 2014/40/UE relative à la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac et produits connexes: frais d'échantillonnage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.302 (12.30)	05.10	Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: honoraires pour prestations médicales et de soins et formation médecine scolaire, acquisition de matériel médical scolaire et stérilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	271.860	880.000	880.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Honoraires des médecins scolaires	688.000		
		2) Formation médecine scolaire	4.000		
		3) Convention enfants à besoins spécifiques	120.000		
		4) Matériel médical	45.000		
		5) Stérilisation du matériel médical scolaire et dentaire..	22.000		

14.1 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		6) Divers..... 1.000			
		Total..... 880.000			
12.303 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.523.125	16.628.500	41.000.000
12.304 (12.30)	05.10	Acquisition de vaccins relatifs au règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 déterminant la liste des vaccinations recommandées et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.278.244	5.100.000	5.500.000
12.305 (12.30)	05.00	Stratégie nationale: digitalisation en santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500.000	400.000
12.306 (12.30)	05.10	Centre de Coordination des Programmes de Dépistage des cancers: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165.188	830.000	830.000
		<i>Détail:</i>			
		A – Programme Mammographie..... 75.000			
		B – Programmes de dépistage du cancer colorectal: développement, maintenance, frais d'analyses et d'envoi..... 555.000			
		C – Communication et maintenance..... 200.000			
		Total..... 830.000			
12.308 (12.30)	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	7.496	7.500	—
12.309 (12.30)	13.90	Accueil des demandeurs de protection international: frais concernant le contrôle sanitaire, frais de détection et de prise en charge des personnes vulnérables pour raison médicale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	229.869	445.000	355.000
12.311 (12.30)	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le SIDA: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.097.498	1.220.000	630.000
12.312 (12.30)	13.90	Trousses d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85.927	50.000	60.000
12.313 (12.30)	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	150.000	100.000
12.314 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif).....	—	100	30.000

14.1 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.316 (12.00)	05.00	Division de la radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	43.562	45.000	45.000
12.318 (12.30)	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "Ecole-Santé"	16.646	40.000	50.000
12.320 (12.30)	13.90	Acquisition et distribution du cannabis médical: frais de mise en oeuvre, frais d'experts, formation et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	580.594	800.000	2.000.000
12.321 (12.30)	13.90	Projet Cannabis récréatif : frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	—	25.000	25.000
12.322 (12.30)	13.90	Maisons médicales : frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	5.400.000
12.323 (12.30)	05.00	Prix national sécurité-santé au travail	15.000	—	—
12.324 (12.30)	05.10	Plan national "Prévention de la démence" : travaux de mise en oeuvre, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	265.056	657.243	633.000
12.341 (12.30)	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments humains et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	92.346	—	—
12.342 (12.30)	13.90	Frais de mise en place, de coordination et d'évaluation des réseaux de compétences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000	1.000.000	500.000
12.343 (12.30)	13.90	Frais de fonctionnement de la cellule procédant à l'enregistrement et à la surveillance du marché en matière de dispositifs médicaux et de dispositifs médicaux in vitro. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.631	—	—
12.344 (12.30)	13.90	Frais de mise en œuvre, de publication et de maintenance d'un système national de documentation des séjours hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	97.348	100.000	200.000
12.345 (12.12)	13.90	Point focal national de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT): participation aux frais de fonctionnement	23.455	34.000	34.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'experts.....	18.000		
		2) Frais de déplacements et formations	9.000		
		3) Dépenses diverses	7.000		
		<i>Total</i>	34.000		

14.1 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
31.050 (31.32)	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.342	—	—
31.051 (31.32)	13.90	Participation de l'Etat dans l'organisation d'une formation de médecine environnementale.....	—	25.000	25.000
33.000 (33.00)	13.90	Subventions en faveur du développement et le soutien de la recherche médicale à l'hôpital	—	250.000	250.000
33.001 (33.00)	13.90	Participation aux frais des activités de l'Institut national du cancer.	682.430	—	—
33.010 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement de l'association euvrant dans la gestion et l'exploitation du stock national de pandémie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	700.000	1.147.000
41.010 (12.30)	13.90	Enquête annuelle "Health Behaviour in School-aged Children"	112.200	128.200	115.000
41.011 (12.30)	13.90	Financement des programmes et projets de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	2.075.000	2.075.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>A – WHO activities (Laboratoire d'immunologie)</i>			
		<i>B – HIV MSAN (Laboratoire de rétrovirologie).....</i>			
		<i>C – Système d'alerte sanitaire nationale (OSCOUR LUX)</i>			
		<i>D – Surveillance accidents et traumatismes au</i>			
		<i>Luxembourg (RETRACE)</i>			
		<i>E – Surveillance santé périnatale (PERINAT)</i>			
		<i>F – Registre national du cancer (RNC)</i>			
		<i>G – Enquête santé européenne (EHIS)</i>			
		<i>H – Canna-lux.....</i>			
		<i>I – Projets divers.....</i>			
		<i>Total</i>			
42.000 (42.00)	13.90	Programmes de médecine préventive organisés avec la CNS dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination contre la grippe. (Crédit sans distinction d'exercice)	130.000	130.000	130.000
42.002 (42.00)	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition de contraceptifs aux jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.700.000	1.700.000	1.700.000
42.004 (42.00)	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la Sécurité Sociale: programme d'orthodontie fonctionnelle et d'occlusodontie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.750.000	1.850.000	1.850.000

14.1 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
42.005 (42.00)	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination des personnes âgées de 65 ans et plus, et de certaines personnes à risque contre le pneumocoque. (Crédit sans distinction d'exercice)	70.000	70.000	70.000
42.006 (42.00)	13.90	Programme de lutte contre les drogues et le SIDA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	680.000
Total de la section 14.1.....			108.322.943	70.348.525	105.546.206
Section 14.2 — Laboratoire national de santé					
11.005 (11.11)	05.20	Rémunération du personnel..... <i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 11.802.505 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 217.269 3) Charges sociales patronales..... 693.391 4) Allocations de repas 237.838 Total 12.951.003	13.708.942	13.717.212	12.951.003
41.000 (41.40)	05.20	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé". (Crédit non limitatif).....	21.796.000	8.953.000	10.613.356
Total de la section 14.2.....			35.504.942	22.670.212	23.564.359
Section 14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf					
11.005 (11.11)	05.23	Rémunération du personnel..... <i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 261.386 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 16.394 3) Charges sociales patronales..... 20.873 4) Allocations de repas 2.609 Total 301.262	292.206	294.499	301.262
31.020 (31.22)	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs..... <i>Détail:</i> 1) Frais de personnel: b) Personnel propre: traitements et charges..... 1.332.703	1.725.582	1.899.488	1.970.459

14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		2) <i>Frais de matériel:</i> a) <i>Fournitures énergétiques</i> 77.506 b) <i>Autre matériel</i> 15.542 c) <i>Frais d'entretien et de réparation</i> 292.823 3) <i>Amortissement des équipements</i> 63.860 4) <i>Frais de révision</i> 2.122 5) <i>Travaux effectués par des entreprises tierces</i> 59.208 6) <i>Part des frais de gestion imputables:</i> a) <i>Frais énumérés sub Ib à IV: taux 7 %</i> 124.919 b) <i>Frais énumérés sub V: taux 3 %</i> 1.776 <i>Total</i> 1.970.459			
		Total de la section 14.3.....	2.017.788	2.193.987	2.271.721
		Section 14.5 — Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé			
11.005 (11.11)	13.90	Traitements des fonctionnaires.....	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 100			
41.000 (41.40)	13.90	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé". (Crédit non limitatif).....	—	3.215.000	2.891.000
		Total de la section 14.5.....	—	3.215.100	2.891.100
		Section 14.6 — Observatoire national de la santé			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel.....	—	—	100
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 100			
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	—	240
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Jetons de présence (commissions et groupes de travail)</i> 240			
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	—	42.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Jetons de présence (commissions et groupes de travail)</i> 42.000			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour.....	—	—	2.000

14.6 — Observatoire national de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	—	2.600
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	101.400
12.121 (12.30)	13.90	Frais d'études et de participation à des études nationales et internationales	—	—	3.000
12.128 (12.30)	13.90	Communication et nouveaux médias	—	—	69.000
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	—	2.600
12.191 (12.30)	13.90	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Observatoire national de santé	—	—	10.000
12.250 (12.30)	13.90	Frais administratifs, frais postaux et téléphoniques, frais d'exploitation des voitures de direction, frais de documentation et bibliothèque, frais d'impression et de reliure et dépenses diverses	—	—	30.000
12.258 (12.30)	13.90	Frais d'acquisition et d'entretien d'équipement informatique, gestion des imprimantes et consommables et dépenses spécifiques au service	—	—	100
Total de la section 14.6.....			—	—	263.040
Total du département 14.....			230.781.900	197.147.253	250.004.482

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	45.196.424	45.141.753	49.927.651
12	Achat de biens non durables et de services	85.018.740	48.372.929	75.778.684
31	Subventions d'exploitation	6.485.046	8.960.290	11.016.874
33	Transferts de revenus aux administrations privées	61.097.796	68.763.803	80.316.101
34	Transferts de revenus aux ménages	5.162.712	6.440.778	11.481.816
35	Transferts de revenus à l'étranger	539.277	531.500	534.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	23.541.905	15.091.200	16.414.356
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.740.000	3.845.000	4.535.000
Total		230.781.900	197.147.253	250.004.482

15.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
15 — MINISTERE DU LOGEMENT					
Section 15.0 — Logement					
11.005 (11.11)	07.10	Rémunération du personnel.....	6.163.203	6.395.750	7.101.465
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 6.265.663					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 33.673					
3) Charges sociales patronales..... 605.257					
4) Allocations de repas 196.872					
Total..... 7.101.465					
11.060 (11.00)	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	465.128	470.000	472.000
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 384.581					
3) Charges sociales patronales..... 76.502					
4) Allocations de repas 10.437					
5) Arrondi..... 480					
Total..... 472.000					
11.130 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	5.706	5.375	6.600
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence 6.600					
12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers	69.307	67.616	71.250
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence 950					
5) Prestations individuelles 70.300					
Total..... 71.250					
12.010 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	775	3.495	2.000
12.012 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	—	1.500
12.020 (12.14)	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.965	4.968	6.500
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 300					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.300					

15.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		3) Réparation et entretien			
		9) Divers			
		<u>Total</u>			
12.120 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	292.210	330.000	310.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Assistance juridique			
		3) Autres frais d'experts et d'études			
		<u>Total</u>			
12.140 (12.16)	07.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la thématique du logement. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	500.000	475.000
12.190 (12.30)	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.050	1.006	5.000
12.230 (12.00)	07.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.013	7.500	5.000
12.260 (12.30)	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	629.957	175.000	220.000
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau			
		4) Consommables bureautiques			
		5) Frais d'impression et de reliure			
		6) Documentation et bibliothèque			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien			
		<u>Total</u>			
12.270 (12.30)	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	507.652	534.516	515.000
		<u>Détail:</u>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes			
		9) Divers			
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques			
		1) Loyers			
		2) Charges locatives accessoires			
		<u>Total</u>			

15.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.300 (12.30)	07.10	Guichet individuel des aides au logement ; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses	1.117	4.292	2.500
32.000 (32.00)	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	100
32.002 (32.00)	07.10	Participation aux frais de fonctionnement de nouvelles missions en relation avec des projets de logements d'intérêt général: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	13.000
33.000 (33.00)	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale: aide aux associations sans but lucratif, fondations et sociétés d'impact sociétal oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	807.014	1.100.000	1.100.000
33.002 (33.00)	07.10	Participation financière aux frais d'un conseil en location. (Crédit non limitatif).....	—	—	30.000
33.010 (33.00)	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	41.000	41.000	41.000
34.080 (34.50)	07.10	Aide individuelle au logement: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.000.000	30.000.000	27.500.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Subvention d'intérêt			16.500.000
		2) Bonification d'intérêt			11.000.000
		Total			27.500.000
34.081 (34.52)	07.10	Prêt climatique à taux zéro et taux réduit: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	545.600	545.600	194.530
34.090 (34.49)	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	9.000.000	9.750.000
35.010 (35.20)	07.10	Participation aux frais d'études réalisées dans le cadre du Groupement Européen de Coopération Territoriale Alzette Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.000	40.000	100
41.010 (41.40)	07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750.000	850.000	1.055.000

15.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
41.011 (12.30)	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par l'Observatoire de l'habitat ou d'autres établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	610.000	620.000	630.000
43.002 (43.22)	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes et aux syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	288.400	350.000	360.000
43.020 (43.52)	07.10	Contributions à caractère spécifique aux syndicats de communes. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	40.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	750	—
12.770 (12.30)	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	—	52.300
Total de la section 15.0.....			53.226.097	51.047.968	49.959.845
Total du département 15.....			53.226.097	51.047.968	49.959.845

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Logement**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	6.634.037	6.871.125	7.580.065
12	Achat de biens non durables et de services	1.510.046	1.629.143	1.666.050
31	Subventions d'exploitation	—	—	—
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	1.100	13.100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	848.014	1.141.000	1.171.000
34	Transferts de revenus aux ménages	42.545.600	39.545.600	37.444.530
35	Transferts de revenus à l'étranger	40.000	40.000	100
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.360.000	1.470.000	1.685.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	288.400	350.000	400.000
Total		53.226.097	51.047.968	49.959.845

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
16 — MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE					
Section 16.0 — Travail. - Dépenses générales					
11.005 (11.11)	06.40	Rémunération du personnel.....	4.696.184	4.545.439	5.629.083
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 5.091.953					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 30.331					
3) Charges sociales patronales..... 375.029					
4) Allocations de repas 131.770					
<hr/>					
Total 5.629.083					
11.130 (11.12)	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	3.568	8.830	10.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission de suivi Adem..... 72					
b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage 637					
c) Commission spéciale de réexamen en matière de salariés handicapés 554					
d) Office national de conciliation - membres..... 107					
5) Prestations individuelles					
a) Ecole Supérieure du Travail..... 8.500					
b) Office national de conciliation - secrétaire..... 615					
c) Divers 15					
<hr/>					
Total 10.500					
12.000 (12.15)	06.40	Indemnités pour services de tiers	2.496	2.540	2.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission de suivi Adem..... 60					
b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage 900					
c) Commission spéciale de réexamen en matière de salariés handicapés 1.000					
d) Office national de conciliation..... 485					
9) Divers..... 55					
<hr/>					
Total 2.500					
12.010 (12.13)	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays.....	35	2.000	2.000
12.012 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.165	120.000	120.000

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.020 (12.14)	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.320	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	3.357		
		3) Réparations et entretien	2.143		
		<i>Total</i>	6.000		
12.070 (12.12)	13.90	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	22.500	—
12.080 (12.11)	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	30.334	—	—
12.120 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultance et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72.910	50.000	50.000
12.122 (12.30)	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire, des projets financés par le fonds pour l'emploi et d'institutions conventionnées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. (Crédit non limitatif).....	52.650	50.000	50.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	22.500
12.190 (12.30)	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.845	22.000	10.000
12.230 (12.00)	06.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.137	148.200	148.200
12.260 (12.30)	06.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	94.052	160.000	206.000
		<i>Détail:</i>			
		12041 Frais de bureau			
		6) Documentation et bibliothèque	7.288		
		9) Frais de fonctionnement - Maison de l'Économie sociale et de l'Innovation sociale	50.000		
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants	1.178		
		2) Campagnes publicitaires	100.000		
		9) Divers	587		
		12141 Frais de rédaction et d'édition de documentation en rapport avec la législation du travail	20.000		
		12150 Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de salariés handicapés et de la commission mixte de reclassement	26.947		
		<i>Total</i>	206.000		

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	176.000	274.000
		<i>Détail:</i>			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage	24.000		
		4) Réparations et entretien.....	6.000		
		12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	244.000		
		Total.....	274.000		
12.300 (12.30)	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.301 (12.30)	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.302 (12.30)	06.34	Observatoire du marché de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice)	335.920	280.000	364.236
32.011 (31.00)	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	—	14.000	14.000
32.012 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, salariés désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	93.067	73.300	100.000
32.013 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des salariés participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	127.563	250.000	250.000
32.014 (32.00)	06.40	Remboursement du congé de paternité au-delà de deux jours et jusqu'à dix jours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.499.963	8.200.000	8.500.000

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.001 (33.00)	06.42	Participation financière de l'État à des organismes mettant en œuvre des actions nationales et transfrontalières ayant trait au travail et à l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	445.604	550.000	510.000
33.002 (33.00)	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psychosociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	152.593	200.000	200.000
33.003 (33.00)	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.011 (33.00)	13.90	Participation aux projets de formation des délégués du personnel par la Chambre des Salariés Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	163.000	163.000
33.013 (33.00)	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des salariés	330.000	330.000	360.000
33.014 (33.00)	06.40	Participation à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère	37.498	118.000	118.000
33.190 (12.30)	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	—	100	—
34.090 (34.40)	06.40	Subsides aux apprentis et salariés méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	—	5.000	5.000
35.030 (35.40)	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif)	—	100	75.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, à l'étranger	2.780	—	—
		Total de la section 16.0	13.996.684	15.497.309	17.190.319
		Section 16.1 — Agence pour le développement de l'emploi			
11.005 (11.11)	06.43	Rémunération du personnel	41.339.638	40.639.688	45.996.357
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base	40.607.098		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	246.918		

16.1 — Agence pour le développement de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 3.861.327			
		4) Allocations de repas 1.281.014			
		Total 45.996.357			
11.100 (11.40)	06.43	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.753	1.750	2.000
11.130 (11.12)	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	5.559	8.445	8.445
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclassement professionnel des salariés handicapés..... 1.560			
		b) Commission mixte des salariés à capacité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail..... 1.800			
		c) Orientation professionnelle..... 2.670			
		d) Commission médicale..... 2.415			
		Total 8.445			
41.050 (41.12)	06.43	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Agence pour le Développement de l'Emploi). (Crédit non limitatif).....	8.526.445	8.526.365	10.928.695
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	13.90	Indemnités d'habillement	—	1.090	—
		Total de la section 16.1.....	49.873.395	49.177.338	56.935.497
		Section 16.2 — Inspection du travail et des mines			
11.005 (11.11)	06.42	Rémunération du personnel.....	18.003.557	18.428.451	19.457.003
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 17.570.698			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 111.283			
		3) Charges sociales patronales..... 1.279.579			
		4) Allocations de repas 495.443			
		Total 19.457.003			
11.100 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	28.634	55.000	37.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités fonctionnaires et employés 37.000			
12.010 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour.....	16.833	18.000	16.900

16.2 — Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.671	36.000	30.000
12.020 (12.14)	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	44.881	63.000	64.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	5.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	24.000		
		3) Réparations et entretien	35.000		
		<i>Total</i>	64.000		
12.121 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	768.702	900.000	768.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique	—	115.000	150.000
12.190 (12.30)	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses.....	237.870	290.000	237.000
12.210 (12.30)	06.42	Dépenses d'alimentation.....	556	1.000	600
12.260 (12.30)	06.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	440.832	500.000	530.000
		<i>Détail:</i>			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection .	20.000		
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	50.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	30.000		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau	1.000		
		4) Consommables bureautiques.....	4.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	60.000		
		6) Documentation et bibliothèque	45.000		
		9) Divers	15.000		
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	181.000		
		2) Frais téléphoniques.....	4.000		
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	100.000		
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	20.000		
		<i>Total</i>	530.000		
12.270 (12.30)	06.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	153.940	243.200	260.000
		<i>Détail:</i>			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage	141.000		
		4) Réparations et entretien.....	20.000		

16.2 — Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		6) Sécurité 25.000			
		9) Divers 22.800			
		12090 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques 1.200			
		12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques 50.000			
		Total 260.000			
34.110 (31.00)	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions communautaires et nationales en matière de conditions de travail. (Crédit sans distinction d'exercice)	273.097	100.000	325.000
35.030 (35.40)	06.42	Contributions à des organismes internationaux	622	700	700
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	46
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	—	1.307
		Total de la section 16.2	19.977.195	20.750.351	21.877.556
		Section 16.3 — Ecole supérieure du travail			
11.005 (11.11)	04.54	Rémunération du personnel	482.732	405.647	558.480
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base 493.942			
		3) Charges sociales patronales 50.839			
		4) Allocations de repas 13.699			
		Total 558.480			
11.130 (11.12)	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	14.869	18.944	5.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence 500			
		2) Cours et examens 5.300			
		Total 5.800			
12.000 (12.15)	04.50	Indemnités pour services de tiers	32.883	70.150	6.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence 600			
		2) Cours et examens 5.600			
		Total 6.200			
12.010 (12.13)	04.54	Frais de route et de séjour	3.068	5.000	5.000

16.3 — Ecole supérieure du travail

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.190 (12.30)	04.54	Cours de formation: frais de fonctionnement	88.233	150.000	104.100
		<i>Détail:</i>			
		A – Cours de formation des délégués du personnel (art. L.415-10 du Code du travail)			
		1) Frais d'entretien, d'hébergement et de nourriture pour délégués titulaires, suppléants, à la sécurité et santé et à l'égalité	97.600		
		B – Autres cours de formation:			
		1) Assurances-accidents et responsabilité civile.....	1.040		
		2) Frais d'entretien, d'hébergement et de nourriture en rapport avec les cours.....	5.460		
		Total	104.100		
12.260 (12.30)	04.54	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	24.266	18.500	18.500
		<i>Détail:</i>			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.700		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	3.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.000		
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	3.000		
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	7.300		
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	500		
		Total	18.500		
12.270 (12.30)	04.54	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	11.104	12.822	11.400
		<i>Détail:</i>			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage	6.000		
		12090 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques			
		1) Loyers.....	5.400		
		Total	11.400		
		Total de la section 16.3	657.155	681.063	709.480
		Section 16.4 — Fonds pour l'emploi			
93.000 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	554.956.574	561.084.539	622.308.120

16.4 — Fonds pour l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Impôt de solidarité sur le revenu des collectivités			149.032.258
		2) Impôt de solidarité sur le revenu des personnes physiques			473.275.862
		Total			622.308.120
93.001 (93.00)	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	805.000.000	110.000.000	110.000.000
93.002 (93.00)	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif)	—	100	100
93.003 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi d'un produit de 2,2% de l'impôt sur la fortune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.017.763	14.520.000	17.600.000
93.004 (93.00)	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105.181.538	103.940.000	110.483.324
		Total de la section 16.4	1.482.155.875	789.544.639	860.391.544
		Section 16.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées			
12.040 (12.12)	06.34	Commissions des salariés handicapés: frais de documentation	—	100	—
31.050 (31.32)	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.506.638	11.430.000	11.475.000
31.051 (31.32)	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.684.886	36.900.000	37.860.000
32.020 (31.00)	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux salariés handicapés au titre de l'article 36 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	909.817	895.000	1.000.000
33.001 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Crédit sans distinction d'exercice)	22.496.448	24.110.050	25.617.300

16.5 — Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
34.090 (34.30)	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des salariés handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	144.676	200.000	157.000
Total de la section 16.5.....			67.742.465	73.535.150	76.109.300
Section 16.6 — Economie sociale et solidaire					
12.120 (12.30)	06.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	130.914	242.000	145.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	45.000
12.140 (12.16)	06.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	14.918	35.000	30.000
12.190 (12.30)	06.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.118	185.000	185.000
33.000 (33.00)	06.30	Aides financières aux SIS, Asbl, fondations, organisations internationales et ONG pour la réalisation d'activités nationales et internationales relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice)	681.016	510.000	763.000
35.030 (35.40)	06.30	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.477	33.000	33.000
Total de la section 16.6.....			861.443	1.005.000	1.201.000
Section 16.7 — Santé au Travail					
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	—	25.000	25.000
12.121 (12.30)	13.90	Stratégie nationale santé et sécurité au travail. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	40.000	40.000
12.140 (12.16)	13.90	Formation des salariés, des employeurs et des travailleurs désignés: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	15.000	15.000

16.7 —

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.260 (12.30)	13.90	Acquisition et entretien de matériel médical, frais d'analyses et frais pharmaceutiques	—	10.000	17.500
12.300 (12.30)	13.90	Prix national santé et sécurité en entreprise.....	—	15.000	15.000
31.050 (31.32)	13.90	Participation de l'État dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	30.000	30.000
Total de la section 16.7.....			—	135.000	142.500
Total du département 16.....			1.635.264.212	950.325.850	1.034.557.196

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	64.576.494	64.113.284	71.704.668
12	Achat de biens non durables et de services	2.589.433	4.029.212	3.976.189
31	Subventions d'exploitation	44.191.524	48.360.000	49.365.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	8.630.410	9.432.300	9.864.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	24.143.159	25.981.250	27.731.400
34	Transferts de revenus aux ménages	417.773	305.000	487.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	33.099	33.800	108.700
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	8.526.445	8.526.365	10.928.695
93	Dotation de fonds de réserve	1.482.155.875	789.544.639	860.391.544
Total		1.635.264.212	950.325.850	1.034.557.196

17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
17 et 18 — MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE					
Section 17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales					
11.005 (11.11)	06.10	Rémunération du personnel.....	1.711.682	1.788.541	2.036.793
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.836.221		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	22.686		
		3) Charges sociales patronales.....	126.874		
		4) Allocations de repas.....	51.012		
		Total.....	2.036.793		
12.012 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.270	47.756	55.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	28.800	30.600
12.121 (12.30)	06.10	Développement du système de sécurité sociale - Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	181.545	100	122.175
12.122 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études - Observatoire de l'absentéisme. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17.550	58.000	58.000
12.230 (12.00)	06.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	19.690	38.000	19.690
12.260 (12.30)	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	118.310	71.779	89.549
		<i>Détail:</i>			
		1113 Indemnités pour services extraordinaires			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail).....	1.800		
		1200 Indemnités pour services de tiers.			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail).....	16.000		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service			
		1) Assurances.....	130		
		2) Carburants et lubrifiants.....	270		
		3) Réparation et entretien.....	800		
		1211 Frais de contentieux.....	49		
		1213 Frais de publication.....	4.000		
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants.....	10.000		
		2) Campagnes publicitaires.....	45.000		

17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>1204 Frais de bureau</i> 1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 4.500 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 4.000 8) <i>Frais de promotion du bien-être et de la santé au travail</i> 2.500 9) <i>Divers</i> 500 Total 89.549			
12.270 (12.30)	06.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.088	78.000	43.500
		<u>Détail:</u> <i>1208 Bâtiments: exploitation et entretien</i> 9) <i>Divers</i> 43.500			
12.311 (12.30)	06.10	Programme d'action pour la réduction des risques liés au manque d'activité physique et ceux liés à une pratique sportive pouvant occasionner des blessures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.010 (33.00)	06.10	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation .	64.600	65.000	60.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.510 (33.00)	06.10	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation .	39.455	—	—
		Total de la section 17.0.....	2.199.190	2.176.076	2.515.407
		Section 17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale			
11.005 (11.11)	06.10	Rémunération du personnel.....	8.451.459	8.428.233	9.120.981
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base</i> 8.309.484 2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 99.793 3) <i>Charges sociales patronales</i> 531.088 4) <i>Allocations de repas</i> 180.616 Total 9.120.981			
12.070 (12.12)	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif).....	567.720	518.347	567.720
		<u>Détail:</u> 9) <i>Participation au centre commun de la sécurité sociale</i> 567.720			

17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	790.232	785.900	797.200
		<u>Détail:</u>			
		1) En matière informatique			
		b) Politique de sécurité de l'information	20.000		
		c) Assistances diverses.....	10.000		
		d) PenCom & PenConnect: maintenance et support	220.000		
		e) Digitalisation	42.800		
		2) Autres			
		a) Procédures de contrôle des institutions de sécurité sociale:			
		— Implémentation des éléments de bonne gouvernance auprès des ISS.....	50.000		
		— Audit dans le secteur de la sécurité sociale ..	54.900		
		b) Frais d'interprètes et de traduction	7.000		
		c) Méthodologie	5.000		
		e) Cellule d'expertise médicale.....	100.000		
		g) Frais d'adhésion et cotisations à des organismes internationaux	2.500		
		i) Suivi mise en place documentation hospitalière ..	285.000		
		Total	797.200		
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice)	22.693	27.000	18.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Rapport général de la sécurité sociale	4.500		
		2) Droit de la sécurité sociale.....	4.000		
		5) Code de la sécurité sociale (partie nat.).....	10.000		
		6) Recueil de la régl. internat. de séc. soc.....	100		
		Total	18.600		
12.250 (12.30)	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	85.827	103.300	117.058
		<u>Détail:</u>			
		1113 Indemnités pour services extraordinaires			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)	320		
		2) Cours et examens.....	100		
		9) Médiateur - secrétariat	600		
		1200 Indemnités pour services de tiers.			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)	960		
		2) Cours et examens.....	100		
		4) Indemnités pour stagiaires	100		
		9) Médiateur.....	12.400		
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement ..	1.000		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	128		
		2) Carburants et lubrifiants	200		
		3) Réparation et entretien.....	1.000		
		9) Divers	100		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	8.000		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau	20.000		
		4) Consommables bureautiques.....	500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	10.000		
		7) Promotion du bien-être et de la santé au travail ..	3.000		

17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		9) Divers 250			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 3.000			
		2) Contrat Distri+ 4.200			
		1207 Entretien du matériel informatique			
		3) Réparations et pièces de rechange 2.000			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 10.500			
		4) Réparations et entretien 500			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation			
		1) Organisation de colloques et de séminaires 1.500			
		2) Cours de formation spéciaux 18.000			
		3) Cours: formation pour vérificateurs PenCom 15.000			
		1230 Cotisation à l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS) 2.600			
		Total 117.058			
35.060 (35.20)	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	7.786	10.000	8.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Cotisation Bateliers Rhénans 7.300			
		2) Autres cotisations 1.200			
		Total 8.500			
		Total de la section 17.1	9.925.717	9.872.780	10.630.059
		Section 17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale			
11.005 (11.11)	06.10	Rémunération du personnel.....	8.141.349	8.414.156	9.004.220
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base 8.156.344			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 139.513			
		3) Charges sociales patronales 547.760			
		4) Allocations de repas 160.603			
		Total 9.004.220			
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	499.018	499.018	499.018
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers 499.018			
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	36.000	80.000	80.000
12.250 (12.30)	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	140.428	150.000	190.036

17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement ..	252		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances	200		
		2) Carburants et lubrifiants	500		
		3) Réparation et entretien	500		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau	33.318		
		2) Location et entretien des machines à photocopier	800		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau	400		
		5) Frais d'impression et de reliure	3.274		
		6) Documentation et bibliothèque	17.420		
		9) Divers	1.200		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	42.000		
		2) Frais téléphoniques	7.603		
		4) Téléx et Téléfax	227		
		9) Divers	4.177		
		1208 Frais de petit entretien des locaux et du mobilier			
		9) Divers	800		
		1213 Frais de publication	30.000		
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical	22.675		
		1219 Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	9.280		
		1230 Cotisations diverses			
		2) Collège médical	15.410		
		<i>Total</i>	190.036		
12.251 (12.00)	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif)	223.287	215.072	215.072
		<i>Détail:</i>			
		1130 Frais de personnel	88.326		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage	16.958		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	25.142		
		3) Chauffage	16.155		
		4) Réparations et entretien	51.794		
		9) Gardiennage	16.697		
		<i>Total</i>	215.072		
		Total de la section 17.2	9.040.082	9.358.246	9.988.346
		Section 17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale			
11.005 (11.11)	06.10	Rémunération du personnel	3.148.278	3.169.405	3.683.217
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	3.336.612		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	40.579		
		3) Charges sociales patronales	218.745		

17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		4) Allocations de repas 87.281			
		Total 3.683.217			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	200	1.300	500
		<u>Détail:</u>			
		9) Divers:			
		a) Vacances du président ff..... 200			
		b) Indemnités des délégués-patrons et délégués- assurés 300			
		Total 500			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.565	58.000	60.100
		<u>Détail:</u>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des délégués-patrons et délégués- assurés 50.000			
		c) Taxes de témoin, remboursements pour pertes de salaire 100			
		d) Perte de salaire 10.000			
		Total 60.100			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.150 (12.30)	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	504.565	420.000	480.000
12.250 (12.30)	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	257.330	247.800	263.440
		<u>Détail:</u>			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement .. 1.000			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 20.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 3.000			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau 1.500			
		4) Consommables bureautiques..... 7.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 4.000			
		6) Documentation et bibliothèque 7.000			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 110.000			
		2) Frais téléphoniques..... 100			
		4) Téléx et Téléfax 100			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 56.640			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 100			
		4) Frais de gardiennage 41.000			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire			
		8.000			

17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		1219 Frais d'inscription à des formations..... 4.000			
		Total..... 263.440			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers.	5.705	344	8.188
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers..... 8.188			
12.550 (12.12)	06.10	Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	11.353	—	—
		Total de la section 17.3.....	3.957.996	3.896.949	4.495.445
		Section 17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale			
11.005 (11.11)	06.10	Rémunération du personnel.....	428.556	426.697	456.454
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 416.215			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.378			
		3) Charges sociales patronales..... 23.424			
		4) Allocations de repas..... 10.437			
		Total..... 456.454			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Vacances des assesseurs-employeurs et salariés..... 76			
		9) Divers: procédure de conciliation (vacation du secrétaire)..... 24			
		Total..... 100			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	11.753	9.131	9.131
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des assesseur-assurés et des assesseurs-employeurs..... 4.565			
		b) Indemnités pour pertes de salaire et taxes de témoin..... 4.566			
		Total..... 9.131			
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales et autres frais d'instruction; frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	37.459	40.000	37.459

17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'expertises médicales.....	36.803		
		2) Autres frais d'instruction.....	468		
		3) Frais de déplacement y relatifs.....	188		
		Total.....	37.459		
12.250 (12.30)	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	28.263	24.140	31.110
		<u>Détail:</u>			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement ..	1.703		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.200		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	86		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....	89		
		4) Consommables bureautiques.....	521		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	800		
		6) Documentation et bibliothèque.....	173		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	17.400		
		2) Frais téléphoniques.....	1.680		
		9) Divers.....	5.221		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	425		
		9) Divers.....	812		
		Total.....	31.110		
		Total de la section 17.4.....	506.031	500.068	534.254
		Section 17.5 — Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé			
34.010 (34.30)	06.30	Prise en charge par l'Etat (art 32 CSS) des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.S.S.. (Crédit non limitatif).....	480.417	468.012	545.018
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurance maladie.....	436.000		
		2) Assurance dépendance.....	109.018		
		Total.....	545.018		
34.011 (34.30)	13.90	Prises en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 2, alinéas 1 et 2 du C.S.S. - mesure COVID-19. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
42.003 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.260.778.857	1.289.276.000	1.392.996.269

17.5 — Caisse nationale de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
42.004 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.639.908	69.845.000	75.401.087
42.005 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire	20.000.000	20.000.000	20.000.000
42.006 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance-maladie: dotation pour dépenses liées aux mesures COVID-19. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.000.000	62.000.000	62.000.000
42.007 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	297.012.000	319.017.500	344.754.288
42.008 (42.00)	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.519	75.000	12.000
42.009 (42.00)	06.12	Contribution allouée aux prestataires d'aides et de soins à titre de compensation exceptionnelle et temporaire de découverts de fonctionnement inévitables pour les exercices 2015 à 2018. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.740.056	—	—
42.010 (42.00)	06.12	Versement à l'assurance dépendance du produit de la contribution spéciale résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique	1.917.165	2.000.000	2.000.000
Total de la section 17.5.....			1.856.613.922	1.762.681.612	1.897.708.662
Section 17.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance					
11.005 (11.11)	06.10	Rémunération du personnel.....	6.769.595	6.819.213	7.084.797
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			6.165.895		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			205.995		
3) Charges sociales patronales.....			560.262		
4) Allocations de repas			152.645		
Total.....			7.084.797		
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	401.215	401.215	401.215

17.6 — Admin. d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers	401.215		
12.120 (12.15)	06.10	Indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.380	158.580	160.454
12.121 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	84.043	95.264	95.922
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'experts informatiques	95.922		
12.150 (12.15)	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	422.006	407.544	420.000
12.250 (12.30)	06.10	Frais généraux de fonctionnement	123.667	139.068	139.068
		<u>Détail:</u>			
		1113 Indemnités pour services extraordinaires			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)			
		A – Commission consultative	700		
		1200 Indemnités pour services de tiers.			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)			
		A – Commission consultative	1.000		
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement ..	26.500		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances	900		
		2) Carburants et lubrifiants	3.000		
		3) Réparation et entretien	6.150		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau	6.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier	1.620		
		4) Consommables bureautiques	1.800		
		5) Frais d'impression et de reliure	8.500		
		6) Documentation et bibliothèque	2.500		
		9) Divers	630		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	22.000		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		4) Réparations et entretien	100		
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants	15.226		
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire	25.900		
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais de participation	14.000		
		1230 Cotisations	2.542		
		Total	139.068		
12.251 (12.15)	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165.947	165.842	165.947
		<u>Détail:</u>			
		1130 Frais de personnel	66.578		

17.6 — Admin. d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>1208 Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		1) <i>Frais de nettoyage</i>	17.229		
		2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i>	18.135		
		3) <i>Chauffage</i>	7.027		
		4) <i>Réparations et entretien</i>	43.611		
		6) <i>Frais de gardiennage</i>	13.367		
		<i>Total</i>	165.947		
		Total de la section 17.6.....	8.019.853	8.186.726	8.467.403
		Section 17.8 — Mutualité des employeurs			
42.000 (42.00)	06.10	Contribution de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	79.013.000	96.100.000	97.900.000
		Total de la section 17.8.....	79.013.000	96.100.000	97.900.000
		Section 18.0 — Assurance pension contributive			
42.000 (42.00)	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.955.335.499	1.976.204.500	2.140.245.000
		Total de la section 18.0.....	1.955.335.499	1.976.204.500	2.140.245.000
		Section 18.1 — Assurance accidents			
42.001 (42.00)	Divers codes	Association d'assurance contre les accidents: prise en charge des prestations délivrées au titre des accidents survenus dans le cadre des activités assurées sur base de l'article 91 du Code de la Sécurité sociale ainsi que dans le cadre des travaux en régie (loi du 17.12.1925) assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.467.000	6.646.000	6.421.000
		<u>Détail:</u>			
		1) (Alinéa 1+2 de l' art 91 du C.S.S) Dépenses provenant d'accidents survenus aux écoliers, élèves et étudiants admis à l'enseignement précoce, préscolaire, scolaire et universitaire, y compris les activités périprescolaires, iscolaires et périuniversitaires, (art 91, alinéa 1 C.S.S.) Dépenses provenant d'accidents survenus aux chargés de cours, moniteurs et surveillants d'activités périprescolaires, péricolaires et périuniversitaires, etc.. (article 91, alinéa 2 C.S.S.)	5.271.000		

18.1 — Assurance accidents

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		3) <i>Délégués des différentes branches professionnelles participant aux séances des chambres professionnelles, des organes des institutions de sécurité sociale, du Conseil arbitral de la sécurité sociale, du Conseil supérieur de la sécurité sociale, du Tribunal du travail, du Conseil économique et social, du Comité de coordination tripartite, de l'Office national de conciliation ou participant à des réunions de toute autre instance du dialogue social créée par une disposition légale ou réglementaire, à condition qu'ils ne soient pas assurés à un autre titre (alinéa 3)</i> 1.000			
		4) <i>Personnes participant aux actions de secours et de sauvetage apportées à la personne ou aux biens d'un tiers en péril, aux exercices théoriques et pratiques se rapportant directement à ces actions, pour autant que ces activités se situent dans le cadre d'une association ou d'un corps poursuivant habituellement et bénévolement de tels objectifs ; action de secours et de sauvetage apportée spontanément par un particulier à la personne ou aux biens d'un tiers exposé à un péril imminent sur le territoire du Grand-Duché (alinéa 4).....</i> 132.000			
		5) <i>(alinéa 5+7+12 de l'art 91 du C.S.S) Mise au travail (art.91 al 5 C.S.S) demandeurs d'emploi (art. 91, al 7 C.S.S) bénéficiaires d'indemnité de chômage (art. 91 al 12 C.S.S).....</i> 688.000			
		6) <i>Personnes faisant l'objet d'une mesure ordonnée en application de l'article 22 du Code pénal, de l'article 1, alinéa 3 sous b) de la loi modifiée du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse, de l'article 633-7 sous 6) du Code d'instruction criminelle ou dans le cadre de l'exercice du pouvoir de grâce ; détenus ou retenus occupés respectivement pour le compte de l'administration pénitentiaire ou le Centre de rétention (alinéa 6).....</i> 6.000			
		8) <i>Membres de la Chambre des députés, représentants luxembourgeois au Parlement européen, membres du Conseil d'Etat, bourgmestres, échevins et membres du Conseil communal, membres des organes des établissements publics communaux et des syndicats des communes, membres des commissions consultatives instituées auprès des communes (accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions) ainsi que les personnes appelées en vertu d'une disposition légale par l'Etat et les communes à participer à l'exercice d'un service public (alinéa 8).....</i> 61.000			
		9) <i>Personnes qui exercent à titre bénévole une activité dans le domaine social, socioéducatif, médico-social ou thérapeutique au profit d'un organisme agréé par l'Etat conformément aux dispositions de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (alinéa 9).....</i> 73.000			
		10) <i>Accidents survenus dans le cadre des examens par le contrôle médical de la sécurité sociale ou la cellule d'évaluation et d'orientation en vertu des articles 418 et 385, à l'assuré ou à la personne dépendante ainsi qu'à la tierce personne qui l'accompagne en raison de son état de santé (alinéa 10).....</i> 1.000			
		11) <i>Personnes assurées en application de l'article 2, alinéa 3 du C.S.S. (alinéa 11).....</i> 4.000			
		13) <i>Personnes handicapées inscrites dans un service de formation agréé en vertu de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique. (alinéa 13).....</i> 106.000			

18.1 — Assurance accidents

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		14) <i>Prise en charge des dépenses provenant d'accidents survenus aux membres de la Fédération des Associations des Parents d'Élèves et de ses associations-membres participant une réunion ou une activité organisée.....</i>	1.000		
		18) <i>Prise en charge des jeunes participants aux activités de préparation à la vie active organisées par le Service national de la jeunesse telles que définies à l'article 7 alinéa 2, point k) de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse.....</i>	1.000		
		17) <i>Prise en charge des bénéficiaires d'une reprise progressive du travail au sens de l'article 14bis</i>	1.000		
		15) <i>Prise en charge des dépenses provenant d'accidents survenus des candidats effectuant le stage préparant à l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental....</i>	1.000		
		16) <i>Accidents survenus lors de travaux assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S.</i>	74.000		
		<i>Total.....</i>	<i>6.421.000</i>		
		Total de la section 18.1.....	5.467.000	6.646.000	6.421.000
		Section 18.2 — Dommages de guerre corporels			
34.000 (34.20)	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.006.974	1.100.000	900.000
		Total de la section 18.2.....	1.006.974	1.100.000	900.000
		Total du département 17 et 18.....	3.931.085.264	3.876.722.957	4.179.805.576

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	28.651.119	29.047.645	31.387.062
12	Achat de biens non durables et de services	4.885.909	4.868.200	5.175.352
33	Transferts de revenus aux administrations privées	104.055	65.000	60.000
34	Transferts de revenus aux ménages	1.487.391	1.568.112	1.445.018
35	Transferts de revenus à l'étranger	7.786	10.000	8.500
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.895.949.004	3.841.164.000	4.141.729.644
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	—	—	—
Total		3.931.085.264	3.876.722.957	4.179.805.576

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
19 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL					
Section 19.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales					
11.005 (11.11)	10.20	Rémunération du personnel.....	4.990.519	5.230.028	5.486.652
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	4.962.216		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	62.418		
		3) Charges sociales patronales.....	349.687		
		4) Allocations de repas.....	112.331		
		<i>Total</i>	5.486.652		
11.100 (11.40)	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement	3.453	3.400	3.116
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	653	2.700	2.700
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	—	32.500	32.500
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
12.011 (12.13)	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	3.374	5.495	4.350
12.012 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.177	191.485	200.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	429	1.776	1.776
<i>Détail:</i>					
		1) Assurances.....	300		
		2) Carburants et lubrifiants.....	855		
		3) Réparation et entretien	621		
		<i>Total</i>	1.776		
12.021 (12.14)	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	10.975	16.200	12.741
<i>Détail:</i>					
		1) Assurances.....	1.189		
		2) Carburants et lubrifiants.....	6.463		
		3) Réparation et entretien	5.089		
		<i>Total</i>	12.741		

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	8.567	19.540	20.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			19.415
		9) Divers.....			1.085
		<i>Total</i>			20.500
12.081 (12.11)	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	1.129	1.264	1.400
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130.810	210.000	440.000
12.121 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	47.001	89.000	73.200
12.122 (12.30)	13.90	Mise en oeuvre du projet de loi relative à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire.....	—	—	100
12.124 (12.30)	10.10	Frais en relation avec la mise en oeuvre de l'assistance technique du Programme de Développement Rural 2014-2020 / Plan stratégique national 2021-27; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.499	110.000	210.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	264.625	588.600	421.995
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation, de promotion et de représentation du département de l'agriculture; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	872.296	1.000.000	1.150.000
12.141 (12.16)	10.10	Politique alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice)	165.520	250.000	277.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Information et sensibilisation.....			112.500
		2) Soutien de projets innovants.....			75.000
		3) Label durable pour la restauration collective.....			90.000
		<i>Total</i>			277.500
12.190 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	6.544	2.096	2.150
12.191 (12.30)	10.10	Formation du personnel; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	14.961	23.000	23.000
12.230 (12.00)	10.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.031	45.000	45.000

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.260 (12.30)	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	31.422	35.000	35.200
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau	22.900		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	12.300		
		<i>Total</i>	35.200		
12.261 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	12.819	12.848	12.928
		<i>Détail:</i>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection....	713		
		1204 Frais de bureau	4.580		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	4.275		
		1206 Frais d'impression et de reliure	560		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques	2.036		
		1208 Abonnements et livres	560		
		9 Divers.....	204		
		<i>Total</i>	12.928		
12.301 (12.30)	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.340 (31.11)	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	640.522	700.000	755.000
12.341 (12.30)	13.90	Plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « PAN-Bio 2025 ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	525.000	560.000
31.050 (31.32)	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide.....	35.000	35.000	35.000
31.053 (31.32)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10.000	10.000
31.055 (31.32)	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
31.056 (31.32)	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.056.172	500.000	550.000

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
31.060 (34.32)	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers et de fruits et légumes aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	203.224	858.000	954.000
32.011 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	50.000	50.000
33.010 (33.00)	01.10 01.54	Subventions et participations de l'Etat aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.541.328	2.053.800	2.580.000
33.011 (33.00)	13.90	Co-financement des nouvelles missions de modernisation de la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	250.000	250.000
33.016 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant les activités du réseau rural, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2014-2022. (Crédit sans distinction d'exercice)	92.535	210.000	265.000
33.018 (33.00)	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG et d'autres programmes communautaires dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Crédit sans distinction d'exercice)	34.288	65.000	65.000
34.060 (34.40)	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'Internat St-Joseph à Ettelbruck.....	27.169	60.000	62.650
34.103 (34.50)	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice)	127.115	30.000	30.000
34.104 (34.50)	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice)	261.789	420.000	495.000
35.001 (35.10)	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
35.060 (35.00)	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	196.137	190.000	201.262

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Organismes animaliers.....	81.707		
		2) Organismes végétaux.....	54.767		
		3) Organismes de technique agraire.....	48.489		
		4) Organismes divers.....	11.874		
		5) Organismes de développement rural.....	4.425		
		<i>Total</i>	201.262		
41.000 (33.00)	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture: dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
41.010 (31.22)	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	8.994	10.150	9.375
41.011 (41.40)	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	5.590.401	5.300.000	5.500.000
41.012 (12.30)	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	250.000
43.001 (43.22)	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole.....	100.000	100.000	100.000
43.002 (43.22)	10.10	Contribution financière de l'Etat au budget de l'exposition horticole organisée en 2023 par l'a.s.b.l. "LUGA 2023 a.s.b.l.". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	27.500	672.480	1.376.980
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.640 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....	—	129	—
		Total de la section 19.0.....	18.580.978	19.909.891	22.556.575
		Section 19.1 — Viticulture			
11.005 (11.11)	10.10	Rémunération du personnel.....	2.913.039	2.816.725	3.021.255
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.655.360		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	71.736		
		3) Charges sociales patronales.....	231.536		
		4) Allocations de repas.....	62.623		
		<i>Total</i>	3.021.255		

19.1 — Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	2.108	2.050	2.300
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	3.425	3.450	3.450
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	1.123	3.500	3.500
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	8.936	8.760	14.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	700		
		2) Carburants et lubrifiants.....	2.900		
		3) Réparation et entretien	10.300		
		9) Divers.....	100		
		<i>Total</i>	14.000		
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien.....	105.249	119.800	124.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	57.500		
		2) Eau, électricité, taxes.....	38.000		
		3) Chauffage (gaz).....	20.000		
		9) Divers.....	8.500		
		<i>Total</i>	124.000		
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	7.020	6.000	7.500
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	52.638	—	—
12.190 (12.30)	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses.....	18.039	15.500	25.500
12.260 (12.30)	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	270.684	290.000	284.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau	19.400		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	9.000		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	3.400		
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire.....	173.600		
		1230 Exploitation de l'institut viti-vinicole	78.600		
		<i>Total</i>	284.000		
33.011 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	582.942	640.000	640.000

19.1 — Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
34.101 (34.50)	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69.242	53.375	87.500
41.010 (12.30)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	100	—
Total de la section 19.1.....			4.034.445	3.959.260	4.213.005
Section 19.2 — Administration des services techniques de l'agriculture					
11.005 (11.11)	10.10	Rémunération du personnel..... <i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 13.656.634 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 190.067 3) Charges sociales patronales..... 1.005.538 4) Allocations de repas 345.186 Total..... 15.197.425	14.732.967	14.311.364	15.197.425
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	13.000	12.582	—
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	11.207	12.500	12.500
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	17.807	22.000	20.000
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour.....	13.229	18.462	13.229
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	107.867	95.834	115.000
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	141.613	260.000	260.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	326.924	200.966	438.000
12.150 (12.30)	13.90	Mesures phytosanitaires d'urgence pour l'éradication des organismes de quarantaine de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	5.000
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel.....	18.812	35.000	18.812
12.260 (12.30)	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.291.324	1.180.000	1.250.000

19.2 — Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection....	23.000		
		1204 Frais de bureau	70.000		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications	62.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques	13.000		
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information..	102.000		
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire	630.000		
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	142.000		
		1230 Frais de contrôle de la production biologique.....	208.000		
		<i>Total</i>	1.250.000		
12.270 (12.30)	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	134.891	394.000	525.000
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien	219.000		
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	306.000		
		<i>Total</i>	525.000		
12.330 (12.30)	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plantes fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif).....	46.127	64.000	50.000
41.010 (12.30)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice)	463.083	242.000	137.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	807	—
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	—	2.696
		Total de la section 19.2.....	17.318.851	16.854.515	18.044.662
		Section 19.3 — Service d'économie rurale			
11.005 (11.11)	10.10	Rémunération du personnel.....	7.720.700	7.550.888	8.055.414
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	7.267.709		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	49.537		
		3) Charges sociales patronales.....	532.033		

19.3 — Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		4) Allocations de repas 206.135			
		Total 8.055.414			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	379	387	390
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	8.680	20.000	20.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	296	5.000	5.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 150			
		3) Réparation et entretien 2.250			
		9) Divers..... 2.600			
		Total 5.000			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études	—	21.000	83.200
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	50	2.500	3.000
12.260 (12.30)	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	54.177	58.100	55.000
		<u>Détail:</u>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection... 500			
		1204 Frais de bureau 50.000			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications..... 500			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.. 3.000			
		1230 Service de comptabilité agricole 1.000			
		Total 55.000			
12.270 (12.30)	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	645.380	658.000	687.000
		<u>Détail:</u>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien 96.000			
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques..... 591.000			
		Total 687.000			
12.300 (12.30)	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif).....	115.195	100.000	100.000
12.301 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	3.355	3.500	3.500
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51.803	64.000	124.000

19.3 — Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	47	—
		Total de la section 19.3.....	8.600.015	8.483.422	9.136.504
		Section 19.4 — Administration des services vétérinaires			
11.005 (11.11)	10.00	Rémunération du personnel.....	5.999.371	5.705.022	6.017.122
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	5.507.413		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	33.644		
		3) Charges sociales patronales.....	351.470		
		4) Allocations de repas	124.595		
		Total	6.017.122		
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	12.200	17.000	17.000
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	3.180	10.200	9.100
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	35.064	39.000	39.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances	1.800		
		2) Carburants et lubrifiants.....	17.850		
		3) Réparation et entretien	19.350		
		Total	39.000		
12.050 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	144.165	154.000	154.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux.....	148.000		
		9) Divers.....	6.000		
		Total	154.000		
12.051 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.453	8.000	8.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux.....	1.000		
		4) Téléfax	1.000		

19.4 — Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		9) <i>Envois Express</i> 6.000			
		<i>Total</i> 8.000			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études; frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	360.435	468.000	505.000
12.122 (12.30)	05.20	Frais d'experts et d'études: frais d'accréditation. (Crédit non limitatif).....	32.505	70.500	86.500
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	806	10.000	10.000
12.150 (12.30)	10.10	Honoraires des prestations des vétérinaires praticiens et experts en matière animale dans l'intérêt de la police sanitaire, de la sécurité alimentaire et de la sécurité publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.555.576	1.546.250	1.600.000
12.160 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.451.303	1.500.000	1.650.000
12.190 (12.30)	10.10	Cours de formation continue, conférences	1.776	25.000	25.000
12.251 (12.30)	10.10	Frais en relation avec le plan national antibiotiques (quote-part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.635	60.000	70.100
12.260 (12.30)	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	47.406	55.500	53.700
		<u>Détail:</u>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection.... 2.500			
		1204 Frais de bureau 51.000			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications..... 200			
		<i>Total</i> 53.700			
12.261 (12.30)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire de l'Etat: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.815	11.000	14.000
		<u>Détail:</u>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection.... 2.500			
		1204 Frais de bureau 9.500			
		1230 Elimination de déchets toxiques..... 1.000			
		1231 Autres matières et fournitures..... 1.000			
		<i>Total</i> 14.000			

19.4 — Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.270 (12.30)	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	48.006	70.700	65.000
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien	57.500		
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	7.500		
		<i>Total</i>	65.000		
12.271 (12.30)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire de l'Etat: Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.756	259.500	250.000
24.010 (24.10)	10.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.121	90.000	155.363
41.010 (12.30)	10.10	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice)	97.220	100	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.650 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail.....	9.041	11.220	2.107
12.771 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	—	443.476
		Total de la section 19.4.....	9.905.834	10.110.992	11.174.468
		Section 19.5 — Agence vétérinaire et alimentaire (en prévision de l'entrée en vigueur du projet de loi no. 7716)			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel.....	—	—	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)	100		

19.5 — ALVA

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			100
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			100
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'analyses à effectuer dans les laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
12.121 (12.30)	13.90	Frais d'échantillonnage officiel. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
12.122 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études: frais d'accréditation. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
12.123 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études: experts externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....			100
12.150 (12.30)	13.90	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
12.160 (12.30)	13.90	Achat de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de service directs en relation avec la police sanitaire du bétail vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
12.190 (12.30)	13.90	Formation du personnel. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
12.191 (12.30)	13.90	Colloques: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
12.250 (12.30)	13.90	Frais en relation avec le plan national antibiotiques (quote-part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100

19.5 — ALVA

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
12.270 (12.30)	13.90	Exploitation et location d'immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
24.010 (12.30)	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
Total de la section 19.5.....			—	—	1.800
Total du département 19.....			58.440.123	59.318.080	65.127.014

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	36.399.596	35.664.646	37.816.074
12	Achat de biens non durables et de services	9.406.464	11.749.129	13.382.410
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	119.924	154.000	279.463
31	Subventions d'exploitation	3.294.396	1.403.100	1.549.100
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	50.000	50.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.251.093	3.218.800	3.800.000
34	Transferts de revenus aux ménages	485.315	563.375	675.150
35	Transferts de revenus à l'étranger	196.137	190.100	201.362
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	6.159.698	5.552.450	5.896.475
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	127.500	772.480	1.476.980
Total		58.440.123	59.318.080	65.127.014

20.0 — Mobilité/Transports

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
20 et 21 — MINISTÈRE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS					
Section 20.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales					
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération de personnel.....	14.247.253	14.222.782	13.756.838
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 12.077.528					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 485.006					
3) Charges sociales patronales..... 870.619					
4) Allocations de repas 323.685					
<i>Total</i> 13.756.838					
11.100 (11.40)	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	17.626	21.220	22.450
11.101 (11.40)	01.34	Service de protection du gouvernement: Masse d'habillement.....	15.680	19.220	19.840
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	950	1.725	—
11.131 (11.12)	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités pour services extraordinaires.....	—	15.300	15.300
11.150 (11.40)	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	228.405	270.000	300.000
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	400	675	—
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	746	1.023	750
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	93.623	370.000	240.000
<i>Détail:</i>					
1) Mobilité/Transports : Dépenses générales..... 120.000					
2) Service de protection du gouvernement..... 120.000					
<i>Total</i> 240.000					
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	8.879	9.500	9.500

20.0 — Mobilité/Transports

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			600
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.000
		3) Réparations et entretien.....			5.900
		9) Divers.....			1.000
		<i>Total</i>			9.500
12.021 (12.14)	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	185.982	229.647	250.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			10.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			70.000
		3) Réparations et entretien.....			170.000
		<i>Total</i>			250.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	416.526	341.462	450.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	141.399	155.000	350.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40.809	27.061	49.000
12.191 (12.30)	01.34	Service de protection du gouvernement: Cours de formation des officiers de sécurité.....	7.938	37.800	58.000
12.260 (12.30)	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	126.532	115.500	325.300
		<i>Détail:</i>			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection.....			500
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....			800
		4) Consommables bureautiques.....			500
		6) Documentation et bibliothèque.....			9.200
		9) Divers.....			500
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		9) Divers.....			500
		12060 Location et entretien des installations de télécommunications.....			500
		12070 Location et entretien des équipements informatiques.....			3.800
		12130 Frais de publication.....			9.000
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....			300.000
		<i>Total</i>			325.300
12.261 (12.12)	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	1.505	3.200	11.350

20.0 — Mobilité/Transports

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.200		
		12160 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire.....	6.950		
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	1.200		
		Total.....	11.350		
12.270 (12.11)	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	24.068	30.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	27.000		
		9) Divers	3.000		
		Total.....	30.000		
12.271 (12.30)	01.34	Service de protection du gouvernement: Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.149	3.846	7.500
		<i>Détail:</i>			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		9) Divers	7.500		
12.300 (12.30)	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	600	500
12.301 (12.30)	01.34	Service de protection du gouvernement: Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
12.302 (12.30)	01.34	Service de protection du gouvernement: Armement et équipements; frais d'acquisition, d'entretien et de maintenance du matériel; exercices de tir. (Crédit sans distinction d'exercice)	18.499	61.750	81.725
12.303 (12.30)	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.010 (33.00)	09.30	Promotion du transport de fret conventionnel par chemin de fer ou par barge. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
33.011 (33.00)	09.30	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et fluvial.....	10.000.000	12.500.000	12.925.081
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.206	33.500	33.800

20.0 — Mobilité/Transports

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
41.000 (41.50)	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce.....	5.468	4.885	5.500
41.001 (41.50)	13.90	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	—	150.000	105.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	—	—	6.702
		Total de la section 20.0.....	25.641.643	28.625.896	29.054.436
		Section 20.1 — Circulation et sécurité routières, technique automobile			
11.130 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	13.528	15.100	17.350
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			17.350
12.000 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers	2.613	3.000	3.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			3.900
12.260 (12.30)	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	210.325	289.500	290.125
		<i>Détail:</i>			
		12140 Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de sensibilisation et d'information			290.000
		12160 Acquisition et entretien de matériel médical.....			125
		Total			290.125
12.310 (12.30)	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.964.476	11.432.425	12.231.942
12.320 (12.30)	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires.....	41.236	37.200	48.750
32.000 (32.00)	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs	313.765	350.000	360.000

20.1 — Circulation et sécurité routières, technique automobile

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
32.001 (32.00)	12.10	Participation aux frais d'éducation et de prévention routières dans les établissements scolaires du Centre de Formation pour Conducteurs	5.882	110.000	115.000
33.010 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	101.221	130.000	128.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Sécurité routière			100.000
		2) Fit for your bike			20.000
		3) Association des victimes de la route			5.000
		9) Divers			3.000
		<i>Total</i>			128.000
41.000 (31.22)	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	92.738	—	—
41.001 (31.22)	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif).....	1.871.192	2.400.000	2.500.000
41.010 (31.00)	12.10	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public SNCA. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.810 (12.30)	13.90	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA.....	—	1.317.817	—
32.500 (32.00)	13.90	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs	28.514	—	—
41.501 (31.22)	13.90	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars	63.114	—	—
		Total de la section 20.1.....	13.708.604	16.085.142	15.695.167
		Section 20.2 — Planification de la mobilité, Transports publics ferroviaires			
12.120 (12.30)	09.30	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.453.465	850.000	1.000.000
12.121 (12.30)	09.30	Cellule mobilité douce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	148.115	100.000	100.000

20.2 — Transports ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.122 (12.30)	09.30	Observatoire digital de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	257.651	550.000	1.000.000
12.260 (12.30)	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	8.481	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques..... 6.000			
12.320 (12.30)	12.14	Frais de gestion du modèle géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	501.640	592.000	565.000
31.020 (31.22)	09.30	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	272.188.654	294.764.028	322.080.855
31.021 (41.40)	09.30	Services publics de tramways assurés par Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.658.000	12.643.000	7.132.000
31.023 (31.22)	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.056.600	—	—
32.001 (32.00)	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. relatives aux pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180.022.925	182.976.083	184.179.881
33.014 (33.00)	09.30	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce	36.000	36.000	36.000
41.011 (41.40)	12.13	Participation aux frais de fonctionnement de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.014.000	1.869.000	2.533.000
93.000 (93.00)	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159.382.706	168.798.684	180.808.645
93.001 (93.00)	13.90	Dotation au profit du fonds du rail en provenance de la redevance d'utilisation du réseau ferré national. (Crédit non limitatif).....	—	21.000.000	21.000.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité	24.390	—	10.468
		Total de la section 20.2.....	629.752.627	684.184.795	720.451.849

20.3 — Administration des enquêtes techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 20.3 — Administration des enquêtes techniques					
11.005 (11.11)	12.00	Rémunération du personnel.....	608.373	548.552	504.515
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	461.666		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.531		
		3) Charges sociales patronales.....	26.533		
		4) Allocations de repas.....	9.785		
		<i>Total</i>	504.515		
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	2.479	2.222	2.500
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile	2.500		
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour.....	—	100	100
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	842	8.000	10.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.577	3.083	3.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	600		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.500		
		3) Réparations et entretien	1.500		
		<i>Total</i>	3.600		
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien.....	5.710	5.962	4.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	4.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	100		
		<i>Total</i>	4.600		
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.031	3.887	10.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	—	1.000	1.000
12.191 (12.30)	12.00	Cours de formation et de recyclage	—	10.800	10.800
12.260 (12.30)	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	2.893	1.502	2.500

20.3 — Administration des enquêtes techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection . 500			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 100			
		4) Consommables bureautiques..... 100			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 100			
		6) Documentation et bibliothèque..... 300			
		9) Divers 100			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques..... 500			
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur..... 800			
		<i>Total</i> 2.500			
35.060 (35.00)	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	1.282	1.350	1.350
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	1.662	—	—
		Total de la section 20.3.....	642.849	586.458	550.965
		Section 20.4 — Navigation et transports fluviaux			
11.005 (11.11)	12.34	Rémunération du personnel.....	2.573.140	2.438.396	2.406.482
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 2.183.585			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 30.424			
		3) Charges sociales patronales..... 126.588			
		4) Allocations de repas 65.885			
		<i>Total</i> 2.406.482			
11.100 (11.40)	12.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.334	1.300	1.500
11.130 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	394	3.000	200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence 100			
		3) Permanence à domicile 100			
		<i>Total</i> 200			
11.150 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires.....	348	1.000	1.000
12.010 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	3.104	3.450	3.100

20.4 — Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.020 (12.14)	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.528	12.200	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	900		
		2) Carburants et lubrifiants.....	4.000		
		3) Réparations et entretien	4.700		
		9) Divers.....	400		
		<i>Total</i>	<u>10.000</u>		
12.080 (12.11)	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien.....	47.055	49.400	49.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	17.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	24.000		
		3) Chauffage.....	6.000		
		4) Réparations et entretien	1.500		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total</i>	<u>49.000</u>		
12.120 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96.319	147.200	66.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études et matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	66.000
12.190 (12.30)	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation	3.395	9.800	5.500
12.200 (12.30)	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.400	3.400	3.500
12.260 (12.30)	12.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	47.300	44.200	53.000
		<i>Détail:</i>			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection .	4.000		
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.200		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.500		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau	500		
		4) Consommables bureautiques.....	2.500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	800		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.500		
		9) Aquisition d'imprimés personnalisés et de cartes plastifiées.....	3.500		
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	2.000		
		2) Frais téléphoniques.....	23.600		
		4) Télex et Téléfax	500		
		5) Radiophonie.....	2.900		
		12060 Location et entretien des installations de télécommunications			
		3) Réparations et pièces de rechange.....	1.000		

20.4 — Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>12070 Location et entretien des équipements informatiques</i> 3) Réparations et pièces de rechange..... 1.000 <i>12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....</i> 4.500 Total..... 53.000			
12.300 (12.30)	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	69.719	77.250	78.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Exploitation de la voie d'eau 50.000			
		2) Fonctionnement de l'annonce des crues..... 28.000			
		Total..... 78.000			
14.010 (14.10)	09.30	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	344.781	442.500	380.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien courant..... 225.000			
		2) Renouvellement et modernisation des installations.... 65.000			
		3) Entretien des équipements spéciaux 50.000			
		4) Taxes diverses 12.000			
		5) Hydrométrie..... 28.000			
		Total..... 380.000			
14.011 (14.10)	09.30	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	21.010	68.500	56.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Participation aux frais avancés par les autorités allemandes dans l'intérêt de travaux de renouvellement et d'amélioration exécutés dans la partie commune de la Moselle..... 20.000			
		2) Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques d'Apach/Schengen..... 1.000			
		3) Participation aux frais d'implémentation et d'exploitation du projet international 'Corridor RIS Implementation' dans le cadre des activités RIS COMEX..... 35.000			
		Total..... 56.000			
35.010 (35.20)	13.90	Participation aux frais de formation et d'examen par des instituts de formations conventionnées en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure.....	—	—	10.000
35.030 (35.40)	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	181.350	205.500	234.700

20.4 — Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Commission de la Moselle.....			134.000
		2) Instance internationale de péréquation et Conférence des parties contractantes en matière de collecte, de dépôt et de réception des déchets survenant en navigation intérieure.....			88.000
		3) Fédération européenne pour la promotion de la navigation intérieure (INE).....			11.000
		4) Verein für europäische Binnenschifffahrt und Wasserstrassen (VWB).....			1.700
		<i>Total</i>			234.700
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	—	109
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	—	293
		Total de la section 20.4.....	3.402.177	3.507.096	3.424.384
		Section 20.5 — Direction de l'aviation civile			
11.005 (11.11)	12.40	Rémunération du personnel.....	3.791.307	3.939.292	4.772.805
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			4.311.910
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			6.531
		3) Charges sociales patronales.....			351.427
		4) Allocations de repas.....			102.937
		<i>Total</i>			4.772.805
11.130 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	1.377	900	1.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			1.600
12.000 (12.15)	12.40	Indemnités pour services de tiers.....	594	540	800
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			800
12.010 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour.....	60	100	100
12.012 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.849	99.000	100.000
12.020 (12.14)	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.410	7.156	8.000

20.5 — Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			700
		2) Carburants et lubrifiants.....			4.000
		3) Réparations et entretien.....			3.300
		<i>Total</i>			8.000
12.120 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	86.629	322.000	32.000
12.122 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	27.363	4.500	—
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	168.000
12.190 (12.30)	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	36.751	28.812	29.000
12.260 (12.30)	12.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	83.926	86.700	89.400
		<i>Détail:</i>			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection ..			400
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....			8.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			1.500
		4) Consommables bureautiques.....			7.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			2.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			3.000
		9) Divers			1.000
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux			6.000
		12070 Location et entretien des équipements informatiques et électroniques			56.000
		12140 Frais de promotion de l'aéronautique luxembourgeoise			3.000
		12150 Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres.....			500
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....			1.000
		<i>Total</i>			89.400
12.270 (12.30)	12.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	490.992	510.000	536.000
		<i>Détail:</i>			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage			75.800
		12090 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques			
		1) Loyers.....			460.200
		<i>Total</i>			536.000

20.5 — Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
35.030 (35.40)	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	2.170.918	2.000.000	2.500.000
35.060 (35.00)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	234.042	225.048	235.260
		<u>Détail:</u>			
		1)			
		a) Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) - Contribution annuelle.....	193.003		
		b) Organisation de l'aviation civile internationale - Plan d'action de l'O.A.C.I. pour la sûreté de l'aviation.....	4.497		
		2) Organisation européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.).....	34.900		
		3) Contribution aux frais de la représentation permanente auprès de l'O.A.C.I. du groupe ABIS (Autriche/Benelux/Irlande/Suisse).....	2.860		
		Total	235.260		
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	—	2.000
		Total de la section 20.5	6.944.218	7.224.048	8.474.965
		Section 20.6 — Administration de la navigation aérienne			
11.005 (11.11)	12.44	Rémunération du personnel.....	20.637.125	18.914.965	19.987.868
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	17.179.379		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.112.807		
		3) Charges sociales patronales.....	1.233.182		
		4) Allocations de repas.....	462.500		
		Total	19.987.868		
41.050 (41.12)	12.44	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Administration de la Navigation Aérienne). (Crédit non limitatif).....	8.700.000	9.700.000	19.607.891
41.051 (41.12)	13.90	Dotation budgétaire d'avance de trésorerie pour le volet ANSP (Air Navigation Service Provider).....	—	—	8.773.180
		Total de la section 20.6	29.337.125	28.614.965	48.368.939

20.7 — Transports publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 20.7 — Transports publics routiers					
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération de personnel.....	—	5.863.000	7.134.902
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			6.189.928
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			12.279
		3) Charges sociales patronales.....			725.907
		4) Allocations de repas			206.788
		<i>Total</i>			7.134.902
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	2.000	2.000
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	30.000	30.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	3.500	3.850
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			2.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.000
		3) Réparation et entretien			500
		9) Divers.....			350
		<i>Total</i>			3.850
12.120 (12.30)	09.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	750.000	420.000
12.125 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	950.000	3.873.010
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	140.000	40.000
12.210 (12.30)	13.90	Dépenses d'alimentation.....	—	—	1.000
12.230 (12.00)	12.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	—
12.260 (12.30)	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	3.027.770	483.565
		<i>Détail:</i>			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection .			3.750

20.7 — Transports publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		12040 Frais de bureau 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 12.500 3) Location et entretien d'autres machines de bureau 500 5) Frais d'impression et de reliure..... 2.500 6) Documentation et bibliothèque..... 2.000 9) Divers 3.800 12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications 1) Frais postaux 20.000 2) Frais téléphoniques..... 20.000 12060 Location et entretien des installations de télécommunications..... 19.965 12070 Location et entretien des équipements informatiques 2) Contrats d'entretien..... 17.550 3) Réparations et pièces de rechange..... 30.000 9) Divers 10.000 12130 Frais de publication 10.000 12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information 1) Brochures et dépliants 100.000 2) Campagnes publicitaires..... 200.000 12160 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire 1.000 12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur..... 30.000 Total 483.565			
12.270 (12.30)	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice) —	—	752.000	797.220
		<u>Détail:</u> 12080 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage 58.220 2) Eau, gaz, électricité, taxes 49.500 4) Réparations et entretien..... 7.500 5) Assurances 6.000 9) Divers 2.500 12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques 1) Loyers..... 627.500 2) Charges locatives accessoires 46.000 Total 797.220			
12.300 (12.30)	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) 402.037	402.037	239.571	135.000
31.040 (31.31)	09.30	Services publics d'autobus réguliers assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) 227.403.387	227.403.387	221.068.000	214.600.000
31.041 (31.31)	12.13	Frais liés à l'organisation des transports en faveur des demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif)..... 295.023	295.023	237.125	300.000

20.7 — Transports publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
31.042 (31.31)	12.13	Transports scolaires assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	29.922.000
33.010 (33.00)	09.30	Subsides aux associations promouvant les transports publics	—	1.821	2.000
33.012 (33.00)	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE).....	176.049	185.000	200.000
34.091 (34.32)	04.50	Transports spécifiques complémentaires d'accessibilité pour personnes à besoins spécifiques assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.323.252	36.800.000	37.000.000
34.092 (34.32)	12.13	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.283.160	13.200.000	13.500.000
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	—	24.830	12.000
41.000 (12.00)	12.13	Cours de formation pour conducteurs professionnels d'autobus assurant des transports de personnes handicapées et à mobilité réduite.....	17.297	37.600	50.000
41.010 (41.40)	12.00	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	1.500.000	100	—
43.000 (43.22)	09.30	Services publics d'autobus assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice)	8.759.000	8.759.000	30.000.000
43.001 (43.22)	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	2.278	—	—
43.002 (43.22)	12.13	Subsides aux communes organisant un "Late Night Bus"	803.229	990.000	1.100.000
43.003 (43.22)	12.13	Subsides aux communes réalisant une installation sanitaire au terminus d'une ligne RGTR.....	—	38.200	100.000
43.020 (31.00)	09.30	Services publics d'autobus assurés par le Syndicat des T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	35.750.804	35.655.000	35.655.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.625 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique	—	—	808

20.7 — Transports publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
31.540 (31.31)	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat.....	105.466	284.930	312.377
34.592 (34.49)	13.90	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat.....	—	190.436	39.482
43.500 (43.22)	09.30	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par la Ville de Luxembourg.....	—	—	9.519.629
43.501 (43.22)	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme.....	21.675	—	—
Total de la section 20.7.....			319.842.657	329.230.883	385.233.843
Section 20.8 — Aéroports et transports aériens					
32.000 (32.00)	01.34	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif).....	1.077.042	1.242.050	1.525.230
32.001 (12.00)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	23.869.764	30.607.000	26.887.368
35.060 (35.40)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.128.330	1.170.000	1.146.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
32.501 (32.00)	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation.....	1.247.331	—	—
Total de la section 20.8.....			27.322.467	33.019.050	29.558.598
Section 20.9 — Administration des chemins de fer					
11.005 (11.11)	12.20	Rémunération du personnel.....	1.591.533	1.607.026	1.939.529
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			1.747.089		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			6.531		
3) Charges sociales patronales.....			135.419		

20.9 — Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		4) Allocations de repas 50.490			
		Total 1.939.529			
12.010 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour.....	13	500	100
12.012 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.398	60.000	40.000
12.020 (12.14)	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.040	6.076	5.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 500			
		2) Carburants et lubrifiants 1.000			
		3) Réparations et entretien 4.000			
		Total 5.500			
12.120 (12.30)	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.320	135.000	90.000
12.190 (12.30)	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	47.464	58.000	50.000
12.260 (12.30)	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	142.702	172.600	93.600
		<u>Détail:</u>			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection . 1.000			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.000			
		4) Consommables bureautiques..... 3.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 5.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 6.000			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 1.000			
		2) Frais téléphoniques..... 1.500			
		9) Divers 500			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques			
		1) Location 9.000			
		2) Contrats de maintenance et d'entretien..... 62.000			
		12130 Frais de publication Internet..... 100			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information 1.000			
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur..... 1.500			
		Total 93.600			
12.270 (12.30)	12.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	20.357	25.200	21.000
		<u>Détail:</u>			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 16.500			
		9) Divers 500			

20.9 — Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques</i> 2) Charges locatives accessoires 4.000 Total 21.000			
32.000 (32.00)	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif).....	2.074.714	2.060.000	2.020.000
35.060 (35.00)	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	28.808	42.000	42.000
Total de la section 20.9.....			4.010.349	4.166.402	4.301.729
Section 21.0 — Dépenses générales					
11.005 (11.11)	12.00	Rémunération du personnel..... <i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 3.593.728 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 29.757 3) Charges sociales patronales..... 280.354 4) Allocations de repas 97.458 Total 4.001.297	3.805.463	3.666.441	4.001.297
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	8.108	8.000	8.400
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)					
a) Commission des soumissions 8.400					
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers	6.804	7.000	7.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)					
a) Commission des soumissions 7.000					
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.416	28.979	40.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.356	4.000	4.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 500					

21.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.000		
		3) Réparation et entretien.....	2.500		
		Total.....	4.000		
12.110 (12.30)	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250.000	150.000	200.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.811.562	550.000	550.000
12.125 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20.943	20.935	25.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21.548	40.000	40.000
12.260 (12.30)	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	334.849	310.000	310.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	327		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.639		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	10.500		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien.....	15.000		
		1213 Frais de publication.....	140.000		
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		9) Divers.....	138.273		
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	4.261		
		Total.....	310.000		
12.270 (12.30)	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	305.092	312.552	330.000
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	103.000		
		6) Gardiennage.....	190.000		
		9) Divers.....	37.000		
		Total.....	330.000		
12.320 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	27.645	90.000	90.000
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100

21.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
43.001 (43.22)	13.90	Taxes et redevances communales diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.610 (12.30)	13.90	Frais de contentieux	9.569	—	—
		Total de la section 21.0.....	6.616.355	5.188.107	5.605.897
		Section 21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales			
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	1.631	2.200	2.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'analyse critique			2.200
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers	—	500	500
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'analyse critique			500
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.948	60.681	60.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.082	2.000	2.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			200
		2) Carburants et lubrifiants.....			800
		3) Réparations et entretien			1.000
		<u>Total</u>			2.000
12.110 (12.30)	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.000	4.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	142.074	100.000	100.000
12.190 (12.30)	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	28.571	31.953	28.571
12.260 (12.30)	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	195.207	226.000	226.000

21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	1.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	8.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien.....	147.000		
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		9) Divers.....	70.000		
		Total.....	226.000		
12.270 (12.30)	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.920	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	9.000		
		9) Divers.....	1.000		
		Total.....	10.000		
33.000 (33.00)	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	97.708	104.487	104.487
34.040 (34.40)	12.10	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	202.288	48.195	50.000
35.060 (35.00)	Divers codes	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	79.932	88.000	83.000
41.000 (31.22)	01.34	Subside au GIE CRTI-B.....	257.875	281.887	290.343
41.010 (41.40)	07.20	Participation aux frais de fonctionnement du Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.500.000	5.700.000	6.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	5.645.000		
		2) Frais de fonctionnement.....	350.000		
		3) Divers.....	5.000		
		Total.....	6.000.000		
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
41.500 (41.50)	13.90	Subside au GIE CRTI-B.....	—	31.500	—
		Total de la section 21.1.....	6.531.236	6.691.403	6.961.101

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales					
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel.....	92.783.026	89.205.118	93.372.093
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	79.375.184		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.921.345		
		3) Charges sociales patronales.....	7.653.816		
		4) Allocations de repas.....	1.421.748		
		<i>Total</i>	93.372.093		
11.080 (11.31)	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	712	3.500	3.500
11.100 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	98.493	112.000	110.000
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	12.472	50.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanences à domicile.....	18.000		
		9) Divers.....	7.000		
		<i>Total</i>	25.000		
11.150 (11.12)	Divers codes	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	433.407	600.000	500.000
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	49.199	126.500	109.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour.....	109.200		
12.020 (12.14)	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.263.025	2.658.000	2.927.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	226.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.397.500		
		3) Réparations et entretien.....	1.303.500		
		<i>Total</i>	2.927.000		
12.030 (12.16)	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	425.709	400.000	400.000
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.247	120.000	120.000

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.121 (12.30)	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.606	40.000	40.000
12.125 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	121.282	215.000	215.000
12.126 (12.30)	13.90	Études et exploitation d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.361.316	1.700.000	1.800.000
12.170 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	607.927	658.500	715.700
12.190 (12.30)	12.10	Formation du personnel des Ponts et Chaussées	101.536	200.000	200.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Formation informatique du personnel.....	19.000		
		2) Formation des chauffeurs professionnels de poids lourds	100.000		
		3) Formation suivant le Code du Travail.....	35.000		
		4) Formations à caractère juridique, technique ou scientifique non assurés par l'INAP.....	41.000		
		5) Formation des mécaniciens pour l'entretien et la réparation de véhicules électriques.....	5.000		
		<i>Total</i>	200.000		
12.250 (12.00)	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Crédit sans distinction d'exercice)	19.543	25.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1212 Frais d'experts et d'études.....	25.000		
12.260 (12.30)	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	580.676	580.000	590.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	113.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	39.000		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau	11.000		
		4) Consommables bureautiques.....	110.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	3.250		
		6) Documentation et bibliothèque.....	15.750		
		9) Divers	32.750		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	24.250		
		2) Frais téléphoniques.....	165.500		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			
		3) Réparations et pièces de rechange.....	5.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien.....	30.000		

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>4) Frais d'acquisition et de réparation des micro-ordinateurs.....</i>			
		<i>40.000</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>590.000</i>			
12.270 (12.30)	12.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.266.066	1.500.000	1.690.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>1208 Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		<i>1) Nettoyage</i>			
		<i>493.700</i>			
		<i>2) Eau, gaz, électricité, taxes</i>			
		<i>487.000</i>			
		<i>3) Chauffage</i>			
		<i>191.100</i>			
		<i>4) Réparations et entretien.....</i>			
		<i>495.200</i>			
		<i>5) Location</i>			
		<i>23.000</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>1.690.000</i>			
12.300 (12.30)	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140.973	150.000	150.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>2) Recensement de la circulation et études de trafic ponctuelles (contrat bureau d'études et comptages manuels).....</i>			
		<i>150.000</i>			
12.301 (12.30)	12.10	Frais de fonctionnement spécifiques du Laboratoire, du Service géologique de l'Etat et de la Division des géomètres et de la photogrammétrie. (Crédit sans distinction d'exercice)	262.221	300.000	323.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>1) Laboratoire</i>			
		<i>93.000</i>			
		<i>2) Service géologique de l'Etat.....</i>			
		<i>85.000</i>			
		<i>3) Division des géomètres et de la photogrammétrie</i>			
		<i>145.000</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>323.000</i>			
12.302 (12.30)	13.90	Signaux colores lumineux et feux d'affectation des voies sur la voirie normale de l'Etat: frais d'adaptation des programmes et frais de gestion de qualité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.550	80.000	80.000
12.303 (12.30)	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	7.061	7.500	7.500
12.304 (12.12)	13.90	Frais d'exploitation de la gestion centralisée des signaux colores lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47.057	43.000	55.000
12.305 (12.30)	13.90	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée nationale ou internationale sur la voirie de l'Etat: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	—	100	100

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.306 (12.30)	12.10	Campagnes photogrammétriques de l'Administration des Ponts et Chaussées. (Crédit sans distinction d'exercice)	222.852	260.000	260.000
24.010 (12.12)	12.10	Location de logiciels informatiques	213.119	255.000	279.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	33	—	—
		Total de la section 21.2.....	101.053.108	99.289.218	103.997.593
		Section 21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres			
12.300 (12.30)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.669.020	3.200.000	3.200.000
14.000 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)	6.174.607	6.840.000	7.240.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division de la voirie de Luxembourg	3.240.000		
		2) Division de la voirie de Diekirch	2.500.000		
		4) Division des ateliers centraux	1.500.000		
		Total	7.240.000		
14.001 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.972.771	4.858.000	4.558.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division de la voirie de Luxembourg	50.000		
		2) Division des travaux neufs	8.000		
		3) Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic	4.500.000		
		Total	4.558.000		
14.002 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.975.265	4.000.000	5.000.000
14.003 (14.10)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.062.880	1.593.000	1.748.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division de la voirie de Luxembourg	365.000		
		2) Division de la voirie de Diekirch	550.000		
		3) Division des ouvrages d'art	375.000		
		4) Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic	450.000		

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		5) Division des travaux neufs..... 8.000			
		Total..... 1.748.000			
14.004 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.801.879	2.100.000	2.100.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Direction..... 2.100.000			
14.005 (14.10)	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)	870.389	1.044.000	1.070.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division de la voirie de Luxembourg..... 640.000			
		2) Division de la voirie de Diekirch..... 400.000			
		3) Division des ateliers centraux..... 30.000			
		Total..... 1.070.000			
14.006 (14.10)	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice)	206.033	275.000	320.000
14.007 (12.30)	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice)	890.591	920.000	900.000
14.008 (14.10)	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.563.565	3.100.000	3.050.000
14.009 (14.10)	13.90	Signaux colores lumineux sur le réseau étatique: travaux de gestion, de maintenance, d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	628.100	1.001.200	1.150.000
14.010 (14.10)	13.90	Frais de maintenance, d'entretien et de réparation de bornes de chargement électrique pour bus	29.192	100.000	100.000
14.011 (14.10)	13.90	Elimination de plantes invasives et ravageurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	100.000
14.012 (14.10)	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Crédit sans distinction d'exercice)	135.997	160.000	160.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Entretien du domaine du port de Mertert..... 60.000			
		2) Entretien du chenal..... 30.000			
		3) Entretien et consolidation des berges..... 20.000			
		4) Nivellement de terrains et plantations..... 20.000			
		5) Entretien des ouvrages d'art..... 20.000			
		7) Entretien de la signalisation fluviale..... 10.000			
		Total..... 160.000			

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
14.013 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	136.911	350.000	400.000
14.014 (14.10)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)	274.902	300.000	300.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre	200.000		
		2) Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre en aval de Rosport	100.000		
		<i>Total</i>	300.000		
14.015 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.984	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien du chenal	1.000		
		2) Entretien et consolidation des berges	1.000		
		3) Nivellement de terrains et plantations	1.000		
		4) Entretien des ouvrages d'art	2.000		
		5) Entretien de la signalisation fluviale	1.000		
		<i>Total</i>	6.000		
14.030 (14.10)	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)	685.907	790.000	790.000
14.040 (14.20)	13.90	Frais d'entretien des parkings "Park and Ride", des pôles d'échange et des plateformes multimodales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.838	110.000	175.000
43.000 (43.22)	12.12	Compensations versées aux communes dans le cadre de chantiers de voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	25.100	100
43.001 (43.22)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.194.324	1.300.000	1.400.000
		Total de la section 21.3.....	28.344.155	32.072.300	33.767.100
		Section 21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales			
11.005 (11.11)	01.34	Rémunération du personnel.....	20.816.097	21.115.072	21.521.423

21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			19.276.175
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			298.719
		3) Charges sociales patronales.....			1.479.506
		4) Allocations de repas.....			467.023
		<i>Total</i>			21.521.423
11.070 (11.00)	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.....	12.124	15.200	15.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			15.200
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8.739	9.800	9.800
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	2.833	3.350	5.350
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			4.000
		5) Prestations individuelles a) Commission de l'aménagement artistique.....			1.350
		<i>Total</i>			5.350
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers.....	38	1.050	1.050
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles a) Commission de l'aménagement artistique.....			1.050
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour.....	24.925	50.000	50.000
		<i>Détail:</i>			
		I – Frais de route et de séjour.....			50.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	112.791	101.000	127.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			7.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			40.000
		3) Réparations et entretien.....			80.000
		<i>Total</i>			127.000
12.260 (12.30)	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	292.317	310.000	331.000
		<i>Détail:</i>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection....			17.000
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....			20.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			50.000

21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau 100 5) Frais d'impression et de reliure..... 9.500 6) Documentation et bibliothèque..... 8.000 9) Divers 600 1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications 1) Frais postaux 18.000 2) Frais téléphoniques..... 36.000 1207 Location et entretien des équipements informatiques 9) Divers 85.800 1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur..... 86.000 Total 331.000			
12.270 (12.30)	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	237.458	275.000	287.000
		<i>Détail:</i> 1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage 150.000 2) Eau, gaz, électricité, taxes 85.000 3) Chauffage 47.000 4) Réparations et entretien..... 5.000 Total 287.000			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	1.300	—
12.510 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour.....	118	507	1.806
		Total de la section 21.4.....	21.507.440	21.882.279	22.349.629
		Section 21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres			
12.082 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.691.296	6.542.000	6.552.000
		<i>Détail:</i> 1) Nettoyage..... 350.000 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 540.000 3) Chauffage..... 350.000 4) Réparations et entretien 4.012.000 6) Frais de gardiennage..... 1.300.000 Total 6.552.000			
12.083 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.467.980	2.700.000	2.700.000

21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	2.690.000		
		9) Divers.....	10.000		
		Total.....	2.700.000		
12.084 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.881.853	2.100.000	2.100.000
12.089 (12.11)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	681.906	1.000.000	900.000
12.090 (12.21)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.091 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.129.562	6.100.000	6.750.000
12.110 (12.30)	01.34	Location de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	144.704	74.000	55.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	150.000	150.000
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.300 (12.30)	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.086.850	1.100.000	1.100.000
12.301 (12.30)	01.34	Fêtes publiques et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations; installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.191	175.000	150.000
		Total de la section 21.5.....	18.108.342	19.941.200	20.457.200
		Total du département 20 et 21.....	1.242.765.352	1.320.309.242	1.438.253.395

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Mobilité et des Travaux publics**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	161.715.619	162.676.981	170.458.942
12	Achat de biens non durables et de services	48.607.699	59.249.422	60.745.394
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	24.846.602	28.058.200	29.603.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	213.119	255.000	279.500
31	Subventions d'exploitation	513.707.130	528.997.083	574.347.232
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	208.639.937	217.345.133	215.087.479
33	Transferts de revenus aux administrations privées	10.410.978	12.957.308	13.395.668
34	Transferts de revenus aux ménages	44.808.700	50.238.631	50.589.482
35	Transferts de revenus à l'étranger	3.879.868	3.790.328	4.298.210
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	20.021.684	20.175.072	39.865.014
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	46.531.310	46.767.400	77.774.829
93	Dotation de fonds de réserve	159.382.706	189.798.684	201.808.645
Total		1.242.765.352	1.320.309.242	1.438.253.395

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
22 — MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE					
Section 22.0 — Environnement. - Dépenses générales					
11.005 (11.11)	07.30	Rémunération du personnel.....	6.801.271	7.203.285	7.734.525
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 7.097.983					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 17.944					
3) Charges sociales patronales..... 451.776					
4) Allocations de repas 166.822					
<i>Total</i> 7.734.525					
11.130 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	—	1.000	500
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers	—	150	150
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	5.200	5.200
12.012 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.177	271.700	270.000
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.984	5.000	5.985
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 620					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.286					
3) Réparations et entretien 4.079					
<i>Total</i> 5.985					
12.110 (12.30)	07.30	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.120 (12.30)	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO ₂ , les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	495.084	478.000	478.000
<i>Détail:</i>					
1) Environnement naturel..... 264.200					
2) Environnement humain..... 40.000					
3) Développement durable..... 110.000					
4) Assistance juridique et administrative 60.000					

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		9) Divers.....			3.800
		Total.....			478.000
12.121 (12.30)	07.30	Cadastre des biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice)	100.566	97.000	—
12.122 (12.30)	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Crédit sans distinction d'exercice)	194.233	200.000	84.000
12.123 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études Naturpakt	38.040	50.000	—
12.124 (12.30)	13.90	Poste de coordination du conseil de politique alimentaire	—	70.000	70.000
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	66.454	75.000	70.000
12.190 (12.30)	07.30	Frais de formation du personnel	3.349	4.500	4.500
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.666	94.500	90.000
12.260 (12.30)	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	288.656	327.200	350.000
		<i>Détail:</i>			
		12040 Frais de bureau			
		4) Consommables bureautiques.....			14.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			10.000
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux			17.000
		12070 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien.....			8.100
		3) Réparations et pièces de rechange.....			500
		12130 Frais de publication EIE.....			12.800
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants, campagnes publicitaires.....			232.600
		2) parcs naturels			55.000
		Total.....			350.000
12.270 (12.30)	07.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.572	3.950	9.000
		<i>Détail:</i>			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage			5.000
		4) Réparations et entretien.....			4.000
		Total.....			9.000

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.301 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	325	1.000	1.000
12.305 (12.30)	07.30	Conseil supérieur pour le développement durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	100.310	100.000	100.000
12.306 (12.30)	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	51.433	45.000	50.000
12.307 (12.30)	13.90	Plateforme pour l'action climat et la transition énergétique : indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	100.000
12.308 (12.30)	13.90	Observatoire de la politique climatique: jetons de présence, indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	100.000
12.312 (12.16)	07.33	Conventions stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	104.070	110.000	—
12.313 (12.30)	07.33	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement de la station de pompage alimentant le Kaylbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.575	60.000	—
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	135.000	140.000	140.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Environnement	131.000		
		2) Gestion de l'eau.....	9.000		
		Total.....	140.000		
33.001 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	240.000	240.000	240.000
33.002 (41.40)	07.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.642.210	1.400.000	1.500.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Financement des activités de "My Energy" en vue d'une transition énergétique durable	1.500.000		
33.003 (33.00)	07.33	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau cofinancés par des organismes sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	103.250

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.004 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	59.000	59.000	44.250
33.005 (33.00)	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en œuvre par des organisations non gouvernementales. (Crédit sans distinction d'exercice)	120.878	145.000	145.000
33.006 (33.00)	07.50	Participation aux frais du "Klimabündnis". (Crédit sans distinction d'exercice)	35.000	35.000	—
33.007 (33.00)	07.50	Participation financière aux frais de missions déterminées et confiées à l'asbl "natur&emwelt" dans le cadre du Centre d'accueil "Haff Réimech". (Crédit sans distinction d'exercice)	87.500	87.500	65.625
33.012 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.419.572	1.500.000	1.275.000
33.014 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL). (Crédit sans distinction d'exercice)	49.800	49.800	49.800
35.021 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat aux actions et projets cofinancés par des instruments financiers européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	459.752	649.901	521.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Environnement	456.000		
		2) Gestion de l'eau	65.000		
		<i>Total</i>	521.000		
35.060 (35.00)	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	547.636	492.500	744.347
		<i>Détail:</i>			
		1) Environnement	644.247		
		2) Gestion de l'eau	100.100		
		<i>Total</i>	744.347		
41.010 (41.40)	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.238.781	1.300.000	1.485.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Helpdesk "Reach" "CLP"	142.000		
		3) Autres missions	465.000		

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		4) Missions "Biomonitoring"	393.000		
		5) Gestion de l'eau - LIST	435.000		
		6) Gestion de l'eau - uni.lu	50.000		
		<u>Total</u>	<u>1.485.000</u>		
43.001 (43.22)	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	210.000
43.002 (43.22)	13.90	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique des communes. (Crédit sans distinction d'exercice)	15.253	66.000	66.000
43.020 (35.30)	07.33	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau. (Crédit sans distinction d'exercice)	171.956	185.000	199.750
43.040 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.136.636	1.163.700	1.260.000
43.041 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice)	16.316	—	—
43.042 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.699.266	2.500.000	2.800.000
43.300 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	48.416	50.000	48.416
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.813 (12.30)	07.33	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement de la station de pompage alimentant le Kaylbach.....	—	1.881	16.225
41.510 (41.40)	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu.	21.031	39.400	15.637
		Total de la section 22.0.....	18.815.768	19.607.267	20.452.260

22.1 — Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 22.1 — Administration de l'environnement					
11.005 (11.11)	07.30	Rémunération du personnel.....	13.856.854	13.982.152	15.789.549
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	14.324.960		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	146.162		
		3) Charges sociales patronales.....	979.591		
		4) Allocations de repas.....	338.836		
		<i>Total</i>	15.789.549		
11.080 (11.31)	13.90	Frais médicaux.....	—	—	250
11.100 (11.40)	07.30	Indemnités d'habillement.....	258	260	280
12.010 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour.....	1.069	2.400	1.100
12.012 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.708	49.000	20.000
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14.450	15.140	14.450
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.479		
		2) Carburants et lubrifiants.....	6.680		
		3) Réparation et entretien.....	6.291		
		<i>Total</i>	14.450		
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.000.000	1.200.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Surveillance et analyses.....	159.926		
		3) Inventaires et rapports.....	328.226		
		4) Stratégies et concepts.....	606.530		
		5) Label écologique.....	5.511		
		6) Contrôles de qualité.....	41.455		
		7) Produits et substances.....	11.886		
		8) Divers.....	46.466		
		<i>Total</i>	1.200.000		
12.121 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.159.644	—	—
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	20.630	70.100	77.000
12.190 (12.30)	07.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	35.555	57.200	57.200

22.1 — Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.260 (12.30)	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	262.470	337.110	340.000
		<i>Détail:</i>			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection . 4.600			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 20.584			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 5.400			
		6) Documentation et bibliothèque..... 5.110			
		9) Divers 10.438			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 70.657			
		2) Frais téléphoniques..... 17.519			
		12060 Location et entretien des installations de télécommunications			
		1) Location..... 1.168			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien..... 31.970			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 950			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants 27.737			
		5) Actions pédagogiques..... 106.021			
		12160 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire			
		37.846			
		Total..... 340.000			
12.270 (12.30)	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	81.352	75.235	88.000
		<i>Détail:</i>			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 10.000			
		2) Eau, gaz, électricité, chauffage 76.000			
		4) Réparation et entretien..... 900			
		9) Divers 1.100			
		Total..... 88.000			
12.301 (12.30)	01.34	Achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	714.774	714.000	743.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Surveillance et analyses..... 594.600			
		2) Inspections environnementales..... 29.200			
		3) Inventaires et rapports..... 17.000			
		4) Stratégies et concepts..... 45.500			
		7) Produits et substances 56.700			
		Total..... 743.000			
12.304 (12.30)	01.34	Frais de participation au fonctionnement et à l'exploitation de réseaux informatiques internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.335	66.705	64.000

22.1 — Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.307 (12.30)	01.34	Frais d'établissement des dossiers d'évaluation, de restriction ou de classification et d'étiquetage de substances chimiques et divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.827	4.827
12.310 (12.16)	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
34.095 (34.49)	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.999.579	8.000.000	—
Total de la section 22.1.....			24.216.678	24.374.229	18.399.756
Section 22.2 — Administration de la nature et des forêts					
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel..... <i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 30.409.977 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.339.047 3) Charges sociales patronales..... 3.097.781 4) Allocations de repas 442.409 <hr/> Total 36.289.214	35.889.617	35.498.531	36.289.214
11.080 (11.00)	Divers codes	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	58	100	100
11.120 (11.12)	Divers codes	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	3.311	18.500	9.940
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires	367.019	400.000	430.000
12.000 (12.15)	Divers codes	Indemnités pour services de tiers	41.766	62.500	68.000
<i>Détail:</i> 2) Cours et examens 1.000 3) Visites guidées 67.000 <hr/> Total 68.000					
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	19.583	28.000	28.000
12.012 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.304	25.000	25.000

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.020 (12.14)	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	376.974	410.000	415.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 25.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 150.000			
		3) Réparation et entretien 240.000			
		<i>Total</i> 415.000			
12.120 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études, frais d'analyses, indemnités pour services de tiers, frais de fonctionnement et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.473.148	1.600.000	2.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Protection de l'environnement naturel..... 250.000			
		2) Milieu forestier..... 1.750.000			
		<i>Total</i> 2.000.000			
12.121 (12.30)	13.90	Cadastre des biotopes.....	—	—	100.000
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	233.848	238.000	240.000
12.190 (12.30)	Divers codes	Formation initiale et continue: organisation de cours de formation et d'entraînement, achat de matériaux, dépenses diverses.....	64.967	71.000	140.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de formation des ouvriers forestiers..... 21.000			
		2) Examen de chasse et cours de formation..... 11.500			
		3) Formation/entraînement de tir..... 4.000			
		4) Formation initiale/Ecole forestière..... 79.000			
		5) Formation continue..... 24.500			
		<i>Total</i> 140.000			
12.260 (12.30)	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	587.859	588.000	635.000
		<i>Détail:</i>			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection . 246.150			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 30.750			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 31.000			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau 1.000			
		4) Consommables bureautiques..... 7.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 5.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 8.500			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux..... 81.500			
		2) Frais téléphoniques..... 71.100			
		5) Radiophonie..... 700			
		12060 Location et entretien des installations de télécommunications			
		1) Location..... 300			

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>12070 Location et entretien des équipements informatiques et spéciaux</i> 1) Location 30.000 12130 Frais de publication 42.000 12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information 1) Brochures et dépliants 80.000 Total 635.000			
12.270 (12.30)	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	557.009	450.000	500.000
		<u>Détail:</u> 12080 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage 12.000 2) Eau, gaz, électricité, taxes 140.000 3) Chauffage 34.000 4) Réparations et entretien 32.900 12090 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques 1) Loyers 245.000 12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques 1) Loyers 36.100 Total 500.000			
12.300 (12.30)	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	4.423	7.500	7.500
12.301 (12.30)	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel.....	185.737	180.000	180.000
		<u>Détail:</u> 1) Infrastructures 82.000 2) Activités pédagogiques 89.500 3) Assurance responsabilité civile 8.500 Total 180.000			
12.302 (12.30)	Divers codes	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.367.426	1.280.000	1.300.000
12.303 (12.30)	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement.....	9.999	10.000	10.000
12.304 (12.30)	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction	6.101	12.000	34.000

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.306 (12.30)	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.637.720	1.550.000	1.550.000
12.307 (12.30)	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.558	16.000	16.000
12.308 (12.30)	10.30 07.50	Participation de l'Etat aux projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.463	15.000	15.000
12.310 (12.30)	07.50	Mesures de protection de la forêt contre les agents biotiques (insectes, champignons,...) et abiotiques (pollutions, tempêtes,...), mesures de réparation de dégâts y relatifs et mesures de prévention de risques aux infrastructures publiques ou privées émanant du domaine de l'Etat, particulièrement des forêts et autres milieux naturels affectés à l'Administration de la nature et des forêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	837.169	300.000	300.000
12.330 (12.30)	01.34	Achat de croix de service.....	270	1.560	900
12.340 (12.30)	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	132.795	83.000	110.000
12.380 (12.30)	07.50 10.30	Suivi de l'évolution des écosystèmes forestiers face au changement climatique, aux problèmes phytosanitaires et aux catastrophes naturelles: frais d'analyses, indemnités pour services de tiers; frais pour l'acquisition de matériel, frais dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	5.000	10.000
24.001 (24.10)	07.50	Location des baux de chasse exploités par l'Etat; indemnisation des propriétaires particuliers.....	1.349	21.500	15.000
31.050 (31.32)	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel conformément aux règlements grand-ducaux du 18 mars 2008 et du 30 septembre 2019. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	71.345	50.000	70.000

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
31.051 (31.32)	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures de sauvegarde de la diversité biologique conformément au règlement grand-ducal du 22 mars 2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
31.052 (31.32)	10.30	Participation aux frais de fonctionnement de systèmes de certification de la gestion durable des forêts et de la gestion écologique du milieu ouvert.	137.103	140.000	104.000
		<i>Détail:</i>			
		1) PEFC (Programm for the Endorsement of Forest Certification Schemes).....	41.500		
		2) FSC (Forest Stewardship Council).....	62.500		
		<i>Total</i>	104.000		
33.010 (31.00)	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	290.000	295.000	295.000
34.050 (34.31)	Divers codes	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	181.911	179.000	180.000
93.004 (93.00)	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400.000	400.000	400.000
		Total de la section 22.2.....	44.901.832	43.935.291	45.477.754
		Section 22.3 — Administration de la gestion de l'eau			
11.005 (11.11)	07.33	Rémunération du personnel.....	14.504.535	14.654.027	15.374.247
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	13.750.961		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	288.023		
		3) Charges sociales patronales.....	1.022.407		
		4) Allocations de repas	312.856		
		<i>Total</i>	15.374.247		
11.080 (11.31)	13.90	Frais médicaux	—	—	250
11.100 (11.40)	07.33 07.40	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	23.078	26.500	27.300
11.130 (11.12)	07.33 07.40	Indemnités pour services extraordinaires	188	1.000	1.000

22.3 — Gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité de la gestion de l'Eau.....	800		
		b) Observatoire de l'Eau.....	200		
		Total.....	1.000		
12.000 (12.13)	07.33 07.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	131	1.000	1.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Frais de travaux et d'analyses effectuées par des tiers	500		
		3) Jetons de présence			
		a) Comité de la gestion de l'Eau.....	300		
		b) Observatoire de l'Eau.....	200		
		Total.....	1.000		
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour.....	20.135	23.000	25.000
12.012 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.039	39.000	40.000
12.020 (12.14)	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	166.957	148.500	172.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....	10.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	71.750		
		3) Réparations et entretien	90.250		
		Total.....	172.000		
12.120 (12.30)	07.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.340.071	1.179.500	1.300.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Autres.....	1.300.000		
12.121 (12.30)	07.33	Adaptation des cartes et des instruments liés à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	331.457	300.000	175.000
12.122 (12.30)	07.33 07.40	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)	21.994	26.500	26.500
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	219.400
12.190 (12.30)	Divers codes	Formation continue des agents et organisation de conférences internationales	26.818	48.850	48.850
		<u>Détail:</u>			
		1) Formation continue des agents.....	33.050		

22.3 — Gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		2) Organisation de conférences			
		15.800			
		Total			
		48.850			
12.260 (12.30)	07.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.043.021	1.070.000	970.600
		<u>Détail:</u>			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection .			
		8.000			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....			
		9.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			
		15.000			
		4) Consommables bureautiques.....			
		3.500			
		5) Frais d'impression et de reliure.....			
		3.000			
		6) Documentation et bibliothèque.....			
		11.500			
		9) Divers			
		100			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux			
		13.000			
		2) Frais téléphoniques.....			
		52.500			
		9) Divers			
		100			
		12060 Location et entretien des installations de télécommunications			
		2) Contrats d'entretien.....			
		17.000			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques			
		1) Location			
		100			
		2) Contrats d'entretien.....			
		73.300			
		3) Réparations et pièces de rechange.....			
		3.000			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		3) Foires.....			
		131.800			
		12160 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire			
		1) Consommables laboratoire			
		287.700			
		2) Consommables laboratoire mobile			
		5.000			
		3) Contrats d'entretien.....			
		272.000			
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur			
		1) Frais d'exploitation et d'entretien des stations du réseau de surveillance de la qualité des eaux			
		65.000			
		Total			
		970.600			
12.270 (12.30)	07.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	299.886	256.700	300.000
		<u>Détail:</u>			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage			
		37.305			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes			
		227.000			
		3) Chauffage			
		10.000			
		4) Réparations et entretien.....			
		15.500			
		6) Installations sanitaires du Lac de la Haute-Sûre..			
		6.000			
		9) Divers			
		4.000			
		12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques			
		1) Loyers.....			
		195			
		Total			
		300.000			

22.3 — Gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.302 (12.30)	07.33 07.40	Mesures d'urgences à prendre en cas d'accident ou de situation risquant d'altérer la qualité de l'eau superficielle et/ou souterraine et remise en état des débitmètres des stations d'épuration avec une capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.588	3.000	3.000
12.304 (12.30)	07.33 07.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
14.016 (14.10)	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau et aux cours d'eau frontaliers ainsi que des travaux extraordinaires aux embouchures de cours d'eau aux abords de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	695.704	598.500	700.000
93.000 (93.00)	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76.618	61.820	55.000
93.001 (93.00)	10.40	Versement au Fonds spécial des Eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.105	49.989	53.000
93.002 (93.00)	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la part de l'Etat pour les frais d'entretien et de gestion de la pisciculture de l'Etat.....	71.400	66.850	58.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	17.700	—
Total de la section 22.3.....			18.656.725	18.572.536	19.550.247
Total du département 22.....			106.591.003	106.489.323	103.880.017

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	71.446.189	71.785.355	75.657.155
12	Achat de biens non durables et de services	14.748.697	14.438.408	15.379.687
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	695.704	598.500	700.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	1.349	21.500	15.000
31	Subventions d'exploitation	208.448	190.100	174.100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	4.178.960	4.051.300	3.857.925
34	Transferts de revenus aux ménages	8.181.490	8.179.000	180.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.007.388	1.142.401	1.265.347
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.259.812	1.339.400	1.500.637
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	4.287.843	4.164.700	4.584.166
93	Dotation de fonds de réserve	575.123	578.659	566.000
Total		106.591.003	106.489.323	103.880.017

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
23 — MINISTERE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES					
Section 23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes					
11.005 (11.11)	06.36	Rémunération du personnel.....	1.853.873	1.838.141	2.075.585
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.911.037		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.242		
		3) Charges sociales patronales.....	121.492		
		4) Allocations de repas.....	41.814		
		<i>Total</i>	2.075.585		
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	1.534	1.943	2.360
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	855	1.199	1.485
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	18.920	18.581	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays, frais de déménagement.....	1.500		
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger.....	18.500		
		<i>Total</i>	20.000		
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	4.000	1.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	100		
		3) Réparation et entretien	900		
		9) Divers.....	800		
		<i>Total</i>	1.800		
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	333.658	416.000	410.000
12.121 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études Programme "Actions Positives" et préparation des élections. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	148.695	175.300	340.000
12.190 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	11.621	60.054	72.000

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.230 (12.00)	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.197	28.500	28.500
12.260 (12.30)	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	38.434	27.720	27.720
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.244		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.980		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau	132		
		4) Consommables bureautiques.....	1.650		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	5.280		
		6) Documentation et bibliothèque	990		
		9) Divers	2.310		
		1213 Frais de publication.....	13.134		
		<i>Total</i>	27.720		
12.270 (12.30)	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	16.868	15.500	16.900
		<i>Détail:</i>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage	16.900		
12.300 (12.30)	06.36	Frais de l'Observatoire de l'Egalité. (Crédit sans distinction d'exercice)	83.098	306.000	146.898
12.302 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes. (Crédit sans distinction d'exercice)	358.663	371.257	380.000
12.305 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.000 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.860.667	18.697.000	18.816.005
		<i>Détail:</i>			
		1) Centres d'accueil	7.763.795		
		2) Services	11.052.210		
		<i>Total</i>	18.816.005		
33.002 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil national des femmes du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	314.140	330.000	334.500

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.003 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.004 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	153.400	75.650	90.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national	17.870	19.600	22.000
33.011 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	60.000	60.000
43.000 (43.22)	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice)	35.861	120.000	120.000
43.001 (43.22)	06.36	Organisation d'un concours récompensant les meilleures pratiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur communal	30.000	30.000	30.000
Total de la section 23.0			20.289.354	22.596.645	22.995.953
Total du département 23			20.289.354	22.596.645	22.995.953

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	1.855.407	1.840.084	2.077.945
12	Achat de biens non durables et de services	1.022.009	1.424.211	1.445.403
33	Transferts de revenus aux administrations privées	17.346.077	19.182.350	19.322.605
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	65.861	150.000	150.000
Total		20.289.354	22.596.645	22.995.953

24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
24 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION					
Section 24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales					
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel.....	2.828.602	3.126.905	3.607.227
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 3.276.494					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 25.030					
3) Charges sociales patronales..... 234.860					
4) Allocations de repas 70.843					
<u>Total..... 3.607.227</u>					
11.100 (11.40)	13.90	Indemnités d'habillement	—	500	500
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	500	500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail) 500					
11.150 (11.12)	13.90	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50.000	50.000
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	500	500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail) 500					
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour.....	994	6.000	2.000
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	2.552	45.000	50.000
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	500	500
<i>Détail:</i>					
3) Réparation et entretien 500					
12.120 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	266.851	1.500.000	1.500.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais d'information, de sensibilisation et de promotion	368.735	500.000	1.000.000

24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais d'information, de sensibilisation et de promotion 1.000.000			
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	6.651	150.000	200.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.384	15.000	15.000
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	9.549	20.000	20.000
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	823	10.000	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses..... 11.000			
12.300 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec des plans et initiatives pour soutenir la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	527.414	1.500.000	2.200.000
12.301 (12.30)	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport.....	—	—	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures en libre-service 2.500			
		2) Vélos en libre-service 500			
		Total..... 3.000			
32.020 (32.00)	01.10	Subsides dans le cadre de la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.000	350.000	200.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	13.90	Indemnités d'habillement	—	500	—
		Total de la section 24.0.....	4.056.555	7.275.405	8.860.227
		Section 24.1 — Centre des technologies de l'information de l'Etat			
11.005 (11.11)	01.34	Rémunération du personnel.....	39.174.876	39.757.967	49.085.809
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 41.823.905			

24.1 — CTIE

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.116.186</i> <i>3) Charges sociales patronales..... 4.085.773</i> <i>4) Allocations de repas 1.059.945</i> <hr/> <i>Total 49.085.809</i>			
11.060 (11.10)	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.....	—	62.765	62.765
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Rémunérations de base..... 62.765</i>			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.012	5.164	5.300
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	380	560	560
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Jetons de présence 560</i>			
11.131 (11.12)	Divers codes	Primes en application de l'article 11 de la loi du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE et autres administrations). (Crédit non limitatif).....	857.163	—	—
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers.	20	80	80
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail) 80</i>			
41.050 (41.12)	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service CTIE. (Crédit non limitatif).....	112.500.000	141.600.000	154.000.000
		Total de la section 24.1.....	152.535.451	181.426.536	203.154.514
		Total du département 24.....	156.592.006	188.701.941	212.014.741

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Digitalisation**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	42.864.033	43.004.861	52.812.661
12	Achat de biens non durables et de services	1.192.973	3.747.080	5.002.080
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	35.000	350.000	200.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	112.500.000	141.600.000	154.000.000
Total		156.592.006	188.701.941	212.014.741

25.0 — Energie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
25 — MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
Section 25.0 — Energie					
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel.....	3.092.319	2.784.579	3.403.592
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.101.752		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	27.459		
		3) Charges sociales patronales.....	204.321		
		4) Allocations de repas.....	70.060		
		<i>Total</i>	3.403.592		
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	869	1.000	1.500
12.012 (12.13)	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	16.471	70.000	65.000
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	649	3.500	2.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	200		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.300		
		3) Réparation et entretien.....	1.000		
		<i>Total</i>	2.500		
12.120 (12.30)	09.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	484.405	800.000	800.000
12.190 (12.30)	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	1.807	30.000	30.000
12.230 (12.00)	09.00	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.127	21.009	25.000
12.260 (12.30)	09.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	63.011	50.000	60.000
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	74	2.000	1.000

25.0 — Energie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.320 (12.30)	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	27.279	40.000	50.000
33.004 (33.00)	09.31	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.615.229	6.847.200	6.847.200
35.060 (35.00)	09.00	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	272.473	286.000	301.000
41.012 (41.40)	09.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300.000	1.400.000	1.500.000
41.014 (41.40)	11.10	Dotation à l'établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
Total de la section 25.0.....			10.876.713	12.335.388	13.086.892
Section 25.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)					
11.005 (11.11)	07.20	Rémunération du personnel..... <i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 4.250.070 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 27.751 3) Charges sociales patronales..... 305.227 4) Allocations de repas 104.894 Total 4.687.942	4.070.999	4.139.654	4.687.942
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires <i>Détail:</i> 1) Jetons de présence a) Conseil supérieur de l'aménagement du territoire 2.000	198	1.000	2.000
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers <i>Détail:</i> 1) Jetons de présence a) Conseil supérieur de l'aménagement du territoire 4.000	288	1.000	4.000

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour.....	501	2.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais de route et de séjour</i>	4.000		
12.012 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.361	38.000	38.000
12.020 (12.14)	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.943	3.500	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Assurances</i>	300		
		2) <i>Carburants et lubrifiants</i>	1.500		
		3) <i>Réparations et entretien</i>	2.000		
		9) <i>Divers</i>	200		
		<i>Total</i>	4.000		
12.120 (12.30)	07.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	836.112	800.000	900.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Plans directeurs sectoriels</i>	188.000		
		2) <i>Programme directeur d'aménagement du territoire</i>	80.000		
		3) <i>Processus participatif dans le domaine de l'aménagement du territoire</i>	120.000		
		4) <i>Plans d'occupation du sol</i>	25.000		
		5) <i>Planifications conventionnées "Etat-Communes" et mesures accompagnatrices au développement régional</i>	82.000		
		6) <i>Visions territoriales</i>	30.000		
		7) <i>Coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire</i>	220.000		
		8) <i>Autres planifications territoriales</i>	65.000		
		9) <i>Reconversion des friches industrielles et recherche de sites</i>	10.000		
		10) <i>Mise en œuvre opérationnelle des stratégies d'aménagement du territoire durable</i>	74.000		
		11) <i>Auxiliaires scientifiques</i>	6.000		
		<i>Total</i>	900.000		
12.122 (12.30)	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	99.267	101.000	105.000
12.125 (12.30)	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Crédit sans distinction d'exercice).....	19.773	35.000	35.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	918	13.000	30.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.164	20.000	25.000

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.250 (12.00)	07.20	Frais de fonctionnement d'ESPON	490.514	629.000	529.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais de personnel</i>	431.000		
		2) <i>Loyer et charges</i>	73.000		
		3) <i>Frais de fonctionnement</i>	25.000		
		<i>Total</i>	529.000		
12.251 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225.202	220.000	220.000
12.260 (12.30)	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	84.093	65.000	150.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		2) <i>Location et entretien des machines à photocopier</i>	3.200		
		5) <i>Frais d'impression et de reliure</i>	400		
		6) <i>Documentation et bibliothèque</i>	2.800		
		9) <i>Divers</i>	400		
		1207 <i>Location et entretien des équipements informatiques</i>			
		2) <i>Contrats d'entretien</i>	9.600		
		3) <i>Réparations et pièces de rechange</i>	1.600		
		1213 <i>Frais de publication</i>	36.000		
		1214 <i>Frais de publicité, de sensibilisation et d'information</i>			
		9) <i>Divers</i>	96.000		
		<i>Total</i>	150.000		
12.270 (12.30)	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.081	4.500	4.500
		<i>Détail:</i>			
		1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		1) <i>Nettoyage</i>	4.100		
		9) <i>Divers</i>	400		
		<i>Total</i>	4.500		
35.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	149.831	264.000	284.450
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Programme INTERREG Grande Région</i>	153.000		
		2) <i>Programme INTERREG ENO</i>	9.850		
		3) <i>Programme INTERREG Europe</i>	11.750		
		4) <i>Programme Interact</i>	6.300		
		5) <i>Programme Urbact</i>	1.450		
		6) <i>Programme ESPON</i>	49.100		
		7) <i>GIE LERAS</i>	3.000		
		8) <i>Projets</i>	40.000		
		9) <i>Sensibilisation</i>	10.000		
		<i>Total</i>	284.450		

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
35.020 (35.30)	07.20	Participation de l'Etat aux frais de la structure «Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)». (Crédit sans distinction d'exercice)	26.115	30.000	30.000
35.030 (35.40)	07.20	Remboursement de la TVA sur les projets ESPON. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.326.477	100	100
35.040 (35.50)	07.20	Indemnité à payer en cas d'instauration de servitudes et participation financière de l'Etat en cas d'évaluations environnementales supplémentaires à charge des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
35.060 (35.00)	07.20	Contributions à des organismes internationaux	25.130	25.200	26.800
41.000 (41.40)	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement et de personnel de l'« Entwécklungsgesellschaft Nordstad ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	300.000
41.001 (41.50)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du GIE "Centre écologique et touristique du Parc Housen". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
41.010 (41.12)	07.20	Participation de l'Etat au financement de services et de recherches prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	193.366	209.000	209.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Observatoire du développement spatial du Luxembourg	150.000		
		2) ESPON Contact Point Luxembourg	59.000		
		Total	209.000		
43.001 (12.30)	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées prévues dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement régional durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	369.903	555.000	645.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Conventions de coopération territoriale	40.000		
		2) Nordstad	165.000		
		3) La région SUD	200.000		
		4) GECT Belval/Alzette	80.000		
		5) Gestionnaire régional EOM	50.000		
		6) CELL - Center for Ecological Learning Luxembourg ..	70.000		
		7) Parc naturel germano-luxembourgeois	40.000		
		Total	645.000		
43.020 (41.40)	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement et de personnel de l'« Entwécklungsgesellschaft Nordstad ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	262.105	250.000	—
43.030 (43.51)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	1.717.107	1.956.000	1.999.500

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre			
		a) Frais de personnel	761.500		
		b) Frais de fonctionnement.....	58.500		
		2) Parc naturel de l'Our			
		a) Frais de personnel	544.000		
		b) Frais de fonctionnement.....	58.500		
		3) Parc naturel Mëllerdall			
		a) Frais de personnel	518.500		
		b) Frais de fonctionnement.....	58.500		
		<i>Total</i>	1.999.500		
43.031 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice)	189.958	195.000	360.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Projets communs.....	240.000		
		2) Parc naturel de la Haute-Sûre.....	40.000		
		3) Parc naturel de l'Our.....	40.000		
		4) Parc naturel Mëllerdall.....	40.000		
		<i>Total</i>	360.000		
43.300 (43.52)	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement régional.....	—	20.000	20.000
Total de la section 25.1.....			10.101.406	9.577.054	10.613.492
Total du département 25.....			20.978.119	21.912.442	23.700.384

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	7.163.516	6.925.233	8.093.534
12	Achat de biens non durables et de services	2.366.909	2.949.509	3.083.500
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.615.229	6.847.200	6.847.200
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.800.026	605.400	642.450
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.493.366	1.609.100	2.009.200
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	2.539.073	2.976.000	3.024.500
Total		20.978.119	21.912.442	23.700.384

26.0 — Protection des consommateurs

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
26 — MINISTÈRE DE LA PROTECTION DES CONSOmmATEURS					
Section 26.0 — Protection des consommateurs					
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel.....	2.447.755	2.593.370	2.421.665
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.197.234		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	37.729		
		3) Charges sociales patronales.....	141.691		
		4) Allocations de repas.....	45.011		
		<i>Total</i>	2.421.665		
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	688	700	710
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiation dans le cadre du recours collectif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour.....	423	1.000	1.800
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.068	32.000	6.068
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.111	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Carburants et lubrifiants.....	500		
		3) Réparation et entretien.....	3.000		
		9) Divers.....	1.500		
		<i>Total</i>	5.000		
12.110 (12.30)	11.10	Frais de contentieux: mise en oeuvre des actions en cessation dans le cadre de l'application du Code de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17.343	30.000	17.343
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	119.606	60.000	275.000
12.121 (12.30)	13.90	Participation de l'Etat à des projets en faveur de la protection des consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50.000	50.000

26.0 — Protection des consommateurs

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.122 (12.30)	13.90	Mise en oeuvre du projet de loi relative à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire.....	—	—	100
12.140 (12.16)	11.70	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	154.209	100.000	250.000
12.191 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	15.769	10.000	10.000
12.230 (12.00)	11.10	Frais en relation avec les actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	251	5.000	3.000
12.250 (12.30)	11.70	Frais de fonctionnement du service de la Protection des consommateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.554	12.476	12.476
		<i>Détail:</i>			
		12040 Frais de bureau			12.476
12.260 (12.30)	13.90	Frais pour tests-achats en lien avec le Code de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	6.000	6.000
33.001 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	420.429	481.810	505.900
33.020 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	820.000	820.000	830.000
		Total de la section 26.0.....	4.030.206	4.207.456	4.395.162
		Section 26.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunérations du personnel.....	692.766	814.922	1.001.086
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			899.915
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			6.531
		3) Charges sociales patronales.....			68.547
		4) Allocations de repas			26.093
		Total.....			1.001.086
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	29.827	44.000	44.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile			44.000

26.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	—	1.000	1.000
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	—	20.000	20.000
12.120 (12.16)	05.10	Contrôle officiel des denrées alimentaires : frais d'échantillonnage et d'analyse officiels et frais de nomination des laboratoires nationaux de référence. (Crédit non limitatif).....	270.376	280.000	400.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	—	20.000
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	—	15.000
12.260 (12.30)	05.00	Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire : frais de fonctionnement et frais relatifs à la mise en application de la réglementation du contrôle officiel. (Crédit non limitatif).....	15.620	40.000	35.000
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau	3.000		
		4) Consommables bureautiques.....	3.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	15.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.000		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	2.000		
		1230 Dépenses spécifiques au service.....	10.000		
		Total	35.000		
12.263 (12.12)	05.10	Division de la Sécurité Alimentaire: frais d'exploitation et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice)	123.029	139.500	140.500
		<u>Détail:</u>			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	23.500		
		1204 Frais de bureau			
		1) Frais d'impression et de reliure.....	3.500		
		2) Documentation et bibliothèque.....	3.000		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau	5.000		
		4) Consommables bureautiques.....	6.000		
		9) Divers	2.500		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	9.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		9) Divers	27.000		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien	54.000		
		1231 Dépenses spécifiques au service.....	7.000		
		Total	140.500		

26.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.264 (12.00)	05.10	Frais d'expert et d'études sécurité alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice)	88.335	110.000	135.000
41.000 (41.40)	05.00	Participation financière pour les services rendus par le Laboratoire national de Santé dans le domaine de la sécurité alimentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	531.918	532.000	600.000
Total de la section 26.1.....			1.751.871	1.981.422	2.411.586
Total du département 26.....			5.782.077	6.188.878	6.806.748

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Protection des Consommateurs**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	3.171.036	3.452.992	3.467.461
12	Achat de biens non durables et de services	838.694	902.076	1.403.387
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.240.429	1.301.810	1.335.900
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	531.918	532.000	600.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	—	—	—
Total		5.782.077	6.188.878	6.806.748

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses courantes**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	67.286.969	54.584.371	65.906.819
11	Salaires et charges sociales	3.206.837.622	3.309.252.079	3.574.264.753
12	Achat de biens non durables et de services	756.262.925	581.001.346	713.244.344
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	26.039.260	32.112.700	31.403.000
21	Intérêts de la dette publique	179.098.895	103.600.000	103.217.798
23	Intérêts imputés en débit	75.000	75.000	50.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	716.460	955.781	1.198.264
31	Subventions d'exploitation	793.921.001	819.888.229	885.972.371
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	276.383.114	297.669.824	287.088.979
33	Transferts de revenus aux administrations privées	723.068.539	786.138.791	895.041.161
34	Transferts de revenus aux ménages	608.785.262	588.412.272	615.093.305
35	Transferts de revenus à l'étranger	745.542.915	645.146.882	714.546.245
-37	Remboursement d'impôts directs	2.019.137	1.570.000	2.020.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	994.984.848	1.001.448.307	1.109.705.301
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	5.227.455.558	5.194.080.700	5.529.468.852
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	221.792.045	227.059.480	287.708.201
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	113.435.544	120.677.277	121.829.043
53	Transferts de capitaux aux ménages	—	—	—
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	—	—	—
93	Dotation de fonds de réserve	3.707.131.290	3.114.419.051	3.487.367.014
Total		17.650.836.384	16.878.092.090	18.425.125.450

Budget des dépenses

CHAPITRE V

DEPENSES EN CAPITAL

30.0 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
30 — MINISTERE D'ETAT					
Section 30.0 — Maison du Grand-Duc					
72.000 (72.30)	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	200.000	200.000
72.001 (72.30)	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Colmar-Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	950.000	540.000
72.002 (72.30)	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	350.000
72.003 (72.30)	13.90	Sécurisation du Palais et des châteaux de Colmar-Berg et Fischbach: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000.000	1.210.000
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	121.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures			121.200
74.020 (74.22)	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	—	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques.....			10.000
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	75.000	57.500
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	—	68.000
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition et développement de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	196.500	324.000
Total de la section 30.0.....			—	2.522.500	2.880.700
Section 30.3 — Gouvernement					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	1.273	4.000	4.000

30.3 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	949	4.000	4.000
		Total de la section 30.3.....	2.222	8.000	8.000
Section 30.4 — Service Information et Presse					
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	34.931	2.500	19.000
74.050 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	1.486	21.500	11.000
74.060 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	37.570	16.000	19.500
		Total de la section 30.4.....	73.987	40.000	49.500
Section 30.5 — Conseil économique et social					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau.....	—	1.000	10.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	7.500	2.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	4.622	6.500	3.500
		Total de la section 30.5.....	4.622	15.000	15.500
Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale					
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	24.900	—	34.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			34.000
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	—	—	7.500
74.301 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.283.165	1.000	1.000
74.305 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication.....	10.381	44.640	20.000
74.310 (74.22)	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert): acquisition et installation d'équipements spéciaux.....	244.395	367.300	244.395
		Total de la section 30.6.....	7.562.841	412.940	306.895

30.7 — Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 30.7 — Cultes					
52.004 (52.10)	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
Total de la section 30.7.....			—	100	100
Section 30.8 — Médias et Communications					
51.050 (51.20)	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500.000	2.500.000
74.001 (74.10)	13.90	Acquisition de vélos de service.....	2.500	—	—
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau (SMC).....	—	5.659	1.000
74.011 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	1.420	10.000	1.420
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.080.331	2.180.117	2.411.156
<i>Détail:</i>					
		1) Mise en place du réseau.....	2.168.966		
		2) Terminaux et appareils	46.800		
		3) Intégration véhicules.....	5.850		
		4) Fonctionnement Service RENITA	46.800		
		5) Projets	54.990		
		6) Divers.....	87.750		
		<i>Total</i>	2.411.156		
74.040 (74.22)	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux.....	8.471	1.148	10.000
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	1.202	3.000	1.202
74.051 (74.22)	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel radioélectrique et matériel technique en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	525.000
74.052 (74.22)	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel technique en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	59.000

30.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.060 (74.40)	13.90	Developpement site Internet/Intranet (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	—	5.000	5.000
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (SMC)	40.706	100	10.000
74.081 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	—	8.000	8.000
74.315 (74.22)	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale «Digital Lëtzebuerg». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.932	100.000	100.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.520 (74.22)	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	—	16.380
		Total de la section 30.8.....	1.168.562	2.815.024	5.648.158
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	961	1.500	1.500
		Total de la section 30.9.....	961	1.500	1.500
		Total du département 30.....	8.813.195	5.815.064	8.910.353

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	—	500.000	2.500.000
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	—	100	100
72	Construction de bâtiments	—	2.250.000	2.300.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	8.813.195	3.064.964	4.110.253
Total		8.813.195	5.815.064	8.910.353

31.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
31 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES					
Section 31.0 — Dépenses générales					
74.000 (74.10)	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	59.992	60.000	40.000
74.040 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux.....	16.633	17.663	19.400
<i>Détail:</i>					
1) Bureau des passeports..... 19.400					
74.050 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	38.519	26.970	27.000
74.060 (74.40)	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	14.938	17.000	18.000
74.250 (74.00)	01.40	Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets: acquisitions.....	—	70.000	70.000
74.311 (74.22)	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
Total de la section 31.0.....			130.082	191.733	174.500
Section 31.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
72.010 (72.10)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	303.979	351.000	351.000
72.011 (72.10)	13.90	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: réalisation de mesures de sécurité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	400.000	400.000
74.000 (74.10)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	240.000	240.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 240.000					

31.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.070 (74.22)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art.....	31.956	31.994	32.000
74.250 (74.00)	01.42	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	664.806	500.000	500.000
		<i>Détail:</i>			
		7401 Acquisition de machines de bureau et d'équipements informatiques			
		2) Photocopieurs, duplicateurs, ordinateurs	197.800		
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux	67.200		
		7408 Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobilier.....	235.000		
		Total.....	500.000		
74.251 (74.22)	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	484.000
74.312 (74.22)	01.40	Acquisition pour missions de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Total de la section 31.1.....	1.000.741	1.523.194	2.007.100
		Section 31.4 — Immigration			
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau.....	13.277	1.500	1.500
74.250 (74.22)	01.40	Centre de rétention: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif).....	71.861	29.000	187.800
		<i>Détail:</i>			
		7406 Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	187.800		
74.252 (74.00)	01.40	Structure d'hébergement d'urgence: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	21.000
		Total de la section 31.4.....	85.138	35.500	210.300
		Section 31.5 — Direction de la Défense			
54.060 (54.41)	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000.000	3.000.000

31.5 — Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
54.061 (54.41)	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	911.815	1.100.000	3.000.000
54.062 (54.41)	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.979.172	15.000.000	8.000.000
54.063 (54.01)	13.90	Participation au financement du "NATO Innovation Venture Capital Fund". (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	6.600.000
72.010 (72.10)	13.90	Aménagement des locaux occupés par la Direction de la Défense . (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10.000.000	3.000.000
72.020 (72.10)	13.90	Participation au financement des infrastructures à caractère militaire à l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.150.000	857.143
93.000 (93.00)	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	163.148.200	129.000.000	163.100.000
93.001 (93.00)	13.90	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	1.500.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
54.561 (54.41)	13.90	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.....	—	—	822.400
54.562 (54.41)	13.90	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays	—	—	18.000
Total de la section 31.5.....			168.039.187	157.250.000	189.897.543
Section 31.6 — Défense nationale					
74.000 (74.10)	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.077.808	281.000	346.000
74.010 (74.22)	02.10	Acquisition de machines de bureau	35.316	33.000	34.000

31.6 — Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.020 (74.22)	02.10	Acquisition équipements de communication, d'observation, audio-visuels, multimédia et de surveillance. (Crédit sans distinction d'exercice)	624.653	372.000	367.000
74.030 (74.22)	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	99.571	113.000	227.000
74.040 (13.00)	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	638.506	374.000	377.000
74.050 (74.22)	02.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	282.083	288.000	876.000
74.060 (74.40)	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	344.933	333.000	1.110.000
74.080 (74.22)	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	977	—	—
74.250 (74.22)	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée	2.999	—	—
74.310 (13.00)	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice)	168.087	144.000	265.000
74.320 (13.00)	02.10	Équipement de casernement et équipement divers. (Crédit sans distinction d'exercice)	422.124	232.000	569.000
74.330 (13.00)	02.10	Matériel de protection, de détection et de décontamination C.B.R.N.	578.533	175.000	126.000
74.340 (74.22)	02.10	Acquisition d'instruments de musique	85.665	40.000	53.000
74.390 (74.22)	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Crédit sans distinction d'exercice)	10.646	—	—
74.391 (74.22)	02.10	Acquisition de matériel de sport	71.042	16.000	12.000
74.392 (74.22)	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif)	47.533	90.000	91.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.810 (13.00)	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	—	—	16.548
		Total de la section 31.6	4.490.476	2.491.000	4.469.548

31.7 — Coopération au développement et action humanit.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 31.7 — Coopération au développement et action humanitaire					
74.065 (74.40)	01.53	Développement de logiciel informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	69.323	100.000	70.200
Total de la section 31.7.....			69.323	100.000	70.200
Section 31.8 — Office national de l'accueil					
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	24.995	56.000	72.000
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau.....	7.495	9.959	7.495
74.040 (74.22)	06.36	Construction, rénovation et mise en conformité de structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	118.394	239.967	300.000
74.080 (74.22)	06.36	Acquisition de mobilier et d'autres équipements pour structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	471.182	280.000	480.000
Total de la section 31.8.....			622.066	585.926	859.495
Total du département 31.....			174.437.013	162.177.353	197.688.686

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires étrangères et européennes**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
54	Transferts de capitaux à l'étranger	4.890.987	17.100.000	21.440.400
72	Construction de bâtiments	303.979	11.901.000	4.608.143
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	6.093.847	4.176.353	7.040.143
93	Dotations de fonds de réserve	163.148.200	129.000.000	164.600.000
Total		174.437.013	162.177.353	197.688.686

32.0 — Culture: dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
32 — MINISTERE DE LA CULTURE					
Section 32.0 — Culture. - Dépenses générales					
52.010 (52.20)	08.00	Remise en état et modernisation de l'éclairage muséographique du MUDAM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	70.198	1.000
52.011 (52.20)	08.10	Participation de l'Etat au capital de la "Fondation Musée national de la Résistance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
61.010 (41.40)	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre de Musiques amplifiées"	413.801	550.000	450.000
61.012 (41.40)	08.00 08.20	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster"	450.000	1.260.000	1.070.000
63.000 (63.21)	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000.000	1.000.000
63.040 (63.51)	08.10	Musées régionaux: subsides	12.000	15.000	100.000
63.041 (63.51)	08.10	Contribution aux dépenses effectuées dans l'intérêt de la conservation d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif).....	129.372	100	100
74.040 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	—	3.798	1.649
74.050 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	—	1.588	1.000
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques.....	112.000	100	100.000
74.071 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	99.770	110.000	112.000
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	11.000.000	14.000.000	18.000.000
Total de la section 32.0.....			12.216.943	17.010.884	20.835.849

32.1 — Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 32.1 — Service des sites et monuments nationaux					
74.010 (74.22)	08.10	Acquisition de machines de bureau.....	3.048	5.000	3.000
74.300 (74.22)	08.10	Acquisition de documents historiques.....	—	8.000	5.000
Total de la section 32.1.....			3.048	13.000	8.000
Section 32.2 — Musée national d'histoire et d'art					
61.010 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement du dépôt du Musée national d'histoire et d'art à Schouweiler.....	200.000	180.000	180.000
Total de la section 32.2.....			200.000	180.000	180.000
Section 32.7 — Centre national de littérature					
74.250 (74.00)	01.34	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements.....	24.026	15.239	15.239
Total de la section 32.7.....			24.026	15.239	15.239
Section 32.9 — Musée national d'histoire et d'art. - Centre national de recherche archéologique					
74.000 (74.10)	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	20.500	—	32.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			32.000
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	120.000	100
74.250 (74.00)	08.10	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements pour le Centre national de recherche archéologique.	41.169	41.370	62.000
Total de la section 32.9.....			61.669	161.370	94.100
Total du département 32.....			12.505.686	17.380.493	21.133.188

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	—	70.298	1.100
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	1.063.801	1.990.000	1.700.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	141.372	1.015.100	1.100.100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	300.513	305.095	331.988
93	Dotation de fonds de réserve	11.000.000	14.000.000	18.000.000
Total		12.505.686	17.380.493	21.133.188

33.1 — Enseignement supérieur

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33 — MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE					
Section 33.1 — Enseignement supérieur					
41.050 (41.12)	04.44	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux.....	300.000	300.000	300.000
53.010 (53.20)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400.430	100	100
54.011 (54.21)	04.43	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
74.300 (74.22)	04.43	Participation aux frais de transformation des immeubles Biotec 1 et 2 et acquisition de 1er équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	2.977.000	2.000.000
Total de la section 33.1.....			5.700.430	3.277.200	2.300.200
Section 33.3 — Recherche et innovation					
74.050 (74.22)	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	2.988	27.000	10.000
Total de la section 33.3.....			2.988	27.000	10.000
Total du département 33.....			5.703.418	3.304.200	2.310.200

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	300.000	300.000	300.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	400.430	100	100
54	Transferts de capitaux à l'étranger	—	100	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	5.002.988	3.004.000	2.010.000
Total		5.703.418	3.304.200	2.310.200

34.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
34 — MINISTÈRE DES FINANCES					
Section 34.0 — Dépenses générales					
51.010 (51.20)	13.90	Autres transferts de capitaux aux sociétés et quasi-sociétés publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	30.000.000
53.010 (53.20)	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
54.030 (54.41)	01.53	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.500.000	14.500.000	16.000.000
54.032 (54.41)	01.52 01.53	Participation de l'Etat au financement des frais de l'activité de l'agence de transfert de technologie financière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.303.689	1.305.000	1.305.000
71.040 (71.31)	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.432.816	3.000.000	8.000.000
71.050 (71.32)	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160.677.898	51.000.000	45.000.000
73.060 (73.43)	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.879	1.000	1.000
74.000 (74.10)	01.23	Acquisition de véhicules automoteurs.....	65.988	—	—
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	—	—	7.000
74.080 (74.22)	13.90	Frais en relation avec le premier équipement de surfaces louées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10.000.000	10.000.000
81.030 (58.51)	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	—	100	100

34.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
81.040 (41.40)	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
81.050 (51.20)	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
Total de la section 34.0.....			220.055.270	79.806.400	110.313.400
Section 34.1 — Inspection générale des finances					
74.050 (74.22)	01.23	Acquisition d'équipements informatiques.....	3.071	6.000	6.000
74.060 (74.40)	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	—	4.000	4.000
74.250 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'équipements spéciaux.....	9.897	8.000	8.000
Total de la section 34.1.....			12.968	18.000	18.000
Section 34.2 — Trésorerie de l'Etat					
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau.....	—	1.000	1.000
74.065 (74.40)	13	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
Total de la section 34.2.....			—	1.000	1.100
Section 34.3 — Direction du contrôle financier					
74.010 (74.22)	01.30	Acquisition de machines de bureau.....	—	1.000	1.000
74.040 (74.22)	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1.169	1.000	1.000
Total de la section 34.3.....			1.169	2.000	2.000

34.4 — Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 34.4 — Contributions directes					
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	66.000
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau.....	40.060	50.000	68.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux.....	13.998	181.500	140.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40.184	82.000	481.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	146.000	4.296.220
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau.....	2.046	45.000	100.000
Total de la section 34.4.....			96.288	504.500	5.151.220
Section 34.5 — Enregistrement, domaines et TVA					
74.000 (74.10)	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs.....	24.950	—	31.000
74.010 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau.....	34.932	40.000	50.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....			50.000
74.020 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications.....	—	1.000	—
74.040 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux.....	38.025	4.000	5.000
74.050 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	56.298	50.000	60.000
74.060 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	24.758	25.000	62.000
74.080 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau.....	41.933	30.000	35.000
Total de la section 34.5.....			220.896	150.000	243.000

34.6 — Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 34.6 — Douanes et accises					
72.010 (72.10)	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice)	55.729	65.284	75.000
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	258.531	237.796	266.000
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau.....	14.227	13.077	79.000
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	71.688	90.000	90.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	288.716	200.153	168.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	470.427	360.142	250.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	459.800	167.441	610.000
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau.....	52.412	43.791	55.000
74.300 (74.22)	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	64.921	70.000	70.000
Total de la section 34.6.....			1.736.451	1.247.684	1.663.000
Section 34.7 — Cadastre et topographie					
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau.....	3.811	4.990	5.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	232.262	30.000	325.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	70.073	194.500	192.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	15.569	53.000	64.500
Total de la section 34.7.....			321.715	282.490	586.500

34.8 — Dette publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 34.8 — Dette publique					
84.037 (35.40)	01.53	Décaissement de "Billets à ordre" émis au profit d'institutions financières internationales dans le cadre de reconstitutions des ressources. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.297.851	27.081.000	27.000.000
91.006 (51.32)	07.20	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115.107	100	100
93.000 (41.40)	14.10	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	43.464.000	—
Total de la section 34.8.....			23.412.958	70.545.100	27.000.100
Total du département 34.....			245.857.715	152.557.174	144.978.320

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	—	—	30.000.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	—	100	100
54	Transferts de capitaux à l'étranger	16.803.689	15.805.000	17.305.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	203.110.714	54.000.000	53.000.000
72	Construction de bâtiments	55.729	65.284	75.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	74.879	1.000	1.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	2.399.746	12.140.390	17.596.820
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	—	300	300
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	23.297.851	27.081.000	27.000.000
91	Remboursement de la dette publique	115.107	100	100
93	Dotation de fonds de réserve	—	43.464.000	—
Total		245.857.715	152.557.174	144.978.320

35.0 — Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
35 — MINISTERE DE L'ECONOMIE					
Section 35.0 — Economie					
31.050 (31.32)	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	256.150	725.000	928.000
51.040 (51.10)	11.30	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.882.925	48.250.000	67.109.000
51.041 (51.10)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création, aménagement et entretien constructif d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et de bâtiments, dépenses et frais connexes: dépenses et participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.183.969	3.500.000	3.500.000
51.042 (51.10)	13.90	Régime d'aide pour bornes de recharge. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	10.000.000
51.054 (51.20)	11.10	Mise en oeuvre des nouvelles lignes directrices communautaires concernant certaines aides d'Etat dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.603.005	15.000.000	20.000.000
63.000 (63.21)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition de terrains, viabilisation, aménagement ou amélioration de terrains, construction, aménagement et acquisition d'infrastructures, de bâtiments et équipements à usage public dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques régionales effectuées par les syndicats intercommunaux et autres gestionnaires de zones économiques régionales ainsi que dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques communales effectuées par les communes, dépenses et frais connexes: participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement et subventions d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	6.500.000	6.000.000

35.0 — Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
63.001 (63.21)	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: participation aux dépenses relatives à la mise en oeuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'application de la législation en matière de développement et de diversification économiques ainsi qu'en matière environnementale effectuée par les syndicats intercommunaux et autres gestionnaires de zones d'activités économiques régionales, dépenses et frais connexes: participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement et subventions d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	425.000	100
72.010 (72.10)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et équipements à usage public, dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	373.449	4.700.000	9.260.000
73.071 (73.41)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: viabilisation, aménagement ou amélioration de terrains, acquisition, construction et aménagement d'infrastructures effectuées dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales, dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.849.902	6.500.000	6.000.000
73.072 (73.41)	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: Mise en oeuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'application de la législation en matière de développement et de diversification économiques ainsi qu'en matière environnementale, dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	413.238	1.925.000	1.025.000
74.040 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	5.968	9.439	10.000
74.050 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	9.979	9.900	9.979
74.060 (74.40)	11.10	Acquisition de logiciels	12.064	24.500	12.000
74.061 (74.43)	11.10	Redevance à verser à l'asbl Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	281.981	281.981	281.981
74.250 (74.00)	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	57.020	65.000	65.000
93.000 (93.00)	11.30	Alimentation du fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.000.000	130.000.000	120.000.000
Total de la section 35.0			157.929.650	217.915.820	244.201.060

35.1 — STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 35.1 — Institut national de la statistique et des études économiques					
74.010 (74.22)	01.32	Acquisition de machines de bureau	63.706	20.000	20.000
74.050 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques.....	154.279	86.000	88.000
74.051 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la Centrale des bilans	—	6.000	6.000
74.060 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	73.280	30.000	30.000
74.061 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans l'intérêt de la Centrale des bilans	—	12.000	12.000
Total de la section 35.1.....			291.265	154.000	156.000
Section 35.2 — Conseil de la concurrence					
74.050 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	2.819	—	—
Total de la section 35.2.....			2.819	—	—
Section 35.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
74.000 (74.10)	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	734.000
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau	5.659	7.000	7.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieuses et duplicateurs					
			7.000		
74.030 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire	24.710	68.525	54.400
74.031 (74.22)	13.90	Acquisition d'étalons et d'équipements spécifiques pour un laboratoire de métrologie industrielle et scientifique	—	15.200	241.500
74.042 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux	215.654	—	30.800
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	39.342	9.900	—

35.5 — I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels	—	—	60.000
		Total de la section 35.5.....	285.365	100.625	1.127.700
Section 35.6 — Classes moyennes					
52.000 (52.10)	13.90	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	132.605	1.000.000	1.000.000
53.040 (53.10)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	263.111.733	35.000.000	15.500.000
53.042 (31.12)	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
93.000 (93.00)	13.90	Alimentation du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises : Participation étatique. (Crédit non limitatif).....	200.000.000	30.000.000	100
93.001 (93.00)	13.90	Alimentation du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises : Participation de tiers. (Crédit non limitatif).....	—	100	—
		Total de la section 35.6.....	463.244.338	66.000.200	16.500.100
Section 35.7 — Tourisme					
51.053 (51.20)	13.90	Participation à la reconstruction du Parc des Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
51.055 (51.20)	13.90	Participation aux dépenses liées à la non-prorogation du Parc des Foires et Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
52.000 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	5.902	18.000	20.000
52.010 (52.20)	11.60	Participation de l'Etat au financement du réaménagement du musée A Possen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	500.000

35.7 — Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
63.002 (43.22)	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	48.649	34.000	45.000
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
74.040 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	251.997	100.000	100.000
93.000 (93.00)	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	8.600.000	8.700.000	15.450.000
Total de la section 35.7.....			8.906.548	8.852.300	16.115.200
Total du département 35.....			630.659.985	293.022.945	278.100.060

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
31	Subventions d'exploitation	256.150	725.000	928.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	—	—	—
51	Transferts de capitaux aux entreprises	54.669.899	66.750.200	100.609.200
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	138.507	1.018.000	1.520.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	263.111.733	35.000.100	15.500.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	48.649	6.959.000	6.045.100
72	Construction de bâtiments	373.449	4.700.000	9.260.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	12.263.140	8.425.000	7.025.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.198.458	745.545	1.762.660
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	—	—	—
93	Dotation de fonds de réserve	298.600.000	168.700.100	135.450.100
Total		630.659.985	293.022.945	278.100.060

36.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
36 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE					
Section 36.0 — Dépenses générales					
74.010 (74.22)	03.20	Acquisition de machines de bureau	2.650	1.000	1.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieuses et duplicateurs 1.000					
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	3.788	1.000	1.000
74.302 (74.22)	03.20	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
Total de la section 36.0.....			6.438	2.100	2.100
Section 36.1 — Police grand-ducale					
72.010 (72.10)	13.90	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.934.587	—	—
74.000 (74.10)	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.010.162	5.300.000	5.300.000
74.010 (74.22)	03.20	Acquisition de machines de bureau	121.658	71.771	71.771
74.020 (74.22)	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.873.319	3.150.000	3.940.000
74.040 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.309.558	2.200.000	2.420.000
74.041 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	6.000	6.000
74.050 (74.22)	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.904.248	2.540.900	3.252.000

36.1 — Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.051 (74.22)	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.901.948	1.798.000	3.139.000
74.052 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	902.012	3.295.440	6.097.000
74.080 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	62	6.000	6.000
74.251 (74.22)	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition ..	50.965	24.710	25.000
74.300 (74.22)	03.20	Acquisition de matériel de protection C.B.R.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	128.443	58.500	100
		<i>Détail:</i>			
		74000)			100
74.310 (74.22)	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.785.060	2.887.323	3.623.995
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.810 (74.22)	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	—	294.000	—
		Total de la section 36.1	23.922.022	21.632.644	27.880.866
		Section 36.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale			
74.000 (74.10)	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	49.899	27.000	—
74.250 (74.22)	03.10	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	11.588	9.300	13.200
		<i>Détail:</i>			
		7410 Acquisition de machines de bureau			6.500
		7431 Acquisition d'armement et d'équipements connexes ..			1.700
		7450 Acquisition de matériel de transmission et de communication, de détection et de contrôle d'équipements de transmission de données			3.000
		7480 Acquisition de mobilier de bureau			2.000
		Total			13.200
		Total de la section 36.2	61.487	36.300	13.200
		Total du département 36	23.989.947	21.671.044	27.896.166

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité intérieure**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
72	Construction de bâtiments	4.934.587	—	—
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	19.055.360	21.671.044	27.896.166
	Total	23.989.947	21.671.044	27.896.166

37.0 — Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
37 — MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 37.0 — Justice					
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	799	1.000	1.000
Total de la section 37.0.....			799	1.000	1.000
Section 37.1 — Services judiciaires					
74.000 (74.10)	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	24.950	50.000	53.500
74.001 (74.10)	13.90	Acquisition de vélos de service.....	4.950	—	—
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau.....	31.722	26.554	36.800
74.020 (74.22)	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	7.010	16.000	17.000
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	20.655	12.566	6.000
74.050 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	7.999	7.970	7.000
74.060 (74.40)	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	6.992	4.226	10.000
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.797.120	1.300.000
Total de la section 37.1.....			104.278	1.914.436	1.430.300
Section 37.2 — Administration pénitentiaire					
74.000 (74.10)	03.30	Direction: Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	40.000	—
74.001 (74.10)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de véhicules automoteurs.....	28.000	28.000	28.000
74.002 (74.10)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de véhicules automoteurs.....	44.345	31.000	42.000

37.2 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.003 (74.10)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	77.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			37.000
		2) Camionnettes, camions et autobus.....			40.000
		<i>Total</i>			77.000
74.010 (74.22)	03.30	Direction: Acquisition de machines de bureau.....	—	2.000	—
74.011 (74.22)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de machines de bureau.....	5.296	5.500	11.500
74.012 (74.22)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de machines de bureau.....	5.747	6.100	5.600
74.013 (74.22)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition de machines de bureau.....	—	—	82.800
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			69.000
		9) Divers.....			13.800
		<i>Total</i>			82.800
74.041 (74.22)	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition d'équipements spéciaux.....	455.074	414.000	398.000
74.042 (74.22)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition d'équipements spéciaux.....	65.611	65.200	63.000
74.043 (74.22)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	—	284.800
74.050 (74.22)	03.30	Direction: Acquisition d'équipements informatiques.....	4.199	21.000	31.000
74.060 (74.40)	03.30	Direction: Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	4.961	10.000	215.000
74.065 (74.40)	13.90	Direction: Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	288.526	260.000	345.000
74.082 (74.22)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	—	—	12.000
74.083 (74.22)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	—	—	77.500

37.2 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.250 (74.00)	13.90	Acquisition pour la mise en place du Centre pénitentiaire Uerschterhaff. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	47.000	—
		Total de la section 37.2.....	901.759	929.800	1.673.200
Section 37.3 — Juridictions administratives					
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau	7.321	3.191	10.000
		Total de la section 37.3.....	7.321	3.191	10.000
		Total du département 37.....	1.014.157	2.848.427	3.114.500

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.014.157	2.848.427	3.114.500
	Total	1.014.157	2.848.427	3.114.500

38.3 — Institut National d'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
38 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE					
Section 38.3 — Institut National d'Administration Publique					
74.010 (74.22)	01.33	Acquisition de machines de bureau	4.836	6.962	4.836
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	24.957	24.899	24.899
Total de la section 38.3.....			29.793	31.861	29.735
Section 38.4 — Sécurité dans la fonction publique					
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	14.005	20.000	14.000
Total de la section 38.4.....			14.005	20.000	14.000
Section 38.6 — Service médical. - Dépenses diverses					
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	11.649	12.000	11.649
Total de la section 38.6.....			11.649	12.000	11.649
Total du département 38.....			55.447	63.861	55.384

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction publique**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	55.447	63.861	55.384
	Total	55.447	63.861	55.384

39.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
39 — MINISTERE DE L'INTERIEUR					
Section 39.0 — Dépenses générales					
74.063 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	83.807	107.000	50.000
74.250 (74.00)	01.10	Frais d'équipement	39.432	35.000	39.000
<i>Détail:</i>					
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux	16.001		
		7405 Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	13.500		
		7406 Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	9.499		
		<u>Total</u>	39.000		
Total de la section 39.0.....			123.239	142.000	89.000
Section 39.1 — Finances communales					
63.000 (63.21)	04.20	Participation en capital de l'Etat aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.854.276	15.000.000	30.000.000
<i>Détail:</i>					
		3) Equipements collectifs de base.....	30.000.000		
63.001 (63.21)	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch- sur-Alzette.....	800.000	800.000	800.000
<i>Détail:</i>					
		1) Ville de Luxembourg.....	350.450		
		2) Ville d'Esch-sur-Alzette	449.550		
		<u>Total</u>	800.000		
63.026 (63.51)	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	—	5.000	1.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	4.000.000	4.000.000	4.000.000
Total de la section 39.1.....			32.654.276	19.805.000	34.801.000

39.5 — Incendie et Secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 39.5 — Incendie et Secours					
63.001 (63.21)	03.50	Subventions d'équipement engagées au titre du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
72.000 (72.30)	03.50	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des Services de Secours et du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville de Luxembourg: remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.250.833	4.000.000	100
74.001 (74.10)	03.50	SAMU: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.194.743	100	100
<i>Détail:</i>					
4) Véhicules de secours et d'intervention 100					
Total de la section 39.5.....			14.445.576	4.000.200	300
Total du département 39.....			47.223.091	23.947.200	34.890.300

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	28.654.276	15.805.100	30.801.100
72	Construction de bâtiments	12.250.833	4.000.000	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	2.317.982	142.100	89.100
93	Dotation de fonds de réserve	4.000.000	4.000.000	4.000.000
Total		47.223.091	23.947.200	34.890.300

40.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
40 et 41 — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE					
Section 40.0 — Dépenses générales					
41.050 (41.12)	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'État à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	5.297.635	5.426.055	5.297.635
74.000 (74.10)	04.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	36.863	27.000	—
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux.....	9.637	—	67.000
Total de la section 40.0.....			5.344.135	5.453.055	5.364.635
Section 40.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation					
41.050 (41.12)	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition de tablettes pour les élèves de l'enseignement secondaire classique et secondaire général et d'autres équipements informatiques pour des besoins pédagogiques et administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.921.400	7.082.943	3.000.000
Total de la section 40.1.....			10.921.400	7.082.943	3.000.000
Section 40.6 — Service des restaurants scolaires					
41.050 (41.12)	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements par le service des restaurants scolaires.....	3.500.000	3.500.000	3.800.000
Total de la section 40.6.....			3.500.000	3.500.000	3.800.000
Section 40.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques					
74.000 (74.10)	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs.....	42.000	106.000	108.000
<i>Détail:</i>					
		2) Camionnettes, camions et autobus.....			108.000

40.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.010 (74.22)	04.52	Acquisition de machines de bureau	3.670	20.000	13.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 13.500			
74.040 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	331.384	350.000	400.000
		Total de la section 40.7.....	377.054	476.000	521.500
		Section 40.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental			
74.040 (74.22)	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	34.418	15.000	15.000
		Total de la section 40.9.....	34.418	15.000	15.000
		Section 41.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général			
54.080 (54.22)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure et d'équipement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.500	29.771	275.396
61.010 (12.00)	04.34	Dotation dans l'intérêt de la mise en place d'un hôtel-restaurant d'application. (Crédit non limitatif).....	—	45.000	100
		Total de la section 41.1.....	7.500	74.771	275.496
		Section 41.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales			
93.000 (93.00)	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio- familiales dépendant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	75.000.000	75.000.000	55.000.000
		Total de la section 41.4.....	75.000.000	75.000.000	55.000.000

41.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 41.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	29.913	40.000	68.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voiture.....			68.000
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	3.775	5.000	6.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			6.500
74.041 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux.....	39.825	40.000	39.825
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier.....	19.754	20.000	19.754
		Total de la section 41.5.....	93.267	105.000	134.079
Section 41.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	55.000	93.000	62.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			62.000
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	7.876	10.000	8.000
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux.....	15.997	19.248	24.000
		Total de la section 41.6.....	78.873	122.248	94.000
Section 41.7 — Office national de l'enfance					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	27.000	—
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	8.696	6.800	12.000
		Total de la section 41.7.....	8.696	33.800	12.000

41.9 — IFEN

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		Section 41.9 — Institut de formation de l'Education nationale			
74.010 (74.22)	04.01	Acquisition de machines de bureau. (Crédit sans distinction d'exercice)	46.623	55.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers..... 35.000			
		Total de la section 41.9.....	46.623	55.000	35.000
		Total du département 40 et 41.....	95.411.966	91.917.817	68.251.710

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	19.719.035	16.008.998	12.097.635
54	Transferts de capitaux à l'étranger	7.500	29.771	275.396
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	—	45.000	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	685.431	834.048	878.579
93	Dotations de fonds de réserve	75.000.000	75.000.000	55.000.000
Total		95.411.966	91.917.817	68.251.710

42.0 — Famille et Intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
42 — MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION					
Section 42.0 — Dépenses générales					
51.001 (51.10)	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location/vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	466.340	21.156	100
53.040 (53.10)	13.90	Subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
63.000 (63.21)	13.90	Aides à l'investissement des communes; subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	32.754	37.000	31.000
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau	—	7.000	7.000
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	2.414	3.000	3.000
93.000 (93.00)	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif)	35.000.000	35.000.000	35.000.000
93.001 (93.00)	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100
Total de la section 42.0			35.501.608	35.068.456	35.041.400
Section 42.4 — Fonds national de solidarité					
74.010 (74.22)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	3.775	—	4.300
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieuses et duplicateurs			4.300		

42.4 — Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.065 (74.40)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	65.000	25.000
74.080 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.494	30.200	30.200
Total de la section 42.4.....			13.269	95.200	59.500
Section 42.7 — Office national d'inclusion sociale					
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	100	100
<i>Détail:</i>					
		2) Photocopieuses et duplicateurs			100
Total de la section 42.7.....			—	100	100
Total du département 42.....			35.514.877	35.163.756	35.101.000

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	466.340	21.156	100
53	Transferts de capitaux aux ménages	—	100	100
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	—	100	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	48.437	142.300	100.600
93	Dotation de fonds de réserve	35.000.100	35.000.100	35.000.100
Total		35.514.877	35.163.756	35.101.000

43.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
43 — MINISTERE DES SPORTS					
Section 43.0 — Sports.- Dépenses générales					
52.000 (52.10)	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	100.000	50.000	100.000
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	100
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau	—	6.000	6.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieuse couleur..... 6.000					
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	18.627	14.500	14.500
74.041 (74.22)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives et l'entretien technique.....	4.350	2.500	2.500
74.070 (74.22)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel.....	—	10.000	10.000
93.000 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif).....	30.000.000	30.000.000	35.000.000
Total de la section 43.0.....			30.122.977	30.083.000	35.133.100
Section 43.1 — Institut national des sports					
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	35.000
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	53.423	20.000	20.000
Total de la section 43.1.....			53.423	20.000	55.000
Total du département 43.....			30.176.400	30.103.000	35.188.100

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Sports**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	100.000	50.000	100.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	76.400	53.000	88.100
93	Dotation de fonds de réserve	30.000.000	30.000.000	35.000.000
Total		30.176.400	30.103.000	35.188.100

44.0 — Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
44 — MINISTERE DE LA SANTE					
Section 44.0 — Ministère de la Santé					
74.010 (74.22)	05.00	Acquisition de machines de bureau	—	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs			3.000
74.035 (74.22)	13.90	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico- dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg; acquisition d'appareils médicaux	—	26.700	31.700
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	1.896	5.280	2.000
74.080 (74.22)	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	5.655	2.469	5.655
		Total de la section 44.0	7.551	37.449	42.355
Section 44.1 — Direction de la Santé					
74.000 (74.10)	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	24.999	35.000	—
74.001 (74.10)	13.90	Acquisition de vélos de service	7.278	—	—
74.010 (74.22)	05.10	Acquisition de machines de bureau	3.922	5.300	15.000
74.030 (74.22)	05.00	Acquisition d'appareils et matériel médical. (Crédit sans distinction d'exercice)	535.831	400.000	350.000
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	60.000
74.050 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	136.579	100.000	100.000
74.080 (74.22)	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	13.050	20.000	20.000
		Total de la section 44.1	721.659	560.300	545.000

44.3 — Centre thermal et de santé Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 44.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf					
52.000 (51.10)	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains. (Crédit sans distinction d'exercice)	245.054	172.774	172.980
Total de la section 44.3.....			245.054	172.774	172.980
Section 44.4 — Santé. - Travaux sanitaires et cliniques					
51.002 (51.10)	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret, et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.476	3.010.000	6.920.000
<i>Détail:</i>					
1) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers du secteur public. 6.920.000					
52.000 (52.10)	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.764.772	2.332.000	3.140.037
<i>Détail:</i>					
1) Ligue Médico-Sociale (Ligue Luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales): modernisations diverses..... 375.000					
2) Réseau PSY: aménagements divers des différents centres à Esch et Grevenmacher..... 78.920					
3) Diverses associations: grosses réparations..... 200.000					
4) Stëmm vun der Strooss: projet Caddy II et Schweessdrëps II; mise en place, aménagements et premier équipement..... 2.177.117					
9) Liewen dobaussen..... 75.000					
10) LLHM..... 167.000					
11) CARITAS..... 67.000					
Total.....			3.140.037		
52.001 (52.10)	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit sans distinction d'exercice)	64.615	149.000	203.470
<i>Détail:</i>					
2) Réseau PSY: aménagements divers structures à Esch et Grevenmacher..... 24.000					
3) Patiente Vertriebung..... 10.405					

44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		4) CNAPA..... 10.000 5) Rééducation précoce, Hëllef fir de Puppelchen..... 21.595 6) Liewen Dobaussen 11.500 7) Solidarité Jeunes - Impuls..... 18.000 8) CNAPA/CePT..... 5.000 10) Caritas - Eilerenger Wäschbuer..... 7.000 11) Stëmm vun der Strooss - Luxembourg..... 67.223 12) Stëmm vun der Strooss - Ministëmm 28.747 <hr/> Total 203.470			
52.002 (52.10)	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière..... <u>Détail:</u> 3) Alupse 10.500 5) Fondation Jugend a Drogenhëllef..... 8.000 6) CHL - Service d'évaluation et de rééducation 7.800 7) Caritas accueil et solidarité a.s.b.l. - AT Eilerenger Wäschbur 9.500 8) Comité national de défense sociale CNDS a.s.b.l. - Abrigado..... 10.000 9) Liewen dobaussen - Centre de jour 80.000 10) Centre National de Prévention des Addictions 28.500 11) Mathëllef - Mutterter Haff 30.815 12) LLHM a.s.b.l. - tous les centres..... 10.550 13) LLHM a.s.b.l. - CIP 3.000 14) ATP a.s.b.l. - Kielener Atelier..... 62.300 15) ATP a.s.b.l. - Schiereener Atelier..... 52.900 16) ATP a.s.b.l. - Haff Ditzgesbaach..... 25.700 17) ATP a.s.b.l. - Eilenger Konschtwierk..... 19.100 18) Stëmm vun der Strooss a.s.b.l. - AT et services à Esch/Alzette 2.265 19) Mouvement luxembourgeois pour le planning familial et l'éducation sexuelle..... 40.600 20) Jugend an Drogenhëllef..... 28.000 21) Mesures spécifiques dans le contexte des mesures sur la problématique de la criminalité liée aux stupéfiants aux Luxembourg 200.000 <hr/> Total 629.530	869.059	800.000	629.530
52.003 (52.10)	13.90	Participation de l'Etat au financement du nouveau programme informatique au sein du Centre de Transfusion Sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise	66.986	66.986	66.986
52.004 (52.10)	13.90	Participation de l'Etat au financement du bâtiment du Collège Médical pour la part correspondant à l'épargne réalisée au niveau des frais de loyer	76.000	76.000	76.000
52.005 (52.10)	13.90	Prise en charge des équipements pour les formations de l'Ecole pour le Dos	—	16.500	16.500
52.006 (52.10)	13.90	Participation unique de l'Etat au financement des investissements informatiques nécessaires au sein des laboratoires luxembourgeois pour la mise en conformité suite à l'entrée en vigueur de la loi du 1er août 2018 sur la déclaration obligatoire de certaines maladies dans le cadre de la protection de la santé publique	—	150.000	—

44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
52.007 (52.10)	13.90	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: Acquisition d'équipements spéciaux	117.968	117.968	117.968
52.008 (52.10)	13.90	Acquisitions d'équipements médicaux, logistiques et informatiques et divers pour le Centre de Transfusion Sanguine ...	—	244.253	625.790
93.000 (93.00)	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	55.000.000	55.000.000	55.000.000
Total de la section 44.4.....			57.995.876	61.962.707	66.796.281
Section 44.6 — Observatoire national de la santé					
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	—	—	3.600
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	—	—	1.000
Total de la section 44.6.....			—	—	4.600
Total du département 44.....			58.970.140	62.733.230	67.561.216

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	36.476	3.010.000	6.920.000
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	3.204.454	4.125.481	5.049.261
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	729.210	597.749	591.955
93	Dotation de fonds de réserve	55.000.000	55.000.000	55.000.000
Total		58.970.140	62.733.230	67.561.216

45.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
45 — MINISTÈRE DU LOGEMENT					
Section 45.0 — Logement					
53.000 (53.10)	07.10	Aide individuelle au logement: primes en relation avec un logement et un habitat durables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.708.020	9.640.000	8.000.000
<i>Détail:</i>					
1) Prime d'acquisition ou de construction 6.600.000					
2) Prime d'épargne 300.000					
3) Prime d'amélioration pour logements anciens 700.000					
4) Prime pour l'établissement d'un certificat de la durabilité des logements 400.000					
Total 8.000.000					
53.001 (53.10)	07.10	Aide individuelle au logement: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
53.002 (53.10)	07.10	Prêt climatique à taux zéro : garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
53.003 (53.10)	07.10	Prêt climatique à taux zéro : prime en capital et conseiller en énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	685.000	10.000
53.004 (53.10)	07.10	Aide individuelle au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	11.000	11.000
53.005 (53.10)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
53.007 (53.10)	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.757	326.000	50.000
63.007 (63.21)	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.057.299	8.900.480	100
74.010 (74.22)	07.10	Acquisition de machines de bureau	8.430	5.000	1.000
74.020 (74.22)	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	500	500

45.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) <i>Télex et Téléfax</i> 500			
74.040 (74.22)	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1.130	100	100
74.050 (74.22)	07.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	100	100
74.060 (74.40)	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	5.200	5.200
81.030 (51.12)	07.10	Fonds du Logement: compensation de service public. (Crédit non limitatif).....	11.028.094	19.000.000	19.500.000
81.031 (81.40)	07.10	Etablissements placés sous la surveillance de l'Etat: participation aux frais résultant d'autres missions en relation avec des projets de logement d'intérêt général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
81.032 (81.40)	07.10	Compensation de service public - bailleur social. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
93.000 (93.00)	07.10	Alimentation du fonds spécial de soutien au développement du logement. (Crédit non limitatif).....	137.601.200	173.560.300	190.000.000
		Total de la section 45.0.....	181.427.430	212.134.080	217.578.500
		Total du département 45.....	181.427.430	212.134.080	217.578.500

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Logement**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	—	—	—
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	—	—	—
53	Transferts de capitaux aux ménages	5.731.277	10.662.300	8.071.300
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	27.057.299	8.900.480	100
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	—	—	—
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	9.560	10.900	6.900
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	11.028.094	19.000.100	19.500.200
93	Dotation de fonds de réserve	137.601.200	173.560.300	190.000.000
Total		181.427.430	212.134.080	217.578.500

46.0 — Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
46 — MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE					
Section 46.0 — Travail. - Dépenses générales					
74.001 (74.10)	06.40	Acquisition de vélos de service.....	—	—	2.500
Total de la section 46.0.....			—	—	2.500
Section 46.2 — Inspection du travail et des mines					
74.000 (74.10)	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs.....	39.955	112.000	149.000
74.001 (74.10)	13.90	Acquisition de vélos de service.....	5.000	2.500	—
74.010 (74.22)	06.42	Acquisition de machines de bureau.....	15.904	33.000	15.900
<i>Détail:</i>					
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....	15.900		
74.040 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux.....	22.435	20.000	20.000
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	55.000	55.000
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	—	37.000	37.000
Total de la section 46.2.....			83.294	259.500	276.900
Section 46.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées					
74.040 (74.22)	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	127.464	70.000	47.000
Total de la section 46.5.....			127.464	70.000	47.000

46.7 —

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		Section 46.7 — Santé au Travail			
74.030 (74.22)	13.90	Acquisition d'appareils médicaux et de métrologie. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	10.000	10.000
		Total de la section 46.7.....	—	10.000	10.000
		Total du département 46.....	210.758	339.500	336.400

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	210.758	339.500	336.400
	Total	210.758	339.500	336.400

47.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
47 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE					
Section 47.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales					
74.001 (74.10)	06.10	Acquisition de vélos de service.....	3.899	—	—
Total de la section 47.0.....			3.899	—	—
Section 47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale					
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau.....	12.870	—	1.000
<i>Détail:</i>					
		9) Divers.....			1.000
74.050 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.363	10.000	10.000
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	457.946	466.500	471.881
<i>Détail:</i>					
		1) Développements logiciel PenCom.....			80.000
		2) Autres logiciels.....			10.000
		4) Licence de logiciel 3M DRGFinder.....			381.881
		Total.....			471.881
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers.....	1.000	420	1.000
Total de la section 47.1.....			479.179	476.920	483.881
Section 47.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale					
74.000 (74.10)	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	27.950	—	—
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau.....	—	—	6.500
<i>Détail:</i>					
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			6.500
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement.....	268.682	107.558	249.908

47.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		7403 Acquisition d'appareils médicaux	244.508		
		7408 Acquisition de mobilier de bureau	5.400		
		<i>Total</i>	249.908		
		Total de la section 47.2.....	296.632	107.558	256.408
		Section 47.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale			
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement	16.750	17.800	27.000
		<i>Détail:</i>			
		7401 Acquisition de machines de bureau			
		2) Photocopieuses et duplicateurs, destructeur	10.000		
		7402 Machine à affranchir	6.000		
		7403 Acquisition d'appareils médicaux	2.000		
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux	5.000		
		7406 Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	4.000		
		<i>Total</i>	27.000		
		Total de la section 47.3.....	16.750	17.800	27.000
		Section 47.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale			
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau	—	—	4.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs	4.000		
		Total de la section 47.4.....	—	—	4.000
		Section 47.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance			
74.250 (74.10)	06.10	Frais d'équipement	5.296	—	—
		Total de la section 47.6.....	5.296	—	—
		Total du département 47.....	801.756	602.278	771.289

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	801.756	602.278	771.289
	Total	801.756	602.278	771.289

49.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
49 — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL					
Section 49.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales					
74.001 (74.10)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs.....	23.869	—	—
74.010 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	5.296	1.000	2.000
74.040 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux.....	22.705	3.051	1.000
74.041 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1.672	3.000	3.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	3.482	3.500
74.051 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	—	1.000	1.000
74.060 (74.40)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2.201	3.012	2.240
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	8.838	100	—
93.000 (93.00)	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	64.000.000	56.700.000	66.500.000
Total de la section 49.0.....			64.064.581	56.714.645	66.512.740
Section 49.1 — Viticulture					
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	35.507	30.000	—
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	6.160	—	1.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	148.856	129.900	121.250
Total de la section 49.1.....			190.523	159.900	122.250

49.2 — A.S.T.A.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 49.2 — Administration des services techniques de l'agriculture					
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	89.720	110.000	110.000
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau.....	12.479	20.000	8.500
74.020 (74.22)	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	1.000	—
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	347.059	200.000	230.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	109.886	80.000	175.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	1.000	1.000
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.856	8.000	23.000
Total de la section 49.2.....			565.000	420.000	547.500
Section 49.3 — Service d'économie rurale					
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau.....	10.527	14.000	14.000
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	3.600	3.600
Total de la section 49.3.....			10.527	17.600	17.600
Section 49.4 — Administration des services vétérinaires					
53.030 (53.20)	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	41.040	60.000	60.000
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	25.000	27.000	1.000
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau.....	4.619	9.000	5.000

49.4 — Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire.....	46.561	280.000	261.000
74.031 (74.22)	10.10	Inspecteurs des viandes. - Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés.....	—	1.000	1.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	1.000	1.000
Total de la section 49.4.....			117.220	378.000	329.000
Section 49.5 — Agence vétérinaire et alimentaire (en prévision de l'entrée en vigueur du projet de loi no. 7716)					
53.030 (35.40)	13.90	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail : indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 100					
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieuses et duplicateurs..... 100					
74.030 (74.22)	13.90	Acquisition d'appareils spécifiques pour les contrôles de la chaîne alimentaire, d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
Total de la section 49.5.....			—	—	500
Total du département 49.....			64.947.851	57.690.145	67.529.590

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
53	Transferts de capitaux aux ménages	41.040	60.000	60.100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	906.811	930.145	969.490
93	Dotation de fonds de réserve	64.000.000	56.700.000	66.500.000
Total		64.947.851	57.690.145	67.529.590

50.0 — Mobilité/Transports

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
50 et 51 — MINISTÈRE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS					
Section 50.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales					
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	27.950	—	—
74.001 (74.10)	12.00	Acquisition de vélos de service.....	—	2.500	—
74.002 (74.10)	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	272.440	303.600	391.100
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 391.100					
74.010 (74.22)	12.00	Acquisition de machines de bureau.....	—	1.000	1.000
<i>Détail:</i>					
9) Divers..... 1.000					
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux.....	2.950	2.000	2.000
74.041 (74.22)	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	7.600	6.000
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	2.571	2.972	3.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	—	1.000	3.000
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	158.465	70.000	360.000
74.310 (74.22)	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35.596	13.500	6.050
Total de la section 50.0.....			499.972	404.172	772.150

50.1 — Circulation et sécurité routières, technique automobile

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 50.1 — Circulation et sécurité routières, technique automobile					
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
72.510 (72.10)	13.90	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des frais de planification et de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels	—	—	226.030
Total de la section 50.1.....			—	—	226.030
Section 50.2 — Planification de la mobilité, Transports publics ferroviaires					
61.010 (41.40)	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à la ligne du tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.788.000	20.000.000	7.915.000
61.011 (41.40)	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway de la Gare Centrale vers la Cloche d'Or. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.500.000	16.354.000	32.394.000
61.012 (41.40)	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway du Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg vers l'aéroport du Findel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.817.000	11.775.000	7.606.000
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	1.000	1.000
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	2.500	2.500
81.031 (41.40)	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	4.639.000
93.000 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195.000.000	195.000.000	212.000.000
93.001 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	1.000.000
Total de la section 50.2.....			250.105.000	244.132.500	265.557.500

50.3 — Administration des enquêtes techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 50.3 — Administration des enquêtes techniques					
74.010 (74.22)	12.00	Acquisition de machines de bureau.....	—	7.000	—
Total de la section 50.3.....			—	7.000	—
Section 50.4 — Navigation et transports fluviaux					
51.000 (51.10)	09.30	Régime d'aide aux sociétés en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.....	60.900	70.000	100.000
<i>Détail:</i>					
		1 – Aides à l'acquisition d'équipement des bateaux de navigation intérieure.....	40.000		
		2 – Aides en faveur de projets d'infrastructures ou de superstructures fluviales.....	60.000		
		<i>Total</i>	100.000		
63.000 (63.21)	09.30	Régime d'aide aux communes en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.....	—	30.000	20.000
<i>Détail:</i>					
		1 – Aides à l'acquisition d'équipement des bateaux de navigation intérieure.....	10.000		
		2 – Aides en faveur de projets d'infrastructures ou de superstructures fluviales.....	10.000		
		<i>Total</i>	20.000		
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	31.688	—	—
74.010 (74.22)	12.00	Acquisition de machines de bureau.....	5.296	—	—
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	228.588	225.000	225.000
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	—	—	2.000
Total de la section 50.4.....			326.472	325.000	347.000
Section 50.5 — Direction de l'aviation civile					
74.000 (74.10)	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	37.000

50.5 — Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.001 (74.10)	13.90	Acquisition de vélos de service.....	5.000	—	—
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau.....	—	5.500	—
74.040 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	1.808	1.500	100
74.050 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif).....	13.839	6.000	4.500
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
Total de la section 50.5.....			20.647	13.100	41.700
Section 50.7 — Transports publics routiers					
74.001 (74.10)	13.90	Acquisition de vélos de service.....	—	2.500	—
74.040 (74.22)	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	267.006	1.300.000	2.000.000
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50.000	58.500
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	105.300	595.000	1.535.500
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	200.000	90.500
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	—	27.000	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.540 (74.22)	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux.....	439.265	165.017	56.556
Total de la section 50.7.....			811.571	2.339.517	3.741.056
Section 50.8 — Aéroports et transports aériens					
73.011 (73.11)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.529.181	8.143.000	5.624.629

50.8 — Aéroports et transports aériens

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
73.070 (73.41)	13.90	Construction d'un dépôt de carburant pour l'aviation à l'aéroport de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10.000.000	14.142.858
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
73.511 (73.11)	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement	458.987	—	—
		Total de la section 50.8.....	10.988.168	18.143.000	19.767.487
		Section 50.9 — Administration des chemins de fer			
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	37.000
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau.....	—	8.000	—
74.050 (74.22)	12.20	Acquisition d'équipements informatiques.....	4.943	4.000	4.000
74.060 (74.40)	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.106	500.000	115.000
		Total de la section 50.9.....	20.049	512.000	156.000
		Section 51.0 — Dépenses générales			
72.010 (72.10)	13.90	Mesures d'optimisation du bâtiment Alcide de Gasperi	—	9.026	9.026
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	13.772	10.472	14.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	12.000	10.000
		Total de la section 51.0.....	13.772	31.498	33.026
		Section 51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales			
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	12.844	10.472	14.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1.972	10.000	10.000

51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
93.001 (41.40)	07.20	Entretien constructif, maintenance et exploitation des infrastructures et équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.640.919	11.708.800	12.000.000
		Total de la section 51.1.....	9.655.735	11.729.272	12.024.000
Section 51.2 — Ponts et chaussées					
63.000 (63.21)	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	20.000	20.000
63.001 (63.21)	12.12	Raccords et liaisons communaux de pistes cyclables au réseau national: subsides aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000.000	1.000.000
71.000 (71.11)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	20.000	20.000
71.010 (71.12)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.509	120.000	95.000
72.010 (72.10)	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice)	996.678	1.200.000	1.375.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Direction			35.000
		2) Division de la voirie de Luxembourg			390.000
		3) Division de la voirie de Diekirch			380.000
		4) Division des ouvrages d'art			65.000
		5) Division des travaux neufs			50.000
		6) Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic			150.000
		7) Division des ateliers centraux			40.000
		8) Laboratoire			265.000
		Total			1.375.000
73.002 (73.13)	13.90	Voirie non-étatique: travaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.500.000	1.300.000

51.2 — Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
73.012 (73.11)	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.424.261	1.200.000	1.900.000
73.014 (73.11)	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice)	38.923	40.000	160.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division de la voirie de Luxembourg	60.000		
		2) Division de la voirie de Diekirch	100.000		
		<i>Total</i>	160.000		
73.015 (73.11)	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	724.752	1.040.000	1.040.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division de la voirie de Luxembourg	385.000		
		2) Division de la voirie de Diekirch	650.000		
		3) Division des ouvrages d'art	5.000		
		<i>Total</i>	1.040.000		
73.016 (73.11)	13.90	Prestations de service et travaux lors du déclenchement de plans d'intervention d'urgence dans le cadre de la prévention et de la gestion de crise d'envergure régionale et nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
73.017 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Crédit sans distinction d'exercice)	487.249	700.000	1.000.000
73.018 (73.11)	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
73.019 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.285.123	1.550.000	1.800.000
73.020 (73.11)	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.201.905	8.030.000	8.050.000
73.031 (73.21)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	692.324	2.500.000	2.485.000

51.2 — Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
73.032 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72.861	300.000	300.000
73.033 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	20.000	20.000
73.060 (73.43)	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	608.579	1.000.000	2.200.000
73.062 (73.11)	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice)	153.655	370.000	370.000
73.063 (73.43)	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.628	31.000	5.000
73.064 (73.43)	03.00	Mise en place d'un système de contrôle et de sanction automatisés (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	863.060	1.500.000	2.000.000
73.065 (73.43)	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.771.030	6.727.500	1.000.000
73.066 (73.43)	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.170.234	8.600.000	9.500.000
73.067 (12.00)	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.179.882	12.088.841	14.000.000
73.069 (73.43)	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	150.000	100
73.072 (73.41)	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires	44.548	105.000	85.000
73.073 (73.41)	12.12	Préfinancement d'infrastructures connexes au réseau routier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.113	3.100.000	3.100.000
73.074 (73.41)	13.90	Participation étatique à la deuxième extension de la station d'épuration d'Uebersyren dans le cadre de l'assainissement de l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.230	10.700.000	10.000.000

51.2 — Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
73.075 (73.41)	13.90	Mise en place d'une gestion centralisée des signaux colorés lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	93.570	712.500	1.000.000
73.076 (73.41)	13.90	Construction de bornes de chargement électrique pour bus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	630.000	100.000
73.077 (73.41)	13.90	Réaménagement des chaussées sur le site SEDAL au Waldhof. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	708.403	850.000	100
73.078 (73.41)	13.90	Mise en place d'un système de pesage dynamique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	300.000
74.001 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs utilitaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.124.974	3.475.000	4.175.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Camionnettes, camions et minibus	2.455.000		
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....	1.409.000		
		9) Divers	311.000		
		<i>Total</i>	4.175.000		
74.002 (74.10)	12.10	Acquisition de voitures automobiles.....	488.007	403.000	485.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures automobiles	475.000		
		9) Divers	10.000		
		<i>Total</i>	485.000		
74.010 (74.22)	12.10	Acquisition de machines de bureau	47.369	64.500	72.600
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....	62.600		
		9) Divers	10.000		
		<i>Total</i>	72.600		
74.030 (74.22)	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)	117.706	125.700	142.000
74.040 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.226.205	2.400.000	2.850.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Instruments de géodésie et de photogrammétrie	120.000		
		2) Equipements routiers.....	718.800		
		3) Equipements pour le service d'hiver	583.000		
		4) Machines, engins de chantier et tracteurs.....	869.600		
		5) Equipements spécialisés pour l'auscultation spécifique des ouvrages d'art	6.000		
		9) Divers	552.600		
		<i>Total</i>	2.850.000		

51.2 — Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.041 (74.22)	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.385.626	2.900.000	3.000.000
74.042 (74.22)	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	128.680	130.000	130.000
74.043 (74.22)	12.10	Remplacement d'équipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.208	100	100
74.044 (74.22)	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art	49.673	242.000	83.000
74.045 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
74.046 (74.22)	13.90	Acquisition d'un bateau pour l'entretien du lac d'Esch-sur-Sûre	—	—	260.000
74.050 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	219.861	220.000	240.000
74.060 (74.40)	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	98.436	160.000	170.000
74.076 (74.22)	12.12	Participation de l'Etat luxembourgeois au financement des travaux d'infrastructure réalisées sur le territoire français entre Metz et la frontière franco-luxembourgeoise à Zoufftgen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000.000	1.000.000
74.080 (74.22)	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier ...	65.055	79.000	94.000
Total de la section 51.2.....			35.526.317	77.004.441	76.927.200
Section 51.3 — Fonds d'investissements publics					
72.010 (72.10)	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.127.820	400.000	550.000
93.000 (93.00)	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	173.000.000	220.000.000	240.000.000

51.3 — Fonds d'investissements publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
93.001 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	107.000.000	85.000.000	90.000.000
93.002 (93.00)	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95.000.000	100.000.000	90.000.000
93.003 (93.00)	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.000.000	50.000.000	50.000.000
93.004 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.000.000	65.000.000	65.000.000
93.005 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95.000.000	105.000.000	100.000.000
Total de la section 51.3.....			571.127.820	625.400.000	635.550.000
Section 51.4 — Bâtiments publics					
10.001 (41.40)	13.90	Infrastructures et aménagements réalisés par l'établissement public Le Fonds Belval, sur le site de Belval-Ouest, dans le cadre du projet "Esch-sur-Alzette, Capitale européenne de la Culture 2022": frais d'études, travaux de construction, d'aménagement et de transformation, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.000.000	17.000.000	6.500.000
72.013 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.489.463	8.350.000	4.000.000
<i>Détail:</i>					
1) <i>European Convention Center + Tour AdG</i>			750.000		
2) <i>Bâtiment Robert-Schuman au Kirchberg.....</i>			200.000		
3) <i>Centre de Conférences - site</i>			50.000		
5) <i>Centre polyvalent de la Petite enfance, Kirchberg.....</i>			100.000		
12) <i>Tour B</i>			2.900.000		
<i>Total.....</i>			4.000.000		
72.020 (72.10)	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	228.396	250.000	250.000
72.023 (72.10)	01.25 04.00	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	10.000.000	11.300.000

51.4 — Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
72.026 (72.10)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux de remise en état et de transformation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.282.772	4.200.000	3.150.000
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs.....	91.875	55.000	65.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 65.000			
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau.....	16.965	6.500	55.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 55.000			
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	500	—
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux.....	26.762	35.000	64.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Service menuiserie..... 56.000			
		2) Service serrurerie..... 8.000			
		Total..... 64.000			
74.041 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.068	6.000	6.000
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques.....	36.676	25.000	55.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	18.441	25.000	20.000
74.080 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.492	7.000	7.000
		Total de la section 51.4.....	26.198.910	39.960.000	25.472.000
		Section 51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes			
10.000 (72.10)	13.90	Structures pour demandeurs de protection internationale: frais d'études, travaux de construction, de transformation ; acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.640.445	1.744.755	2.700.000
54.062 (54.41)	13.90	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	100.000

51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.102 (74.22)	01.34	Administrations et services publics: acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.420.932	6.400.000	7.500.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Département Etat	228.148		
		2) Département Affaires étrangères et européennes.....	48.148		
		3) Département Culture	39.258		
		4) Département Fonction publique et Réforme administrative	7.407		
		5) Département Finances	1.117.037		
		6) Département Justice.....	151.852		
		7) Département Intérieur.....	18.519		
		8) Département Sports.....	14.815		
		9) Département Education nationale, Enfance et Jeunesse.....	4.140.741		
		10) Département Famille, Intégration et Grande Région ..	4.444		
		11) Département Santé.....	11.111		
		12) Département Travail, Emploi et Economie sociale et solidaire.....	66.667		
		13) Département Sécurité sociale.....	17.778		
		14) Département Agriculture, Viticulture et Protection des consommateurs.....	37.037		
		15) Département Economie	48.148		
		16) Département Logement	11.111		
		17) Département Enseignement supérieur et Recherche.	11.111		
		18) Département Mobilité et Infrastructures	191.852		
		19) Département Sécurité intérieure	981.481		
		20) Département Environnement, Climat et Développement durable.....	29.630		
		21) Département Digitalisation.....	12.593		
		22) Energie et Aménagement du territoire	14.815		
		23) Département Protection des consommateurs	3.704		
		24) Imprévus suite déménagement.....	111.111		
		25) Imprévus suite nouvelle création.....	155.556		
		26) Réserve.....	22.222		
		27) Places publiques	3.704		
		<i>Total</i>	<i>7.500.000</i>		
74.103 (74.22)	01.43 04.00	Immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux	25.699	15.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre de conférences (n.b.) Kirchberg	15.000		
74.106 (74.22)	06.34	Personnes handicapées: acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.739	15.000	35.000
		Total de la section 51.5.....	8.117.815	8.274.755	10.350.000
		Total du département 50 et 51	913.412.248	1.028.276.255	1.050.965.149

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Mobilité et des Travaux publics**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	11.640.445	18.744.755	9.200.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises	60.900	70.000	100.000
54	Transferts de capitaux à l'étranger	—	100.000	100.000
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	54.105.000	48.129.000	47.915.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	—	1.050.000	1.040.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	6.509	140.000	115.000
72	Construction de bâtiments	19.125.129	24.409.026	20.860.056
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	36.549.498	81.588.041	81.482.887
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	16.283.848	21.336.633	25.513.206
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	—	—	4.639.000
93	Dotation de fonds de réserve	775.640.919	832.708.800	860.000.000
Total		913.412.248	1.028.276.255	1.050.965.149

52.0 — Environnement. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
52 — MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE					
Section 52.0 — Environnement. - Dépenses générales					
52.001 (52.10)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de construction par des asbl d'infrastructures à finalité écologique.....	172.076	—	—
63.023 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement des dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES). (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.000.000	7.000.000	7.000.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	6.541	5.500	6.000
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	1.072	5.000	3.500
93.000 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	25.000.000	25.000.000	46.000.000
93.001 (93.00)	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	97.000.000	96.000.000	88.000.000
93.002 (93.00)	07.30	Versement au fonds pour la gestion de l'eau du produit de la taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées. (Crédit non limitatif).....	9.050.000	9.050.000	9.050.000
93.003 (93.00)	13.90	Alimentation extraordinaire du fonds pour la gestion de l'eau dans le cadre de la renaturation de l'Alzette. (Crédit non limitatif).....	—	—	9.000.000
93.010 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
93.011 (93.00)	07.30	Versement au fonds climat et énergie du produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants. (Crédit non limitatif).....	88.550.000	—	—
93.012 (93.00)	07.30	Versement au fonds climat et énergie de 40% du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	27.200.000	27.200.000	26.800.000
93.013 (93.00)	07.30	Versement au fonds climat et énergie du produit de la vente de droits d'émissions. (Crédit non limitatif).....	18.000.000	12.000.000	12.000.000

52.0 — Environnement. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
93.014 (93.00)	13.90	Versement au fonds pour la protection de l'environnement des recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. (Crédit non limitatif).....	6.891.236	4.000.000	8.000.000
93.015 (93.00)	13.90	Versement au fonds climat et énergie au titre de la taxe CO2. (Crédit non limitatif).....	—	64.600.000	109.300.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Dotation équivalant à l'ancienne contribution changement climatique.....			69.300.000
		2) Dotation équivalant à une partie du produit de la nouvelle taxe CO2.....			40.000.000
		<i>Total</i>			109.300.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
52.501 (52.10)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de construction par des asbl d'infrastructures à finalité écologique.....	—	—	277.925
		Total de la section 52.0.....	278.870.925	244.860.600	315.437.525
		Section 52.1 — Administration de l'environnement			
52.010 (52.20)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	50.000	50.000
52.020 (52.20)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
53.000 (53.10)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.374.928	15.000.000	—
73.070 (73.40)	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	12.000	17.000
74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	48.265	28.000	28.000
74.010 (74.22)	07.30	Acquisition de machines de bureau.....	13.405	15.000	10.700

52.1 — Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 10.700			
74.020 (74.22)	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	1.000	1.000
74.030 (74.22)	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses.....	116.125	51.000	170.000
74.040 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	4.443	1.000	1.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	56.663	24.500	24.500
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	212.372	160.000	160.000
		Total de la section 52.1.....	15.826.201	15.342.600	462.300
		Section 52.2 — Administration de la nature et des forêts			
53.020 (53.10)	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.799.963	1.300.000	1.300.000
73.010 (73.11)	10.30	Aménagement et réfection d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	265.642	300.000	265.000
74.000 (74.10)	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs.....	216.687	240.000	251.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 251.000			
74.001 (74.10)	13.90	Acquisition de vélos de service.....	—	5.000	25.000
74.002 (74.10)	10.30	Acquisition de véhicules automoteurs spécialisés et de véhicules agricoles et forestiers.....	280.099	298.000	300.000
74.010 (74.22)	Divers codes	Acquisition de machines de bureau.....	10.443	10.500	15.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 15.000			
74.020 (74.22)	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	1.000	1.000
74.040 (74.22)	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux.....	409.186	383.000	383.000
		<i>Détail:</i>			
		A – Nature et forêts..... 200.000			

52.2 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<i>B – Sylviculture</i> 183.000			
		<i>Total</i> 383.000			
74.050 (74.22)	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques.....	59.881	35.000	35.000
74.060 (74.22)	Divers codes	Acquisition de logiciels informatiques.....	39.692	39.000	40.000
74.065 (74.40)	10.00	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	203.638	296.000	466.000
		Total de la section 52.2.....	3.285.231	2.907.500	3.081.000
		Section 52.3 — Administration de la gestion de l'eau			
53.010 (53.20)	07.33	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65.344	62.200	62.200
72.010 (72.10)	07.33	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.655	13.000	10.000
73.032 (73.21)	07.33	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	96.648	202.500	210.000
73.070 (73.41)	07.33 07.40	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70.964	72.500	160.000
74.000 (74.10)	07.33 07.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	422.462	187.500	640.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 55.000			
		2) Camionnettes, camions et autobus..... 585.000			
		<i>Total</i> 640.000			
74.010 (74.22)	Divers codes	Acquisition de machines de bureau.....	10.958	8.000	13.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 13.000			
74.020 (74.22)	07.33 07.40	Acquisition d'installations de télécommunications.....	2.094	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 5.000			
74.030 (74.22)	07.33 07.40	Acquisition d'appareils de laboratoire.....	319.455	400.000	469.165

52.3 — Gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.040 (74.22)	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux.....	165.960	158.100	194.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Hydrogéologie.....	27.600		
		2) Hydrologie.....	82.000		
		3) Protection des eaux.....	64.600		
		4) Laboratoire.....	8.800		
		9) Système de gestion de l'horaire mobile.....	11.000		
		<i>Total</i>	194.000		
74.051 (74.22)	07.33 07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.....	54.840	55.000	71.000
74.061 (74.40)	07.33 07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	310.053	291.000	273.750
74.080 (74.22)	07.33 07.40	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	9.918	9.500	10.000
		Total de la section 52.3.....	1.535.351	1.464.300	2.118.115
		Total du département 52.....	299.517.708	264.575.000	321.098.940

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	172.076	50.100	328.025
53	Transferts de capitaux aux ménages	17.240.235	16.362.200	1.362.200
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	7.000.000	7.000.000	7.000.000
72	Construction de bâtiments	6.655	13.000	10.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	433.254	587.000	652.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	2.974.252	2.712.600	3.596.615
93	Dotations de fonds de réserve	271.691.236	237.850.100	308.150.100
Total		299.517.708	264.575.000	321.098.940

53.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		53 — MINISTERE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES			
		Section 53.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes			
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	27.998	—	—
		Total de la section 53.0.....	27.998	—	—
		Total du département 53.....	27.998	—	—

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	27.998	—	—
	Total	27.998	—	—

54.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
54 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION					
Section 54.0 — Digitalisation.- Dépenses générales					
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	30.000
74.300 (74.22)	01.10	Dépenses d'investissements en relation avec la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	70.000
Total de la section 54.0.....			—	100.000	100.000
Total du département 54.....			—	100.000	100.000

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Digitalisation**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	—	100.000	100.000
	Total	—	100.000	100.000

55.0 — Énergie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
55 — MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
Section 55.0 — Énergie					
63.001 (63.21)	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	125.000	—
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	1.399	—	6.000
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	—	3.500	3.500
74.064 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	3.500	17.000
93.001 (93.00)	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif)	—	100	100
Total de la section 55.0			1.399	132.100	26.600
Section 55.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)					
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	2.440	2.500	2.500
74.050 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	20.997	21.000	20.000
74.060 (74.40)	07.20	Acquisition de logiciels	16.373	17.200	15.000
Total de la section 55.1			39.810	40.700	37.500
Total du département 55			41.209	172.800	64.100

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	—	125.000	—
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	41.209	47.700	64.000
93	Dotation de fonds de réserve	—	100	100
Total		41.209	172.800	64.100

56.0 — Protection des consommateurs

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
56 — MINISTÈRE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS					
Section 56.0 — Protection des consommateurs					
74.000 (74.10)	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	27.950	28.000	—
74.010 (74.22)	11.10	Acquisition de machines de bureau	—	6.000	2.500
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers			2.500
		Total de la section 56.0	27.950	34.000	2.500
Section 56.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire					
74.000 (74.10)	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs	38.000	66.000	96.000
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	11.600	11.600
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs			5.000
		9) Divers			6.600
		Total			11.600
74.030 (74.22)	05.10	Acquisition d'appareils spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	6.413	25.000	15.000
74.080 (74.22)	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	—	1.870	2.500
		Total de la section 56.1	44.413	104.470	125.100
		Total du département 56	72.363	138.470	127.600

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Protection des Consommateurs**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	72.363	138.470	127.600
	Total	72.363	138.470	127.600

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses en capital**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	11.640.445	18.744.755	9.200.000
31	Subventions d'exploitation	256.150	725.000	928.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	20.019.035	16.308.998	12.397.635
51	Transferts de capitaux aux entreprises	55.233.615	70.351.356	140.129.300
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	3.615.037	5.313.979	6.998.486
53	Transferts de capitaux aux ménages	286.524.715	62.084.900	24.993.900
54	Transferts de capitaux à l'étranger	21.702.176	33.034.871	39.120.896
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	55.168.801	50.164.000	49.615.100
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	62.901.596	40.854.780	45.986.500
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	203.117.223	54.140.000	53.115.000
72	Construction de bâtiments	37.050.361	47.338.310	37.113.299
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	49.320.771	90.601.041	89.160.887
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	69.119.726	76.007.102	97.151.748
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	11.028.094	19.000.400	24.139.500
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	23.297.851	27.081.000	27.000.000
91	Remboursement de la dette publique	115.107	100	100
93	Dotation de fonds de réserve	1.920.681.655	1.854.983.500	1.926.700.400
Total		2.830.792.358	2.466.734.092	2.583.750.751

Budget des dépenses

CHAPITRE VI

DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES

59.0 — Opérations financières

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
59 — OPERATIONS FINANCIERES					
Section 59.0 — Opérations financières					
12.250 (12.11)	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.857.785	12.488.071	12.570.000
<i>Détail:</i>					
1) <i>Campus scolaire Mersch</i>					
a) <i>Loyers</i>					
— <i>Loyer de construction</i> 7.810.000					
— <i>Loyer de maintenance</i> 4.655.000					
b) <i>Assurances</i> 75.000					
c) <i>Honoraires</i> 30.000					
<hr/>					
Total 12.570.000					
23.010 (91.60)	01.23	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif).....	862.436	310.500	310.500
81.000 (81.10)	14.10	Amortissement de prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	117.400.000	37.510.000	6.629.000
81.031 (81.40)	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
81.035 (81.40)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de fonds d'investissements, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.160.000	100	100
82.000 (82.00)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: avances remboursables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
84.030 (84.14)	07.35	Participation financière à des initiatives relatives à la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.900.000	13.500.000	33.800.000
84.036 (84.14)	01.23	Financement d'opérations découlant des engagements du Luxembourg envers les institutions financières internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.769.964	2.756.379	2.700.000

59.0 — Opérations financières

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
85.010 (85.14)	13.90	Octroi de prêts au secteur public. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
85.011 (85.14)	13.90	Prêt envers les syndicats de communes gérant des zones d'activités économiques afin de racheter des terrains et des halls. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
91.005 (91.11)	14.10	Amortissement de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.366.755.136	167.000.000	1.167.000.000
91.006 (91.11)	13.90	Décote sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
91.007 (91.11)	13.90	Décassement de "Billets à Ordre" émis au profit d'institutions financières internationales dans le cadre d'augmentations de capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
Total de la section 59.0.....			2.539.705.321	233.565.350	1.223.010.100
Total du département 59.....			2.539.705.321	233.565.350	1.223.010.100

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses des opérations financières**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12	Achat de biens non durables et de services	11.857.785	12.488.071	12.570.000
23	Intérêts imputés en débit	862.436	310.500	310.500
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	139.560.000	37.510.200	6.629.100
82	Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	—	100	100
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	20.669.964	16.256.379	36.500.000
85	Octrois de crédits à l'intérieur du secteur des administrations publiques	—	100	200
91	Remboursement de la dette publique	2.366.755.136	167.000.000	1.167.000.200
Total		2.539.705.321	233.565.350	1.223.010.100

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	78.927.414	73.329.126	75.106.819
11	Salaires et charges sociales	3.206.837.622	3.309.252.079	3.574.264.753
12	Achat de biens non durables et de services	768.120.710	593.489.417	725.814.344
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	26.039.260	32.112.700	31.403.000
21	Intérêts de la dette publique	179.098.895	103.600.000	103.217.798
23	Intérêts imputés en débit	937.436	385.500	360.500
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	716.460	955.781	1.198.264
31	Subventions d'exploitation	794.177.151	820.613.229	886.900.371
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	276.383.114	297.669.824	287.088.979
33	Transferts de revenus aux administrations privées	723.068.539	786.138.791	895.041.161
34	Transferts de revenus aux ménages	608.785.262	588.412.272	615.093.305
35	Transferts de revenus à l'étranger	745.542.915	645.146.882	714.546.245
-37	Remboursement d'impôts directs	2.019.137	1.570.000	2.020.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.015.003.883	1.017.757.305	1.122.102.936
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	5.227.455.558	5.194.080.700	5.529.468.852
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	221.792.045	227.059.480	287.708.201
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	113.435.544	120.677.277	121.829.043
51	Transferts de capitaux aux entreprises	55.233.615	70.351.356	140.129.300
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	3.615.037	5.313.979	6.998.486
53	Transferts de capitaux aux ménages	286.524.715	62.084.900	24.993.900
54	Transferts de capitaux à l'étranger	21.702.176	33.034.871	39.120.896
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	55.168.801	50.164.000	49.615.100
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	62.901.596	40.854.780	45.986.500
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	203.117.223	54.140.000	53.115.000
72	Construction de bâtiments	37.050.361	47.338.310	37.113.299
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	49.320.771	90.601.041	89.160.887
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	69.119.726	76.007.102	97.151.748
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	150.588.094	56.510.600	30.768.600
82	Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	—	100	100
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	43.967.815	43.337.379	63.500.000
85	Octrois de crédits à l'intérieur du secteur des administrations publiques	—	100	200
91	Remboursement de la dette publique	2.366.870.243	167.000.100	1.167.000.300
93	Dotation de fonds de réserve	5.627.812.945	4.969.402.551	5.414.067.314
Total		23.021.334.063	19.578.391.532	22.231.886.301

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

CHAPITRE VII

RECETTES POUR ORDRE

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
CHAPITRE VII					
RECETTES POUR ORDRE					
3 (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	23.946.472	24.000.000	24.000.000
4 (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	379.491.605	430.000.000	316.000.000
6 (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	396.751	500.000	500.000
7 (00.00)	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA).....	35.845.034	32.350.000	35.550.000
8 (42.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'Union Européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	—	100	100
10 (10.00)	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	927.263.554	900.000.000	950.000.000
13 (00.00)	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport.....	—	144.000	144.000
14 (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes.....	11.907.071	12.500.000	22.000.000
18 (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	3.259.463	2.960.018	3.016.847
19 (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.861.018	5.180.000	12.000.000
20 (00.00)	13.90	"FEADER" - Fonds européen agricole pour le développement rural - (ex. FEOGA - section orientation): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	—	100	100
29 (12.16)	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	—	65.000	33.000
30 (84.23)	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	319.325	400.000	500.000

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
31 (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes.....	24.143.307	27.490.000	24.630.000
33 (12.16)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du centre hospitalier neuropsychiatrique (régularisation du solde cumulé).....	15.051	15.052	—
34 (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres Thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	—	11.526	5.732
35 (00.00)	13.90	Remboursement par le centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	9.825.000	11.228.810	10.877.442
37 (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public "Centres, Foyers et Services" pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	15.680.736	16.910.743	15.680.736
38 (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	30.100.417	30.000.000	30.000.000
43 (11.12)	13.90	Programmes INTERREG A (régularisation du solde cumulé).....	18.925	18.926	—
44 (11.12)	13.90	Programmes INTERREG	38.084.588	60.000.000	60.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) INTERREG A Grande Région.....	40.000.000		
		2) ESPON.....	15.000.000		
		3) Autres programmes	5.000.000		
		<i>Total</i>	60.000.000		
46 (00.00)	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG	68.191	100	69.000
47 (00.00)	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	—	100	100
48 (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes ...	—	100	100
49 (52.10)	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité.....	—	100	100
50 (00.00)	13.90	Recettes provenant des entreprises concernées, perçues par l'ILNAS pour le compte d'organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	124.358	98.462	165.000

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
51 (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	2.787.124	2.321.311	2.435.008
52 (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration (régularisation du solde cumulé)	—	1.097.316	—
53 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires (régularisation du solde cumulé).....	—	69.665	—
55 (10.00)	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	—	100	100
56 (10.00)	13.90	Fonds de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen (régularisation du solde cumulé)	1	43.842	—
57 (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD" (régularisation du solde cumulé)	—	139.757	—
58 (10.00)	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat luxembourgeois pour les projets Eurostat (régularisation du solde cumulé).....	—	5.589	—
59 (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents).....	—	100	100
61 (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique.....	5.823.772	4.566.100	10.399.050
66 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS" (régularisation du solde cumulé).....	336.002	336.003	—
70 (10.00)	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	59.063	70.000	70.000
71 (10.00)	13.90	Part de la Commission et de l'EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires.....	—	1.000	1.000
72 (12.16)	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship (régularisation du solde cumulé).....	—	7.193	—
73 (00.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP" (régularisation du solde cumulé).....	—	6.595	—

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
77 (10.00)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour (régularisation du solde cumulé).....	—	89.151	—
78 (38.00)	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	38.309	30.000	30.000
81 (39.40)	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg (régularisation du solde cumulé)	—	1.125.000	—
82 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	—	100	100
85 (10.00)	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration".....	1.395.545	1.925.000	2.295.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Ministère des Affaires étrangères et européennes - Accueil - Immigration - Retour au pays d'origine		2.145.000	
		2) Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Département de l'Intégration.....		150.000	
		<i>Total</i>		2.295.000	
87 (10.00)	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).....	525.321	574.343	710.500
88 (10.00)	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales	71.238	100	100
90 (10.00)	13.90	Recettes pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle d'Osaka en 2025	—	100	100
91 (10.00)	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport".....	112.140	144.000	160.000
93 (10.00)	13.90	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes	—	500.000	500.000
94 (10.00)	01.34	Cofinancement par l'Union européenne des frais pour la réalisation de projets, programmes d'activités ou de formations dans l'intérêt de la transformation numérique du Luxembourg	—	—	150.000
		Total des recettes pour ordre	1.514.499.381	1.566.925.502	1.521.923.315

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

CHAPITRE VIII

DEPENSES POUR ORDRE

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
CHAPITRE VIII					
DEPENSES POUR ORDRE					
(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)					
3 (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	23.946.472	24.000.000	24.000.000
4 (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	379.491.605	430.000.000	316.000.000
6 (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	323.868	500.000	500.000
7 (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	28.099.599	32.350.000	35.550.000
8 (00.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'Union Européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	—	100	100
10 (00.00)	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	927.263.554	900.000.000	950.000.000
<i>Détail:</i>					
a) Alimentation du fonds de dotation globale des communes					
801.000.000					
b) Participation directe des communes					
149.000.000					
<i>Total</i>					
950.000.000					
13 (12.30)	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport	—	144.000	144.000
14 (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes ...	11.907.071	12.500.000	22.000.000
18 (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	6.565.507	2.960.018	3.016.847
19 (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.448.721	5.180.000	12.000.000

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
20 (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" (ex. FEOGA - section orientation).....	—	100	100
29 (12.16)	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	—	65.000	33.000
30 (12.16)	11.10	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	131.317	400.000	500.000
31 (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la Réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	24.143.307	27.490.000	24.630.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Dédommagement communal.....	4.092.000		
		2) Transfert du solde au budget ordinaire des recettes ..	20.538.000		
		<i>Total</i>	24.630.000		
33 (12.16)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du centre hospitalier neuropsychiatrique (régularisation du solde cumulé).....	—	15.052	—
34 (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction du Centre thérapeutique de Manternach et de l'entité "Accueil et Hébergement" auprès du CHNP	5.732	11.526	5.732
35 (00.00)	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	10.236.938	11.228.810	10.877.442
37 (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	15.398.426	16.910.743	15.680.736
38 (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	30.100.417	30.000.000	30.000.000
43 (11.12)	13.90	Programmes INTERREG A (régularisation du solde cumulé).....	—	18.926	—
44 (11.12)	13.90	Programmes INTERREG	33.292.405	60.000.000	60.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) INTERREG A Grande Région.....	40.000.000		
		2) ESPON.....	15.000.000		
		3) Autres programmes	5.000.000		
		<i>Total</i>	60.000.000		
46 (10.00)	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG	—	100	69.000

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
47 (10.00)	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	—	100	100
48 (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes ...	—	100	100
49 (52.10)	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité.....	—	100	100
50 (00.00)	13.90	Dépenses effectuées par l'ILNAS pour le compte des entreprises concernées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération.....	124.358	98.462	165.000
51 (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	2.265.814	2.321.311	2.435.008
52 (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration (régularisation du solde cumulé)	1.097.315	1.097.316	—
53 (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires (régularisation du solde cumulé).....	69.665	69.665	—
55 (10.00)	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	—	100	100
56 (10.00)	13.90	Fonds de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen (régularisation du solde cumulé)	43.842	43.842	—
57 (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD" (régularisation du solde cumulé)	139.757	139.757	—
58 (10.00)	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat luxembourgeois pour les projets Eurostat (régularisation du solde cumulé).....	5.589	5.589	—
59 (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents).....	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Part nationale	50		
		2) Part étrangère.....	50		
		<i>Total</i>	100		

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
61 (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique.....	3.474.378	4.566.100	10.399.050
66 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS" (régularisation du solde cumulé).....	—	336.003	—
70 (10.00)	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg.....	41.003	70.000	70.000
71 (10.00)	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires.....	—	1.000	1.000
72 (12.16)	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship (régularisation du solde cumulé).....	7.193	7.193	—
73 (00.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP" (régularisation du solde cumulé).....	6.594	6.595	—
77 (10.00)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour (régularisation du solde cumulé).....	89.150	89.151	—
78 (00.00)	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications.....	38.309	30.000	30.000
81 (39.40)	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg (régularisation du solde cumulé).....	1.125.000	1.125.000	—
82 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale.....	—	100	100
85 (10.00)	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration".....	695.102	1.925.000	2.295.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Ministère des Affaires étrangères et européennes - Accueil - Immigration - Retour au pays d'origine.....			2.145.000
		2) Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Département de l'Intégration.....			150.000
		<i>Total</i>			2.295.000
87 (10.00)	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).....	546.323	574.343	710.500
88 (10.00)	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales.....	642.661	100	100

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
90 (10.00)	13.90	Dépenses pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle d'Osaka en 2025	—	100	100
91 (12.30)	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport"	41.085	144.000	160.000
93 (10.00)	13.90	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes	—	500.000	500.000
94 (12.30)	01.34	Dépenses en matière de réalisation de projets, programmes d'activités ou de formations pour le compte de cofinancement de l'Union européenne dans l'intérêt de la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	150.000
Total des dépenses pour ordre			1.503.808.077	1.566.925.502	1.521.923.315